

Gilles Labarthe

MENER L'ENQUÊTE



Existences et société

Antipodes

EXISTENCES ET SOCIÉTÉ

Que sont la société et la culture, sinon ces fils impalpables et multiples qui relient et enserrnent les êtres humains? Comment se manifestent cette société et cette culture, sinon dans le foisonnement des expériences quotidiennes, des relations interpersonnelles, des biographies individuelles? Où n'apparaissent-elles pas? Elles sont présentes dans les structures et les institutions, qui conditionnent – et parfois broient – les destinées et les trajectoires des individus et des collectifs; mais elles surgissent aussi dans les situations les plus menues, les plus anodines en apparence. L'objectif de la collection «Existences et Société» est de témoigner de la diversité des vies quotidiennes, des sensations, des sensibilités, tout en les rapportant à l'histoire et à la collectivité. Ouverte à une pluralité d'approches, «Existences et Société» recueille des textes qui visent à éclairer des pans de la vie sociale, dissimulés sous les voiles de la pensée commune ou des intérêts particuliers.

REMERCIEMENTS

L'édition de ce livre a reçu le soutien d'Impressum.
L'étape de la prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

 impressum

 FONDS NATIONAL SUISSE
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les Éditions Antipodes bénéficient d'une prime d'encouragement de l'Office fédéral de la culture pour les années 2019-2020.

MISE EN PAGE

Fanny Tinner | chezfanny.ch

CORRECTION

Adeline Vanoverbeke

COUVERTURE

Sur le tournage d'un film d'enquête cherchant à documenter les origines douteuses de l'or importé en Suisse. Amazonie, 2013. Photo: Gilles Labarthe.



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2020, Éditions Antipodes
École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
DOI: 10.32551/ANTIPODES.11797
Papier, ISBN: 978-2-88901-179-7
PDF, ISBN: 978-2-88901-971-7
EPUB, ISBN: 978-2-88901-972-4

Gilles Labarthe

MENER L'ENQUÊTE

**ARTS DE FAIRE, STRATÉGIES
ET TACTIQUES D'INVESTIGATION
DE JOURNALISTES**

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est une version adaptée et remaniée d'une thèse de doctorat. Je remercie les personnes qui ont permis la réalisation et l'aboutissement de cette recherche par leurs conseils et expertise, notamment: Annik Dubied et Benoît Grevisse, codirecteurs de thèse; Nathalie Pignard-Cheynel, ainsi que les experts Erik Neveu et Mark Lee Hunter; l'équipe de l'Académie du journalisme et des médias (Université de Neuchâtel); Luc Gauthier, Sébastien Salerno, Denis Gay, Yvan Leanza pour leurs observations; Isabelle Debouvère pour son attention et ses relectures.

Mes remerciements vont à Isabelle, Simon, Manon, Francine, Daniel, Anne, à toute ma famille, pour leur soutien; à mes proches, à Jean-Luc Wenger, Pierre Kistler, Samuel Crettenand, Sylvain François... pour leur écoute et leur amitié.

Cette recherche doit aussi beaucoup aux conseils et remarques de journalistes, professionnels des médias en Suisse (Martin Stoll, Serena Tinari, Christian Campiche...) et à l'étranger (Gavin MacFadyen, Rachel Oldroyd, Duncan Campell...), ainsi qu'aux intervenants et participants anonymisés qui ont accepté le principe des entretiens.

Enfin, cette page serait incomplète sans mes remerciements aux avocats Yves et Matthias Burnand, pour leurs conseils juridiques: peu après avoir commencé ce travail de recherche scientifique, je recevais un avis de plainte me visant personnellement, déposée par une multinationale suisse siégeant à moins d'un kilomètre de mon bureau d'assistant-doctorant à l'Université de Neuchâtel, à propos d'une enquête journalistique que j'avais coréalisée. La procédure a duré quatre ans, avant d'être classée. De façon assez inattendue, cette expérience m'a permis de mieux appréhender « de l'intérieur » les pressions qui peuvent s'exercer sur les journalistes, ainsi que les moyens de faire face.

AVANT-PROPOS

Un travail de recherche représente toujours le fruit d'un long cheminement. Il m'a semblé nécessaire de rappeler ici les questionnements de départ qui m'ont poussé à entreprendre une telle recherche sur une durée de quatre ans. Il me faut aussi préciser pour quelles raisons principales ce projet a évolué en cours de route, par rapport à l'idée initiale.

Journaliste et chercheur universitaire de formation, j'ai effectué de fréquents allers-retours entre les deux domaines d'activité. En tant que journaliste spécialisé, dès le début des années 2000, dans les reportages et les enquêtes, j'ai souvent été confronté à des problèmes d'accès aux informations gouvernementales. Nombre de mes demandes auprès des administrations fédérales sont restées sans suite, parfois en raison de l'impossibilité d'y répondre, dûment motivée, parfois sans explication aucune de la part des interlocuteurs en présence. D'autres ont suscité un certain embarras, par exemple en ce qui concerne les dossiers touchant à la politique africaine de la Confédération helvétique, aux marchandises dites « sensibles » stockées dans les ports francs à Genève, à l'acheminement d'uranium comme combustible destiné aux centrales énergétiques, aux mesures de sécurité prévues par les autorités compétentes en cas d'accident nucléaire...¹ ou aux données relatives à l'importation et au commerce de l'or en Suisse².

Au fil de mes démarches, la quantité de refus essuyés a suscité d'autres interrogations. Au-delà de l'expérience personnelle, en quoi ces situations de blocage pouvaient-elles présenter un caractère

1. Ces premiers questionnements en tant que praticien ont d'abord donné lieu à des articles de presse: Labarthe, 2006 et 2007b. Toutes les références bibliographiques complètes figurent en fin d'ouvrage.

2. Labarthe, 2007.

systématique pour d'autres journalistes menant des enquêtes en Suisse romande? Quelles étaient les marges d'interprétations, d'adaptations, d'arrangements ou de négociations possibles entre les acteurs concernés? Un point plus précis a rapidement éveillé ma curiosité: l'étude approfondie de «cas limites» dans les relations conflictuelles entre journalistes, fonctionnaires et chargés de communication des administrations publiques permettrait-elle de mieux cerner et d'explicitier certaines méthodes d'enquête ou moyens à disposition, servant à contourner, à dépasser les difficultés rencontrées?

Ces questionnements initiaux m'ont incité à vouloir dépasser la dimension des discours réflexifs repérables dans certaines productions journalistiques comme les autobiographies, dans des revues consacrées aux médias suisses³ ou lors de rencontres et débats professionnels.

Mon intérêt pour la problématique encore très large de l'accès aux informations gouvernementales et des méthodes d'enquête journalistique s'est accentué dès 2006, année de l'entrée en vigueur d'une toute nouvelle Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration, Loi sur la transparence ou LTrans dans ses formules abrégées. Aux termes de cette loi, «toute personne a le droit de consulter des documents officiels de l'administration fédérale, dès lors que des intérêts publics ou privés prépondérants ne s'y opposent pas»⁴. L'idée m'est venue de centrer mes recherches sur les conditions pratiques de mobilisation par les journalistes de cette loi pour leurs demandes d'accès aux informations. Cette intention de départ s'est heurtée à quelques difficultés.

Premièrement, il aurait été intéressant de pouvoir réunir et confronter systématiquement non seulement les discours et pratiques des journalistes en la matière, mais aussi ceux des fonctionnaires chargés de la mise en application de la LTrans à destination des journalistes. Cette perspective n'a pas bénéficié d'un accueil favorable auprès des responsables fédéraux contactés, lorsque j'ai commencé il y a une dizaine d'années à formuler mon souhait de mener, en qualité de chercheur universitaire, des observations au sein des administrations concernées. J'y ai donc renoncé, après plusieurs tentatives d'approche infructueuses. Le choix d'orienter mes

3. Le magazine *Edito + Klartext*, par exemple [<https://www.edito.ch/fr/>].

4. Source: [<https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2006/2319.pdf>], page consultée le 10 janvier 2020.

travaux sur l'observation participante et la conduite d'entretiens approfondis auprès de journalistes s'est imposé comme une option plus réaliste.

Deuxièmement, la LTrans demeure en constante évolution depuis sa mise en œuvre. Elle n'est pas restée figée. Certains de ses articles ont été complétés et précisés afin de mieux cadrer la nature des documents susceptibles d'être demandés à l'administration. De fait, la primauté du secret bancaire, du secret d'État, du secret des affaires, du secret commercial... limite considérablement sa portée. Plusieurs exceptions ont été ajoutées au cours de cette dernière décennie. L'application et l'interprétation de la LTrans sont elles-mêmes conditionnées par d'autres textes de loi et dispositions juridiques, relatives par exemple à la protection de la sphère privée, complexifiant son étude. La LTrans a fait l'objet de nombreux débats, d'interprétations contradictoires, de négociations intenses, entre secteur des médias, pouvoirs politiques et économiques⁵. Un point de litige récurrent porte notamment sur les délais d'attente et parfois les émoluments conditionnant la livraison des informations demandées.

Troisièmement, la LTrans a d'emblée été testée dès l'été 2006 par des journalistes d'investigation suisses romands chevronnés, et accueillie avec scepticisme en raison de l'étendue des exceptions prévues par la loi⁶. L'intérêt plutôt mitigé des journalistes d'investigation transparait aussi dans le faible nombre de demandes d'accès à l'information effectuées en invoquant cette loi, en comparaison avec des démarches similaires entreprises au niveau international⁷. Très peu d'articles publiés ces dernières années en Suisse romande mentionnent explicitement la LTrans comme moyen d'obtention de documents servant à des fins d'enquête journalistique⁸. Enfin, lors d'entretiens exploratoires menés en février et mars 2014 auprès de journalistes pratiquant l'investigation en Suisse romande, il s'est avéré que seule une minorité d'entre eux recouraient à cette loi, principalement pour les raisons invoquées de manque de temps et de moyens à disposition avant publication de leurs enquêtes. La conduite de dix autres entretiens approfondis et plus systématiques entre avril et juin 2014 a confirmé cette tendance : pour les

5. Ces évolutions sont perceptibles dans la chronologie des versions successives des articles de loi préparant et cadrant la LTrans.

6. De Diesbach, 2006.

7. Labarthe, 2013.

8. Selon ce qui apparaît après consultation de bases de données, archives et argus de la presse.

mêmes motifs, seul un journaliste sur les quatorze professionnels rencontrés connaissait la LTrans de manière précise et l'avait déjà mobilisée avec des résultats exploitables.

En revanche, les journalistes interviewés m'ont rendu attentif à la nécessité de replacer mes premiers questionnements dans un contexte plus large. Ils ont d'emblée mentionné combien les contraintes économiques (notamment de temps et de budget à disposition pour le travail d'enquête) affectaient les possibilités et conditions d'accès aux sources. Cela me renvoyait à des phénomènes déjà abordés lors de précédentes recherches⁹. Comme pour d'autres genres journalistiques, les praticiens de l'enquête devaient en effet composer avec des tendances influant sur l'ensemble de la presse écrite, apportant des avantages, mais aussi certains inconvénients.

D'une part, la révolution internet a donné accès à une quantité croissante de données et contenus administratifs et gouvernementaux, souvent numérisés et exploitables gratuitement (via des sites officiels, médias en ligne, blogs ou réseaux sociaux...), allant de pair avec une professionnalisation des sources, officielles entre autres.

D'autre part, depuis une vingtaine d'années et conjointement avec des phénomènes de concentration de la presse, de fusion des titres, de baisse des recettes publicitaires et du lectorat, de crise des modèles d'affaires, le rythme de production de l'information s'est considérablement accéléré, suivant d'abord sur le modèle des médias audiovisuels, puis d'internet. « La nécessité de produire régulièrement sous peine de ne pas être rentable, de travailler sur plusieurs affaires simultanément et surtout d'être les premiers face à la concurrence sont autant de facteurs qui expliquent ce nouveau tempo. Et il n'est pas rare que les plus anciens dénoncent ce qu'ils jugent comme des dérives de certains de leurs jeunes confrères », rappelle en France le sociologue Dominique Marchetti¹⁰.

Comment ces contraintes économiques et ces changements technologiques modifiaient-ils de manière plus générale le choix des outils et méthodes d'investigation déployés, leurs routines et productions effectives? Quelles « dérives » pouvaient être observées et identifiées, et par rapport à quelles « normes » professionnelles? Ces questions plus globales m'intéressaient en particulier, avec le projet de les étudier sur la durée, en privilégiant un terrain délimité: celui d'enquêtes journalistiques réalisées en Suisse romande.

9. Labarthe, 2009.

10. Marchetti, 2000, p. 36.

À ma connaissance, au moment d'entamer ces travaux, la situation mouvante et précaire du journalisme d'investigation en Suisse romande n'avait encore jamais été étudiée et documentée de manière approfondie, en suivant une démarche scientifique. Il s'agissait donc de l'explorer à la fois en tirant parti de mon expérience et de mes connaissances en tant que praticien, mais aussi en dépassant mes préjugés et en m'efforçant de décentrer le regard, comme lorsque l'on aborde un continent nouveau.

Au manque de littérature scientifique s'ajoutait un manque de ressources professionnelles. À l'automne 2013, au moment où je déposais mon « canevas de thèse » en vue de commencer la présente recherche, les savoir-faire de l'investigation journalistique et ses méthodes d'enquête restaient peu enseignés en Suisse romande. Cette lacune m'avait déjà interpellé durant ma formation professionnelle de journaliste au tournant des années 2000. Lors des cours suivis à Lausanne au Centre romand de formation des journalistes (CRFJ, aujourd'hui CFJM), notre unique référence était celle d'un des premiers « manuels » français consacrés à l'investigation journalistique, publié en 1994. L'auteur, le journaliste d'investigation et formateur Jacques Mouriquand, apportait cette précision en fin d'ouvrage : « Lors du travail de préparation du présent document, nous avons cherché en vain des livres qui aient été consacrés à la technique même de l'enquête journalistique. Il en existe par contre de nombreux, fort arides, consacrés à l'enquête en sociologie. [...] Le journaliste doit donc se contenter de chasser le propos professionnel dans les ouvrages que ses confrères ont consacrés à leurs grandes enquêtes. »¹¹ L'auteur n'y faisait aucune mention de manuels d'investigation anglosaxons préexistants.

Le manque de manuels disponibles en français ou de supports de cours servant de cadre de référence m'a aussi convaincu qu'il y avait une importante dimension implicite dans les pratiques journalistiques de l'investigation, qui méritait d'être étudiée dans une perspective académique. J'ai alors porté de plus en plus un regard de chercheur sur ces questions, et notamment sur les rares initiatives régionales qui ont progressivement contribué à structurer ces dix dernières années le milieu professionnel en matière d'investigation. Désormais, il s'agissait pour moi de privilégier les occasions de mener des observations participantes et des entretiens approfondis.

11. Mouriquand, 1994, p. 119.

Les chapitres présentés ici rendent compte de ce long processus de recherche, qui a consisté en une approche socio-ethnographique et compréhensive de discours de légitimation, pratiques implicites et explicites des journalistes d'investigation en Suisse romande.

Le but premier de ce travail est d'apporter une contribution au développement des connaissances scientifiques dans le champ des *Journalism Studies*.

Mon second objectif vise à proposer une description et analyse des méthodes d'enquête journalistique, comme contribution à des objectifs de formation professionnelle. J'espère que les lecteurs trouveront là aussi un intérêt à parcourir les textes qui suivent et qu'ils se sentiront libres de sauter la partie introductive, plus théorique (Chapitre I), pour entrer plus rapidement en matière (Chapitre II).

Il me semble enfin que les textes qui suivent peuvent encore être lus comme une incitation à effectuer un exercice de recadrage pour nous interroger plus globalement sur notre rapport au pouvoir, à l'information, à la connaissance, et en particulier à la connaissance de l'histoire contemporaine suisse : les témoignages recueillis au fil de ces pages participent au travail de mémoire collective, apportant d'autres points de vue et d'autres discours, débordant les versions officielles.

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Depuis novembre 2017, dans le sillage des phénomènes de publication massive de données confidentielles et secrètes, dont WikiLeaks ou OffshoreLeaks, et plus récemment les « Panama Papers », une nouvelle « salve » de « révélations » se déverse dans la presse du monde entier : celle des « Paradise Papers ». L'expression renvoie à l'exploitation de 13,5 millions de documents, issus en grande partie d'un cabinet d'avocats spécialisé dans la finance offshore, par le Consortium international des journalistes d'investigation¹ et ses 95 médias partenaires. Au nombre de ces partenariats, figure en Suisse romande celui de la « cellule enquête » de l'hebdomadaire *Le Matin-Dimanche*, lié à d'autres titres appartenant au même groupe de presse Tamedia : *24 heures* et *Tribune de Genève*. Ces deux quotidiens publient alors des articles sur les « Paradise Papers », dans leurs éditions en version *print* et numérique, ainsi que sur leurs blogs et réseaux sociaux.

Faut-il voir dans ces publications la preuve de l'apparente (ou prétendue) vitalité du journalisme d'investigation ? Un signe de son « renouveau », (auto-) proclamé depuis plus d'une quinzaine d'années par les médias et leurs observateurs, et/ou d'un retour vers les « fondamentaux » du métier, visant à défendre l'honneur d'une profession attaquée de toutes parts, face à des problèmes de perte de crédibilité auprès du lectorat ?

D'un côté, ce nouvel épisode des « Paradise Papers » semblerait a priori confirmer que le journalisme d'investigation connaît non seulement un regain d'intérêt ces dernières années, mais que ce phénomène est suivi concrètement par un nombre croissant de productions journalistiques, en divers formats et sur différents supports. De nouveaux médias, des médias émergents et des *pure players* comme

1. International Consortium of Investigative Journalists, [<https://www.icij.org>].

Mediapart se réclame de cette mouvance, tandis que des titres ont réactivé ou créé au sein de leur rédaction des « cellules enquête ». Ils participent à des expériences de collaborations transnationales inédites, tirant parti des facilités de communication, de partage et de traitement de données massives qu'offrent les technologies digitales.

D'un autre côté, nous avons rencontré, lors d'entretiens informels préalables à cette recherche, de nombreux professionnels regrettant « l'agonie » (suivant leur expression) de l'investigation, notamment dans la presse d'information suisse. Certains invoquent régulièrement pour cause le manque de temps et de budgets accordés par leurs employeurs à ce genre journalistique. Ils se réfèrent aussi de manière plus globale aux phénomènes de restructuration, repositionnement éditorial, fusion et même disparition touchant les principaux titres du secteur. Sur le plan des pratiques professionnelles, d'autres fustigent certaines « dérives », comme l'exploitation sans prise de recul ni esprit critique d'informations fournies et mises à l'agenda par des acteurs perçus comme situés en périphérie, voire à l'extérieur de la profession.

PREMIERS QUESTIONNEMENTS

Si l'investigation semble redevenue d'actualité dans les pratiques journalistiques, leur médiatisation et mise en scène, pourquoi de telles divergences de vues parmi les acteurs concernés ? Pourquoi, lorsque le scientifique s'y intéresse, apparaît-il que les définitions mêmes de l'investigation peinent à faire consensus ? Existe-t-il un socle commun, une définition a minima du journalisme d'investigation ? Pourquoi les méthodes sur lesquelles se fonde ce genre si réputé pour ses apports en termes de « plus-value » et de contribution au débat démocratique restent-elles généralement aussi peu explicitées au sein de la profession, au-delà de la mention rapide et récurrente de « fondamentaux du métier » ? Comment interpréter le renvoi à ces « fondamentaux » ? Faudrait-il seulement voir dans cette référence l'affirmation d'une identité basée notamment sur un ensemble de pratiques dites « professionnelles » ? Le renvoi aux « fondamentaux » ne serait-il pas aussi une manière, pour les praticiens, d'éluider certaines questions plus fouillées, ou des tentatives de descriptions plus systématiques, s'intéressant à la complexité de leurs pratiques ?

Ces premiers questionnements ont servi de fil conducteur à ce travail de recherche personnel, qui s'est donné pour objectif général

de tenter de mieux cerner ces paradoxes apparents, toujours stimulants pour les prémices de la recherche.

Les nombreux implicites entourant les pratiques et les méthodes du journalisme d'investigation suscitent bien des interrogations. Ils nous amènent aussi à nous poser des questions relatives à l'identification possible et à la nature de connaissances transférables, dans une visée de contribution à la formation professionnelle, pour différents supports didactiques. Ces questions nous paraissent cruciales dans le contexte d'un milieu professionnel en Suisse romande encore dominé par le modèle de l'apprentissage « sur le tas » en matière de méthodes d'investigation. Ce modèle commence seulement à faire place depuis quelques années à des offres d'enseignement plus systématisées, comme c'est le cas dans quelques cursus de formation existants, au niveau professionnel et master universitaire. Dans l'état actuel des choses, ces formations doivent néanmoins pallier l'absence de travaux de synthèse francophones clairs et approfondis à ce sujet, à de rares exceptions près².

Sur le plan des connaissances scientifiques, les programmes de recherche se proposant d'étudier le journalisme d'investigation de façon approfondie demeurent l'exception en Suisse³. À ce jour et d'après notre recension de la littérature existante, une seule étude globale a été menée et publiée sur le journalisme d'investigation spécifiquement, à un niveau européen et de manière comparative, incluant un chapitre sur la situation en Suisse. Elle présente certaines limites, à la fois dans le corpus d'enquêtes étudié, par le faible nombre d'entretiens réalisés et par l'absence de journalistes de Suisse romande dans un panel de seulement une demi-douzaine de personnes interviewées, sans approfondissement⁴.

Les auteurs de cette étude soulignent d'emblée les nombreuses difficultés liées à leur projet. Ces difficultés tiennent d'abord à la

2. Ces exceptions concernent des « manuels » d'enquête, traduits de l'anglais et édités par des institutions, comme : Hunter *et al.*, 2011. Mentionnons aussi un support de formation, composé de huit chapitres de base, destiné aux journalistes du continent africain et intitulé : *Faire du journalisme d'investigation en Afrique; c'est « traverser un champ de mines à minuit »*, élaboré en collaboration avec l'Université du Witwatersrand (Johannesburg) et édité conjointement par le Forum des journalistes africains d'investigation - FAIR, la Fondation Konrad Adenauer et le Centre for Investigative Journalism (non daté) : [<https://fairreporters.wordpress.com/ij-manuals/>], consulté le 10 janvier 2020.

3. Voir toutefois : Dubied (dir.), 2017, projet en cours.

4. Van Eijk *et al.*, 2005. Parmi ces limites, on peut regretter l'absence de critères clairement formulés concernant la sélection des interviewés et du corpus de publication d'enquêtes correspondant ; des entretiens non transcrits et peu systématisés ; le manque de représentativité de l'échantillon choisi.

complexité de l'objet d'étude: une multitude de facteurs influent sur les productions d'investigations journalistiques. Il faut aussi tenir compte des particularités nationales, qu'elles soient d'ordre politique, administratif, juridique (par exemple, l'existence ou non de lois favorisant l'accès à des informations et sources gouvernementales), socio-économique, linguistique, culturel...

Les difficultés se présentent encore sur le plan méthodologique, de l'opérationnalisation de la recherche: il n'est pas toujours aisé d'approcher des praticiens de l'investigation et de les mettre en confiance pour mener des entretiens approfondis, en raison de la protection des sources notamment.

À la base, les initiateurs d'une telle étude se sont également retrouvés confrontés à un problème de définition de leur objet. En quoi consiste précisément le journalisme d'investigation? Quelles seraient les caractéristiques particulières du genre? À ce stade, force est de constater que les tentatives de définition unitaire se heurtent à plusieurs ensembles de difficultés. Une grande partie de ces difficultés à appréhender le journalisme d'investigation comme objet d'étude scientifique concernent les *Journalism Studies* en général. D'autres sont peut-être plus spécifiques à ce genre en particulier. Commençons par aborder les premières.

APPORTS DE LA SOCIOLOGIE DU JOURNALISME

Dans les pays francophones, la sociologie du journalisme a insisté sur la nécessité de remettre en cause les a priori, les idées reçues véhiculées autour (et souvent par) des journalistes, comme appartenant à une organisation homogène dans l'espace et dans le temps, qu'elle soit professionnelle ou médiatique :

La sociologie des médias a précisément pour objectif de prendre du recul par rapport au sens commun, de mettre à distance les terrains qu'elle étudie afin de mieux comprendre les phénomènes observés. Partant du principe que les choses sont souvent différentes de ce qu'elles paraissent être, elle propose une vision démystifiante et relativisante de la réalité, tente de poser les bonnes questions (et, dans la mesure du possible, d'apporter les bonnes réponses), essaie d'introduire à la complexité et au sens de la nuance.⁵

5. Rieffel, 2010, p. 3.

Plusieurs travaux de synthèse en sociologie du journalisme ont aidé à clarifier des distinctions fondamentales que le chercheur doit opérer pour éviter certains obstacles épistémologiques, les dissonances ou la dispersion des efforts sur plusieurs fronts et plusieurs objets étroitement imbriqués – par exemple, l'étude des discours sur le journalisme ; l'étude des représentations sur les journalistes, ou que les journalistes eux-mêmes se font de leur « profession » (nous mettons ici volontairement entre guillemets, voir ci-après), de leurs rapports à d'autres sphères (médias employeurs, pouvoirs politiques et économiques, lectorat...), de leurs activités quotidiennes, etc.

L'identité sociale⁶ des journalistes est en effet en construction et en négociation permanente, sur plusieurs plans ; par exemple, entre l'identité *pour soi* et celle *pour autrui* :

En effet, l'identité sociale est toujours le résultat d'une construction ininterrompue, d'une espèce de négociation entre d'un côté « l'identité réelle » c'est-à-dire l'intériorisation de ce que l'on souhaite être, et de l'autre côté « l'identité virtuelle », celle qui est attribuée par autrui. La transaction qui s'instaure entre l'identité réelle (pour soi) et l'identité virtuelle (pour autrui) est le principe moteur de la formation d'une identité sociale donnée. Dans le cas des journalistes, l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes et l'image que leur accorde le public ne coïncident guère : cette dissonance accentuée sans conteste le caractère indécis de leur identité sociale. [...] Concernant « l'image pour soi », autrement dit des représentations que les journalistes se donnent d'eux-mêmes. Ce qui frappe, c'est d'abord l'ambiguïté de leur statut qui fait partie, selon eux, de l'originalité de leur métier. Partagés entre l'observation des règles organisationnelles de l'entreprise qui les emploie et le respect des normes professionnelles qui mettent l'accent sur l'indépendance de pensée et d'expression, ils ont le sentiment d'une double affiliation : d'appartenir à l'entreprise et d'être membre d'une profession.⁷

6. Le concept d'identité est encore largement débattu, notamment en France (Dubar, 2000). Il donne lieu à une multitude de définitions, qui diffèrent selon les disciplines (sociologie, ethnologie...) et les courants théoriques. Nous nous limiterons ici à la définition suivante, avec la précaution d'usage qui l'accompagne : « L'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres. Ce concept doit être appréhendé à l'articulation de plusieurs instances sociales, qu'elles soient individuelles ou collectives. », Paugam (dir.), 2010, p. 72.

7. Rieffel, 2010, pp. 125-126.

Il y a donc au moins une double affiliation (ou dépendance), en construction et en négociation permanente, à la fois aux règles déontologiques telles qu'elles s'imposent à un moment donné et aux règles organisationnelles du média employeur. Cette dualité se retrouve encore dans la conception même du métier de journaliste. Quand ils parlent de leur savoir-faire, les journalistes oscillent dans leurs discours entre renvois à des compétences acquises ainsi qu'à un ensemble de techniques, et références à l'intuition, la créativité, la réactivité, l'adaptation tout aussi nécessaires pour faire face à une diversité de situations, de contraintes, qu'elles soient internes (limites de temps, de budget, mais aussi de concurrence entre confrères, entre médias, etc.), plus périphériques ou externes (dans les rapports aux sources, aux pouvoirs publics, aux médias employeurs ou même aux annonceurs, par exemple). Bref, cette *image pour soi* des journalistes laisse apparaître un milieu professionnel partagé entre plusieurs représentations antagonistes, un milieu de plus en plus hétérogène, morcelé, comme le souligne le sociologue des médias Rieffel. D'autres auteurs ont plus insisté sur des formes de dépendance aux contraintes économiques et politiques :

Cette position ambiguë du journaliste, pris entre un idéal professionnel élevé et une réalité plus triviale explique sans doute qu'il y ait peu de métiers qui soient l'objet de représentations sociales aussi opposées. Le personnage social du journaliste oscille, en effet, entre d'une part, le pôle assez prestigieux incarné par le « grand reporter », qui paye parfois de sa vie la couverture des conflits, ou, plus récemment, par le « journaliste d'investigation » qui révèle des scandales et sert « la démocratie », ou encore par le grand commentateur politique qui exerce son esprit critique sur les responsables du pays ; et d'autre part, le pôle, à l'inverse, très négatif du journaliste corrompu qui fait des articles de complaisance, profite des malheurs du monde (on parle des « charognards de l'information ») ou même, tels les paparazzis, cherchent à des fins purement mercantiles à étaler la vie privée, vraie ou inventée, des personnages publics. Si le journaliste est ainsi un personnage trouble, capable du meilleur comme du pire, c'est qu'il doit le plus souvent composer avec les contraintes politique et économique qui pèsent sur lui et rendent sa position instable et inconfortable.⁸

8. Champagne, 1995, pp. 215-216.

Face à ces représentations multiples, contradictoires, mythographiques, déformantes et souvent caricaturales véhiculées dans et en dehors de la profession, le chercheur doit alors trouver un moyen de dégager de la complexité et des nuances. Il s'agit d'éviter les généralisations hâtives, les discours de surface et les amalgames entre ces différents niveaux d'identité sociale caractérisant les journalistes. Le chercheur doit aussi se situer dans différents niveaux d'analyse scientifique. Rieffel distingue en effet trois niveaux d'approche sociologique dans ce domaine :

[...] celui d'abord de la « sphère subjective » des journalistes, c'est-à-dire la connaissance de leurs motivations, de leurs perceptions de rôle ; celui ensuite de la « sphère productive » proprement dite, c'est-à-dire l'étude des conditions de travail et des routines professionnelles qui président à la fabrication de l'information ; celui enfin de ce que l'on pourrait appeler la « sphère extérieure », c'est-à-dire l'analyse des relations des journalistes avec leurs sources (en amont) et avec leur public (en aval).⁹

Ces trois niveaux sont étroitement liés entre eux. Ainsi, la sphère subjective (attentes et motivations des journalistes, perceptions de leur rôle, valeurs partagées, principes déontologiques allégués, normes professionnelles en vigueur...) « rejaillit à des degrés divers sur le contenu de l'information produite et diffusée », comme l'exprime encore Rieffel. D'un autre côté, la sphère extérieure pèse elle aussi sur la forme et le fond des productions journalistiques. Elle invite à porter une attention accrue sur les relations d'interdépendance ou de pouvoir, avec les sources notamment, pour « repenser la sociologie du journalisme »¹⁰.

Nous allons surtout nous consacrer à l'analyse de la sphère productive. Suivant Rieffel, elle « consiste à comprendre comment se nouent les relations de travail au sein de l'entreprise de presse ou de l'entreprise audiovisuelle, à saisir la marge de manœuvre dont dispose chaque journaliste par rapport à l'organisation interne et par rapport aux contraintes externes (pressions des annonceurs, influence des sources d'information, etc.), à évaluer le poids de

9. Rieffel, 2010, pp. 131.

10. Schlesinger, 1992.

la concurrence et au final à appréhender les effets des routines professionnelles sur la confection de l'information »¹¹.

Concernant les « routines », Rieffel précise toutefois que ce terme est à nuancer et à relativiser lorsqu'il désigne notamment les activités de reporters et d'enquêteurs, qui représentent des *gatherers*, soit « ceux qui collectent l'information », par opposition aux *processors*, « qui transforment et présentent l'information ». Nous utiliserons tout de même ce terme de routine, dans la mesure où les journalistes d'investigation sont également soumis à un ensemble de pratiques renvoyant au caractère répétitif de leur méthode de travail (contacter plusieurs sources pour recouper et corroborer les informations obtenues, par exemple).

Toujours suivant Rieffel, l'analyse de la sphère productive se subdivise à son tour en trois courants de pensée et de recherche, du moins en France : l'approche organisationnelle, l'approche objectiviste et relationnelle, l'approche compréhensive.

L'approche organisationnelle s'intéresse aux logiques identifiables dans les entreprises médiatiques (définition et poursuite des objectifs, moyens mobilisés, division des tâches, répartition de l'autorité, etc.).

L'approche objectiviste et relationnelle propose quant à elle de « penser le milieu professionnel comme un espace structuré par un système d'oppositions [...] et à constamment lier l'évolution du champ journalistique à celle des autres champs sociaux »¹²; ceci en restant attentifs aux principes de hiérarchisation, de tensions entre les milieux et forces en présence (rédactions, éditeurs, gestionnaires, « marchés » de l'information, audiences...).

Cette approche est illustrée par les travaux de plusieurs sociologues du journalisme et des médias, mentionnés dans le cadre de la présente recherche¹³. Nous y ferons également référence autant que possible, mais en inscrivant nos efforts dans un projet bien plus modeste, centré sur une approche compréhensive et descriptive de « pratiques en situation », étant donné le cadre imparti à ce travail et ses moyens restreints.

Pour des questions d'opérationnalisation de la recherche, il nous a paru en effet difficile de s'orienter sur une étude des interactions entre différents acteurs impliqués dans les productions

11. Rieffel, 2010, p. 134.

12. *Ibid.*, 2010, p. 137.

13. Champagne, 1995 et 2016; Neveu, 2019; Accardo, 2007; Marchetti, 2000.

journalistiques, et encore moins de prétendre observer les relations des journalistes avec leurs sources et leur public. Il était plus réaliste de limiter notre étude à la sphère productive des journalistes eux-mêmes, en menant des observations et des entretiens approfondis à propos de leurs pratiques professionnelles. Partant de là, nous avons ensuite tenté de mettre en évidence dans ces observations et dans les discours recueillis des traces des rapports de force et de pouvoir intéressant l'approche objectiviste et relationnelle.

PRATIQUES JOURNALISTIQUES

Nous avons donc opté pour une approche focalisée sur l'observation et le recueil de récits de pratiques journalistiques en situation. Nous motivons ce choix par l'intention de trouver une « solution au problème du développement de connaissances sociologiques objectives sur la base de témoignages par nature subjectifs : on montrera qu'un entretien narratif orienté vers la reconstitution d'enchaînement d'événements, de situations, d'interactions et d'actions contient nécessairement bon nombre d'informations factuelles généralement exactes »¹⁴. Ce choix nous permet aussi de mieux construire et délimiter dans un premier temps notre objet de recherche.

En tant qu'objet de recherche, les pratiques journalistiques doivent être abordées comme des « matières » particulièrement mouvantes, travaillées en permanence par des transformations et enjeux socio-économiques, politiques, idéologiques, culturels. Il s'agit aussi de transformations et enjeux technologiques.

Comme il est désormais coutume de le rappeler, la « révolution internet » a depuis plusieurs années secoué les habitudes de la presse d'information payante, déjà mise à mal par le développement des gratuits et des magazines de consommation. Par conséquent, toute tentative de définition unitaire du journalisme d'investigation doit également prendre acte de l'ensemble de ces transformations. Avec la multiplication des publications en ligne, blogs, forums de discussion, développement du journalisme participatif, etc., ces bouleversements ont occasionné des phénomènes de redéfinition des pratiques journalistiques, de leurs acteurs comme de leurs limites, qui ont intéressé de nombreux chercheurs.

14. Bertaux, 2005, p. 14.

Ces phénomènes ont été observés de manière globale, et touchent notamment les pays européens, francophones ou non. En 2013 par exemple, le programme du colloque annuel NordiMédia¹⁵, réunissant des chercheurs travaillant sur les médias et la communication dans les pays scandinaves et nordiques – Danemark, Finlande, Suède, Norvège et Islande –, ancrerait ainsi les débats autour d'une thématique questionnant les rapports entre journalisme, autres pratiques médiatiques et démocratie, en partant d'un constat général : les médias comme les conditions de travail des journalistes ont été affectés par la révolution numérique, les phénomènes de globalisation, de commercialisation et de concentration. Internet et les réseaux sociaux ont contribué à brouiller les repères.

Or, avant même la popularisation des usages d'internet, dès le milieu des années 1990, des chercheurs francophones soulignent déjà que le journalisme n'a jamais eu l'homogénéité qu'on lui attribue. Les travaux en sociologie du journalisme menés depuis une vingtaine d'années soulignent la multiplicité des pratiques journalistiques, leur plasticité, leur caractère pluriel¹⁶.

Sur ces « matières mouvantes » et autres mutations viennent toujours se greffer des discours réflexifs des journalistes eux-mêmes, « qui prétendent légitimement constituer un savoir sur leur pratique »¹⁷. Ces discours réflexifs – et souvent alarmistes – sont de plus en plus abondants en période de transformations technologiques et de tourmente, notamment en raison des crises économiques frappant le secteur des médias. Ils ont aussi acquis une très forte visibilité, quitte à participer au « brouillage » d'une connaissance distanciée et plus objective des pratiques journalistiques. Il en va de même pour l'investigation.

PRINCIPAUX OBSTACLES ÉPISTÉMOLOGIQUES

Le sociologue Erik Neveu identifie un ensemble de six « obstacles épistémologiques » qu'il convient de relever au préalable. Pour faciliter leur repérage, nous proposons de les résumer comme suit.

Premièrement, il s'agit de prendre en compte *l'importance des préjugés normatifs*. Au-delà même du journalisme comme activité, ces préjugés sont d'autant plus forts que « l'émergence d'une presse

15. Voir : Hornmoen & Orgeret (dir.) 2014.

16. Ruellan, 1992; 1993; Neveu, 2001/2019.

17. Ringoot & Utard, 2005, p. 5.

libre est historiquement liée à la construction des régimes démocratiques »¹⁸ ainsi qu'à « la reconnaissance du principe de la liberté d'expression et d'opinion affirmée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) »¹⁹.

En effet, le journalisme « apparaît aussi comme un rouage de la démocratie, ce dont témoignent la place donnée à la liberté de presse dans de nombreuses constitutions (1^{er} amendement de la Constitution des États-Unis), l'importance des valeurs de transparence ou des expressions comme « quatrième pouvoir ». Le risque est de tenir pour indiscutable ce qui fonctionne aussi comme mythologie professionnelle. »²⁰ Le chercheur doit prendre garde à ces préjugés tenaces, et peut-être plus tenaces encore s'agissant du journalisme d'investigation, entouré des discours de légitimation qui l'accompagnent immanquablement. Il s'agit de questionner les « attentes considérables et très positives (mais parfois surévaluées : 4^e pouvoir, contrepouvoir...) que suscite cette profession dans l'espace public. Ces attentes sont souvent entachées de stéréotypes et confortées par des mythes sur le rôle du journalisme et sa nature. Comme tous les mythes, ces derniers sont à la fois utiles socialement, en termes de cohésion, d'identité professionnelle ou d'explication, mais ils sont aussi excessivement simplificateurs et déformants. »²¹

La mythologie qui entoure la « profession » constitue un deuxième obstacle, corollaire. Cette mythologie vient également embrouiller les perceptions, avec l'évocation de « modèles », « grandes figures » ou « vedettes »... Or, ces vedettes demeurent très largement l'exception, plutôt que des acteurs représentatifs de l'ensemble des journalistes. Il convient aussi de s'en distancier, d'interpeller le caractère tangible de tels « modèles », idéalisés²².

L'abondance des analyses et discours réflexifs des journalistes peuvent constituer un autre obstacle, et c'est là notre troisième point. Les journalistes développent volontiers « une théorie indigène de leurs pratiques », livrent des récits ou évoquent des cas présentés comme « exemplaires ». Or, « ces textes font souvent la part belle à une vision enchantée du journalisme, de ses fonctions démocratiques,

18. Neveu, 2001/2019, p. 4.

19. Rieffel, 2010, p. 122.

20. Neveu, 2001/2019, p. 4.

21. Dubied, 2018, p. 1.

22. Rieffel, 2010, p.122; Ruellan, 1993; et sur le journalisme d'investigation : Dubied, 2017 et 2018.

de ses pouvoirs [...]. Plus encore, pour des raisons éditoriales évidentes, ces témoignages sont presque toujours le fait de vedettes de la profession.»²³ Pour le chercheur, ils sont à distinguer absolument de ce qui peut être observé empiriquement. Le chercheur doit aussi faire face de manière constante à la production, par les journalistes en général, «d'un contre-discours permanent et préventif [...] sur les difficultés structurelles et conjoncturelles de la presse», qui met l'accent «sur l'évidence du professionnalisme des gens de presse» et la «revendication de la conception professionnelle de son activité»²⁴.

La défiance croisée entre journalistes et universitaires représente un quatrième obstacle pointé par Erik Neveu. Depuis une trentaine d'années, des professionnels des médias ont développé «la possibilité d'intervenir avec autorité dans le débat public par leurs articles ou leurs livres, s'installant dans une posture dont les «intellectuels» pensaient être détenteurs exclusifs». Ce phénomène est particulièrement visible en France ou aux États-Unis, par exemple. «Cette évolution alimente une vieille défiance croisée qui s'exprime chez les journalistes par la fréquence d'un anti-intellectualisme larvé, ou par le privilège donné à des intellectuels *made in media*. Elle se traduit chez beaucoup d'universitaires par une tentation dénonciatrice que tout chercheur travaillant sur le journalisme doit apprendre à contrôler»²⁵.

Ce point n'est pas que «franco-français»: il est aussi signalé par d'autres chercheurs anglophones²⁶ et identifiable dans une certaine mesure (quoique peu documenté) en Suisse. On pourrait ajouter à ce point la difficulté que peuvent avoir des chercheurs à se situer dans différents courants universitaires plus ou moins critiques ou même perçus comme idéologiquement «positionnés» par rapport à la société, à la déontologie et aux productions journalistiques. Des courants de recherche se réclamant d'une «sociologie critique» ont par ailleurs contribué à alimenter certaines défiances, voire des polémiques²⁷. Il s'agit de remettre en perspective ces courants (voir *infra*), notamment par rapport à des traditions et courants de recherche anglo-saxons²⁸.

23. Neveu, 2001, p. 4.

24. Ruellan, 1993, p. 10.

25. Neveu, 2019, p. 5 (pour les deux citations).

26. Conboy, 2012.

27. Par exemple: Bourdieu, 1994; Accardo, 2007.

28. Comme le suggère Muhlmann, 2004.

Les mythologies de la communication forment un cinquième risque auquel « se confronte tout travail sur le journalisme. Ces dernières sont contradictoires et encombrantes. Tantôt elles célèbrent, avec une naïveté répétée, l'annonce de révolutions de la communication et du journalisme à l'apparition de tout média nouveau. »²⁹ C'est particulièrement le cas pour les technologies numériques, leurs outils (internet, blogs, réseaux sociaux) et leurs usages. Cette « euphorie » a aussi été portée, au moins à ses débuts et dès la fin des années 1990, par un courant de recherches universitaires³⁰. Dans d'autres cas, elles tendent à des simplifications réductrices, « à figer une essence des problèmes du journalisme sur lesquels tout aurait déjà été dit voici un siècle et demi par Balzac dans *Illusions perdues* »³¹.

La pluralité des formes et activités journalistiques peut composer un sixième obstacle. Ces dernières sont diverses et en constante évolution, et non pas figées. C'est donc « à dessein qu'on parlera ici de journalismes au pluriel, que les termes de réseaux ou d'interdépendances seront sollicités pour rendre compte d'une cartographie sociale où s'articulent les hiérarchies propres au journalisme et aux entreprises de presse, les relations aux sources, aux pouvoirs sociaux et aux publics »³². L'identification de cet obstacle rejoint par ailleurs les observations susmentionnées par d'autres scientifiques à propos de « la complexité et la contingence des phénomènes à l'étude »³³. Pour le dire autrement, le chercheur doit se méfier d'« une impression trompeuse d'unité, qui ne résiste pas à l'examen de l'histoire et des sciences sociales. Il n'y a pas UNE investigation, mais des traditions d'enquête bien distinctes en fonction des contextes et des périodes historiques. Il faut à tout le moins distinguer. »³⁴

D'autres travaux ont contribué à préciser les contours de chacun de ces obstacles, ou à en identifier d'autres, corollaires. Les chercheurs se penchant sur la pluralité des formes et activités journalistiques sont immanquablement confrontés à la multitude de facteurs influant sur leurs objets d'étude. Comment tous les repérer, les « découpler » ou au contraire les relier ? Au Québec, Jean Charron avertit lui aussi que ce type de recherches doit composer

29. Neveu, 2019, p. 5.

30. C'est ce que soulignent Mercier & Pignard-Cheynel, 2014, p. 3.

31. Neveu, 2019, p. 6.

32. *Idem*.

33. Charron, 2017.

34. Dubied, 2018, p. 2.

avec de nombreux défis. Il mentionne notamment *la complexité et la contingence des phénomènes à l'étude*, du fait des « discours polyphoniques » et des nombreux jeux d'interactions en présence dans le triangle relationnel médias/pouvoirs/publics³⁵. C'est là notre septième point, qui concerne par extension la complexité et la contingence des phénomènes à l'étude.

Toujours suivant Charron, un huitième obstacle tient à la difficulté de « distinguer dans la mouvance actuelle les changements de surface, les innovations circonstanciées, des changements plus durables et qui ne sont pas toujours les plus perceptibles ». Face au *piège du chronocentrisme*, il suggère de recourir à une perspective socio-historique ou diachronique. Elle permettrait de mieux situer les logiques d'usage et diverses appropriations des acteurs concernés, en considérant les structures sociales dans lesquelles elles s'intègrent, ainsi que les rapports journalistiques aux sources : situations de convergence, mais aussi de redistribution de ressources, de précarisation et d'hyper-concurrence³⁶.

Notre étude se doit de prendre en considération ces « obstacles épistémologiques » à chaque étape du questionnement, et d'en mettre à jour d'autres, le cas échéant. Il s'agit en ce sens d'identifier parmi les nombreuses approches et méthodologies proposées dans le vaste ensemble des *Journalism Studies* celles qui s'avèrent les plus adéquates pour mener une étude approfondie des pratiques de l'investigation journalistique, et livrer au terme du processus de recherche des réponses valables à nos questionnements de départ. Les parties et articles suivants rendent compte de la réflexion que nous avons menée à ce propos. Cependant, face à une certaine « dispersion académique » des *Journalism Studies*, comment ne pas évoquer la difficulté pour le chercheur de trouver un positionnement clair, cohérent et adéquat dans le champ des sciences sociales lorsqu'il prend pour objet d'étude les pratiques journalistiques ? Cette *dispersion académique* peut s'avérer un neuvième obstacle à surmonter. Le chercheur doit alors définir son positionnement à plusieurs niveaux. Il s'agit pour lui de tenir compte de l'ensemble des obstacles épistémologiques susmentionnés, d'éviter les risques de dispersion de ses efforts par rapport à son « objet », tout en prenant acte des phénomènes d'intersubjectivité qui marqueront inmanquablement son étude. D'une manière ou d'une autre,

35. Charron, 2017, pp. viii - xvii.

36. *Idem*.

comme nous l'avons dit, le chercheur se retrouvera lui-même «acteur» plus ou moins engagé, risquant d'alimenter la «défiance croisée entre journalistes et universitaires», selon les courants théoriques (critiques, notamment) dans lesquels il puisera outils théoriques, cadre théorique et définition d'une posture. Les parties qui suivent tentent de clarifier notre positionnement, en insistant sur notre rattachement à l'ethnologie et à l'anthropologie culturelle, disciplines dans lesquelles nous avons effectué notre formation universitaire.

SE FOCALISER SUR LES INTERACTIONS

Dès le tournant des années 2000, d'importants programmes de recherche francophones et transnationaux se sont penchés sur les transformations actuelles des pratiques journalistiques. Nous nous référons ici en particulier aux travaux du programme commun de recherche sur le journalisme intitulé «Hybridation et création de genres médiatiques. Réalités, représentations et usages des transformations de l'information»³⁷, lancé en 2002. Non seulement ce programme a été l'occasion de souligner encore les difficultés de toute entreprise se proposant de prendre pour objet d'étude les discours et pratiques journalistiques, mais son équipe interdisciplinaire a dressé un bilan éclairant de l'état des recherches francophones sur le journalisme.

Les coordinateurs des publications rendant compte de ces travaux, Roselyne Ringoot et Jean-Michel Utard, notent que, sur le plan des connaissances académiques traitant des pratiques journalistiques comme objet, «les recherches restent encore dispersées, marquées par des clivages disciplinaires forts, où la sociologie des professions et des organisations, la sociologie politique ou l'histoire de la presse et des médias constituent des poids lourds face à des sciences du langage qui ont du mal à faire valoir leur pertinence ou une approche économique encore grande absente»³⁸. Cette remarque vaut pour les études sur le journalisme en général, et a fortiori pour les recherches, principalement anglophones, portant plus spécifiquement sur l'investigation.

37. Ce programme à vocation interdisciplinaire a rassemblé 27 spécialistes, surtout rattachés à des centres de recherche d'universités françaises, mais aussi du Canada et du Brésil, réunis au sein du Réseau d'études sur le journalisme (REJ).

38. Ringoot & Utard (dir.), 2005.

Comment se positionner plus clairement dans le vaste ensemble des courants de recherche préexistants? Nous suivrons donc les recommandations des auteurs précités : ils revendiquent une approche non seulement sociologique, mais également interdisciplinaire, avec le souci de préciser des bases communes, de « se déplacer dans une perspective cumulative et intégrative, favorisant la convergence de leurs questionnements »³⁹. Procédant par études de cas, ils s'efforcent de décrire des objets en mutation, dans une perspective non normative, inspirée par l'interactionnisme et les travaux de « l'école de Chicago »⁴⁰. Le but est alors de contribuer :

[au] mouvement général des sciences humaines et sociales passant des modèles structuraux vers l'étude des interactions. On se trouve aujourd'hui avec la vision d'une réalité plus fragmentée ou plus « feuilletée », au sein de laquelle les interstices entre les espaces partiels ou les différentes couches laissent du jeu à l'intervention des acteurs. On abandonne ces grandes unités immobiles dans la longue durée de l'histoire pour s'intéresser, dans la lignée de Michel Foucault (1994b), aux discontinuités, aux phénomènes émergeant de manière aléatoire, aux blancs et aux trous noirs de l'histoire, « au mouvement qui déplace les lignes ». Le journalisme se décline alors au pluriel : il y a des journalistes, des journaux, des informations, des publics, etc.⁴¹

La présente recherche s'inscrit pleinement dans cette approche, qui comporte ses avantages et ses limites, développés ci-après.

REMISES EN CAUSE DES PERSPECTIVES NORMATIVES ET FONCTIONNALISTES

Importance des préjugés normatifs, mythologie entourant la profession, abondance des analyses et discours réflexifs des journalistes eux-mêmes, ambiguïté des relations entre journalistes et universitaires, mythologies de la communication, pluralité caractérisant « les journalismes », contingence, chronocentrisme... tous ces obstacles épistémologiques incitent à la plus grande prudence

39. *Ibid.*, p. 2.

40. En référence aux travaux d'Erving Goffman, Howard S. Becker, Anselm Strauss... Voir aussi : Cuin, Gresle & Hervouet, 2017, p. 176; Bertaux, 2005, pp. 7-9 et 20; Becker, 2016.

41. Ringoût & Utard (dir.), 2005, pp. 5-6.

autour de tentatives de définition qui pourraient s'avérer trop normatives ou fonctionnalistes « du » journalisme, au singulier, et « du » journalisme comme « profession », même libérale. Nous partageons le constat que le journalisme n'a jamais eu l'homogénéité qu'on lui attribue très généralement et que ses pratiques sont au contraire traversées en permanence par de multiples interactions.

Dès le début des années 1990, les travaux de Denis Ruellan ont d'ailleurs porté sur la porosité des frontières du journalisme, à la fois à l'entrée de la profession (la formation « sur le tas » est reconstruite, parallèlement au cursus universitaire dédié, complété par des stages, et aux centres de formation agréés), mais aussi en relation avec d'autres milieux. On ne peut en effet considérer le milieu journalistique comme un « monde structuré » sur le modèle d'autres professions libérales, par exemple. Il s'agit bien davantage d'un « univers fluide, aux modes de gestion flous : ainsi que l'a montré Denis Ruellan, la fermeture territoriale s'avère plus symbolique que réelle, plus imaginée qu'effective »⁴².

C'est en ce sens que nous suivons la proposition de Roselyne Ringoot et Jean-Michel Utard : ils se réfèrent eux aussi à la notion de « flou constitutif » des frontières de la profession journalistique, développée par Denis Ruellan et, depuis, largement mentionnée par les chercheurs travaillant sur les identités et les productions des journalistes. Denis Ruellan a proposé cette notion qui nous amène à dépasser certains écueils en partie liés à « l'empreinte du fonctionnalisme », courant théorique longtemps dominant dans les pays anglo-saxons concernant les études portant sur les milieux professionnels :

Les premières études sur le professionnalisme des journalistes ont été entreprises au début des années 1960 par les chercheurs états-uniens Jack M. McLeod et Searl E. Hawley⁴³ qui se proposèrent de déterminer le degré de professionnalisme des gens de presse en mesurant une série d'attributs, parmi lesquels la formation, le caractère technique du savoir, le rôle social, la responsabilité, la structuration du groupe. Leurs voies méthodologiques héritaient directement d'une école influente au sein de la sociologie des professions, le fonctionnalisme. Puisant dans les propositions théoriques des premières

42. Rieffel, 2010, p. 123.

43. McLeod, Jack M. & Hawley, Searl E. (1964), « Professionalization Among Newsmen », *Journalism Quarterly*, vol. 41.

études des professions à partir du « modèle » des activités que l'on dit « libérales » en France (médecine, droit, comptabilité...), ce courant s'attachait depuis l'après-guerre à déterminer des hiérarchies naturelles entre les activités qui pouvaient être qualifiées de professions, de semi-professions ou de quasi-professions..., l'idée centrale étant de préciser quelle fonction chaque activité remplissait dans le corps social [...]. »⁴⁴

Comme le rappelle plus loin Ruellan : « La faiblesse de cette proposition théorique, dont les principaux initiateurs sont R. K. Merton et T. Parsons, a largement été soulignée depuis. » Il ajoute ailleurs : « La faiblesse essentielle de la proposition fonctionnaliste d'analyse des professions est de postuler l'existence d'un type idéal de profession fondé sur un ensemble de valeurs partagées par une communauté de travail, valeurs unifiées dans un système de normes éminemment positives. »⁴⁵ Parmi les reproches formulés, celui de concevoir le journalisme comme un métier certain, au domaine bien délimité et aux capacités établies, autour d'un ensemble de compétences techniques particulières, basées sur une formation professionnelle et des savoirs enseignés.

UN « FLOU CONSTITUTIF » OU « PRODUCTIF »

Dans le sillage des travaux de Ruellan, mais aussi de ceux de Rieffel, soulignons le flou caractérisant d'emblée l'expression couramment employée (en Suisse comme en France) de « journaliste » qualifié de « professionnel ». La définition commune se limite par exemple à avancer que « le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession » dans un ou plusieurs médias (selon l'article 2 de la loi de 1935 définissant en France le statut de « journaliste professionnel »).

Comme l'observe Rémy Rieffel : « Cette définition officielle de journalisme pose problème et témoigne de l'imprécision des contours de cette profession depuis l'origine. [...] Elle est « purement tautologique » et « ne fait référence à aucun savoir ou savoir-faire particulier sanctionné par une formation ou par un diplôme ; à aucune compétence reconnue ou contrôlée par des pairs : elle

44. Ruellan, 1992, p. 27.

45. Ruellan, 1993, p. 38.

se contente de mentionner comme critère principal l'exercice du métier »⁴⁶.

Ruellan développe : « [...] Nous avançons que le flou fonde ce professionnalisme, que le flou est en soi une culture de production, une manière d'être et de faire propre au journalisme, et qu'il est lisible à la fois dans le statut professionnel, dans la définition de son champ d'activité, et dans les modes quotidiens de vie, de pensée et de production. »⁴⁷

Pour le dire autrement, le journalisme se décline non seulement au pluriel, mais ses acteurs paraissent « résister » aussi aux tentatives qui sont faites (de l'extérieur comme de l'intérieur) de les « enfermer » dans une définition réductrice. Nous chercherons à questionner dans notre étude ces formes de résistance concernant les pratiques du journalisme d'investigation.

Nous devons aussi prendre en considération un autre point : les journalistes évoluent en constante interaction. Ils ont « toujours cherché des modèles à l'extérieur de leur profession »⁴⁸, par exemple dans le milieu littéraire ou politique, mais encore économique, social et culturel au sens large. Leur production est par ailleurs dépendante de conditions de travail proposées (ou imposées) par les employeurs et éditeurs, et de l'accès aux sources d'information : institutions, pouvoirs politiques, économiques, judiciaires, de justice et police...

À PROPOS DE LA PERSPECTIVE BOURDIEUSIENNE

Plusieurs chercheurs relèvent que cette notion de « flou constitutif » ou « productif », relevant la porosité et les interdépendances des pratiques journalistiques, influencées par une multitude d'interactions et des acteurs situés en périphérie ou à l'extérieur de la profession, s'accorde difficilement avec la notion de « champ journalistique » proposée par Pierre Bourdieu. « Le journalisme est d'une certaine façon un objet qui résiste (dans tous les sens du terme) à son appréhension dans un cadre bourdieusien. »⁴⁹

Parmi les limites formulées à propos du « cadre bourdieusien », relevons que « le champ journalistique y est décrit à la fois comme

46. Rieffel, 2010.

47. Ruellan, 1993, p. 29.

48. Rieffel, 2010, p. 123.

49. Bastin, 2003, p. 2.

un instrument de connaissance sur la profession de journaliste et comme l'outil d'un discours critique qui doit permettre de mieux réguler cette profession »⁵⁰. Nous retrouvons dans cette perspective de « discours critique », souvent mal perçu (et mal reçu) par les journalistes, une partie du quatrième obstacle à une connaissance distanciée des pratiques journalistiques, mentionné plus haut.

De la même manière, relevons aussi une vision bourdieusienne parfois schématique des différents « possibles » en matière de pratiques journalistiques, opposant tradition d'un journalisme « à l'américaine », basé sur l'exploitation et la présentation de faits, et tradition d'un journalisme « à la française », plus proche d'influences littéraires, du commentaire et des cercles du pouvoir politique. Ainsi, dans cette citation :

Le champ journalistique s'est constitué comme tel, au XIX^e siècle, autour de l'opposition entre les journaux offrant avant tout des « nouvelles », de préférence « sensationnelles », ou, mieux, « à sensation », et des journaux proposant des analyses et des « commentaires » et attachés à marquer leur distinction par rapport aux premiers en affirmant hautement des valeurs d'« objectivité » ; il est le lieu d'une opposition entre deux logiques et deux principes de légitimation : la reconnaissance par les pairs, accordée à ceux qui reconnaissent le plus complètement les « valeurs » ou les principes internes, et la reconnaissance par le plus grand nombre, matérialisée dans le nombre d'entrées, de lecteurs, d'auditeurs ou de spectateurs, donc le chiffre de vente (best-sellers) et le profit en argent, la sanction du plébiscite démocratique étant inséparablement en ce cas un verdict du marché.⁵¹

Autre écueil signalé dans certaines analyses de Bourdieu : la tendance à surdéterminer les rapports de pouvoir et de domination, l'influence des « lois du marché », les contraintes économiques et managériales, et à minimiser ou passer sous silence les marges de manœuvre que tentent de se réserver les journalistes. Considérés en tant qu'acteurs sociaux, les journalistes développant aussi leurs propres logiques, stratégies et tactiques en vue d'aménager et/ou de préserver une certaine autonomie ou indépendance dans leurs pratiques et leurs productions.

50. *Idem.*

51. Bourdieu, 1994, p. 4.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la richesse et l'importance des analyses sociologiques offertes par Pierre Bourdieu sur le journalisme et les médias en général. Le poids des contraintes économiques est certes important et nous ne manquerons pas de nous y intéresser dans cet ouvrage. Toutefois, une surdétermination a priori des facteurs économiques ou des formes de domination risque de nous éloigner d'une observation plus fine de la mouvance et de la pluralité des pratiques journalistiques, voire de contribuer à « la disparition du travail journalistique dans le champ »⁵². Or, c'est justement le travail journalistique que nous souhaitons placer au centre de notre attention, en postulant l'importance des interactions sociales et d'une certaine porosité des « frontières », et non pas des barrières entre les différents champs, qui conduiraient à « l'isolement d'un champ journalistique à part entière »⁵³.

C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous avons trouvé plus prudent de ne pas nous enfermer dès le départ dans un tel cadre conceptuel, mais de procéder de manière plus exploratoire, en faisant référence, seulement au fur et à mesure de l'avancée de nos recherches, à des notions qui nous ont semblé particulièrement pertinentes pour la construction et la compréhension progressives de notre objet d'étude, centré sur les pratiques professionnelles. Nous entendons par là respecter l'ordre chronologique de leur mobilisation dans la conduite de ce travail de thèse de doctorat, publiée par articles successifs (voir Chapitre II).

LES MÉTHODES D'ENQUÊTE : QUATRE PISTES DE RÉFLEXION

Comme nous l'avons noté, la sociologie du journalisme place « l'exercice du métier » et les pratiques journalistiques effectives comme figurant parmi les principaux critères de l'identité professionnelle. Cette situation cardinale nous a aussi incité à mieux délimiter notre objet d'étude : nous nous intéressons aux pratiques et récits de pratiques des méthodes d'investigation journalistique, elles-mêmes souvent considérées par les journalistes comme étant précisément « au cœur de leur métier ». Nous nous intéresserons au « flou » qui subsiste autour de la définition des méthodes d'enquête et de leur mise en pratique. Pourquoi, comment et dans quelle mesure de « flou » serait-il entretenu par les acteurs en présence ?

52. Bastin, 2003, p. 2.

53. *Ibid.*, p. 7.

Nous souhaitons porter notre attention sur ce qu'il y a de commun, mais aussi sur la diversité (et la contextualité) de ces pratiques d'investigation journalistique. Leur étude approfondie peut servir à repérer, à mettre en évidence ou même à « révéler » une diversité de stratégies et de tactiques journalistiques, plus implicites, personnelles ou collectives, elles-mêmes déployées en fonction d'interactions et de rapports de pouvoir entre les journalistes et d'autres acteurs, présentés comme périphériques ou extérieurs à la « profession ».

Nous partons des quatre pistes de réflexion suivantes pour poser notre problématique.

- a) Cette pluralité des activités et productions journalistiques dépend des relations triangulaires, instables, entre la presse, les pouvoirs et le public⁵⁴.
- b) Dans une perspective synchronique, ces rapports de force entre les trois pôles, au milieu ou au contraire proches de ceux où se déplacent les journalistes, sont dynamiques, en construction et en négociation permanente, et non pas figés.
- c) Dans une perspective diachronique, ces rapports sont eux-mêmes en constante mutation dans le temps, notamment sous l'impulsion de reconfigurations des paysages médiatiques et de contraintes économiques (crise des modèles d'affaires que traversent les médias, notamment la presse écrite), de conditions d'accès aux sources (gouvernementales, administratives, politiques), mais aussi de transformations d'ordre technologique (usages d'internet, des réseaux sociaux, des outils numériques...). Elles amènent les acteurs à déployer de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles stratégies et routines journalistiques.
- d) Ces dernières sont d'autant plus complexes à cerner qu'elles renvoient à un « flou constitutif » des frontières de la profession journalistique. Ce « flou » qui peut aussi se révéler « productif », dans la mesure où il permet de contourner ou d'échapper à des tentatives de prises de contrôle par des acteurs plus ou moins périphériques (pouvoirs politiques, économiques et/ou médias employeurs), mais aussi d'intégrer des professions voisines qui pourraient menacer le groupe professionnel en profitant des reconfigurations : « En n'imposant pas de contenu systématique

54. Balle, 1992.

à la formation, et en donnant aux questions déontologiques une réponse de pure forme et évasive au fond, renvoyant à chacun des membres de la profession le devoir d'éthique sans autre contrainte, il dessine un groupe social insaisissable, hétérogène dans ses compositions (mais plus homogène dans ses valeurs qu'on veut généralement le croire), et plus complexe à contrôler de l'extérieur qu'il n'y paraît. »⁵⁵

Ces pistes nous amènent à des tentatives de clarification autour de la définition même du journalisme d'investigation, comme principal objet d'étude. Ces tentatives nous seront utiles pour ensuite préciser encore les approches envisagées, et mettre en place une méthodologie.

TENTATIVES DE DÉFINITION DU JOURNALISME D'INVESTIGATION

En tant qu'« objet qui résiste », le journalisme d'investigation et ses méthodes peuvent a priori comporter les mêmes « obstacles épistémologiques » pour le chercheur qui s'y intéresse. Même si nous choisissons de nous concentrer sur les définitions, l'identification et la catégorisation des méthodes d'enquête journalistique, nous nous retrouvons vite confronté à l'omniprésence des discours envahissants tenus par les journalistes eux-mêmes sur leurs pratiques.

Ces phénomènes ou processus d'autolégitimation ne sont guère propres ou limités au milieu journalistique. Ils sont présents dans tout récit de pratiques et peuvent par ailleurs être interprétés comme manière pour un corps professionnel ou n'importe quelle « communauté » observée de se protéger de regards extérieurs.

Nous postulons toutefois que la « résistance » à toute tentative de définition du journalisme d'investigation comporte quelque chose de plus implicite, de plus spécifique, que nous aurons comme projet d'identifier.

Suivant cette hypothèse, le journalisme d'investigation serait traversé par deux forces contradictoires. D'une part, la mise en œuvre (et parfois en récit) de certaines méthodes d'enquête bien déterminées, inscrites dans un nécessaire processus de démonstration (envers les pairs ; les médias employeurs ; les pouvoirs et les sources ; le lectorat). D'autre part, un besoin de dissimuler les conditions

55. Ruellan, 1992, p. 36.

de production de l'enquête journalistique – non seulement pour des raisons évidentes de protection des sources, mais aussi pour des motivations plus latentes mais tout aussi nécessaires, que nous chercherons à explorer.

Cette hypothèse a progressivement affleuré, en raison de la difficulté même à rencontrer des journalistes tombant d'accord sur une définition commune du journalisme d'investigation. Faut-il d'ailleurs parler de «journalismes d'investigation», au pluriel, en constante évolution?

Nous évoquerons ici certains écueils repérés par Erik Neveu. D'abord, les trois premiers points: importance des préjugés normatifs; mythologie qui entoure la «profession»; abondance des analyses et discours réflexifs.

Le caractère «évident» et indiscutable d'un genre journalistique contribuant encore plus que les autres, par la nature de ses «révélation», au bon fonctionnement du système démocratique doit être questionné et mis en perspective, ainsi que ses valeurs de transparence ou son rôle revendiqué de «quatrième pouvoir».

Comment ne pas évoquer la dimension de prestige, parfois d'ordre mythique ou mythographique, collant à ce genre particulier, à ses grandes figures passées ou présentes, à ses vedettes⁵⁶, à leurs pratiques et à leurs productions, inspirant notamment l'industrie cinématographique – industrie qui contribue, en retour, à renforcer certains stéréotypes? L'exemple emblématique de l'affaire du Watergate reste sans doute l'une des références les plus souvent convoquées dans l'imaginaire des journalistes, mais aussi citées par les formateurs et les chercheurs universitaires⁵⁷. Sur l'exposition et la mise en scène de différentes techniques d'enquête, elle peut s'avérer instructive sur bien des plans. Elle présente cependant des risques de distorsion dans les perceptions des rôles attribués aux journalistes d'investigation (ou qu'ils intériorisent ou s'attribuent plus ou moins consciemment eux-mêmes), comme des acteurs traquant obligatoirement les failles et faiblesses des autorités, animés par «la conviction que le gouvernement est immanquablement, irrévocablement et chroniquement peu performant, qu'il ne faut pas lui faire confiance, qu'il est porté sur la conspiration»⁵⁸.

56. Ruellan, 1993, pp.15 ss.

57. Hunter, 1997.

58. De Burgh, 2008, p. 24. Traduction personnelle de l'anglais. De Burgh mentionne à ce propose le «syndrome Le Carré» pour caractériser cette attitude.

Il en va de même pour les nombreuses représentations véhiculées par les journalistes eux-mêmes (avec une profusion de publication d'ouvrages à caractère plus ou moins réflexif) et/ou leur entourage et lectorat. Nombre de praticiens, mais aussi de formateurs, insistent sur les prédispositions, qualités et aptitudes particulières qui seraient nécessaires à l'exercice de l'enquête, et à son bon aboutissement. Ces multiples représentations et qualités (rigueur, ténacité, patience, fine psychologie dans les situations d'entretien, sens de l'observation, du détail, etc.) peuvent certes nous mettre sur la voie de pratiques systématiquement déployées par les journalistes dans le cadre de leur travail. Elles limitent toutefois les efforts de réflexivité, de désignation et d'identification claires des processus mobilisés. Elles risquent aussi d'éloigner le chercheur universitaire de la formulation d'un cœur de définition *a minima* mais opératoire, en vue de la construction de son objet d'étude, puis de l'observation et de la compréhension des techniques et méthodes d'enquête fondant une investigation journalistique « réussie », une « performance » servant d'exemple pour les pairs.

Dans tous les cas, une prise de recul est nécessaire, sur plusieurs plans, comme le note Erik Neveu. Ce dernier nous invite à porter aussi notre attention sur certains problèmes qui peuvent être liés à la « défiance croisée entre journalistes et universitaires », notamment lorsque le chercheur s'interroge sur le degré réel d'autonomie et d'indépendance des journalistes d'investigation, par exemple face à leurs sources. Bien des interactions, transactions et négociations se déroulant en amont de la publication effective d'une enquête journalistique. S'ajoute à cela le poids de contraintes d'ordre économique :

Penser sociologiquement le journalisme d'investigation c'est encore relever que ses scoops reposent plus souvent sur la publication de documents produits par des administrations d'État ou des experts que sur un travail de production autonome d'informations inédites. C'est donc rappeler que le genre implique des transactions en collusion avec des sources intéressées aux fuites (« Deep Throat » lors du Watergate, les possesseurs de la « cassette Méry » à l'automne 2000). C'est enfin souligner que la traduction d'un dossier complexe dans la matrice narrative du « scandale » implique presque inévitablement des simplifications [...]. On soulignera aussi que ce journalisme est plus bruyamment célébré que vraiment pratiqué. Les raisons en sont évidentes. Il est très coûteux en temps et en argent. Il suppose d'affecter à plein temps des investigateurs pour un résultat aléatoire.

Il expose à des mesures de rétorsion (budgets publicitaires perdus, procès) de la part des sources ou d'annonceurs puissants.⁵⁹

Au chapitre des « mythologies de la communication », il n'est pas toujours certain non plus que la « révolution internet » et les technologies numériques aient apporté plus d'avantages que d'inconvénients aux pratiques de l'enquête journalistique.

Enfin, le journalisme d'investigation ne renvoie-t-il pas de fait à une « pluralité des formes et activités », comme pour d'autres genres journalistiques ? Beaucoup de praticiens et formateurs, en Suisse⁶⁰ comme en France⁶¹, soutiennent qu'il ne s'agit en somme que de « bon journalisme », appliquant les principes d'intérêt public et de rigueur qui s'imposent : nécessité de se baser sur des faits, témoignages et documents valides ; de rechercher, recouper et vérifier les informations ; de respecter l'ensemble des règles déontologiques ; d'assumer les éléments et versions publiés, y compris devant les tribunaux. L'expression serait une sorte de pléonasm.

Dès lors, pourquoi vouloir chercher quelles seraient les spécificités du genre ? L'investigation journalistique ne serait que l'exécution rigoureuse des « fondamentaux » du journalisme et de ses routines, comme le remarque Jean-Marie Charon : « Dans leur travail quotidien, ils ont le sentiment de mettre en œuvre tous les gestes de base du journaliste : recherche des faits par des entretiens, l'étude de dossiers et l'obtention de documents, vérification, croisement de points de vue et de sources diverses, analyse, interprétations, mise en forme par le récit. »⁶²

Ce « sentiment » d'exécuter tous les gestes de base doit aussi être questionné : il ne va pas de soi. Quand on évoque le journalisme d'investigation, on s'aperçoit d'ailleurs que de profonds désaccords subsistent entre les praticiens eux-mêmes. Les débats entre professionnels⁶³ font souvent ressortir des éléments saillants, comme :

59. Neveu, 2001, pp. 105-106.

60. Besson, 2005 ; Boss & Strebler, 2012 ; De Diesbach, 2007 ; Pécler, 2001.

61. Mouriquand, 1994 ; Plenel, 2013 ; Arfi, 2014.

62. Charon, 2003, pp. 139-140.

63. Débats auxquels l'auteur de cet article a assisté ou auxquels il a participé en tant que journaliste et/ou chercheur universitaire, et qui l'ont amené à concevoir ce projet de recherche : entre autres, le colloque « Le combat pour la transparence : Bataille perdue ou bataille à mener ? Enjeux politiques, économiques et sociaux du libre accès à l'information », Académie du journalisme et des médias, Université de Neuchâtel, 24 mai 2013 ; la Conférence régionale du réseau *Swissinvestigation.net*, Genève, 27 avril 2012 (co-organisée par le Club suisse de la presse, et présentant une douzaine de panels consacrés au journalisme d'investigation) ; Global Investigative Journalism Conference – GIJC 2010 (quatrième colloque mondial du journalisme d'investigation, co-organisé avec le Global Investigative Journalism Network – GIJN, Genève, 22-25 avril 2010).

- i) Des dissonances entre, d'une part, les discours des journalistes sur leurs pratiques quotidiennes et, d'autre part, leurs pratiques effectives (visibles par exemple dans le cadre d'une émission TV d'investigation, plus ou moins mises en scène...) et/ou observables sur le terrain ;
- ii) L'importance des implicites et des non-dits entourant les pratiques réelles du journalisme d'investigation, qui contribuent à mythifier, voire à « mystifier » les activités qui seraient propres à ce genre journalistique ;
- iii) La proximité avec les sources, officielles et officieuses ;
- iv) Les règles, négociations et contextes implicites ou tacites concernant l'obtention d'informations confidentielles ;
- v) Le caractère hautement contextualisé et négociable, entre journalistes, au sein de la profession et au cas par cas, du recours aux pratiques déloyales, et notamment de technologies numériques intrusives comme la caméra cachée, à des fins d'investigation journalistique ;
- vi) L'importance des réseaux professionnels transnationaux dans la négociation et la transmission d'informations secrètes ou confidentielles.

Le débat autour d'une définition unique est d'autant plus complexe que l'investigation journalistique à un « instant T » est influencée historiquement par des modèles et des traditions journalistiques différents⁶⁴ et qu'il dépend de contextes très variables : étatiques, sociopolitiques, économiques, juridiques...⁶⁵

Certains journalistes et formateurs avancent néanmoins un certain nombre d'éléments qui seraient propres à définir partiellement ce genre, en le distinguant du reste des pratiques journalistiques. L'investigation se caractériserait ainsi par l'approfondissement du travail d'enquête, ce qui suppose des conditions permettant un travail dans la durée. Elle se distinguerait également par la recherche de faits, d'informations cachées, et leur révélation. Enfin, elle doit être à l'initiative de l'enquêteur, sur un sujet d'intérêt public⁶⁶.

Ces distinctions se retrouvent dans une définition largement acceptée par les professionnels, relayée par les plus importantes structures et réseaux internationaux dédiés au journalisme

64. Hunter, 1997 et 2011.

65. Van Eijk *et al.*, 2005.

66. Hunter, 1997 et 2011.

d'investigation (l'organisation américaine Investigative Reporters and Editors-IRE⁶⁷ et le réseau mondial Global Investigative Journalism Network – GIJN): le journalisme d'investigation consisterait en une recherche active d'informations, effectuée par le journaliste lui-même et de sa propre initiative, sur des sujets d'intérêt public, après avoir consulté un grand nombre de sources différentes, afin de révéler des faits ou des informations restés cachés. Sa pratique impliquerait la vérification accrue des informations délivrées par des tiers⁶⁸.

La dimension de l'initiative représenterait un critère déterminant: «L'enquête [...] dépend du matériau recueilli ou produit à l'initiative du journaliste», soulignent Mark Hunter et Nils Hanson. Le praticien ne peut en rester à une attitude «passive» ou seulement «réactive» de relais ou porte-voix d'«informations fournies par d'autres acteurs (tels que la police, les gouvernements, les entreprises, etc.)»⁶⁹.

Des recherches scientifiques récentes s'accordent sur les principales dimensions évoquées dans cette définition communément admise, au moins dans un premier temps et comme base opératoire, l'objectif étant ensuite de confronter ces dimensions aux résultats obtenus⁷⁰. Elles questionnent en particulier la dimension de l'initiative et, par extension, des modèles économiques et des jeux d'interaction plus ou moins implicites qui sous-tendent les exemples d'enquêtes journalistiques étudiés.

Nous pouvons déjà distinguer de manière très sommaire plusieurs dimensions dans cette définition: celle qui engloberait par exemple l'*input* d'une enquête journalistique (initiative, sources...), son *output* (forme de publication, impact des révélations...) et, entre les deux, le «travail sur la matière», ou le traitement des informations par les praticiens⁷¹, qui serait la dimension du *process* (méthodes, techniques et moyens d'enquête, menant à une démonstration journalistique).

67. [www.ire.org].

68. Tels sont les éléments les plus synthétiques qui ressortent de la définition avancée par le GIJN: «*While definitions of investigative reporting vary, among professional journalism groups there is broad agreement of its major components: systematic, in-depth, and original research and reporting, often involving the unearthing of secrets. Others note that its practice often involves heavy use of public records and data, with a focus on social justice and accountability*». Source: [https://gijn.org/resources/investigative-journalism-defining-the-craft/], page consultée le 21 janvier 2020.

69. Hunter (dir.), 2011, p. 7.

70. Hamilton, 2016; Dubied, 2018.

71. Van Eijk *et al.*, 2005, p. 21.

La dimension des méthodes nous intéresse en premier lieu, en tant que possible cœur de définition du journalisme d'investigation : elle invite à se concentrer sur des procédures explicitées, par exemple dans les études de cas illustrant des manuels consacrés à ce genre journalistique. Ceci d'autant plus que le recours à des méthodes et étapes d'enquête bien identifiables est prescrit par des organisations professionnelles comme le GIJN, afin de garantir des « critères et standards de qualité »⁷² de ce qui formerait une « bonne » enquête journalistique, défendable devant les pairs, les éditeurs, le lectorat et, le cas échéant, les tribunaux. En ce sens, ces méthodologies (ou processus) seraient repérables non seulement dans les discours professionnels, mais aussi dans leurs pratiques et dans leurs productions effectives.

Le choix du chercheur de se centrer sur l'étude des méthodes d'enquête le confronte à une certaine complexité. Le problème de la pluralité des formes et activités journalistiques ressurgit. Mentionnons d'abord la grande variété des méthodologies et processus d'enquête évoqués par les journalistes eux-mêmes, et les formateurs : il est possible d'en trouver des traces dans leurs cours ou contributions à des manuels et ouvrages introductifs sur l'investigation⁷³.

Il serait d'ailleurs intéressant d'analyser à quel point ces processus sont implicitement ou sciemment inspirés de méthodologies importées d'autres professions : enquêtes policières, enquêtes criminelles, instructions judiciaires... procédant par relevés et indices, recherches de mobiles, élaborations d'hypothèses, interrogations et confrontations de protagonistes⁷⁴.

Parmi les nombreuses traditions d'enquête coexistant, certaines ont davantage puisé du côté de méthodologies provenant des sciences humaines (identification et recoupement de documents et d'archives pour l'histoire contemporaine ; recours aux entretiens approfondis et à l'observation de terrain pour les méthodes qualitatives de la sociologie et de l'ethnologie, par exemple) ou mettent en place un canevas de recherche s'inspirant de la démarche scientifique et de l'objectivation. Ce canevas implique un ensemble de tâches identifiables : définition d'une problématique et d'hypothèses, documentation et état de la littérature faisant autorité sur

72. Aucoin, 2005.

73. Hunter, 1997 et 2011 ; Coronel, 2012 ; MacFadyen, 2008 ; Hanna, 2008.

74. Voir : Hunter, 1997.

une question, confrontation aux données récoltées, vérification d'un lien de causalité établi par le processus d'investigation journalistique, travail de démonstration, validation ou réfutation et reformulation...

Ces étapes se retrouvent d'ailleurs dans le modèle de « l'enquête par hypothèse » proposé par Mark Hunter⁷⁵, ou dans la mouvance du *precision journalism*⁷⁶, dont l'originalité « est de se reposer sur l'exploitation rigoureuse de grandes masses de données (statistiques, enquêtes), de se fixer davantage sur des « dossiers » que sur des événements, de supposer une coopération avec des chercheurs »⁷⁷.

Dans tous les cas, nous voyons ici que la référence à ces multiples traditions d'enquête influant sur les méthodes mises en œuvre nous emmène plus loin que la seule évocation des « fondamentaux » du métier. Il s'agit donc de viser une compréhension plus fine, allant au-delà du repérage et de l'enregistrement de discours de surface, ou de l'identification d'éléments et de traces évoquant les méthodes, apparentes dans les publications d'enquêtes journalistiques.

UNE APPROCHE SOCIO-ETHNOGRAPHIQUE ET COMPRÉHENSIVE

Suivant cet objectif, il nous paraît nécessaire de recourir à une approche qualitative, en privilégiant l'observation et les entretiens approfondis centrés sur la complexité des interactions et implicites entourant les « routines » et méthodes d'enquête. Sur le plan de l'approche et de la méthode, ce projet peut donc s'inspirer de la sociologie du journalisme portée par Erik Neveu :

[...] rendre compte d'une cartographie sociale où s'articulent les hiérarchies propres au journalisme et aux entreprises de presse, les relations aux sources, aux pouvoirs sociaux et aux publics. Et ce n'est qu'au prix d'investigations sur l'histoire du journalisme, la morphologie de la profession, les routines quotidiennes du travail journalistique qu'il peut devenir possible d'aborder des questions tenues pour plus essentielles sur les « pouvoirs » de la profession, son rôle politique, son devenir.⁷⁸

75. Hunter (dir.), 2011.

76. Meyer, 2002 ; Demers & Nichols, 1987.

77. Neveu, 2001, p. 107.

78. *Ibid.*, p. 6.

Nous allons par conséquent centrer notre attention sur «les routines quotidiennes du travail journalistique», en faisant le pari que l'étude plus systématique de ces routines et pratiques et de leur évocation notamment dans des situations de crise et de conflits avec les employeurs et les sources administratives peuvent avoir une grande valeur heuristique.

Comme le note ensuite Erik Neveu: «Ce choix en implique d'autres, et d'abord la valorisation de travaux à dimension ethnographique. Comprendre le travail des journalistes, c'est d'abord le regarder en train de se faire, dans les salles et conférences de rédaction, les entretiens, la chasse aux images, le tri des dépêches et des communiqués. Le second consiste à être attentif au «feuilleté» des pratiques journalistiques. Elles diffèrent profondément d'un média à un autre.»⁷⁹

En conséquence, notre recherche privilégie une approche compréhensive⁸⁰ pour nous intéresser avant tout :

[...] aux mondes vécus par les individus, décrypter de l'intérieur les situations réelles, reconstituer les raisons et les intentions d'agir des journalistes [...]. Le modèle général de l'action proposé repose sur les travaux menés en France par Luc Boltanski et Laurent Thevenot, qui insistent notamment sur la «grammaire» mise en œuvre par les individus, c'est-à-dire l'ensemble des règles à suivre pour agir d'une façon suffisamment correcte aux yeux des autres partenaires.⁸¹

Sans entrer dans le débat des diverses et complexes «théories de l'action»⁸², nous retiendrons ici que certains sociologues du journalisme recourent au terme de «grammaire» pour désigner des «règles d'action»⁸³, la récurrence de certaines pratiques. Nous pourrions rapprocher ce terme des pratiques et méthodes d'enquête mobilisées de manière récurrente par les journalistes rencontrés pour la présente recherche. Pour notre part, nous utiliserons plutôt le terme de *process*, comme précisé ci-dessus, soit le «travail sur la matière»: recherche, vérification, tri, assemblage et traitement des informations⁸⁴. Certains

79. *Idem.*

80. Bertaux, 2005; Kaufmann, 1996; Lemieux, 2000.

81. Rieffel, 2010, p. 136.

82. Bertaux, 2005, pp. 7 ss.

83. Lemieux, 2000.

84. Van Eijk *et al.*, 2005, p. 21.

chercheurs anglo-saxons utilisent d'ailleurs ce terme de *process*⁸⁵ pour désigner les méthodes, techniques et moyens d'enquête menant à une démonstration journalistique. Nous tenterons d'appréhender et de mieux cerner ces *process* comme une série de tâches, d'actions ou de routines, plus ou moins ritualisées.

Cette notion de *process* rappelle par ailleurs celle des « procédures » et « arts de faire » que cherchait à identifier, décrire et analyser Michel de Certeau : « Les pratiques quotidiennes relèvent d'un vaste ensemble, difficile à délimiter et qu'à titre provisoire on peut désigner comme celui de *procédures*. Ce sont des schémas d'opérations et des manipulations techniques. »⁸⁶

Sur la perspective socio-ethnographique (qualifiée aussi d'ethno-sociologique), nous suivrons la définition de Bertaux :

Par le terme de « perspective ethnosociologique », nous désignons un type de recherche empirique fondé sur l'enquête de terrain et des études de cas, qui s'inspire de la tradition ethnographique pour ses techniques d'observation, mais qui construit ses objets par référence à des problématiques sociologiques.

Le sociologue ne peut en effet pas, comme l'ethnologue, se contenter de décrire un terrain particulier (une communauté humaine aux dimensions restreintes) et d'en analyser la sous-culture. Malgré l'intérêt intrinsèque de telles descriptions monographiques et socio-graphiques, il lui faut tenter de passer du particulier au général, en découvrant au sein du terrain observé des formes sociales – rapports sociaux, mécanismes sociaux, logiques d'action, logiques sociales, processus récurrents – qui seraient susceptibles d'être également présentes dans une multitude de contextes similaires (d'autres villes, d'autres « banlieues », d'autres écoles, d'autres hôpitaux...). Cette tension entre le particulier et le général s'exprime dans le terme même d'*ethnosociologie*. Le préfixe « ethno » renvoie ici non pas aux phénomènes d'ethnicité mais à la coexistence au sein d'une même société de mondes sociaux développant chacun sa propre sous-culture.⁸⁷

Notre champ de recherche ayant été délimité (les récits de légitimation et les pratiques d'enquête de journalistes d'investigation en

85. Conboy, 2012, pp. 84 ss.

86. De Certeau, 1990, p. 71.

87. Bertaux, 2005, p. 17.

Suisse romande), d'autres aspects devaient être « pensés » pour rendre le projet d'étude opérationnel.

L'anthropologue Mondher Kilani insiste aussi sur le fait que « la recherche de révélateurs, de lieux privilégiés pour éclairer la globalité sociale est donc au principe de la démarche anthropologique en général. Il s'agit de trouver des lieux capables d'éclairer d'abord le sens de l'unité restreinte concernée et ensuite le sens des rapports que celle-ci entretient avec l'unité ou les unités plus larges qui l'englobent. » Cette visée rejoint « une autre caractéristique méthodologique de l'anthropologie, [...] l'anthropologue doit être attentif à distinguer dans une culture les aspects explicites des implicites, la fonction explicite (fonction manifeste) d'un phénomène de sa fonction implicite (fonction latente) »⁸⁸.

Dans cette recherche, nous considérons les techniques et méthodes d'enquête évoquées par les journalistes comme possibles révélateurs de logiques implicites, et notamment d'écarts entre discours de légitimation et pratiques effectivement mobilisées et observables.

Afin de mieux repérer ces aspects ou fonctions implicites, nous portons notre attention sur des situations marquées par des conflits et des points de rupture: en bref, « là où ça coince », pour mieux comprendre le « comment ça se passe », le « comment ça marche » et, de là, tenter de saisir des « logiques d'action »⁸⁹.

La récurrence (ou non) de ces logiques permet ensuite des tentatives progressives de précision et reformulation des hypothèses, d'ébauches de modèles, étape précédant des possibilités de montée en généralité, suivant une perspective précise: « La perspective ethnosociologique conduit à orienter les récits de vie vers la forme de récits de pratiques en situation, l'idée centrale étant qu'à travers les pratiques, on peut commencer à comprendre les contextes sociaux au sein desquels elles se sont inscrites et qu'elles contribuent à reproduire ou à transformer. »⁹⁰

MÉTHODOLOGIE

Nous privilégierons donc une approche qualitative, de type socio-ethnographique, compréhensive et descriptive, focalisée sur les multiples négociations et interactions possibles autour des pratiques

88. Kilani, 1992, pp. 55 et 61 pour ces deux citations.

89. Bertaux, 2005.

90. *Ibid.*, p. 8.

d'investigation des journalistes, et en postulant une certaine recherche d'autonomie par ces derniers. Par ce positionnement, nous tenterons de tenir à distance certains écueils formulés à l'endroit d'une sociologie du champ journalistique. L'approche socio-ethnographique nous a amené à nous concentrer sur :

- I) Les catégories et notions « indigènes » utilisées et transmises par les praticiens, en privilégiant la conduite d'entretiens compréhensifs centrés sur des récits de pratiques, en demandant à chaque fois aux interlocuteurs des exemples précis d'enquêtes réalisées.
- II) Lorsque cela était possible, l'observation des processus de production d'un journalisme d'investigation « à l'œuvre », et non seulement l'analyse de discours des praticiens ou de corpus composé de publications (enquêtes publiées).
- III) La confrontation nécessaire entre discours sur ces pratiques et pratiques réellement observées. Autrement dit, se focaliser sur les écarts « entre le dire et le faire, le discours et la pratique », les écarts identifiés offrant une voie d'« accès aux significations profondes et aux logiques sous-jacentes »⁹¹, analysables de manière socio-ethnologique⁹².
- IV) Autant que cela était possible dans le cadre de cette recherche, grâce à l'observation participante et/ou des demandes supplémentaires de précisions de la part des intervenants, la prise en compte des contextes socio-historiques dans lesquels se déroulent ces activités ; et notamment les contraintes économiques qui s'y rapportent⁹³, impliquant de la part des journalistes le recours à des stratégies et/ou tactiques appropriées dans l'accès aux informations.
- V) Au travers du recueil de récits de parcours professionnels et de récits de pratiques, l'exploitation d'une dimension diachronique⁹⁴, permettant de mieux situer dans le temps le développement et les évolutions des méthodes d'enquête journalistique utilisées.
- VI) Dans une perspective de triangulation, les écarts identifiables entre discours et pratiques, selon la variation de leurs conditions de production : situations d'entretien (prise de notes/enregistrement audio/enregistrement filmé), observations sur le terrain,

91. Kilani, 1992, pp. 47-48.

92. Copans, 1998.

93. Schlesinger, 1992.

94. Bertaux, 2005 ; Beaud & Weber, 2003.

observations en groupe (réunions professionnelles), confrontations, analyse de productions journalistiques publiées.

Dans le cas présent, le recours à une approche socio-ethnographique, ou « perspective socio-ethnologique »⁹⁵ pour des recherches basées sur l'observation et les « récits de pratiques », semblait justifié encore pour d'autres raisons. D'abord, par le double parcours de l'auteur, ethnologue de formation universitaire (niveau master), mais aussi journaliste praticien. Cette forme d'appartenance à la communauté étudiée nous obligeait à un effort supplémentaire afin de porter un regard extérieur sur une culture que le chercheur tente de déchiffrer, pour « se débarrasser de ses préjugés et sortir de son propre univers mental »⁹⁶. Les avantages et inconvénients de cette proximité avaient déjà été soupesés lors d'une précédente recherche sur les pratiques du journalisme⁹⁷. Ils sont détaillés en introduction des articles qui suivent, avec d'autres questions relatives à l'approche, à la méthode, à la collecte, au codage et à l'interprétation des résultats.

Cette proximité supposait que, comme pour d'autres anthropologues travaillant sur des communautés de plus en plus proches de leur société d'origine, « des notions comme l'altérité, la distanciation du chercheur, le regard extérieur, l'observation participante, qui ont constitué jusqu'ici les fondements de l'anthropologie, semblent aujourd'hui devoir être réexaminés sur de nouvelles bases »⁹⁸. Il a fallu d'autant plus s'interroger sur « la spécificité d'un rapport simultanément distancié et intime avec l'Autre d'où qu'il soit »⁹⁹.

Dans ce projet, la construction progressive de l'objet de recherche participe au travail de distanciation :

Ainsi, l'objet de l'anthropologie ne se conçoit-il pas comme un donné a priori et ne préexiste-t-il pas dans sa pureté à l'observateur, mais au contraire correspond-il à un processus de construction. Au-delà d'une première délimitation empirique, vague et provisoire, d'un certain champ de la réalité ou d'un groupe social donné, l'anthropologue construit progressivement son objet à partir des deux critères dégagés plus haut, à savoir : la relation

95. Telle que la définit Bertaux, 2005, p. 12.

96. Kilani, 1992, pp. 8-9.

97. Labarthe, 2009.

98. Kilani, 1992.

99. Copans, 1998, p. 8.

du chercheur au champ délimité en question qui consiste dans le type d'interrogation qu'il se pose, l'appareil conceptuel qu'il utilise et la finalité de la recherche qu'il s'assigne; et la prise en compte de l'ensemble des influences extérieures et des données les plus diverses qui caractérisent ce champ.¹⁰⁰

Au sujet du positionnement de chercheur ethnographe, nous avons cherché à relativiser, d'un côté, à la fois des visions déterministes postulant la primauté des influences sociales sur les logiques d'action des individus et, de l'autre, celles considérant que l'individu reste avant tout libre de ses choix face aux contextes et règles sociales. Comme l'exprime Daniel Bertaux: «On ne peut plus se satisfaire désormais d'une conception de l'homo sociologicus qui le réduise soit au statut de simple porteur des structures et de rôles, soit à celui d'individu parfaitement autonomisé et n'agissant qu'en fonction de ses intérêts: de telles conceptions mutilent son humanité.»¹⁰¹ Cette position médiane et autant que possible équilibrée nous a paru importante à respecter dans cette contribution socio-ethnographique descriptive visant à apporter de la complexité, de la nuance dans le feuilleté des pratiques observées et relatées.

Nous définissons par ailleurs notre posture comme celle d'un «chercheur impliqué», pour au moins trois raisons: d'abord, par notre double profil de praticien du journalisme d'enquête; ensuite, par notre choix de recourir au terrain, à l'observation participante et aux entretiens approfondis, qui sont à la base de l'ethnographie; enfin, par le projet à terme de proposer avec cette recherche des éléments qui puissent contribuer d'une manière ou d'une autre à la formation au journalisme, sans pour autant s'inscrire dans la tradition d'une sociologie critique.

Notre connaissance pratique du milieu professionnel représentait un avantage pour mieux «entrer en résonance», en empathie avec les journalistes observés et interviewés, outre des formes d'imprégnation à l'occasion de terrains d'observation. Cette position était proche du «dédoulement statutaire» dont parle l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan: «Le chercheur qui est déjà impliqué sur son terrain par son statut professionnel, hors recherche, n'est pas en quête d'intégration, il a au contraire plutôt besoin de trouver

100. Kilani, 1992, p. 49.

101. Bertaux, 2005, pp. 119-120.

des procédures de « mise à distance » lui permettant d'être le moins possible juge et partie, et de se dégager en tant que chercheur des positions et des jugements qui sont les siens en tant qu'acteur. »¹⁰² Elle nous a aussi permis de façon liminaire d'exercer un retour réflexif et autocritique sur nos propres expériences professionnelles, conceptions et présupposés, retour qui a été consigné sous forme de prises de notes ponctuelles régulières. Nous avons cependant fait le choix de ne pas incorporer ces notes dans la présente restitution et de ne pas recourir au « je » ethnographique, pour nous consacrer plus entièrement aux acteurs rencontrés et leur accorder toute notre attention. Cette posture de « mise à distance » ne relève pas de l'effet de style, ni d'une ethnologie « réaliste » ; elle ne prétend évacuer l'auteur, ni les effets de sa présence sur les phénomènes observés, ni encore se fonder « sur une absence de l'ethnologue de son propre texte »¹⁰³. Jean-Pierre Olivier de Sardan souligne combien cette discipline des sciences sociales en particulier doit se montrer prudente sur ce point, qui « renvoie à la question de la validité des connaissances produites par l'enquête de terrain de type ethnographique (ou de sociologie dite qualitative ou de terrain), où l'on sait que la personnalité du chercheur, la nature de ses relations avec les enquêtes, son mode d'implication dans la réalité locale jouent un grand rôle »¹⁰⁴.

Nous avons adopté à cette fin une attitude de « neutralité bienveillante », patiente, non interventionniste et compréhensive ; ceci tout en privilégiant dans le cadre de cette étude les situations et témoignages spontanés marqués par des tensions, des conflits, des contradictions, des tentatives de reformulations, des non-dits ou des silences, afin de co-construire des connaissances de type scientifique par distanciation ou rupture avec le sens commun¹⁰⁵. Les limites inhérentes à notre recherche basée sur la perspective socio-ethnographique que nous avons empruntée sont aussi mentionnées dans les sections « conclusion » de notre travail. Elles tiennent autant au « facteur personnel présent dans toute activité scientifique » qu'au « facteur personnel spécifique aux sciences sociales » et au « facteur personnel spécifique à l'enquête de terrain en sciences sociales »¹⁰⁶. Pour ce dernier facteur, rappelons combien

102. Olivier de Sardan, 2000, pp. 430-431.

103. *Ibid.*, p. 420.

104. *Ibid.*, p. 425.

105. Bertaux, 2005, pp. 95, 101.

106. Olivier de Sardan, 2000, pp. 425-426.

la validité des connaissances produites par le chercheur dépend du suivi de règles professionnelles, déontologiques et méthodologiques, de sa capacité à appréhender et à préparer un terrain d'études à la fois comme lieu, comme pratique, comme objet, inscrit dans une tradition scientifique¹⁰⁷.

Outre un double statut à gérer (chercheur universitaire et praticien), les difficultés ont donc consisté à maintenir le recul et la distance nécessaires face aux discours de journalistes, qui sont aussi des « professionnels de la communication »¹⁰⁸, mais aussi à aborder des milieux relativement fermés, en raison de la sensibilité des informations et des sources que les acteurs peuvent être amenés à traiter¹⁰⁹. Dans une perspective de recoupement des informations recueillies et de triangulation, quatre dispositifs complémentaires ont été mis en place :

- La prise de notes, concernant des propos plus explicites tenus par les journalistes approchés, hors enregistrement audio et à l'occasion d'entrevues supplémentaires ;
- La constitution d'une documentation sur la production journalistique effectivement publiée par des praticiens interviewés, et sur leurs témoignages dans l'espace public à propos de leurs conditions de travail (soit un matériau distinct des témoignages suscités aux fins de recherche) ;
- Le croisement de cette documentation avec des apports critiques et témoignages publiés dans la revue *Edito*¹¹⁰ (magazine suisse des médias, proposant des articles réflexifs sur la profession), sur ces cinq dernières années ;
- Le croisement des informations obtenues auprès des différents intervenants sur un même sujet.

Ces dispositifs ont été mis en place pour renforcer les efforts d'objectivation autour des indices et informations retirés des phases d'observation de terrain et des entretiens approfondis avec les praticiens. Suivant les principes des techniques d'enquête de type ethnosociologique, précisons que notre étude confère en effet aux praticiens observés et approchés un statut d'*informateur* :

107. Bertaux, 2005 ; Copans, 1998.

108. Broustau *et al.*, 2012.

109. Arborio & Fournier, 1999.

110. [www.edito.ch].

Le chercheur se présente sur le terrain conscient de son ignorance et comme le ferait tout ethnologue, il s'adresse aux personnes qui y exercent leurs activités et y vivent pour savoir « comment ça marche ». Ces personnes – agents, membres du monde social ou vivant la situation sociale étudiée – prendront donc pour lui le statut d'informateurs, c'est-à-dire un statut très différent de celui qui est conféré aux interviewés dans une enquête portant sur des opinions, des attitudes ou des représentations, qu'elle mette en œuvre des entretiens non directifs ou des questionnaires. Ici l'accent est mis non pas sur l'intériorité (la « psychologie ») des sujets, mais sur ce qui leur est extérieur : les contextes sociaux dont ils ont acquis par l'expérience une connaissance pratique.¹¹¹

DÉVELOPPEMENT

Ces méthodologies ont été adaptées au fur et à mesure des quatre grands axes d'intérêt de ce travail de recherche, suivant les pistes a) à d) dégagées en introduction. Elles sont précisées point par point dans les parties introductives des articles présentés ci-après.

Rappelons brièvement que notre première piste de recherche s'articulait autour de l'étude des activités et productions journalistiques considérées comme inscrites dans des relations triangulaires et instables entre la presse, les pouvoirs et le public.

Le premier chapitre part ainsi d'une observation exploratoire de six mois au sein d'une équipe de huit journalistes et cameramen français travaillant à la réalisation d'une émission d'enquête TV sur un sujet impliquant des demandes d'information auprès des autorités suisses. Il représente une occasion pour le chercheur de s'interroger sur la nature des écarts entre justifications avancées par les journalistes et leurs actes. Quel est le comportement d'une équipe de tournage d'un film d'investigation TV confrontée à des refus d'accès aux sources ? Quand et comment prend-elle la décision de recourir à des pratiques déloyales ? Ce chapitre identifie les principales catégories indigènes désignant les pratiques déloyales utilisées, dont la caméra cachée. L'auteur suggère que la notion de *shaming* apporte des clés de compréhension aux contraintes pesant sur ce genre de production journalistique. Il tente de cerner la multiplicité des contraintes affectant une investigation journalistique « à l'œuvre »,

111. Bertaux, 2005, pp. 22-23.

notamment les relations conflictuelles aux sources officielles, mais aussi aux médias employeurs, et les capacités de négociation des praticiens autour de règles déontologiques de base. Il s'agit donc d'un premier « moment » de la recherche, soumis à beaucoup d'aléas : « Le terrain, à l'évidence, est une réalité floue à propos de laquelle l'information est de nature variée. L'expérience morale de la discipline, les "faits" dont la collecte motive l'enquête, le quotidien enfin qui mêle intimement vie sociale et vie scientifique renvoient au terrain. Ce dernier est donc tout autant la condition de possibilité de toute recherche qu'un moment, certes spécial et original mais temporaire voire aléatoire, de cette même recherche. »¹¹² Cette expérience de terrain initiale exploite les perspectives de la théorisation ancrée¹¹³, impliquant le début d'un travail de codage et de catégorisation des données recueillies qui a été poursuivi et affiné par la suite.

Un deuxième chapitre exploite ensuite les principaux résultats de cette observation, centrés sur les marges de négociation possibles des praticiens, y compris avec les « fondamentaux » du métier et les principes déontologiques, en fonction notamment des contextes d'accès aux sources, du temps et du budget à disposition pour mener le travail d'investigation. Le projet était de confronter ces résultats globaux à ceux issus de témoignages recueillis auprès d'autres praticiens en Suisse romande. À cette fin, une série de quatre entretiens exploratoires semi-directifs, de type compréhensif, ont été réalisés au premier semestre 2014. Ils portaient sur des contextes et des thèmes apparentés, en Suisse et en France. Ces éléments de comparaison ont nourri une approche centrée sur une « co-construction » du problème posé, aussi en vue d'élaborer un ensemble de questions plus détaillées. Un guide d'entretien plus complet a été finalisé au printemps 2014. Il a ensuite servi de base à une série de douze entretiens semi-directifs, plus approfondis et systématiques, menés en 2014-2015 avec des journalistes pratiquant ou ayant pratiqué l'investigation en Suisse romande. Ce deuxième chapitre analyse le corpus d'entretiens retranscrits, en s'intéressant plus précisément aux relations conflictuelles des journalistes avec les sources officielles, dans le cadre d'usages conflictuels de technologies numériques (courriels, internet). Il postule entre autres que le « flou » qui entoure la définition du journalisme d'investigation par ses praticiens constitue pour ces derniers une forme d'« indétermination productive » ayant pour

112. Copans, 1998, p. 9.

113. *Grounded Theory Method*, voir : Strauss & Corbin, 1998.

particularité, par rapport au « flou » entretenu par la profession dans son ensemble, de permettre aux investigateurs de se prémunir des pressions extérieures.

Le troisième chapitre exploite le même corpus, mais cette fois dans une perspective diachronique. Il se focalise sur les évolutions et les identifications progressives par les praticiens des principales méthodes d'enquête qu'ils ont expérimentées et déployées, sur ces cinquante dernières années, dans des contextes historiques, politiques, économiques et technologiques différents. L'interprétation des témoignages recueillis a débouché sur l'esquisse d'une typologie de cinq grandes périodes relatives aux perceptions des conditions et contextes d'accès aux sources en Suisse romande, avec des dates charnières correspondant à des basculements politiques et/ou à l'entrée en vigueur de nouvelles lois autour de l'accès aux informations et à la liberté de la presse (1968-1980; 1981-1989; 1990-2000; 2001-2005; 2006-2016). À titre de comparaison, ce découpage chronologique est mis en parallèle avec une étude portant sur la situation en France et aux États-Unis¹¹⁴. Cette étude plus détaillée des routines de journalistes d'investigation tente de saisir en quoi leurs pratiques se situent également au croisement de plusieurs « mondes sociaux »¹¹⁵ périphériques ou extérieurs à la profession. Comment ces mondes sociaux contribuent-ils à inspirer ou à suggérer de nouvelles stratégies ou tactiques d'enquête, au-delà des « fondamentaux » exprimés dans le code de déontologie professionnelle? Peut-on retrouver des traces signalant l'influence de ces « mondes sociaux » y compris dans les témoignages de praticiens à propos de leurs « méthodes d'enquête » – méthodes que les professionnels considèrent pourtant comme représentant le cœur du métier? Notre attention se concentre ici sur les origines et les explicitations progressives des savoir-faire qu'ils ont mobilisés de manière récurrente pour mener à bien leurs enquêtes. Il s'agit de viser une meilleure appréhension de la plasticité et de la multiplicité des « arts de faire » de l'enquête journalistique – plasticité et multiplicité liées aux types de dynamiques et d'interactions sociales en jeu, et à leurs variations possibles d'une période à une autre, en fonction des contextes historiques¹¹⁶.

114. Hunter, 1997.

115. Strauss, 1992; Cefaï, 2015.

116. En parallèle, cinq autres entretiens exploratoires avec des journalistes d'investigation originaires d'autres pays ou régions linguistiques (deux travaillant en France, deux en Grande-Bretagne, un autre originaire d'Italie) ont été réalisés à des fins de comparaison.

Le quatrième chapitre se base sur l'analyse de cinq entretiens semi-directifs complémentaires menés en juillet 2017 en Suisse romande, davantage centrés sur les tentatives de définition de l'identité professionnelle par rapport aux contraintes économiques et technologiques influant sur leur production d'information : sujets d'intérêt public, ou non. Il offre l'occasion de confronter les pistes interprétatives et explicatives avancées dans les trois premiers articles, sur un nouveau corpus d'entretiens et sur un panel de praticiens plus diversifiés (trois journalistes pratiquant l'investigation de manière régulière ou occasionnelle; deux autres centrés uniquement sur l'actualité nationale, régionale et locale). Face aux phénomènes d'uniformisation dans les médias, comment les journalistes en Suisse romande perçoivent-ils et expérimentent-ils aujourd'hui un manque de soutien de la part de leur hiérarchie dans les moyens accordés pour effectuer des recherches d'information originales, en contactant des sources diversifiées, afin d'apporter une « plus-value » journalistique? Quelles logiques d'action mettent-ils en œuvre pour tenter de conserver malgré tout un rôle de *watchdogs* au service de l'intérêt public, suivant des « fondamentaux » de la profession que l'on retrouve dans la définition la plus courante du journalisme d'investigation? Notre attention se focalise sur les tentatives de (re-)définitions de l'identité professionnelle, à quatre moments charnières : obtention de la carte de presse ; affiliation à une organisation professionnelle ; opposition à l'employeur ; scénarios de repositionnement et/ou de sortie (temporaire ou définitive) du métier. Il conclut que si les journalistes se réfèrent au code de déontologie comme l'une des dimensions fondamentales de leur identité, après celle de l'activité rémunérée, cette mobilisation stratégique et discursive laisse place à une « indétermination productive »¹¹⁷, vécue comme nécessaire et garante de survie dans le métier.

Enfin, la *conclusion* propose une brève synthèse des pistes de réflexion et des résultats de chaque article, pour les mettre en discussion de manière globale, évaluer les apports et les limites de la présente recherche, les conditions et possibilités de montée en généralité, avant de terminer par des suggestions.

117. Ruellan, 1992, citant Boltanski.

CHAPITRE II

SHAMING ET MÉTHODES D'ENQUÊTE « DÉLOYALES »¹

Ces dernières années, il est devenu très « à la mode » de parler de journalisme d'investigation dans les médias, y compris en Suisse. La plupart du temps, ces discours de surface ne disent rien, ou presque, sur les véritables conditions de travail des journalistes, sur les méthodes d'enquête effectivement déployées, sur les relations aux sources ou le mode de financement d'investigations au long cours. Des experts nous parlent aussi du « renouveau » des méthodes d'enquête. Ce renouveau mérite d'être questionné. Trouve-t-il son origine dans un recentrage de l'activité des journalistes et de la profession elle-même ? Dans ce cas, comment se définit, s'organise et s'opère ce recentrage ? Qui en sont les principaux décideurs ? Est-il plutôt le fait de l'influence dans le champ du journalisme d'investigation d'un nombre croissant d'acteurs et de professionnels de la communication, dont les finalités restent méconnues du grand public, voire des journalistes eux-mêmes ? Dans ce cas, quels sont les nouveaux contextes et les nouvelles contraintes que ces acteurs parviennent à imposer à la production d'enquêtes journalistiques ? Comment ces phénomènes influent-ils sur le rapport des journalistes aux sources, aux autorités, à leurs demandes d'accès à des informations gouvernementales ?

Les interrogations que soulèvent les usages de l'investigation journalistique demeurent pour l'instant peu explorées et sans réponses précises de la part de la communauté scientifique, malgré les appels répétés de praticiens et de formateurs suisses aux chercheurs universitaires. Les principales recherches publiées jusqu'à

1. Ce chapitre est une version adaptée et remaniée d'un article publié par l'auteur dans la revue scientifique *Communication*, sous le titre original : « *Shaming* et mises en scène de pratiques journalistiques déloyales dans les documentaires télévisuels d'investigation. Une observation exploratoire », *Communication*, vol. 34/1, 2016. En ligne : [<http://communication.revues.org/6750>], page consultée le 21 janvier 2020.

présent concernant la Suisse et avoisinant ce sujet portent sur les représentations des métiers du journalisme en général et les contraintes liées à la situation économique des médias². Une seule étude a été menée jusqu'à présent, à notre connaissance, sur le journalisme d'investigation à une échelle européenne et de manière comparative, incluant un court chapitre sur la situation en Suisse³. L'une des principales conclusions globales de cette étude – le journalisme d'investigation ne serait pas une affaire de budget ou de financement⁴ – vaut à notre sens d'être relativisée et discutée, à l'aune de recherches empiriques plus détaillées.

Si l'investigation semble redevenue d'actualité dans les pratiques journalistiques, leur médiatisation et leur mise en scène, il est en effet crucial de s'interroger sur les écarts repérables entre les discours professionnels qui l'accompagnent et les pratiques réellement observables. D'un côté, ces discours paraissent vanter à l'unisson les vertus du journalisme d'investigation dans son rôle de *watchdog*⁵ contribuant à la bonne gouvernance, au fonctionnement démocratique et à la transparence par la publication de « révélations », démontrant (éléments de preuve ou témoignages dignes de foi à l'appui) des dysfonctionnements touchant le secteur public ou privé. Ils insistent aussi sur le modèle de rigueur que supposerait ce genre journalistique dans la vérification et le traitement de l'information et, par extension, sur sa pertinence comme moyen pour les journalistes de renouer avec les « fondamentaux » de leur métier, notamment au sujet de la formation professionnelle⁶. En bref, le journalisme d'investigation consisterait en une recherche active d'information effectuée par le journaliste lui-même et de sa propre initiative, en se basant sur un grand nombre de sources différentes. Cette recherche active doit porter sur des sujets d'intérêt public et révéler des faits ou des informations restés cachés. C'est aussi la définition adoptée depuis des années par le reporter d'investigation, formateur et professeur américain Mark Lee Hunter : « Seul le reporter qui rend compte "par son propre travail et ses propres

2. Bonfadelli *et al.*, 2012.

3. Van Eijk *et al.*, 2005, pp. 185-194.

4. « *One of the most important conclusions from this research is that investigative journalism is not a matter of budgets. Lack of funds is often used as an excuse by editors in various countries to explain why they do very little investigative reporting. This is not a valid argument. Both within countries and in cross-country comparisons there are no obvious relations between budgets and investigative journalism.* » (Van Eijk *et al.*, 2005 : 263).

5. Opt & Delaney, 2001.

6. Hanna, 2008.

initiatives, de questions importantes sur lesquelles des personnes ou des organisations souhaitent garder le secret”, est digne du nom d’investigateur.»⁷

D’un autre côté, et dans le même temps, certaines pratiques actuelles du journalisme d’investigation, particulièrement intrusives, se retrouvent de plus en plus contestées sur le plan éthique devant diverses autorités et instances de régulation, comme les conseils de presse. Parmi ces « pratiques déloyales » ou « méthode déloyale de recherche de vérité »⁸ figurent par exemple les entretiens surprise ou entrevues par embuscade (*ambush interviews*), les enquêtes sous couverture ou sous une fausse identité, les enregistrements clandestins par caméra cachée et grâce aux nouvelles technologies numériques, les actes d’espionnage, le vol de documents, les transgressions d’embargos, de la règle du *off the record*. Elles touchent entre autres aux dimensions centrales de respect de la vie privée, de rapports aux sources et, notamment, aux lanceurs d’alerte (*whistleblowers*), aux relations avec les autorités dans l’accès à l’information, à la transmission et à la publication de données secrètes et confidentielles.

Ces « pratiques déloyales » sont-elles le seul fait des journalistes eux-mêmes, agissant de leur propre initiative? Il est permis d’en douter. Les risques d’instrumentalisation par des acteurs périphériques ou externes à la profession sont bien perceptibles dans un type de journalisme d’investigation cultivant une trop grande proximité avec ses sources⁹, voire ménageant des formes implicites ou négociées d’échanges de services, de dons et contre-dons, de dépendance économique. Cette proximité mène souvent à produire et à publier, grâce à des informations reçues « clés en main », un journalisme « de dénonciation »¹⁰.

7. Hunter, 1997, pp. 3-4. Cette citation nous évitera de nous perdre dès l’introduction dans le vaste débat autour de définitions plus précises et complexes concernant ce qu’est – ou ne serait pas – le journalisme d’investigation: il existe une abondance de définitions, dont on pourra souvent relever le caractère normatif ou fonctionnaliste.

8. Grevisse, 2010, pp. 172 ss.

9. Gerbaud, 1993; Hunter, 1997; Marchetti, 2000; Chalaby, 2004.

10. « Contrairement au journalisme d’enquête, le journalisme de dénonciation délègue les fonctions journalistiques (recherche, collecte et sélection de l’information et des preuves). Aussi, le rôle du journaliste se résume au contrôle et à la vérification de l’authenticité des informations sollicitées ou pas. Dans ce dernier cas, le journaliste risque de s’associer à la vengeance et au règlement de compte, s’il ne connaît pas les motivations de la personne qui lui remet un dossier clé en main. À titre d’exemple, un journaliste recevant une copie d’un rapport gouvernemental confidentiel et des informations sur le dossier en cause pratique le journalisme de dénonciation s’il ne vérifie que l’authenticité des documents avant de les rendre publics. » Desjardins, 2005, p. 283.

Cette notion rejoint, en partie et sur un autre plan, celle de *naming and shaming*, développée par les praticiens et que l'on pourrait rapprocher de la tradition d'*exposure journalism* chez les journalistes nord-américains de la fin du XIX^e siècle. Il s'agit pour les journalistes de dénoncer un milieu fermé, évoluant aux marges de la loi et des principes démocratiques; des interlocuteurs ne souhaitant pas communiquer à visage découvert, en évoquant leur incompétence, leurs pratiques illégales ou immorales, pour littéralement leur « mettre la honte ». La notion de *shaming* a été analysée par des chercheurs des *Journalism Studies* scandinaves et, surtout, anglaises¹¹. Parmi celles-ci, nous nous référons à quelques études de cas qui établissent un lien plus précis entre *shaming* et un ensemble de « pratiques déloyales » couramment utilisées dans cette intention, dressant une première typologie de leur mise en œuvre dans la presse écrite¹², comme de leur mise en scène à des fins d'audimat¹³.

Ces « pratiques déloyales » interpellent : elles sont l'objet d'intenses négociations et de prises de position divergentes entre journalistes, responsables de médias et d'instances de régulation, renvoyant à d'importantes questions d'éthique. Les « pratiques déloyales » ne peuvent être justifiées que par des « circonstances exceptionnelles », rappelle Marc-François Bernier, qui « considère que l'équité journalistique a trois volets et qu'elle se matérialise ou se manifeste en trois temps ». D'abord, celui de l'« *équité procédurale*, qui concerne les méthodes de cueillette d'information, lesquelles doivent être transparentes et équitables, sauf dans des cas extrêmes que le journaliste aura toujours le devoir de justifier » ; ensuite, l'« *équité dans le traitement des informations* » et, enfin, le « *devoir de suite* »¹⁴.

On retrouve ces principes déontologiques dans la notion de *fairness*, impliquant la possibilité offerte à tous les protagonistes d'exprimer leur point de vue, un traitement de l'information équitable, l'absence de distorsion dans les faits et propos relatés, la rectification des erreurs signalées, le droit de réponse, etc.¹⁵ Toutefois, la recrudescence, voire la « routinisation » des « pratiques déloyales », peut en partie s'expliquer par le fait que nombre d'enquêtes journalistiques privilégient des critères économiques et commerciaux¹⁶.

11. Ekström & Johansson, 2008; Danielson, 2013; Petley, 2013.

12. MacFadyen, 2008, pp. 148-151; Greenslade, 2008, pp. 324-338.

13. Gaber, 2008, pp. 252-254.

14. Bernier, 2003, pp. 11-12.

15. Franklin *et al.*, 2005.

16. Rolland, 2006.

Elles doivent répondre à des impératifs temporels, de budget, d'influence sur le lectorat et l'audience, en suivant les principes du *market-driven journalism*¹⁷. À titre d'exemple, depuis une quinzaine d'années en France, de plus en plus d'émissions d'enquête recourent à la caméra cachée. Certaines l'ont même inscrite dans le principe de leur magazine d'investigation, comme *Les Infiltrés*, de France 2, qui a suscité dès sa première diffusion au cours de 2008 un violent débat au sein de la profession¹⁸. Dans la communauté scientifique, on regrette un manque notoire de recherches sur ce sujet précis et la rareté d'études empiriques centrées sur les pratiques du journalisme d'investigation¹⁹.

« PRATIQUES DÉLOYALES » ET MÉTHODOLOGIE

Comment, dans leur travail d'investigation, les journalistes justifient-ils et explicitent-ils le recours aux « pratiques déloyales » et en particulier aux technologies dites intrusives (caméras cachées, caméras discrètes et enregistreurs de téléphones intelligents, etc.) ? En quoi ces « pratiques déloyales », déployées dans le cadre d'enquêtes journalistiques télévisuelles, dépassent-elles ou contredisent-elles paradoxalement les éléments du cœur de définition susmentionné, caractérisant le journalisme d'investigation ? Comment les journalistes-réalisateurs gèrent-ils ou négocient-ils ces tensions, ce paradoxe, sur le plan de leur identité professionnelle ?

Nous examinerons ici ces questions en centrant l'analyse sur le rôle qu'occupent ces « pratiques déloyales » dans des perspectives de *shaming*, suivant la définition qu'en propose Magnus Danielson. Cet auteur rappelle que le *shaming* représente non seulement un élément constitutif du journalisme d'investigation télévisuel, mais aussi un facteur important dans la poursuite des principaux objectifs de ce

17. McManus, 1994.

18. Le Syndicat national de journalistes (SNJ) de France 2 avait aussitôt demandé dans un communiqué en octobre 2008 l'arrêt de l'émission *Les Infiltrés*, dont le principe consiste à envoyer un journaliste incognito sur un lieu d'enquête pour mieux l'observer. Le 28 mars 2009, le FIGRA (Festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société) et la SCAM (Société civile des auteurs multimédia) consacraient en France l'un des premiers débats ouverts entre professionnels sur le thème « Les journalistes peuvent-ils filmer en caméra cachée ? ». Le phénomène de « routinisation » du recours à la caméra cachée paraît s'amplifier et concerner un nombre croissant de structures. À Paris, le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ) proposait en 2013 un atelier de deux jours intitulé « Tourner en caméra cachée », avec comme argument : « Les tournages à l'insu des personnes filmées se sont multipliés. Cette technique requiert des compétences particulières. »

19. Ward, 2009, pp. 296-297 ; Conboy, 2013, p. 129.

genre journalistique. Le *shaming* remplit en effet diverses fonctions complémentaires, telles qu'une fonction morale (en invoquant la « moralité » des acteurs en présence et posant des jugements en termes moraux), d'*exposure*, de contrôle social (dans le rôle du *watchdog*), mais aussi une fonction de compétition dans un milieu médiatique visant des effets de dramaturgie, de divertissement et d'émotion, et une fonction de narration destinée également à capter l'attention d'une audience, et, enfin, une fonction de renforcement de l'identité et des représentations du professionnalisme des journalistes. Ce dernier point nous intéresse en particulier, avec le projet de l'aborder en nous concentrant sur les écarts repérables entre récits de légitimation de journalistes et pratiques d'enquête observées sur le terrain – ces écarts pouvant avoir une forte valeur heuristique, comme révélateurs de nouveaux contextes et de nouvelles contraintes influant sur la production d'enquêtes journalistiques.

Le recours aux méthodes qualitatives en sciences sociales, et plus précisément socio-ethnographiques inspirées de la tradition anglo-saxonne²⁰, semble pertinent dans l'objectif de dresser une typologie plus complète et contextualisée des « pratiques déloyales ». Ces méthodes permettent de porter une attention plus fine à des catégories et à des notions « indigènes » utilisées et transmises par les praticiens en les mettant en relation avec des logiques d'actions mieux explicitées de la part des journalistes enquêtés et interviewés. Aussi paraît-il indispensable de recourir à l'observation participante, que ce soit dans des salles de rédaction ou, mieux, en suivant aux côtés d'une équipe de journalistes les étapes d'une enquête en train de se faire.

Il reste cependant difficile pour un chercheur universitaire de se faire accepter pour de longues périodes au sein d'un corps professionnel tel que celui de journalistes qui se consacrent à des enquêtes, et donc, par définition, à la récolte, au recoupement et au traitement d'information de nature délicate, souvent cachée ou du moins confidentielle, et nécessitant une protection absolue des sources²¹. Lorsque l'auteur a été contacté en février 2013 par

20. Schlesinger, 1987.

21. Il en va de même, dans une certaine mesure et toutes proportions gardées, pour les chercheurs s'intéressant à des terrains d'observation tels que les postes de police, les tribunaux des juges ou les cabinets d'avocats, les établissements du corps médical, les milieux bancaires, du secteur militaire ou nucléaire... en somme, toute profession ou toute activité concernée plus que d'autres par le devoir de réserve, le secret de fonction, le secret commercial ou des affaires. Voir : Arborio & Fournier, 1999.

une société de production télévisuelle, avec la proposition de collaborer à la co-scénarisation d'un film documentaire consacré au rôle de la Suisse dans le commerce mondial de l'or²², l'idée de tirer parti de la situation pour mener un travail d'observation participante ne s'est pas imposée d'elle-même. Elle est devenue plus nette au fur et à mesure des discussions avec les confrères journalistes-réalisateurs et cameramen : pour la majorité d'entre nous (cinq professionnels sur huit), ce projet de film constituait soit la première expérience de travail pour la société de production qui nous employait, soit la première avec la chaîne cliente, soit la première avec l'émission d'enquête pour laquelle le projet de film avait été vendu – parfois les trois situations étaient cumulées. Ce contexte a entraîné dès l'été 2013, en amont et avant même le premier jour de tournage, une très longue série d'échanges, de discussions et de correspondance par courriels, afin d'explicitier pour chacun le film à réaliser, attendu par la direction, et les moyens d'y parvenir : budget, temps accordé à la documentation, à repérer les intervenants et à communiquer avec ceux qui étaient pressentis aux différentes étapes de l'enquête, à fixer les rendez-vous pour les entretiens filmés, à préparer, à assurer et à concrétiser le tournage, etc. Le même type d'interrogations s'est ensuite poursuivi dès décembre 2013 à propos des délais pour le tri, le classement et le visionnage des rushes ; dès janvier 2014, pour le montage ; puis, en février 2014, pour la livraison d'une première version du film soumise aux critiques de la rédaction en chef du producteur et, enfin, à la rédaction en chef de l'émission cliente et destinataire du film. De fait, l'explicitation des pratiques journalistiques se retrouvait au cœur d'une dynamique observable, d'abord à l'interne, c'est-à-dire au sein de l'équipe de tournage, puis en relation plus large avec des acteurs influents situés en périphérie de l'équipe : la rédaction en chef, la hiérarchie et les commanditaires du film documentaire²³.

22. L'auteur a collaboré depuis 2011 à la documentation et à l'écriture de plusieurs films documentaires sur ce sujet. On se limitera à signaler qu'il s'agit ici d'un documentaire d'investigation d'environ une heure, sans en mentionner le titre, pour préserver une forme d'anonymat et faire en sorte que les propos rapportés ne puissent être associés à leurs auteurs.

23. Cette situation pouvait coïncider avec une définition de principe que donne Mondher Kilani dans son *Introduction à l'anthropologie* : « La recherche de révélateurs, de lieux privilégiés pour éclairer la globalité sociale est donc un principe de la démarche anthropologique en général. Il s'agit de trouver des lieux capables d'éclairer d'abord le sens de l'unité restreinte concernée et ensuite le sens des rapports que celle-ci entretient avec l'unité ou les unités plus larges qui l'englobent. » Kilani, 1992, p. 55.

Ces explicitations allaient permettre de mieux documenter et de comprendre « un écart entre le *dire* et le *faire*, le *discours* et la *pratique* » et d'avoir « accès aux significations profondes et aux logiques sous-jacentes »²⁴. Le contexte paraissait donc favorable pour mener une première observation à visée exploratoire²⁵, avec pour but une meilleure appréhension globale des enjeux liés à ce type de situation sociale et la construction progressive de l'objet d'étude. Ce premier terrain a été conçu comme un « moment de la recherche »²⁶ devant déboucher sur une meilleure façon de préciser et de circonscrire cet objet²⁷, tout en l'inscrivant dans la continuité d'une recherche précédente²⁸.

UNE ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE

L'objet de ce terrain étant ainsi posé, il fallait encore le définir comme « lieu » et comme « pratique »²⁹. On peut parler ici de terrain relativement éclaté, puisque les situations de tournage, de visionnage et de négociation avec la direction se sont déroulées en plusieurs fois et dans quatre pays : trois tournages en Suisse, respectivement de cinq, quatre et deux jours, début novembre 2013, début janvier et fin mars 2014 ; un tournage de deux semaines au Pérou, mi-novembre 2013 ; un tournage de quatre jours à Dubaï, début décembre 2013 ; deux séances de visionnage des rushes, de montage et de négociations avec la rédaction en chef et les producteurs, en région parisienne, en février et mars 2014, totalisant quatre jours. À ces trente-trois jours s'ajoutent les très nombreux échanges par téléphone et par courriel, du début concret de ce projet documentaire (août 2013) jusqu'à la fin du montage (avril 2014), soit une période couvrant neuf mois, avec une équipe composée de sept professionnels secondés ponctuellement par deux ingénieurs du son, tous de nationalité française, y compris quelques binationaux. Tous avaient plus de douze ans d'expérience professionnelle

24. *Ibid.*, pp. 47-48.

25. Au sens d'Alain Blanchet et Anne Gotman, il s'agit de « mettre en lumière les aspects du phénomène auxquels le chercheur ne peut penser spontanément, et de compléter les pistes de travail suggérées par ses lectures » (2001, p. 43).

26. Voir : Copans, 1998, p. 9.

27. C'est-à-dire d'amener à une procédure d'objectivation, soit « le déroulement d'une expérience qui révèle progressivement la rationalité d'une réalité sociale et culturelle différente ». *Ibid.*, p. 14.

28. Labarthe, 2009.

29. Copans, 1998, p. 12.

et avaient travaillé pour divers médias de l'audiovisuel. Leur moyenne d'âge était située autour de 43 ans (de 31 à 54 ans) : deux journalistes-réalisateurs, quatre cameramen, un rédacteur en chef³⁰. Ces échanges et l'abondante correspondance reçue (un corpus de 162 courriels, y compris des remarques et explications progressives du travail de réalisation et du résultat final attendu) ont permis de compléter un ensemble de prises de notes : éléments d'information, citations, précisions de contexte, consignés dans six carnets et dans un agenda. Il était possible de classer cet ensemble de façon chronologique, géographique, en caractérisant les lieux et moments de la réalisation, les thèmes abordés et les types de justifications apportées. Enfin, il était possible de comparer ce corpus de courriels (désignés par le caractère @ dans les citations ci-après) avec les notes issues du terrain d'observation (N) pour repérer des évolutions ou des contradictions entre les légitimations avancées par les journalistes-réalisateurs et les cameramen, et leurs activités concrètes.

Concernant le terrain comme « pratique », l'équipe était informée du double profil de l'auteur du présent article, journaliste spécialisé et chercheur universitaire menant un travail de thèse centré sur les problèmes d'accès aux informations gouvernementales. Le choix a été fait de privilégier la démarche d'observation en évitant certains biais. C'est la raison pour laquelle la finalité exacte de la recherche ne leur a pas été présentée : cela paraissait la seule manière d'éviter d'induire certains comportements et réponses. Les membres de l'équipe savaient qu'ils pouvaient le cas échéant être « observés », notamment d'un point de vue ethnographique, mais sans que cela leur soit annoncé comme une observation suivie et portant sur des objets spécifiques.

En un sens, cette position de neutralité était facile à tenir, comme celle d'un spécialiste « invité » à participer à la concrétisation du film documentaire en raison de sa maîtrise du dossier, de l'analyse, des relations et des documents utiles qu'il pouvait amener. Ce rôle était entendu comme tel au sein de l'équipe. Il n'impliquait à aucun moment de se saisir de la caméra ni d'imposer de manière univoque des choix définitifs de tournage avec des procédés contestables – filmer en caméra cachée par exemple. Il était propice à développer un « regard extérieur », démarche de distanciation qui

30. Notés de manière anonyme dans les carnets par JR1, JR2, C1, C2, C3 et C4, RC.

caractérise l'ethnologue. En somme, ce rôle de l'« expert suisse » plutôt ignorant des réalités et contraintes de la production télévisuelle et seul de son espèce au sein d'une équipe de praticiens français habitués aux collaborations avec diverses sociétés de production de la région parisienne (cinq travaillant comme employés intermittents, deux seulement comme salariés fixes) semblait autoriser toutes les questions, même les plus naïves, les plus inattendues ou les plus insistantes. Les prises de notes effectuées pendant ce terrain ont d'ailleurs été faites ouvertement. Elles n'ont guère surpris les confrères³¹, eux-mêmes amenés à annoter des informations au jour le jour, aussi bien pour la partie documentation que pour la partie logistique du tournage.

Autre aspect, plus intéressant dans la conduite de cette recherche : le caractère composite de cette équipe, renforcé par le fait que plusieurs membres n'avaient jamais travaillé ensemble auparavant. Cela multipliait les occasions de verbaliser, d'explicitier et de clarifier entre eux, et sans que cela nécessite aucune intervention de l'observateur, leur position au sujet notamment du recours ou non à des pratiques journalistiques « déloyales ». Pratiques à l'égard desquelles l'auteur du présent article s'est d'abord déclaré réticent, puis neutre ; le principe étant alors de ne plus jamais intervenir ni de prendre de décision qui aurait influencé un choix en ce sens. L'avantage de ce rôle était certes relatif. Il permettait un certain « déploiement de l'enquête »³², mais comportait aussi ses revers. Mentionnons l'incidence de l'auteur-participant sur la réalité observée, un risque de dédoublement et de dispersion des activités, avec comme corollaire de se sentir ou de se retrouver à l'occasion peu efficace sur les deux plans, le fait que nombre de propos échangés entre les acteurs présents, et aussi entre les acteurs et la production, ont sans doute échappé à son attention (d'autres lui ont probablement été « épargnés », voire « soustraits » d'une

31. À l'exception ponctuelle d'un cameraman, qui a demandé dans quel but ses propos avaient été notés.

32. On peut dire que ce rôle était proche, dans les avantages conférés, de celui que décrit Jean Copans à propos de la situation d'enquête de terrain : « L'ethnologue de terrain doit se créer un rôle "local" ou "externe" qui fasse passer l'inconvénient d'une intrusion pour un avantage et un contact imposé pour la sociabilité d'une relation ordinaire. Mais ce rôle ne doit pas interdire le déploiement de l'enquête, de la présence insistante qui doit à son tour offrir une forme de contrepartie dans ce qui fait la vie quotidienne : services, informations, disponibilité, etc. » Et plus loin : « [...] toute vie sociale n'étant qu'une suite de décisions, de choix, de préférences, de refus, de silences, d'évitements, l'ethnologue doit s'adapter à ces situations et se couler dans les interstices de liberté qu'elles offrent ou permettent d'offrir. Copans, 1998, p. 13.

manière ou d'une autre) et, par conséquent, le désavantage et la frustration de ne pouvoir mener des entretiens approfondis, de type semi-directif et basés sur des grilles de questions préétablies.

Cette expérience de terrain est présentée ci-après suivant une triple progression : chronologie des événements, écriture ethnographique narrative et perspectives de la théorisation ancrée³³, impliquant un travail de codage et de catégorisation des données recueillies. En parallèle a été constituée une première documentation incluant des entretiens avec des experts et des contributions de praticiens sur des contextes et des thèmes apparentés, en Suisse et en France. Ces éléments de comparaison ont nourri une approche centrée sur une « co-construction » du problème posé, aussi en vue d'élaborer pour la suite des recherches un ensemble de questions plus détaillées qui serviraient de base à de futurs entretiens semi-directifs, plus nombreux et systématiques.

QUATRE « MOMENTS CLÉS »

Plus encore que la période de documentation, de préparation et de scénarisation (soit les quatre premiers mois), celle du tournage impliquait une nécessaire explicitation des choix opérés à l'intention de l'équipe. Le passage aux situations concrètes et aux interactions sur le terrain a été l'occasion de nombreuses annotations. Notre observation s'est ainsi concentrée volontairement sur des contextes particulièrement révélateurs de la période de tournage : ils confrontaient directement les membres de l'équipe à des situations que l'on peut qualifier de crise, situations sans doute les plus difficiles (en ce qui a trait au stress, etc.), déstabilisantes (tournage à l'étranger, etc.), imprévues (retards, annulation d'entretiens, problèmes techniques avec la caméra, etc.) que nous avons traversées durant tout le processus de réalisation. Il s'agit d'abord de deux moments de crise qui ont fait suite au blocage et à l'annulation par l'administration fédérale de tous les entretiens filmés de représentants officiels suisses déjà programmés, lors du tournage de novembre 2013 (ci-après et chronologiquement, moment A), puis de la préparation et du tournage de janvier 2014 (moment B). En parallèle et entre-temps, du moment choisi par l'équipe pour mettre en œuvre en novembre et en décembre 2013 le type de « pratique déloyale » le

33. Pour les renvois aux concepts et courants théoriques, voir aussi la partie introductive de cet ouvrage.

plus délicat à justifier et à manier : la caméra cachée (moment C). Enfin, des ultimes jours de tournage en mars 2014, pour lesquels la production a explicitement demandé de mettre en scène certaines « pratiques déloyales » pour répondre aux exigences des responsables de l'émission de la chaîne cliente, insatisfaits après avoir visionné un premier montage du film (moment D).

NÉGOCIER DES SOLUTIONS ACCEPTABLES

Le « Moment A » pourrait se résumer à cette formule : négocier des solutions acceptables sur le plan déontologique. Plusieurs citations consignées dès le mois de novembre 2013 peuvent illustrer les contraintes de temps, de budget et d'obligation de résultat conditionnant le travail d'investigation des journalistes pour la télévision : (N) « *Ils vont dire quoi exactement, tes informateurs en Suisse ? Tu crois qu'ils vont nous parler de la même manière, face caméra ? On doit être sûrs que ce sera utilisable pour le film. On peut pas se permettre de faire le déplacement depuis Paris, et rien avoir après trois jours. Le cameraman, ça leur coûte 350 euros par jour, à la prod.* »³⁴ En Suisse, où nous devions planifier des entretiens filmés, trois mois semblaient un délai raisonnable pour obtenir des autorisations de tournage, sinon des réactions de fonctionnaires des différentes administrations concernées. Tandis que l'équipe finissait par lever les réticences de divers acteurs, obtenant des témoignages filmés à visage découvert avec des courtiers, des investisseurs, des responsables du secteur du luxe, d'anciens procureurs ou des informateurs privés, etc., toutes les portes des autorités fédérales et cantonales se fermaient, les unes après les autres.

Sans rentrer dans le détail de ces événements, ces refus ont suscité l'incompréhension, puis la colère des réalisateurs et des cameramen français, venus exprès de Paris pour quatre jours de tournage en Suisse. Ils ont coïncidé avec les premières évocations du recours possible à des « pratiques déloyales » pour contourner les difficultés et honorer les engagements de réalisation pris auprès de la production télévisuelle : revenir avec des images et du son exploitables, pour mettre en scène dans le film des personnalités incarnant différentes autorités fédérales concernées. (N) « *On va faire comment pour mettre en images tous ces refus ? On peut bien*

34. Les citations extraites de l'observation de terrain figurent entre guillemets et en italique, afin de les distinguer d'autres types de citations provenant d'autres sources.

essayer de monter quelque chose, du genre une séquence de trente secondes avec tous les courriers qu'on a reçus, et du son. Mais visuellement, ce sera pas terrible. » Il a alors été envisagé d'effectuer des premiers enregistrements masqués d'entretiens téléphoniques avec des responsables fédéraux, pour garantir un minimum d'éléments sonores. D'autres problèmes formels ont été évoqués: (@) « *Nous ne pourrions pas utiliser plus d'une ou deux fois quelques secondes d'enregistrements sonores car nous faisons de la télévision, et non pas de la radio. On peut se faire filmer, se mettre en scène, au téléphone, en train d'appeler les responsables, comme une sorte de reconstitution. Mais ça va pas leur plaire, à la prod. Ils attendent de nous qu'on rapporte des séquences.* » Les semaines passant, la question de l'image est en effet devenue centrale, soulevant de nombreux problèmes, de nouvelles contraintes jamais encore formulées – et un nombre très limité de solutions: (@) « *Si nous voulons conserver des traces enregistrées utiles au film, il faut faire des caméras cachées, ce qui signifie piéger des interlocuteurs. Lesquels, et comment? Et même ce procédé, il faut le doser.* »

D'abord réticents à utiliser la caméra cachée, les membres de l'équipe ont cherché à privilégier d'autres solutions plus acceptables sur le plan déontologique, en prévision d'un retour en Suisse début janvier 2014 pour d'autres jours de tournage. (@) « *Il y a une conférence de presse tous les mercredis à Berne au Conseil fédéral. On aurait un moyen de s'y rendre pour demander pourquoi les administrations nous refusent toutes une interview et un tournage?* » Cette recherche de solutions acceptables sur le plan déontologique n'a duré qu'un premier temps.

Plusieurs possibilités de pratiques déloyales dites de dernier recours ont été passées en revue et envisagées:

- « piéger » au téléphone des fonctionnaires par des questions déstabilisantes, enregistrées à leur insu (*covert recording*);
- pénétrer à l'improviste et caméra au poing dans les bureaux de fonctionnaires fédéraux à Berne ou au domicile privé d'un responsable, selon la technique dite de l'entretien surprise ou *doorstepping*;
- filmer sans annoncer le tournage effectif, mais avec la caméra en mode enregistrement;
- tourner en caméra discrète (mini-caméra ou téléphone intelligent);
- filmer tout de même en caméra cachée, et en Suisse.

Or, comment interpréter le code déontologique en de telles circonstances? Le recours à des « pratiques déloyales », notamment la caméra cachée, serait-il défendable par l'équipe, par le service juridique de la production, en cas de plainte? Ces questions ont été l'objet de plusieurs discussions en interne, lors desquelles journalistes-réalisateurs et cameramen de l'équipe se sont référés aux règles déontologiques de la profession.

La Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971) stipule qu'il ne faut « pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents ». Les chartes de déontologie du journalisme rappellent toutes ce principe de loyauté, essentiel pour entretenir des relations de confiance avec les sources (article 4 des devoirs des journalistes). Il est assorti d'une exception: dans le cas d'informations qui « ne peuvent pas être recueillies d'une autre manière, plus habituelle », et revêtant un « intérêt public prépondérant »³⁵. Sur ce plan, la position de l'équipe pouvait se justifier: (@) « *Nous avons pourtant fait les choses dans les règles. Mais ils refusent toutes nos demandes d'entretien. Ils ne nous laissent pas le choix.* » Toutefois, aucune « pratique déloyale » n'a été mise en œuvre sur cette période, à l'exception d'un enregistrement masqué de conversation téléphonique avec un responsable des autorités fédérales – extrait qui n'a jamais été utilisé par la suite.

ANTICIPER LES ATTENTES DE LA PRODUCTION

Pour le « Moment B », il s'agit plutôt d'anticiper les attentes de la production, de répondre aux divers impératifs. En prévision d'une deuxième période de tournage, la technique de l'entretien surprise, aussi appelée « entretien astucieux », a ainsi été discutée à l'interne pour « piéger » un ancien haut responsable politique ayant siégé au conseil d'administration d'une société privée impliquée en 2004 dans un scandale d'importation en Suisse d'or « ensanglanté », provenant de zones de conflit à l'est de la République démocratique du Congo: (N) « *Tu as son numéro? Tu sais où il habite? On va d'abord l'appeler, lui demander un entretien. Et si lui aussi refuse, essayer de le coincer devant chez lui, le matin, quand il sort de sa maison. Ou pendant la journée, au café où il se rend habituellement. Ou à son bureau. Il est à la retraite? Il travaille encore?* » Pour ce genre de démarche, l'élément

35. On retrouve aussi ce principe dans le cadre du Conseil suisse de la presse, explicitant la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes et ses directives.

de surprise ne fonctionne qu'une fois. C'est une rupture de confiance sans lendemain qui est attendue en fin d'entretien filmé: (N) « *J'ai le portable du boss de [...]. Mais je ne m'en suis pas encore servi. Il faudra juger quand on décide de l'utiliser pour ne pas rater notre coup.* »

Ces recours devaient compléter d'autres sources d'information recherchées à l'intérieur même des administrations ou des entreprises concernées par le commerce de l'or en Suisse, soit des *insiders*, qui constituent des personnages essentiels et récurrents pour les émissions d'enquête. Il s'agit en particulier de *whistleblowers* (lanceurs d'alerte, reconnus comme tels) au sein de l'administration ou parmi d'anciens fonctionnaires, mais surtout de *deep throats* (« gorges profondes », se réfugiant derrière l'anonymat³⁶), identifiées à l'intérieur même du secteur concerné (par exemple, d'anciens employés licenciés, démissionnaires ou partis à la retraite, « des repentis », des trafiquants arrêtés ou poursuivis par les autorités judiciaires, peut-être plus enclins à « passer à table » pour impliquer, « mouiller » ou « faire plonger » d'autres acteurs, dans l'espoir d'alléger leur peine...).

Là aussi, il s'agissait d'une composante fondamentale du projet de documentaire d'enquête: (@) « *Il faut réussir à convaincre l'un de nos insiders de nous montrer sur le terrain ses manips, comment il fait. Je sais que cela paraît impossible à l'heure actuelle. Mais c'est toute la promesse du film. Et c'est en général la promesse des magazines d'investigation à la télévision.* » Réaliser ce genre de film documentaire d'investigation, c'est aussi vivre un compte à rebours. La contrainte temporelle a commencé à susciter des tensions plus marquées au sein de l'équipe dès janvier 2014: (N) « *On a qui comme gorge profonde? Il nous faut un insider, et vite. C'est dans le projet qui a été vendu à [...]. C'est la promesse du film.* »

Dans le cadre de ce qui a été observé pendant cette expérience de terrain, trois raisons incitent à prolonger cette première typologie de « pratiques déloyales », qui peuvent se caractériser comme des activités de collecte de l'information réalisées à l'insu des personnes ou des entités concernées, avec ces deux types de sources apparentées (lanceurs d'alerte et « gorges profondes »). D'abord, l'attitude des journalistes consistait à pousser leurs informateurs (notamment des employés, d'anciens employés ou des partenaires commerciaux) à des comportements proches de la dénonciation, si ce n'est à leur

36. Cette distinction entre *whistleblowers* et *deep throat*, qui nous semble pertinente dans ce contexte et dans l'effort de catégorisation des « pratiques déloyales » observées ici, se retrouve chez d'autres auteurs, notamment chez Greenslade, 2008, p. 326.

insu, du moins au-delà de ce qui était prévu à l'annonce de l'entretien³⁷. Ensuite, ces informateurs risquaient eux aussi de transgresser des règles de confidentialité en relatant des informations de nature délicate divulguées par d'autres. Enfin, les sources du type *deep throat* en particulier posent un problème notoire en raison de la rupture de confiance avec les sources : leur apparition dans un film d'enquête à la télévision se fait souvent dans une mise en scène (lieux isolés, sombres, plongés dans l'obscurité, etc.) laissant le téléspectateur comprendre qu'il s'agit d'un *bad guy* qui a certes accepté de dénoncer publiquement des malversations, mais reste lui-même marqué par une totale compromission. Cela introduit un risque de rupture avec le principe d'« équité dans le traitement de l'information »³⁸.

Les interlocuteurs choisis pour tenir ce rôle ne sont pas toujours dupes des intentions des réalisateurs. À propos d'un courtier qui avait donné son accord pour un entretien filmé, les intentions ont dû elles aussi être explicitées à l'interne pour prévenir de futures complications : (N) « *On va poliment l'écouter parler, puis à la fin, le charger, évidemment. Le mettre dans l'embarras, lui poser des questions auxquelles il ne voudra pas répondre. Ou filmer l'entretien, et montrer ensuite qu'il est lui-même impliqué dans une affaire. C'est dans la logique du film, il y a d'un côté les gentils, de l'autre côté les méchants. Moi ça m'est égal, je ne le reverrai sans doute jamais. Mais toi, tu comptes le re-contacter? Tu en auras besoin par la suite, comme source? Ou on peut le niquer?* »

Ces propos avaient le mérite de clarifier la situation : un glissement s'était opéré. Nous étions passés de l'impératif de recourir à des « pratiques déloyales » pour assurer d'un point de vue journalistique la partie « démonstration » que suppose un travail d'enquête (la révélation d'un dysfonctionnement, de malversations, basée sur suffisamment d'éléments de preuve et de témoignages probants) à l'impératif de mettre en scène cette démonstration pour répondre à des attentes de la production, relayées par la rédaction en chef. Il a été signifié que cette mise en scène devait présenter une vision très polarisée, manichéenne, des acteurs en présence, mais aussi mettre en images les principales catégories de sources et techniques d'investigation courantes, décrites par ailleurs dans des ouvrages d'introduction au

37. Ce qui pourrait s'approcher d'une « instigation à la violation du secret de fonction », au sens des articles 320 § 1 et 24 § 1 du Code pénal suisse.

38. Bernier, 2003, pp. 11-12.

journalisme d'enquête³⁹. Au rang desquelles il convenait d'en ajouter deux, apparentées, qui ont été utilisées à Dubaï en décembre 2013 dans le cadre de ce film pour « attraper sur le fait » un commerçant d'or du gold souk, montrant qu'il était lui aussi un *bad guy*, disposé à acheter de l'or de provenance douteuse ou illégale :

- Le « piège » ou *the sting*, qui accorde au journaliste une fausse identité, dans le but de dénoncer des malversations dont il est le témoin direct (la séquence était alors tournée en caméra cachée) ;

- le « journalisme de provocation », qui « ne se contente pas de pénétrer un milieu pour l'observer, il suscite les faits qu'il veut dénoncer »⁴⁰.

Ces deux techniques avaient au départ été écartées par l'équipe comme une solution de facilité, très contestable : (@) « *Je ne cherche jamais à obtenir des informations sous un faux prétexte, ou en me faisant passer pour quelqu'un d'autre. C'est une question de principe.* » Et aussi : (N) « *On ne va pas se faire passer pour des acheteurs, ou des vendeurs d'or. Ce serait provoquer une situation, créer quelque chose d'artificiel. Déontologiquement, ça ne tient pas. Notre travail c'est de faire un documentaire, de filmer en observateurs. Point.* » Elles ont pourtant été progressivement envisagées, puis mises en œuvre en novembre et en décembre 2013, durant le tournage à l'étranger.

FILMER EN CAMÉRA CACHÉE

Le « Moment C » marque un tournant, avec désormais une autre priorité : filmer en caméra cachée, suivant des principes d'écriture filmique. Plusieurs critères ont en effet rapidement poussé l'équipe à transgresser ses positions initiales de respect des principes déontologiques, en justifiant chaque fois ce dépassement par l'exceptionnelle difficulté rencontrée à « faire parler » des intervenants et des témoins sur un sujet aussi délicat⁴¹. Les considérations renvoyant

39. Voir par exemple : MacFadyen, 2008, pp. 138-156.

40. Grevisse, 2010, p. 173.

41. D'un point de vue journalistique, enquêter sur le commerce de l'or signifie approcher et, si possible, côtoyer un univers à la fois très complexe et très protégé, basé sur des relations de confiance entre différents acteurs travaillant dans la plus grande discrétion. Plus que d'autres, cet univers pose la question des limites entre les informations qui sont accessibles, dans le domaine public, ou visibles et celles qui restent cachées, pour diverses raisons : la concurrence, la protection de l'identité des fournisseurs, le secret commercial, le secret bancaire, la sécurité des acteurs et sociétés concernés face aux risques de braquages, etc.

à des contraintes externes, comme le temps déjà écoulé pour l'enquête, ont été les plus fréquentes: (N) « *On doit passer au montage fin janvier dernier délai. La prod nous accordera peut-être une semaine de plus, au maximum. On fait comment?* » Autre contrainte, celle du budget alloué par la production pour le tournage: (@) « *On a déjà obtenu trente-et-un jours, c'est exceptionnel. On pourra peut-être leur arracher un jour ou deux de plus, mais il faudra vraiment le justifier, leur garantir qu'on leur ramènera quelque chose de très fort pour le film.* » Un troisième type de contrainte qui n'avait encore jamais été complètement explicité à l'interne, mais que nous avons vu poindre dans ces derniers paragraphes, est devenu de plus en plus présent dans les évocations et les discours de justification des membres de l'équipe: la contrainte des principes d'écriture filmique; principes que l'équipe est tenue de respecter, qu'elle cautionne ou non les pratiques utilisées, sur la forme comme sur le fond. (@) « *Il y a une inconnue: comment faire dire à une de nos sources que l'or partait en Suisse jusqu'en 2011? S'il faut nous ferons une cam cach... J'aimerais juste éviter. Nous avons trois sources différentes plus que crédibles qui nous ont confirmé l'info. C'est amplement suffisant pour pouvoir l'affirmer. Après, c'est juste une histoire de forme.* »

Les discussions ont alors rappelé en substance le fait que le genre d'émission d'enquête visé avait non seulement pour principe de recourir à l'ensemble des « pratiques déloyales » décrites plus haut (moments A et B), mais aussi de les mettre en scène. Or, il avait été plusieurs fois signifié au sein de l'équipe que le recours à la caméra cachée serait incontournable, à un moment ou à un autre: il s'inscrivait (N) « *dans l'écriture filmique même de l'émission* ». Cet usage est devenu courant en France, où la caméra cachée est autorisée (N) « *à condition qu'on floute le visage des personnes et qu'on modifie leur voix. Il faut tout faire pour qu'elles ne soient pas reconnaissables* ». Ces précautions visent à protéger les sources, mais aussi à respecter la loi Informatique et libertés de 1978⁴² et la loi sur le droit à l'image⁴³ de 2001. Quand et où notre équipe de tournage allait-elle recourir à la caméra cachée, et dans quelles conditions? Comment cela serait-il justifié? Les prescriptions s'appliquant à l'utilisation de la caméra cachée varient en effet fortement d'un État à l'autre.

42. Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

43. Aussi présentée sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL): [<https://www.cnil.fr/fr/lutilisation-de-limage-des-personnes-0>], page consultée le 21 janvier 2020.

Le cadre est particulièrement strict en Suisse, où le Tribunal fédéral interdit l'enregistrement de conversations non publiques (articles 179 bis et 179 ter du Code pénal)⁴⁴. Il est plus souple dans d'autres juridictions. (N) « *L'important pour nous, à propos de la caméra cachée, de quand et comment l'utiliser, c'est de se baser sur la situation en France, sur ce que dit le CSA.* »⁴⁵

Une tendance implicite commençait à se dessiner : hormis un entretien à visage découvert avec un courtier, aucune séquence pouvant poser un problème sur le plan déontologique, de rupture de confiance avec les sources ou de dépôt de plainte ne serait tournée en France. L'équipe allait recourir à des « pratiques déloyales » uniquement à l'étranger. Les lieux de tournage hors Europe ont été privilégiés dans cette perspective, dont le Pérou, où nous nous sommes rendus dès la mi-novembre 2013. En arrivant à Lima, l'équipe a fait le point sur le matériel emporté. Outre un stylo-caméra caché, chacun avait dans ses poches deux téléphones intelligents (l'un pour les appels, l'autre pour filmer discrètement). Dans les bagages se trouvaient deux micro-caméras habilement dissimulées (l'une dans la sangle d'un petit sac à dos, l'autre dans le bouton d'une chemise. Il était en effet important de varier les modèles, certains étant trop facilement repérés dans les milieux d'affaires et de décideurs). Il a été convenu à l'interne de limiter leur usage au strict nécessaire, c'est-à-dire tourner les séquences absolument indispensables pour étayer (N) « *la démonstration de notre travail d'enquête* », tourner là où nous n'aurions pas réussi à obtenir d'autorisation de filmer, tourner dans des milieux interlopes, où la présence d'une caméra traditionnelle est formellement déconseillée, voire dangereuse pour la sécurité de l'équipe.

44. Pour mémoire, en ce qui a trait à la jurisprudence, le Tribunal fédéral a condamné le 7 octobre 2008 quatre responsables et journalistes de la chaîne télévisuelle publique suisse alémanique pour utilisation d'une caméra cachée dans l'émission *Kassensturz*, qui avait « piégé » un conseiller en assurances. C'était la première fois que le plus haut tribunal du pays se prononçait sur la question. Cette décision a été longuement commentée au sein de la profession et du Conseil suisse de la presse (CSP). Voir par exemple l'article de Peter Studer : « L'instrument tranchant de l'enquête camouflée n'est pas un blanc-seing pour finasser », *Revue annuelle 2010 du CSP*, pp. 21-25.

45. Voici la règle fixée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : « Le recours aux procédés permettant de recueillir des images et des sons à l'insu des personnes filmées ou enregistrées doit être limité aux nécessités de l'information du public. Il doit être restreint aux cas où il permet d'obtenir des informations difficiles à recueillir autrement. Le recours à ces procédés doit être porté à la connaissance du public. Les personnes et les lieux ne doivent pas pouvoir être identifiés, sauf exception ou si le consentement des personnes a été recueilli préalablement à la diffusion de l'émission. Ces précisions sont mentionnées dans les conventions et les cahiers des charges des chaînes. »

Ces conditions étaient toutes réunies pour filmer dans des *prostitbares*, bordels situés en périphérie des mines d'or en Amazonie péruvienne, où sont souvent exploitées de très jeunes filles, de moins de 15 ans. Autre séquence tournée en caméra cachée : dans certaines zones d'exploitation minière informelle et en partie illégale, comme à Huepetuhe, où l'équipe a filmé l'une des plus importantes familles d'exploitants (des propriétaires de concessions minières poursuivis par les autorités fiscales péruviennes pour fraude et pour leurs liens avec des opérations de blanchiment et des réseaux mafieux). Il a fallu auparavant évaluer les risques encourus, de sécurité physique dans l'immédiat, mais aussi à moyen et à long terme. (N) « *Ils sont au fin fond de l'Amazonie, au Pérou, et le film sera diffusé en France : ça m'étonnerait beaucoup qu'ils portent plainte, le film, ils ne le verront sans doute jamais. Et moi je m'en fous, je ne reviendrai pas ici.* » Mettre en œuvre des pratiques aussi déloyales revient à se couper de toute future relation de confiance avec les sources, mais aussi avec leur entourage, ou même avec la population locale. (N) « *Je sais, c'est la politique de la terre brûlée, ça va compliquer le travail des journalistes qui viendront après. Mais qu'est-ce que je peux y faire ?* » La caméra cachée est de toute façon perçue comme un instrument à double tranchant. Elle peut vite « griller » la réputation d'un journaliste : (@) « *On pourrait simplement y envoyer un cameraman un ou deux jours, pour montrer cela, en cam cach en grande partie – moi je suis cramé. Cela aurait en plus l'avantage de créer une dramaturgie [...].* »

Quand la situation le permettait, l'équipe a aussi filmé discrètement avec des téléphones intelligents. Un réflexe professionnel qui a parfois sauvé une partie du film, face à des situations de crise. (@) « *Nous sortons de notre rdvs avec [...]. A refusé intw mais avons filmé la rencontre en cam cachée (si ça a marché, nous rentrons à l'hôtel vérifier). Si la cam cach a marché la démonstration est faite.* » Mais dans le courriel suivant, mauvaise nouvelle : (@) « *La cam cach a planté encore une fois. Nous n'avons que le son de la rencontre. Nous n'aurons pas le temps de faire plus.* » Ce problème technique a aussi été l'occasion d'explicitations directes et au téléphone avec la production : (N) « *Écoutez : on est furieux. On a pris des risques énormes pour filmer en caméra cachée, c'est ce que vous vouliez. Une fois de plus, on a eu des problèmes, la cam cach a planté juste avant l'entretien avec [...].* » Et plus tard, de retour à Paris : (N) « *Je lui ai bien dit, à [...], on a fait le travail, mais le matériel était mal révisé avant notre départ.*

Faut pas venir se plaindre maintenant si on n'a pas ramené tout ce qui était attendu, comme séquences. »

Autre explication à propos du choix de filmer aussi avec un téléphone intelligent: (N) « *La qualité de l'image et la résolution sont meilleures.* » Puis: (N) « *En termes d'information par l'image, une caméra cachée n'apporte presque rien, la définition est vraiment trop mauvaise.* » De fait, les images recueillies à l'aide de la caméra cachée n'ont livré que des éléments de contexte assez vagues. À l'image, on distingue bien de très jeunes filles dans des *prostibares*, sans pouvoir leur attribuer un âge qui montrerait en quoi il s'agit de trafic et d'exploitation de mineures. Plus loin, on aperçoit des camions et des pelleteuses industrielles garés dans la cour de la propriété privée de l'importante famille exploitant plusieurs concessions minières, qui lors de l'entrevue filmée prétend ne travailler que de manière artisanale et ne récolter que « quelques grammes, de la poussière d'or ». Du point de vue de la démonstration du travail d'enquête, c'est surtout la totale contradiction entre le volume d'or réel extrait par cette famille d'exploitants (plus de 500 kg par an, selon des documents officiels) et ce que l'exploitante affirme qui sert d'élément important. Soit ce qui est dit, et non ce que l'on voit: (N) « *C'est plus le son qui est important. Les images de la caméra cachée, on les utilise surtout pour la mise en scène.* »

FINIR LE TRAVAIL

Enfin, est venu le « Moment D », avec ses obligations sans appel : finir le travail et satisfaire les clients. À ce propos, les explicitations sont devenues encore plus claires après le visionnement des premiers états du montage du film en février 2014 en présence des producteurs, puis au début du mois de mars 2014. Il a été explicitement demandé par ces derniers de retourner en Suisse pour deux jours de tournage. Il fallait donner suite aux exigences de la chaîne cliente : mettre en œuvre la technique b), celle de l'entretien surprise. L'objectif était de (N) « *coincer des responsables des autorités politiques suisses, des hauts fonctionnaires* ». Ce procédé faisait partie intégrante de « l'écriture filmique » de l'émission d'investigation. Cette écriture consistait aussi à (N) « *recueillir des témoignages d'interlocuteurs sans leur avoir au préalable demandé leur autorisation* ». (N) « *Le principe de l'émission, c'est d'aller à la rencontre de gens qui ne veulent pas parler, qui ne veulent pas communiquer, qui n'aiment pas apparaître à l'image.* »

L'équipe est donc retournée en Suisse. Il a été décidé de filmer dans le cadre d'une grande foire commerciale internationale de l'industrie du luxe, ce qui présentait plusieurs avantages. (N) « *Ici, ils ne peuvent pas nous empêcher de filmer, on est dans le cadre d'une manifestation, dans un lieu public.* » Le fait de mettre en œuvre cette technique b) pour les besoins du film a été justifié à plusieurs reprises: (N) « *Moi aussi j'aurais préféré faire les choses autrement, filmer seulement après avoir obtenu toutes les autorisations. Mais on est bien obligés, personne n'a voulu nous ouvrir les portes* »; (N) « *Ils nous ont vu arriver [dans la salle de conférence] avec la caméra. Ils auraient pu partir, chercher à nous éviter. Ils nous ont laissés approcher et poser des questions. Tant pis pour eux. Ils savent bien qu'on est des journalistes.* » Les verbalisations ont enfin été plus précises, renvoyant directement à la demande formulée en amont par la hiérarchie, ne laissant à l'équipe qu'un rôle d'exécutant: (N) « *C'est ce qu'on nous a demandé de faire. Il faut bien finir le travail.* »

INTERPRÉTATION

Quels constats tirer de cette première observation exploratoire? Les lignes qui suivent sont avancées avec la prudence qui s'impose, en raison de plusieurs limites relevées dans la partie méthodologique. Dans ce qui demeure une première phase d'un processus de recherche, ajoutons le faible degré de saturation atteint pour l'instant. En gardant ces limites à l'esprit, nous pouvons nous appuyer sur les notions et fonctions de *shaming* mentionnées en introduction comme grille interprétative. Nous distinguerons ici quatre principales topiques justificatoires correspondant aux quatre « moments » de crise de ce tournage. Toutes renvoient à des conceptions différentes, complémentaires, voire contradictoires, plus ou moins négociées et négociables à l'interne ou en relation avec la hiérarchie, de l'identité professionnelle mouvante et d'un « professionnalisme du flou » dans le milieu du journalisme documentaire télévisuel en général et de l'investigation en particulier.

Une première conception du professionnalisme, discutée en interne entre journalistes, réalisateurs et cameramen de l'équipe de tournage, se réfère de façon centrale à la déontologie (moment A). Le « cœur de définition » du journalisme d'investigation est toutefois peu mentionné. Les acteurs observés n'ont en effet guère fait allusion à leur rôle de *watchdog*, même s'ils ont parfois été

conscients de l'intérêt public du sujet abordé et de la nécessité de démontrer des dysfonctionnements. Ils ont certes eu l'initiative de chercher l'information par eux-mêmes, mais très peu de marge de manœuvre quant au choix du sujet ou au mode de récolte des témoignages. Les « pratiques déloyales » impliquaient aussi de s'éloigner d'autres « fondamentaux » de leur métier, que recouvre la notion de *fairness*. Elles ne sont d'abord évoquées que comme solutions envisageables, mais de dernier recours, répondent en partie à des motivations d'ordre personnel et professionnel, souvent implicites et peu formulées, que l'on peut coder comme : « déjouer un problème d'accès aux sources », « démontrer, pour les besoins de l'enquête », « prendre sa revanche » sur un fonctionnaire qui aurait bloqué l'accès à des informateurs, à des informations, mais aussi le « piéger ». La mise en œuvre plus systématique de « pratiques déloyales » n'est à ce moment pas une priorité : elle présente plus de risques (de rupture de confiance avec les sources, de suites juridiques possibles du fait de la transgression de la déontologie, de discrédit... et donc, d'atteinte à l'identité même du journaliste-réalisateur, dans son comportement professionnel et sa réputation) que d'avantages tactiques et ponctuels. On pourrait qualifier ce « premier moment » de l'investigation documentaire télévisuelle de « zone blanche de l'investigation » pour évoquer le fait que l'équipe cherche en majeure partie à rester, dans ses discours et plus encore dans ses pratiques, dans le strict cadre de ce qui est « acceptable sur le plan déontologique » et ouvertement justifiable.

Dans le « deuxième moment » (moment B), l'expression du professionnalisme se reporte sur le nécessaire déploiement d'un savoir-faire tactique : comment et à quel moment mettre en œuvre les « pratiques déloyales », avec un maximum d'efficacité et un minimum de risques sécuritaires et juridiques, et avec les moyens du bord. La majorité des discours de justification insistent sur la bonne gestion du temps et du budget impartis (avec ses aspects logistiques), l'anticipation, voire l'intériorisation des attentes de la production. Ils évoquent, après négociations à l'interne et par consensus, ceux qui sont exprimés et clarifiés progressivement par la rédaction en chef, plus pragmatiques et que l'on peut coder comme : « résoudre des contraintes de temps et de budget », « se conformer aux principes d'écriture filmique », « répondre aux attentes du producteur ». Les motivations communes l'emportent sur les motivations personnelles, attestant d'un effet de groupe

qui finit par primer sur d'autres considérations – dont celles codées « respecter la déontologie professionnelle » et « respecter les sources ». La marge de manœuvre de l'équipe de journalistes, de réalisateurs et de cameramen se restreint.

On pourrait qualifier ce « deuxième moment » de « zone grise de l'investigation », pour évoquer le fait que l'équipe cherche alors à composer avec des exceptions prévues par le code de déontologie, à jouer sur les différents lieux de tournage et juridictions, pour mettre tout de même en application l'ensemble des « pratiques déloyales » définies, tout en minimisant les risques. Il s'agit aussi d'une « zone grise » dans le sens où l'équipe n'a, à ce stade, que peu de consignes de la hiérarchie concernant le comportement à adopter et les limites à ne pas franchir pour mener l'enquête et la recherche d'information auprès de différentes sources. Les concertations au sein de l'équipe se basent essentiellement sur les usages en cours dans le milieu professionnel et sur l'expérience pratique.

Ce « deuxième moment » ou « zone grise de l'investigation » se caractérise en outre par la mise en application de procédés contestés au sein de la profession, par rapport au cœur de définition du journalisme d'investigation : proximité avec certaines sources, formes implicites ou négociées d'« échanges de services », de dons et contre-dons (dans le cadre de ce tournage, dossiers ou éléments de preuve fournis clés en main par deux organisations non gouvernementales et une société privée, contre la garantie d'une certaine visibilité médiatique, par exemple). On peut aussi y lire les prémices d'une forme de journalisme « de dénonciation », qui se développe ensuite au sein d'une trame narrative de plus en plus explicite. Or, ce journalisme « de dénonciation » n'est que peu exploité dans le cas présent. Les journalistes-réalisateurs tentent bien de composer avec le principe d'économie que leur permettrait ce type d'« échange de services ». Ils ont néanmoins l'obligation d'apporter des éléments d'enquête originaux à la production (ne pas filmer seulement « *du côté des ONG* » ou « *du côté des autorités* » fait partie de « *la promesse du film* »).

Le « troisième moment » marque une sorte de point de non-retour au sein de l'équipe par rapport aux positions personnelles concernant la déontologie : celui de l'utilisation de la caméra cachée. Les acteurs ont alors anticipé, assimilé et intégré les attentes de la production, notamment en matière d'écriture filmique, levant les dernières oppositions et réticences internes à recourir à l'ensemble des « pratiques

déloyales». D'outil « posant problème », la caméra cachée passe au statut d'outil « nécessaire » et même incontournable pour l'illustration en images des principales fonctions de *shaming* (fonction morale, d'*exposure*, de contrôle social, de compétition, effets de dramaturgie, de divertissement et d'émotion, fonction de narration). Il ne reste à l'équipe que le choix de comment, où et quand recourir au tournage en caméra discrète et en caméra cachée – « pratiques déloyales » notées d) et e), liées aux pratiques du « piège » et du « journalisme de provocation », notées g) et h), pratiques les plus controversées et risquées, en ce qui a trait aux risques physiques encourus et à la rupture définitive de confiance avec les sources.

Il faut souligner ici que la fonction de renforcement de l'identité et des représentations du professionnalisme des journalistes, mentionnée par Danielson dans sa définition de *shaming*, apparaît comme tout à fait pertinente pour l'analyse : dans ce « troisième moment », les légitimations avancées par les journalistes-réalisateurs et les cameramen renvoient bien à l'expression d'un professionnalisme. Pourrait-on ajouter que cette fonction se reporte aussi sur le degré d'expertise du maniement technique de cet outil, avec la démonstration de leur maîtrise leur permettant, ce faisant, d'exprimer, voire de « matérialiser » leur professionnalisme ? Cette « matérialisation » aurait alors pour avantage, comme le suggérait Denis Ruellan, de « protéger » les journalistes-réalisateurs et les cameramen de « remises en cause extérieures »⁴⁶. Le professionnalisme s'exprime encore par la capacité à définir à l'avance, au sein de l'équipe, quel usage limité, « à bon escient » et à moindre risque sera fait de cette technologie. Le choix semble sur ce plan avoir répondu à une règle implicite d'éloignement géographique maximal du lieu de production (en France) et de changement de juridiction : les séquences en caméra cachée ont été tournées à Dubaï et au Pérou, pas ailleurs. La seule opposition de principe exprimée contre le recours aux « pratiques déloyales » dans ces deux pays était celle codée « éviter des risques de plainte ». Ces deux juridictions ont été l'occasion et le lieu de cumuler un maximum de « pratiques déloyales » complémentaires : cinq à Dubaï (le tournage en caméra cachée, le « piège » ou *the sting*, le « journalisme de provocation », les *whistleblowers* ou lanceurs d'alerte, les *deep*

46. Rejoignant ici des formulations de Denis Ruellan : « [...] l'outil protège le reporter des remises en cause extérieures. [...] L'outil ordonne les rôles [...] autorise la transgression des règles humaines élémentaires [...] permet aussi [...] de s'affranchir des règles éthiques professionnelles ». Ruellan, 1993, p. 19.

throats ou « gorges profondes »), quatre au Pérou (l'entretien surprise ou *doorstepping*, la caméra en mode enregistrement, non annoncé, le tournage en caméra discrète [téléphone intelligent], le tournage en caméra cachée).

On pourrait qualifier ce « troisième moment » de « zone noire de l'investigation » pour évoquer le fait que l'équipe se résout à mettre en œuvre sur une temporalité très brève et en des lieux bien délimités un ensemble de « pratiques déloyales », assumant, mais aussi minimisant, voire masquant ou renonçant à assumer les risques de rupture de confiance irréversible avec les sources, et de rupture avec plusieurs principes déontologiques, pas toujours justifiables : les séquences en caméra cachée n'ont apporté que trois éléments d'information (une contradiction entre le discours et les faits observés, le nom d'un client, une proposition d'achat d'or illégal), dont deux étaient déjà en possession des acteurs par l'entremise d'autres sources. Cette « zone noire » n'est que peu verbalisée ou explicitée au sein de l'équipe, encore moins par la hiérarchie.

Le « quatrième moment » est marqué par un nouveau glissement dans les discours et pratiques observés : le professionnalisme s'y exprime par la capacité à satisfaire dans un moindre délai et sans états d'âme les demandes reçues de la hiérarchie. Les membres de l'équipe de tournage ont non seulement intégré et assimilé les principes d'écriture filmique et le *shaming* comme processus narratif, mais en deviennent les exécutants, efficaces et performants, sur une perspective qui se limite au court terme en matière de rapport aux sources : la rupture de confiance est irréversible et sans lendemain, y compris dans une certaine proximité géographique (la Suisse). Sur le plan journalistique et si l'on considère la qualité et l'originalité d'informations exclusives qui ont été obtenues dans ce « quatrième moment » de l'investigation, ces pratiques n'apportent aucun élément étayé et indispensable du point de vue de la « démonstration pour les besoins de l'enquête ».

Les trois « pratiques déloyales » mises en œuvre en Suisse (l'enregistrement masqué ou *covert recording*, l'entretien surprise ou *doorstepping*, la caméra en mode enregistrement, non annoncé) ne servent qu'à illustrer par l'image le refus de communiquer et l'embaras de responsables des autorités politiques, du secteur privé, face à des questions insistantes. Elles n'apportent aucun élément d'intérêt public et ne se justifient plus que par leur inscription dans un processus de narration. Leur déploiement ne renvoie pas à un

axe concernant une nécessaire collecte d'information, mais bien à celui d'un traitement par l'image.

On pourrait qualifier ce « quatrième moment » de « zone rouge de l'investigation » : le pragmatisme a eu raison des dernières résistances en matière de respect des règles déontologiques. Par rapport aux trois autres « moments », l'éloignement avec le cœur de définition du journalisme d'investigation paraît maximal. Le professionnalisme n'est plus exprimé en termes de savoir-faire pratique et tactique ni de maîtrise de l'outil, mais en termes de capacité à obéir à des directives plaçant le *shaming* (sans que l'équipe de tournage ait jamais évoqué cette notion précise, si ce n'est par des expressions comme « piéger ») et son traitement au centre d'activités journalistiques quotidiennes, les banalisant comme une simple opération de routine, nécessaire pour capter l'attention de l'audience⁴⁷.

Ce « quatrième moment » de l'investigation témoigne du rôle prédominant attribuable à des acteurs économiques situés en périphérie de la profession même de journaliste-réalisateur – en l'occurrence, les producteurs de télévision. On peut y voir une manifestation du *market-driven journalism*. Les contraintes de temps, de budget, d'obligation de résultat et d'audimat ont clairement conditionné le travail d'investigation des journalistes-réalisateurs de télévision. Il s'agit de répondre à un impératif contractuel.

CONCLUSION

Bien plus que la notion de journalisme « de dénonciation », la place centrale occupée par la notion de *shaming* a été mise ici en évidence, avec l'ensemble de ses fonctions proposées par Danielson. Cette notion paraît centrale pour l'analyse des pratiques journalistiques observables dans la réalisation de films documentaires télévisuels d'enquête. D'autres chercheurs notent aussi un glissement vers la mise en scène (plus ou moins trompeuse) des techniques d'investigation (loyales ou moins loyales, comme le *doorstepping*), qui donnerait à voir au téléspectateur l'enquête en train de se faire, les portes qui se ferment, pour illustrer les tensions, les refus de parler face à la caméra de certains acteurs et de certaines organisations. Il s'agit bien de « montrer à l'image » ces refus⁴⁸.

47. « Shaming on television carries a market value ». Danielson, 2013, p. 66.

48. Par exemple : Gaber, 2008.

Dans ce procédé narratif, la fonction de *shaming*, cette sorte de « condamnation à l'image » de personnes, d'organisations, d'institutions, serait cruciale pour les émissions télévisuelles. C'est aussi l'avis de producteurs et de responsables de chaînes télévisuelles, pris dans une course à l'audimat. La caméra cachée représente de ce point de vue « l'outil idéal » pour mettre en scène et réunir avec un temps de préparation très court, en une seule « prise » et à très peu de frais, des effets à la fois de dramaturgie, de divertissement et d'émotion, ingrédients essentiels pour capter l'attention des téléspectateurs. La banalisation ou la routinisation de son usage sont devenues très marquées dans les émissions d'investigation en France⁴⁹. L'une des grandes topiques justificatoires articulées par les producteurs de télévision et les journalistes-réalisateurs étant, en parallèle, la difficulté toujours plus grande à « passer la barrière des communicants »⁵⁰.

L'un des apports de la présente étude serait d'avoir abordé la mise en œuvre *in vivo* et « sur le terrain » de quelques « pratiques déloyales » qui permettent la « mise en actes » du *shaming*, mais aussi la question de ses outils, comme « matérialisant » certaines définitions et représentations du professionnalisme. On pourrait ici avancer trois hypothèses prudentes, ou plutôt pistes de recherche, formulées de la manière suivante :

b) la mise en scène de ces technologies numériques par les journalistes d'investigation dans le cadre de « pratiques déloyales » renverrait à une volonté d'en démontrer leur maîtrise et, ce faisant, d'exprimer, voire de « matérialiser » leur professionnalisme, dans une perspective d'auto-légitimation ;

49. Jean-Philippe Ceppi, journaliste d'investigation et producteur de l'émission d'enquête *Temps présent* pour la Radio télévision suisse (RTS), constate « une inflation du procédé dès la fin des années 1990 en France, au point que l'on doit s'interroger sur le fait que l'utilisation abusive de la caméra cachée, même si elle n'est pas illégale dans les cas exposés, induise une possible rupture de confiance avec les sources. Nous sommes aujourd'hui arrivés à un point où la règle professionnelle – généralement partagée dans la plupart des grandes démocraties, qui veut que l'on n'utilise ce dispositif qu'en dernier recours, après avoir épuisé toutes les autres voies de recherche de l'information, et seulement dans le cas d'un intérêt prépondérant – tend à disparaître en France. C'est un phénomène qui interroge sur le lien de confiance entre le journaliste et ses sources, mais qui risque aussi de mettre en péril l'usage de la caméra cachée pour des recherches où elle trouverait sa justification éthique et légale » (réponse par courriel, 11 mars 2014).

50. Voir à ce propos les témoignages recueillis par le journaliste Vincent Monnier, « Le journalisme masqué », *TéléObs*, 20 janvier 2011, et ceux mentionnés dans la recherche de D'Oriola, 2010, p. 108, notamment.

c) cette maîtrise et cette matérialisation passeraient par une redéfinition intériorisée ou négociée entre pairs des pratiques et des limites déontologiques de la profession, tendant à inclure et à défendre dans le cœur de définition du journalisme d'investigation le recours aux technologies numériques dans le cadre de « pratiques déloyales » ;

d) depuis quelques années, cette « technicité », centrale et jouant un rôle prépondérant (fonctions de *shaming*, gage de professionnalisme, « matérialisation » du professionnalisme), s'étendrait et se déplacerait, avec les mêmes fonctions, de la caméra cachée vers une panoplie de nouvelles technologies présentées comme plus élaborées, sophistiquées et porteuses : sources et ressources exploitables par internet, outils de pointe et applications de la télécommunication, *mobile reporting*, vidéosurveillance et, plus récemment, drones civils par exemple.

Il serait intéressant de pouvoir comparer les quatre « moments » fluctuants ou « zones » mouvantes de l'investigation présentés ici avec d'autres études empiriques portant sur des objets similaires, pour en préciser les contours et renforcer leur pertinence. Les observations rapportées ainsi que la quarantaine d'extraits de citations des acteurs consignés dans cette étude confirment la nécessité de recourir à des observations directes dans le cadre de recherches en sciences sociales sur les pratiques journalistiques, au-delà de l'analyse des seuls discours de journalistes recueillis par entretiens ou questionnaires : les déclarations de principe et les tentatives de légitimation des journalistes sont en effet à distinguer absolument de ce qui peut être observé empiriquement. Elles ne reflètent que des « discours sur » les pratiques journalistiques, et non ce que les journalistes font en réalité. Cela est d'autant plus vrai que les quatre « moments » reflètent des interactions amenant chaque fois une nouvelle définition empirique et négociée des normes et des pratiques professionnelles. Peut-on les analyser comme des mouvements de compensation, développés de façon tactique et implicite par les journalistes, comme autant de réponses et de nouvelles topiques justificatoires en fonction de contraintes externes ? Ce serait à examiner.

La situation du journaliste-réalisateur ou du cameraman, simple « exécutant » face à une hiérarchie et à la production, peut en effet être particulièrement vulnérable et difficile à tenir ; d'autant plus

quand elle s'accompagne d'un statut d'intermittent ou de pigiste⁵¹. Dans ce cas précis, on ne peut affirmer que le journalisme d'investigation ne serait pas une affaire de budget, ou de financements. En témoigne le poids que peut faire peser une hiérarchie sur le « choix » (peut-on encore parler dans ce cas de choix délibéré?) des « pratiques déloyales » et des moyens utilisés pour accomplir des actions de *shaming* présentées comme tâches routinières d'ordre journalistique; sur le « choix » de passer outre certaines règles déontologiques de base. Cette situation illustre sans surprise les « effets croissants de l'emprise du champ économique [...] sur les pratiques journalistiques »⁵², visant des objectifs de limitation des coûts, mais aussi d'efficacité et d'audience.

Il serait enfin important à ce propos de mieux comprendre en quoi, paradoxalement, des acteurs économiques et périphériques à la profession de journaliste participent à la diffusion même du journalisme d'investigation, de ses principes et de sa perception par un public (de spectateurs, mais aussi de professionnels) au moyen d'émissions télévisuelles estampillées « enquête », tout en malmenant, voire en reniant certains de ses « fondamentaux ». L'un des effets « collatéraux » serait de durcir d'autant plus les rapports des journalistes aux sources et en particulier aux autorités, en ce qui a trait à leurs demandes d'accès à des informations gouvernementales. C'est en tout cas une perspective qui nous a été signalée par divers responsables d'administration joints dans le cadre de cette recherche. Elle pourrait s'avérer intéressante à approfondir par la suite.

51. Accardo *et al.*, 2007.

52. Neveu, 2001, p. 109.

CHAPITRE III

DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION FACE AU « 5^E POUVOIR »¹

Affaires de corruption, évasion fiscale, financements occultes, emplois fictifs, scandales immobiliers, sanitaires ou écologiques... Dans les milieux de la presse, le journalisme d'investigation incarne par excellence le rôle de « chien de garde » (*watchdog*) de la démocratie. Plus que d'autres genres journalistiques, il garantirait par ses « révélations » un meilleur fonctionnement des institutions et, par conséquent, une meilleure organisation de la vie communautaire en général. Suivant les perspectives ou les intérêts en jeu, certains saluent, d'autres redoutent ses contributions en termes de libre circulation des informations, de débat d'idées, de formation des opinions, permettant une plus grande implication des citoyens à la « chose publique ».

Or, à une période où nombre d'observateurs des médias s'inquiètent de la diminution, voire de la quasi-disparition d'enquêtes originales publiées dans la presse locale, peu de recherches empiriques se sont intéressées aux contraintes venant façonner les productions des journalistes d'investigation et à leurs évolutions récentes. Aux côtés de contributions anglo-saxonnes et, dans une moindre mesure, francophones (souvent théoriques), les travaux approfondis portant sur cet objet d'étude sont à notre connaissance encore inexistantes en Suisse. Ce dernier reste difficile à appréhender, en raison de sa complexité : il est traversé par une multitude de facteurs économiques, politiques, juridiques, socioculturels ou technologiques.

1. Ce chapitre est une version adaptée et remaniée d'un article publié par l'auteur dans la revue scientifique *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, sous le titre original : « Des journalistes d'investigation face au "5^e pouvoir". Collaboration, négociation et conflit avec des sources officielles en Suisse romande », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, vol. 7/2, 2018, pp. 108-125. En ligne : [<http://www.surlejournisme.kinghost.net/rev/index.php/slj/article/view/362>], page consultée le 21 janvier 2020.

Parmi les contraintes les plus courantes pesant sur ce genre journalistique, identifiées par les chercheurs et praticiens chevronnés intervenant dans les cursus de formation universitaire, figurent d'abord celles liées aux questions d'ordre déontologique. Relevons que le journalisme d'investigation dépend aussi: a) du temps, du budget et des ressources à disposition²; b) du degré d'accès aux ressources médiatiques: agences de presse, médias audiovisuels, presse écrite locale, régionale, nationale et internationale, etc.; c) de l'accès aux sources officielles, politiques, juridiques, des milieux de la police et du renseignement³; d) de la manière dont un État et les administrations gèrent, centralisent, diffusent ou protègent les informations⁴; e) de l'existence ou non de lois garantissant un accès aux informations gouvernementales⁵; f) de la difficulté du sujet traité: informations couvertes par le secret d'affaires, par le secret défense ou le secret militaire, par exemple⁶; g) de la possibilité de collaborer à des enquêtes collectives impulsées par des réseaux transnationaux de journalistes d'investigation exploitant des « fuites » (*leaks*) et des informations confidentielles dévoilées par des lanceurs d'alerte (*whistleblowers*) pour développer les dimensions et ramifications nationales, régionales ou locales de nouveaux « scandales ». Citons, parmi les exemples les plus récents, les millions de données transmises au printemps 2016 à propos des pratiques d'évasion fiscale, dans le cadre des « *Panama Papers* »; ou encore, les 18,6 millions de documents des « *Football Leaks* », révélant des affaires d'évasion fiscale, de prostitution et de réseaux mafieux dans l'industrie du football, concernant plusieurs États européens.

L'importante médiatisation et l'impact considérable de telles enquêtes collaboratives et transnationales ont participé à ancrer cette idée de sens commun que les technologies digitales permettraient un renforcement de l'investigation journalistique dans la presse, y compris locale. Cette idée est pourtant très discutable. En effet, les usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leurs implications sociales posent dans le même temps plusieurs problèmes cruciaux. Les praticiens invoquent par exemple la surabondance de contenus disponibles, dont les sources

2. Harcup, 2009.

3. Chalaby, 2004; Marchetti, 2000.

4. Hunter, 1997.

5. *Idem*; De Burgh *et al.*, 2008.

6. MacFadyen, 2008.

et les faits sont difficiles ou impossibles à vérifier. Autre risque majeur, exploré par des études récentes⁷ : la cybersurveillance via les traces numériques. Ce risque est devenu plus perceptible depuis les pratiques révélées par le lanceur d'alerte et ancien consultant américain de la National Security Agency-NSA Edward Snowden.

Petit pays au cœur de l'Europe, la Suisse n'est évidemment pas épargnée par ces phénomènes et les réflexions qu'ils suscitent. Sur ces dernières années, les quantités et ressources et informations disponibles sur internet ont été multipliées au niveau mondial. De nouveaux outils d'analyse et de traitement, plus ou moins sécurisés, ont aussi ouvert la voie à de nouvelles formes de production et publication d'enquêtes journalistiques : usages d'internet pour le journalisme de données (ou *data journalism*), assisté par ordinateur (*computational journalism*), incluant des pratiques d'exploration systématiques de données (*data mining*), de *scraping* (extraction du contenu de sites web), de cartographie des résultats ou de *data visualization*, par exemple, développées parfois sur un mode participatif.

Dans ce contexte, les méthodes d'enquête journalistique ont elles-mêmes été étendues en raison du travail d'équipe que le traitement d'une telle quantité de données suppose⁸, notamment en relation avec les « manières de faire » et méthodologies courantes dans des domaines de compétences professionnelles voisins : programmeurs, experts informaticiens...

D'autres développements ont contribué à transformer les pratiques ou « routines » d'accès à l'information, et ceci même pour des enquêtes réalisées de façon plus individuelle. C'est le cas par exemple du recours à des technologies numériques intrusives (caméras cachées, *mobile reporting*, *dronejournalism*, *hacking*...). La mise en scène de ces pratiques devient de plus en plus fréquente dans le cadre de certaines émissions télévisées d'enquête, notamment pour des interpellations surprise auprès des autorités locales et gouvernementales, le « vol d'images » et d'informations, ou des enregistrements cachés. Dans la lignée d'« une vision utopiste euphorique et enthousiaste, faisant des nouvelles technologies un puissant ferment a priori de renouvellement de la démocratie, de la gouvernance et du journalisme »⁹, il a été suggéré que les TIC

7. Shelton, 2015 ; Posetti, 2017.

8. Grévisse et Degand, 2012 ; Parasie, 2014.

9. Mercier et Pignard-Cheyne, 2014, p. 3.

participeraient aussi à l'apparente (ou prétendue) vitalité de l'investigation journalistique dans les médias.

En quoi les pratiques de l'investigation journalistique ne seraient-elles pas aussi menacées par l'influence et l'irruption dans son champ d'un nombre croissant d'acteurs et de professionnels de la communication déployant également une maîtrise des nouvelles technologies numériques ?

Cette problématique du 5^e pouvoir est certes complexe et au moins tridimensionnelle, relevant à la fois des conditions socio-économiques influant sur le travail des journalistes, de la professionnalisation des métiers de la communication et des évolutions technologiques. Il s'agit ici de mieux cerner dans quelle mesure les aspects les plus conflictuels pointés par les journalistes concernant les usages de ces technologies numériques par des sources officielles seraient révélateurs de leur influence sur la production ou, au contraire, l'abandon d'enquêtes journalistiques dans la presse locale. À cet effet, nous nous focalisons dans cette présentation sur des exemples précis de demandes d'accès aux sources et aux informations effectuées auprès d'administrations publiques locales et nationales par des journalistes d'investigation travaillant en Suisse romande, impliquant des usages d'internet et des messageries électroniques.

POUVOIRS ET AUTORITÉS

La notion de 5^e pouvoir a d'abord été proposée par Tom Baistow au milieu des années 1980¹⁰, pour explorer et décrire la manière dont une certaine catégorie d'acteurs (des fonctionnaires de l'administration ; des politiciens et leurs porte-parole ; des responsables des relations publiques du secteur privé ; des chargés de communication de lobbies et de groupes de pression...) influencent et conditionnent les productions journalistiques. « Baistow a argué du fait qu'un 5^e pouvoir composé de spécialistes de relations publiques et du marketing était déployé par des élites politiques et économiques, afin d'éclipser et de contrebalancer les points de vue critiques fournis jusque-là par les journalistes soucieux de protéger l'intérêt public¹¹. » Cette emprise peut s'exercer suivant différents

10. Baistow, 1985, pp. 67-76.

11. « Baistow claimed that a fifth estate of public relations and marketing specialists was being deployed by political and economic elites to obscure and offset the critical oversight which journalists previously provided to protect the public interest ». Franklin, 2005, p. 78. Traduction personnelle.

modes, plus ou moins implicites et coercitifs, chacun des protagonistes cherchant à maximiser ses avantages¹².

La notion renvoie plus généralement à une définition communément admise du pouvoir en sociologie : « la capacité de l'acteur individuel ou collectif de contrôler les termes d'une relation d'échange afin qu'elle lui soit favorable »¹³. Selon une formule classique, « le pouvoir est toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des réticences : peu importe sur quoi repose cette chance »¹⁴. Cette capacité se caractérise par la nature des interactions, en fonction des contextes, situations, « règles du jeu », ressources en présence, etc. Le pouvoir peut se fonder sur différentes dimensions : politiques, administratives, judiciaires, symboliques ou traditionnelles, charismatiques... Les dimensions économiques de ce pouvoir nous intéressent ici en particulier. En effet, le contexte de crise des modèles économiques que traversent les médias de la presse écrite peut inciter les acteurs en présence à jouer en priorité sur ces dimensions, en vue d'obtenir certains avantages.

Dans le cadre de la notion de 5^e pouvoir, les chercheurs distinguent ainsi le mode de coopération (mise à disposition de contenus ; échange d'informations, de services...), le mode de négociation (autour de l'accès à des sources, à des documents ; pour l'obtention d'exclusivités ; au sujet d'embargos, de délais... pouvant inclure des formes de pressions légères, sans pour autant déboucher sur un point de rupture avec les sources), de modes plus conflictuels (blocages dans l'accès à des sources, à des informations ; mesures de rétorsion affectant la publication d'enquêtes journalistiques). Il convient alors de s'interroger sur la nature asymétrique de ces relations, afin d'évaluer les forces respectives de part et d'autre¹⁵. Il faut aussi tenir compte de « la professionnalisation des sources, leur capacité à développer une rationalité stratégique qui repose sur l'anticipation des routines et des pratiques des journalistes pour leur fournir du "prêt à publier ou diffuser" »¹⁶ (2001 : 55-58). Les dimensions économiques sont bien perceptibles dans trois modèles de stratégies des sources synthétisés par le sociologue Erik Neveu, et leurs exemples : « séduire » (par des avantages matériels, la participation à des frais de déplacement ou

12. Franklin, Lewis & Williams, 2010.

13. Paugam *et al.*, 2010, p. 85.

14. Weber, 1971, p. 95.

15. Franklin, Lewis & Williams, 2010.

16. Neveu, 2001, pp. 55-58 ; Schlesinger, 1992.

à d'autres dépenses), «laisser jouer la sous-professionnalisation d'un titre» (compenser les frais d'accès à des informations, à des banques de données; livrer des dossiers «clés en main», remédiant ainsi au manque de temps, de moyens ou d'effectifs de la rédaction), «contrôler» (en imposant un flot continu de documents officiels, ou par l'embargo d'une information donnée en *off*; sous peine de retrait de l'accréditation du journaliste, ce qui risquerait de le conduire à «une mort professionnelle»).

Deux perspectives retiendront notre attention. D'une part, le recours à cette notion de 5^e pouvoir nous incite à renforcer notre attention sur les modes de relations avec les sources comme fournisseurs d'information, impliquant des situations de dépendance économique¹⁷. D'autre part, l'étude de ces situations de dépendance et sans doute plus encore celle du mode de relation conflictuel peuvent fonctionner comme révélateurs de ce qui fonderait l'identité professionnelle spécifique des journalistes d'investigation, puisque ces derniers revendiquent volontiers leur indépendance des pouvoirs en place (politiques, économiques, financiers...), ainsi que l'initiative des enquêtes conduites et publiées.

La notion de 5^e pouvoir mobilisée fait donc référence ici à l'emprise croissante du secteur des relations publiques sur les pratiques journalistiques, d'autant plus sensible dans un contexte de précarisation des conditions de travail frappant le journalisme de presse écrite locale. Cette acception est à distinguer de celles, plus récentes, d'autres spécialistes qui emploient l'expression «5^e pouvoir» pour évoquer plutôt l'ensemble des actions et des moyens déployés par les citoyens et la blogosphère pour assurer une co-régulation des médias, ou «l'imputabilité des médias envers leurs publics»¹⁸. La notion d'imputabilité, empruntée au domaine juridique (la possibilité d'attribuer à un individu la responsabilité d'une infraction), peut être rapprochée de l'*accountability*, pour désigner des journalistes sinon «responsables» juridiquement, du moins «redevables» auprès de leur lectorat. Elle rejoint l'idée (plus ou moins implicite chez les praticiens eux-mêmes) de contrat social liant les journalistes: «Cette représentativité des citoyens, face aux décideurs, serait un des fondements de la légitimité sociale du journalisme et comporterait des normes déontologiques afin de ne pas s'éloigner de leurs obligations

17. Lewis, Williams & Franklin, 2008.

18. Bernier, 2016; voir aussi: Bernier, 2013; Cooper, 2006; Jericho, 2013.

démocratiques.»¹⁹ C'est en vertu de cette forme de délégation du pouvoir d'informer que les journalistes seraient tenus de remplir des fonctions d'intérêt public, et de centrer leur production journalistique sur des sujets d'intérêt public, comme le précise explicitement leur code de déontologie.

Ce principe d'intérêt public se retrouve dans les diverses définitions qui cohabitent autour du journalisme d'investigation. Beaucoup de journalistes et formateurs, en France comme en Suisse, soutiennent qu'il ne s'agirait en somme que de «bon journalisme», appliquant les principes de rigueur de traitement qui s'imposent : nécessité de se baser sur des faits, témoignages et documents valides ; de rechercher, recouper et vérifier les informations ; de respecter l'ensemble des règles déontologiques...²⁰. Les particularités distinctives de ce genre renverraient surtout à un ensemble de savoir-faire informel, transmis essentiellement par les usages en cours dans le milieu professionnel et l'expérience pratique.

Sans entrer dans les pièges d'une approche trop normative et d'un débat fort complexe qui renvoie aussi à une histoire, à des modèles et à des traditions journalistiques différents²¹, nous partirons d'une définition *a minima*, largement acceptée par les professionnels : le journalisme d'investigation consisterait en une recherche active d'informations, effectuée par le journaliste lui-même et de sa propre initiative, sur des sujets d'intérêt public, après avoir consulté un grand nombre de sources différentes, afin de révéler des faits ou des informations restés cachés²². Notons déjà que ces dimensions de «recherche active» et d'«initiative» propre au journaliste excluent a priori des modes de relation trop collaboratifs et trop dépendants des sources officielles.

CONTEXTE DU JOURNALISME D'INVESTIGATION EN SUISSE ROMANDE

Le paysage médiatique suisse romand a été marqué depuis le début des années 1990 par des phénomènes de concentration des médias et de fusion de titres, associés à une baisse constante des

19. Bernier, 2016, p. 12.

20. Définies d'après le texte de référence que constitue la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (Munich, 1971). Référence en Suisse : [<https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklarungen/>], page consultée le 21 janvier 2020.

21. Van Eijk *et al.*, 2005 ; Hunter, 1997 ; Neveu, 2001, pp. 9-18.

22. Pour une discussion autour de définitions plus complètes, voir la partie introductive de cet ouvrage.

recettes publicitaires et du nombre d'abonnés²³. Les processus de concentration ont renforcé des situations de quasi-monopole, principalement de trois groupes de presse (Tamedia, Ringier-Axel Springer, Hersant). Ces phénomènes ont touché en premier lieu la presse régionale et surtout locale, dont plusieurs titres ont depuis soit fusionné, soit disparu. Le cas de Genève, plus importante ville de Suisse romande (avec 493 706 habitants recensés sur le canton fin 2016) et siège des Nations unies, est évocateur : après la disparition de trois principaux quotidiens d'information sur ces vingt dernières années (*La Suisse*, 1994 ; *Journal de Genève*, *Le Nouveau Quotidien*, 1998) et le déménagement de la rédaction d'un titre de Genève à Lausanne (*Le Temps*), le dernier quotidien « genevois » doté d'un tirage supérieur à 10 000 exemplaires (*Tribune de Genève*, avec 36 100 exemplaires) a désormais une partie de ses rubriques produite depuis le siège des rédactions communes de l'éditeur Tamedia (Lausanne).

À propos des conditions de production du journalisme d'investigation en Suisse, plusieurs risques ont été sommairement identifiés, également de dimensions économiques quant à leurs possibles répercussions : pressions exercées par les annonceurs (secteur bancaire, grands distributeurs, industries du luxe, pharmaceutique, agroalimentaire, administrations publiques) menaçant de retirer leur budget publicité ; dépôts de plainte, en cas de publication contraire à leurs intérêts ; coupes budgétaires affectant la mobilité des reporters, les collaborations avec des journalistes indépendants, les moyens consacrés aux déplacements sur le terrain et à la recherche d'information²⁴. Tout comme en France, ces risques affectent d'autant plus la presse locale, pour des questions de proximité avec les milieux politiques et économiques influant sur leur territoire²⁵. Les journalistes de presse locale doivent aussi composer avec certaines particularités de la Suisse, outre la petitesse de sa dimension territoriale et sa densité démographique : le système fédéral reposant sur le partage ou la délégation de nombreux secteurs de l'administration aux autorités cantonales et communales, la proximité avec des interlocuteurs locaux fonctionnant comme sources ou relais de l'administration fédérale s'en trouve renforcée,

23. Bonfadelli *et al.*, 2011.

24. Van Eijk *et al.*, 2005, pp. 192-193.

25. Neveu, 2001, pp. 30-32.

par rapport à un système politique plus centralisé. Cet aspect a été rappelé par la totalité des répondants aux entretiens.

D'après leurs estimations, très peu de journalistes feraient encore de l'enquête à temps complet; seuls quelques dizaines environ, de manière ponctuelle. De fait, en ce qui concerne la presse écrite, plus aucun des quotidiens d'information suisses romands (une quinzaine de titres) ne dispose d'une unité ou d'une page régulière dédiée à l'investigation, identifiables comme telles. Le média consacrant le plus de moyens à ce genre journalistique reste la version dominicale du journal *Le Matin (Le Matin Dimanche)*. Avec la *SonntagsZeitung*, titre suisse alémanique du même groupe de presse (Tamedia), il partage une cellule enquête basée à Berne. Elle est composée de quatre journalistes germanophones et trois romands.

Depuis une dizaine d'années, un «réseau suisse de journalistes d'investigation» s'est formalisé: Investigativ, fondé en 2010. Cette organisation compte environ 300 membres²⁶.

Faute de données disponibles, il n'a pas été possible d'évaluer le nombre exact de communicants actifs en Suisse. En 2011, une étude sur la qualité dans les médias publiée par l'Université de Zurich indiquait, depuis le début des années 1990, «[...] un déplacement du pouvoir et des ressources entre les relations publiques et le journalisme. La branche des relations publiques enregistre des taux de croissance élevés et se caractérise par une professionnalisation croissante. Au contraire, la branche des médias se trouve dans une crise structurelle qu'elle doit partiellement à elle-même. Dans le secteur de la presse, on observe des tendances à la déprofessionnalisation [...].»²⁷

Des phénomènes similaires de renforcement de l'influence des relations publiques sur les productions journalistiques, surtout dès les années 1990, ont été étudiés dans d'autres pays d'Europe, comme en Grande-Bretagne ou en France²⁸.

26. [investigativ.ch] qui a profité de la fusion fin 2015 avec le réseau suisse romand, Swissinvestigation, soutenu par les groupes Tamedia et Ringier, et par la RTS, et lié dès son origine au réseau mondial Global Investigative Journalism Network – GIJN, créé en 2003. En 2015, le répertoire non exhaustif de Swissinvestigation, basé sur le principe de l'inscription volontaire, comptait une soixantaine de noms de journalistes travaillant en Suisse romande, dont une bonne moitié d'indépendants, se désignant comme pigistes ou free-lance, mais qui ne produisaient que peu ou pas d'enquêtes journalistiques effectivement publiées.

27. *Annales 2011 Qualité des médias – Jahrbuch 2011 Qualität der Medien*, Forschungsbereich Öffentlichkeit und Gesellschaft, Université de Zurich, Bâle: Éditions Schwabe SA.

28. Franklin, Lewis & Williams, 2010; Neveu, 2001/2019.

MÉTHODOLOGIE

Afin de mieux cerner les relations entre journalistes d'investigation, sources officielles et usages contraignants des TIC, douze entretiens semi-directifs et approfondis ont été effectués d'avril 2014 à janvier 2016, avec des journalistes²⁹ travaillant ou ayant travaillé en Suisse, pratiquant ou ayant pratiqué régulièrement l'investigation. Il a été demandé à chaque fois aux interlocuteurs d'illustrer leurs propos grâce à des exemples précis. Ils avaient la possibilité à tout moment de rendre anonymes des personnes, fonctionnaires, entreprises ou lieux trop facilement identifiables et pouvant poser problème. Dans une perspective de recoupement des informations recueillies et de triangulation, les témoignages ont été croisés avec de la documentation (dont la production journalistique effectivement publiée par des praticiens interviewés), la prise de notes concernant des propos plus explicites tenus par les journalistes, hors enregistrement audio et à l'occasion d'entrevues supplémentaires, et l'observation participante, notamment lors de débats professionnels en Suisse sur le journalisme d'investigation et ses contraintes.

Pour ces entretiens, les journalistes interrogés ont été sélectionnés d'après les critères suivants: affiliation à la Fédération suisse des journalistes-*Impressum*³⁰ (avec carte de presse) ou à une structure équivalente à l'étranger; au moins dix ans d'expérience dans le métier; une pratique régulière de l'investigation; de nombreuses démarches de demande d'information effectuées auprès des services départementaux des administrations, aux niveaux fédéral et local, avec des expériences personnelles de refus de la part de ces instances; plusieurs publications à leur actif dans la presse suisse et/ou sous forme de livres d'enquête; inscription sur le répertoire de *Swissinvestigation.net*.

Dans le souci d'approcher une certaine représentativité et après avoir au préalable identifié un ensemble de praticiens lors de rencontres professionnelles, nous avons choisi des interlocuteurs différents par l'âge (de 42 à 70 ans, dont trois journalistes à la retraite), le sexe (neuf hommes, trois femmes), la nationalité (neuf Suisses, dont trois binationaux; originaires de six cantons différents, de Suisse romande et alémanique; trois Français), l'origine socioprofessionnelle, le parcours dans les médias (presse écrite, radio, TV locales et

29. Leur identité a été anonymisée, de même que le nom de leur média employeur. Tous ont spontanément accepté le principe de ces entretiens et ont montré leur intérêt pour cette recherche. Nous tenons à les remercier pour leurs précieux témoignages et leurs réflexions.

30. [impressum.ch].

régionales, *pure players*...), les fonctions exercées (de pigiste et indépendant à rédacteur en chef adjoint, en passant par des responsables de rubrique), les lieux de travail en Suisse romande.

Dans notre guide d'entretien servant de fil conducteur, les questions s'articulaient autour de quatre axes complémentaires : comment les répondants relatent et définissent leur identité professionnelle, notamment par leur aptitude à s'opposer à, ou au contraire à coopérer avec des sources officielles ; comment ils perçoivent et relatent des changements structurels sur ces vingt dernières années, dans leurs rapports d'opposition/de collaboration avec ces sources ; quels sont selon eux les usages des TIC que les sources officielles ont développés qui s'avèrent les plus contraignants sur la pratique et la publication des enquêtes journalistiques ; quels conseils ils donneraient à des fins de formation pratique au journalisme d'investigation en Suisse.

STRATÉGIES ET TACTIQUES D'ENQUÊTE

Sur les douze journalistes interviewés, la majorité d'entre eux (9 sur 12) provenait d'une origine socio-économique plutôt aisée, voire très aisée, avec des parents travaillant dans les professions libérales, ou comme fonctionnaires, au niveau national ou international. La grande majorité (11 d'entre eux) avait suivi des études universitaires et/ou avait travaillé dans l'enseignement supérieur (histoire, mathématiques...), avant de se lancer dans le journalisme.

Au niveau des méthodes, stratégies et tactiques d'accès aux informations déployées, nous pouvons identifier dans leurs expressions plusieurs catégories de pratiques « indigènes », couramment utilisées par les journalistes rencontrés et dans le milieu professionnel (ci-après, *en italique*).

Tous ont insisté sur *la fréquentation de différents « milieux » et sources privilégiées* permettant de se constituer un vaste *carnet d'adresses*. Bien plus que les rapports réguliers avec des fonctionnaires et des sources officielles, les rapports suivis avec des *sources officieuses* ont été présentés comme indispensables pour le travail du journaliste d'investigation. Dans le *processus d'enquête*, les *indications et informations confidentielles* délivrées par des responsables publics et politiciens parlant en *off*, des responsables locaux et régionaux du secteur privé, avocats, agents de renseignement, etc. représentaient une solution rapide pour résoudre le cas échéant des *blocages* d'accès aux informations imposés par des fonctionnaires

des autorités approchées, ou servir de contrepoint à leur absence de réponse, refus d'entrer en matière ou formules de *no comment*.

D'autres sources extérieures à l'administration étaient privilégiées dans le même but de *confronter les différentes versions d'un dossier*. Neuf journalistes avaient eu une ou plusieurs expériences de travail comme correspondant à l'étranger et/ou dans une autre région linguistique en Suisse (Berne, Zurich, Lugano). Cette possibilité de décentrer son regard de la presse suisse et locale a été présentée comme fondamentale pour initier et traiter de nouveaux sujets. Ces ressources s'ajoutaient à d'autres types de publications (presse spécialisée, presse et médias alternatifs, etc.). La relative autonomie des cantons dans le système fédéral suisse, avec ses particularismes, permettait aussi aux journalistes de jouer sur des confrontations sur différents niveaux de pouvoir, communal, cantonal, régional et national :

Une affaire, elle est à la dimension de ce pays, qui est morcelé, en 26 cantons. 26 pouvoirs! 26 gouvernements! 26 parlements! plus après les communes, les villes, les chefs-lieux... et c'est là qu'il y a les sujets. Bon, évidemment, c'est moins sexy que, euh, que... l'affaire des frégates (de Taïwan) ou, ou Dieu sait quoi, hein... il y a quelques grosses affaires nationales, on l'a vécu avec les banques, l'éclatement du secret bancaire, les affaires à répétition autour d'UBS, Crédit Suisse... OK. Mais, l'essentiel des infos, du vécu [...] des journalistes, il est au niveau régional.

Les dimensions régionales et locales ont été privilégiées dans la majorité des sujets d'enquête mentionnés comme exemples, et publiés par les intervenants : malversations dans des banques privées et cantonales ; dysfonctionnements de centres sociaux ou d'hôpitaux ; maltraitance dans les EMS ; cas de pédophilie au sein des écoles ou de l'Église catholique ; bavures policières ; affaires d'espionnage et de corruption ; conflits d'intérêts entre services publics et lobby pharmaceutique ; pratiques de fraude dans les milieux de la viticulture ; etc.

Qu'en est-il des trois modes de relation aux sources officielles et acteurs du 5^e pouvoir ? Une lecture interprétative des réponses obtenues nous permet d'affiner certaines dimensions de ces trois modes, et surtout de relever qu'ils ne sont pas exclusifs, mais que les journalistes tendent plutôt à les combiner, à osciller de l'un à l'autre.

Sur douze journalistes, six seulement évoquent la possibilité, plutôt ponctuelle et au cas par cas que régulière, de modes collaboratifs avec

les sources administratives, qu'elles soient fédérales, régionales ou locales. On retrouve dans leurs discours une large palette de possibilités en ce sens, évoquant des formes de coopération (expressions telles que «respecter les règles du jeu», «jouer le jeu», «intérêts en commun», «intérêt public», «partenariat», «faire confiance...»). Ces six journalistes déployaient aussi en parallèle divers modes de relations («de négociation» ou «conflictuels») avec les administrations, variant d'un mode à l'autre selon les circonstances, sources et sujets traités. Trois d'entre eux travaillaient pour la télévision régionale (service public, doté de moyens financiers bien plus importants que ceux de la presse locale et régionale, ainsi que d'une émission explicitement centrée sur les enquêtes et les reportages de proximité, *Temps présent*); deux autres pour la presse régionale et locale; le dernier comme correspondant indépendant pour différents médias régionaux et internationaux.

Évoquant une «perte de temps» dans leurs démarches auprès des administrations, les six journalistes restants (travaillant tous pour la presse régionale et locale) se bornaient à déployer deux modes essentiellement. D'abord, le mode «de négociation». Ce mode est perceptible dans des expressions telles que «trouver un arrangement», «une marge de négociation». D'autres expressions renvoient à l'habileté du journaliste à «bricoler» avec les situations et ressources en présence, dans une dimension tactique: «jouer là-dessus», «feinter»; «jouer avec les sentiments», «prêcher le faux pour avoir le vrai», «bluffer», «être un peu coquin», «un peu malin», «un peu voyou»... La limite étant de «ne pas faire des trucs en dehors des clous», pour ne pas perdre le contact avec les interlocuteurs officiels ou des possibilités d'ouverture.

Ce mode est décrit comme étant le plus fréquent par l'ensemble des journalistes. On le retrouve dans des expressions plus radicales, entre autres lorsqu'il s'agit de faire face à un *blocage*: «jouer du bâton et de la carotte», «faire une confrontation», «rentrer dans une procédure», «imposer un délai», «forcer la main», «faire du chantage», «mettre la pression», «pression médiatique», «utiliser comme une arme», «harceler»... Ce mode conflictuel peut inclure des solutions de dernier recours, à la limite des «pratiques déloyales», comme *l'enregistrement clandestin*, ou *l'entretien surprise*, ou interview menée à l'improviste, non annoncée³¹. Ces pratiques présentent toutefois le risque de remettre en jeu la relation de confiance avec les sources

31. Grevisse, 2010, pp. 172 ss.

officielles, voire de mener vers une rupture définitive, sans retour : le journaliste est alors *grillé* auprès des administrations concernées et de sources qui s'estiment *piégées*.

Dans le cadre du mode conflictuel, la question des usages contraignants des TIC par les sources officielles revient constamment et dans la totalité des douze entretiens réalisés, ce qui nous a servi d'indice avant que ne se profile l'idée de dresser une typologie servant à systématiser cet aspect plus précis des relations. Pour la réalisation de leurs enquêtes, les journalistes soulignent de manière unanime le « double visage » des usages des TIC dans l'accès aux sources et aux informations gouvernementales : une avancée (facilitant les télécommunications, les moyens de recherche, d'archivage...) mais aussi, dès le milieu des années 1990, un ensemble de nouvelles procédures et contraintes liées à la professionnalisation des responsables de communication travaillant pour les institutions. Depuis le milieu des années 2000, s'ajoute la perception plus nette d'un risque fondamental pour la protection des sources³².

DIX TYPES DE CONTRAINTES

D'après leurs témoignages, nous pouvons esquisser une première typologie (éléments soulignés ci-dessous) des principaux problèmes rencontrés dans leurs pratiques d'accès aux informations administratives, liés aux usages des TIC. Cette typologie s'attache à faire ressortir les catégories les plus significatives et les plus largement partagées par les journalistes interrogés. Elle découle d'un travail de codage et de catégorisation des données recueillies, selon deux règles fondatrices : ancrer ce codage en nous référant au sens vécu et donné par les acteurs sociaux concernés, pour viser « à comprendre les acteurs, en partant de la façon dont ils vivent et appréhendent ce qui leur arrive »³³.

Canalisation de demandes d'information : c'est un premier point souligné par les journalistes rencontrés, pour désigner le renvoi de leurs demandes vers des chargés de communication/des versions officielles préparées à l'avance (*pre-packaged news*):

32. L'analyse de leur perception concernant les principales évolutions historiques des conditions de travail en Suisse romande et les risques liés aux usages des TIC fait l'objet du quatrième chapitre, ci-après.

33. Lejeune 2014, p. 20; voir aussi : Strauss & Corbin, 1998. Les extraits de citations ont ici un statut de « base empirique » sur laquelle appuyer l'effort de conceptualisation (Adam, Borel, Calame & Kilani, 1995, p. 16), pour une typologie représentant une étape et un instrument à un moment de notre recherche (Schnapper, 1999, pp.18 ss.; Bertaux, 2005, pp. 114 ss.).

Il y a eu des directives internes [...] qui allaient clairement dans le sens de dire: toutes les questions de journalistes doivent être référées à EDA Infos (portail d'informations du Département des affaires étrangères, équivalant au Quai d'Orsay en France), où allaient tous les porte-parole de l'administration. [...] Les gens à l'interne ont reçu des consignes de dire: «Vous êtes journalistes, allez vers EDA Infos, je vous dis rien du tout.» Alors il y a toujours moyen [d'obtenir des informations et des commentaires], heureusement, grâce aux réseaux [des sources officieuses]...

Surabondance d'informations officielles: les journalistes sont aussi confrontés à des administrations produisant en ligne quantité de communiqués et de versions officielles anticipant souvent leurs demandes, quitte à remplir des fonctions d'*agenda setting*³⁴ suggérant et diffusant des sujets qui se retrouvent à l'agenda des rédactions. La matière diffusée selon un principe d'immédiateté bouscule les routines des journalistes, particulièrement ceux attachés à couvrir les actualités, travaillant dans des délais et avec des budgets resserrés. Se pose alors le problème de l'abondance des contenus à gérer, trier, vérifier, analyser, mettre en perspective :

Les institutions créent des informations... de manière massive, hein, donc c'est [aussi] tout ce thème big data... qu'on découvre seulement en Suisse, mais évidemment que c'est la nouvelle frontière d'une partie de l'investigation...

Renforcement des procédures, mise à distance: les journalistes d'investigation associent aussi les usages des TIC à la mise en place d'un protocole plus systématique et contraignant qu'il y a «une quinzaine d'années», dans l'encadrement de leurs demandes d'accès aux informations: déclinaison de l'identité et des coordonnées du journaliste, du média employeur; précision de l'intention et de l'angle du sujet; envoi des questions à l'avance, par courriel, etc. Ces procédures permettent une canalisation, centralisation et hiérarchisation des demandes d'information, aiguillées vers les chargés de communication des offices concernés. Elles renvoient de manière plus globale aux phénomènes de contrôle dans les options d'accès aux sources et aux informations, et leur traitement.

34. Franklin, 2005, p. 12.

Elles conditionnent et/ou limitent également les contacts directs avec les responsables administratifs et politiques :

Moi, il y a quelques années, j'avais les natels (téléphones portables) de l'ensemble des conseillers d'État de Suisse romande. Aujourd'hui, il faut écrire à l'avance les questions au porte-parole, qu'il regarde si éventuellement il peut déranger le conseiller d'État. C'est un sacré changement, hein !

Blocages, non-entrée en matière des autorités: ces procédures, renforcées, prennent plus de temps sur le travail des journalistes, pour un résultat incertain. Ils doivent aussi gérer les risques de refus de donner suite à leurs demandes d'information, d'interviews, et les réponses sous forme de *no comment*, « pas de commentaires ». Se profilent alors plusieurs scénarios possibles, déclinés sur un mode de négociation, ou un mode plus conflictuel. Une solution consiste à exploiter le *no comment* comme élément de narration à la fin d'une enquête, à le mettre en scène pour évoquer les refus, les portes qui se ferment... éléments interprétés comme un embarras des autorités, ou « demi-aveu » :

Depuis dix, quinze ans maintenant, vous avez des « DirCom », des directeurs de la communication, qui filtrent tout, et c'est le grand problème du journalisme... il est très difficile dans ces conditions de... travailler, on doit toujours passer par la bande, puis après, c'est difficile de confirmer, vous avez toujours des *no comment*... alors moi, moi finalement, le *no comment*... Si on ne me dit pas : « Non, c'est pas vrai », je le considère quasiment... comme une confirmation.

Risque de traçage des activités: sur un autre plan, les procédures évoquées aux deux points précédents auraient aussi d'autres finalités, implicites. Elles présentent un risque de surveillance des activités des journalistes, de leurs intentions (enquêtes en cours ou à venir), de leurs pratiques³⁵ et réputations professionnelles, estimées par les autorités sur la base de leurs productions antérieures :

35. Plusieurs fonctionnaires contactés dès 2013-2014 par l'auteur dans le cadre de cette recherche ont admis qu'ils avaient pour consigne de se renseigner sur « le parcours » des journalistes sollicitant leurs services pour une interview, et sur leurs pratiques journalistiques. Une « non-entrée en matière » était imposée pour tout journaliste ayant déjà recouru à des pratiques telles que l'entretien surprise ou à des enregistrements clandestins.

[...] ça m'est arrivé qu'une autorité [...] au lieu de me répondre, m'a fait son célèbre: «Pas de commentaire, Monsieur [nom du journaliste]»... [puis] elle a... directement averti les institutions bancaires en question: «Attention, il y a [nom du journaliste] qui est en train d'enquêter sur vous. Donc, préparez votre com'.»

Exclusion du journaliste, blacklisté: dans le cas de publications posant problème aux autorités et institutions concernées, ce traçage peut valoir, selon les journalistes, de se retrouver encore plus rapidement sur une «liste noire» circulant ensuite dans les administrations. Ce qui conduit à un refus systématique de leurs demandes d'interview, des conférences et voyages de presse:

- C'était la chef de presse de [...], elle me dit: «Ce que vous écrivez là c'est anti-suisse, c'est un scandale.» [...] J'ai été blacklisté et depuis je peux plus avoir une interview auprès du Conseil fédéral...
- Et les voyages de presse, pareil, ou...?
- Exactement, et ça... ça m'a été dit par de très bonnes sources [...] parce que sous-entendu que je ne respectais pas le «off», je ne respectais pas la relecture [avant publication de l'interview], alors que c'était complètement faux!

Une des parades utilisées par les journalistes «blacklistés» peut consister alors à tirer parti du système fédéral et politiquement décentralisé de la Suisse pour tenter de «jouer une administration contre une autre», en espérant qu'un autre service (au niveau cantonal ou communal, par exemple) accepte de s'exprimer tout de même. Sur les dossiers de justice, un journaliste évoque ainsi «la plus grande ouverture» de certains procureurs cantonaux, par rapport au Ministère public de la Confédération – MPC. Toutefois, la hiérarchisation et la coordination de responsables de communication de services de l'administration, entre autorités fédérales et cantonales et dans les deux sens, tend à limiter cette possibilité, d'autant plus sur des sujets sensibles³⁶:

La Suisse est un tout petit pays, c'est un poncif [...], divisé en petits cantons, avec des petits roitelets locaux, qu'on appelle des conseillers d'État. Et puis... [avec] la fiscalité [...] vous allez

36. Cette tendance a aussi été confirmée lors d'entretiens téléphoniques informels menés par l'auteur de cette recherche en 2013-2014, avec plusieurs fonctionnaires.

vraiment dans quelque chose qui en Suisse est encore peut-être plus douloureux que le secret bancaire. Quand vous vous attaquez au fisc, ces petits roitelets locaux sont extrêmement fâchés. Donc ça a des conséquences assez simples journalistiquement, c'est, en gros, on ne vous parle plus. On ne vous donne plus d'interviews, etc.

Perquisitions, cybersurveillance: la prise de conscience et la gestion des risques liés aux traces numériques est une source de préoccupation pour l'ensemble des journalistes rencontrés. En Suisse romande, les professionnels ont mieux cerné les dangers à la suite de perquisitions et d'actes de cybersurveillance affectant des confrères, à l'étranger, mais aussi dans leur entourage direct. En 2014, un des cas impliquait une perquisition ordonnée par un procureur cantonal, avec saisie du matériel informatique, de disques durs et de clés USB ; un autre, des tentatives de surveillance de journalistes et de hacking de leurs ordinateurs, opérées avec l'appui d'un agent du Service de renseignement de la Confédération (SRC) :

[...] cinq agents de la police judiciaire, un expert informatique, et ils sont entrés immédiatement [...] ils étaient déjà en train de fouiller [...] ils, ces pieds nickelés, ont saisi y compris l'ordinateur de mon fils... ils ont ouvert jusqu'à la boîte à tampons hygiéniques de mon épouse, pour voir s'il y avait des clés USB!

Protection des sources: ces traçages numériques peuvent avoir une double conséquence, celle de dissuader les sources de parler et de porter atteinte à un droit fondamental au travail des journalistes d'investigation, qui n'ont pas à révéler « qui leur a parlé » ou fournir un document :

Chez EDA Infos, tout est écouté, les mails [courriels] sont enregistrés... l'administration a fait des perquisitions pour savoir qui a parlé à tel journaliste... ça, ça s'est produit... y a eu des enquêtes pour fuite...

Rupture de la relation de confiance: le journaliste risque alors de perdre une partie de son réseau d'informateurs :

Je me rappelle très bien d'un... attaché de presse qui me dit : « Oui, je ne peux pas vous répondre, mais donnez-moi vos questions. »

Ma source me rappelle très vite, elle me dit : «Écoute, je peux plus te parler au moins pendant trois semaines-un mois, là, ils sont en train d'enquêter.» Puis je dis : «Mais comment ils savent ça ? » Il me dit : «Bah, écoute... ils sont pas cons non plus, t'as posé deux questions, ils sont remontés très vite vers moi.» Et... et voilà, tu dis : «Bon, ben bingo, quoi.» Si les informations que tu leur demandes par écrit servent à essayer de pister les sources...

Réécritures : à la différence de la presse papier, qui offre une surface pour des «rectificatifs» ou «droits de réponse» de plaignants dans les numéros suivant les articles incriminés, internet présente également le risque de réécritures presque «en temps réel», plus discrètes, d'évictions d'informations d'intérêt public jusque-là publiées sur les versions en ligne des médias :

Il a téléphoné d'abord au chef de l'info..., en disant que c'était pas possible, que c'était diffamatoire... pourquoi on avait mis cette information... Puis après, il a eu, euh... le rédacteur en chef... Et là il a réussi à [le] convaincre... Et ils ont retiré l'info du site [rires]... si tu veux, voilà, c'est typique, quoi!

Le risque peut aussi porter sur le retrait d'un ensemble de sources d'information jusque-là accessibles publiquement :

Tu sais, le procureur général de [canton en Suisse romande]... c'est lui qui avait fait effacer de la *Feuille d'avis officielle* de [ville] le nom des... acquéreurs de propriétés... chose très précieuse dont on se servait euh, nous les journalistes... Il y avait un système d'archives extraordinaire, gratuit, où tu tapais des noms, par mots de recherche, c'était vraiment génial... Et lui, il l'a fait supprimer, pour principe de confidentialité, de droit à l'oubli...

DISCUSSION

L'interprétation de ces résultats doit être avancée avec la prudence qui convient à cette première phase d'un processus de recherche. Toute étude scientifique sur le journalisme et ses pratiques doit tenir compte de la complexité des relations triangulaires entre la presse, les pouvoirs et le public. On serait même tenté d'évoquer une «quadrature du cercle», puisqu'il faut encore localiser dans

cette figure les milieux politico-financiers, les groupes de presse favorisant des phénomènes de concentration de titres, les relations incertaines à un lectorat présumé, souvent délicat à circonscrire, ou encore les crises des modèles économiques et les transformations technologiques bouleversant les rapports entre ces pôles. De plus, les entretiens avec des journalistes ne livrent qu'un éclairage, depuis un angle du triangle, pourrait-on dire. Ils sont donc à considérer avec leurs limites. Cette recherche devra encore être complétée par l'analyse d'autres entretiens réalisés depuis, incluant aussi des entretiens avec des fonctionnaires (sources officielles), être confrontée à un ensemble de données plus complet afin de viser un meilleur degré de saturation.

Il s'agira aussi d'étendre les possibilités de comparaison avec des études similaires concernant la presse en Suisse romande. Ces trois dernières années, des recherches plus généralistes ont ainsi montré comment les productions journalistiques en presse régionale et locale étaient confrontées à des phénomènes de convergence rédactionnelle dans les médias privés, la stratégie des éditeurs visant des investissements dans la diffusion rapide d'informations sur différents canaux, au détriment de la recherche et de la production d'informations originales³⁷. D'autres ont pointé des risques accrus d'uniformisation de l'information, dans un contexte de crise des médias, notamment du fait de l'influence des annonceurs sur le contenu rédactionnel, du manque de moyens et de temps à disposition pour couvrir des faits, et de l'absence d'articles critiques sur les médias employeurs et leurs stratégies éditoriales³⁸. Une autre recherche en cours, basée sur l'analyse d'articles parus dans cinq quotidiens et sur trois régions linguistiques en Suisse, s'intéresse aux écarts entre perception du rôle de « 4^e pouvoir » joué par les journalistes et leurs performances effectives – publications d'informations originales et d'enquêtes, notamment. Elle note une grande proportion d'articles très courts, provenant en fait d'agences de presse, avec peu de valeur ajoutée³⁹.

En l'état, de nouveaux questionnements surgissent. Si le mode conflictuel en lien avec les usages des TIC par les sources est largement mentionné, comment interpréter encore le fait que le mode collaboratif soit aussi peu détaillé dans les discours, alors que la

37. Schönhagen & Hofstetter, 2014.

38. Puppis *et al.*, 2014.

39. Beck & Raemy, 2017.

situation de crise que traverse la presse locale devrait pousser journalistes et éditeurs vers des tentations de délégation d'une partie de leur production ? Plusieurs éléments d'explication sont possibles : la nécessité pour les journalistes rencontrés de taire leurs sources ; une définition intériorisée du journalisme d'investigation impliquant que le journaliste conserve « l'initiative » de l'enquête et s'accommode mal avec une dépendance (y compris économique) et/ou une proximité avec des sources officielles ; le refus d'expliquer la nature des dons et contre-dons qui ont été nécessaires avant l'obtention de documents et la publication d'une enquête, etc.

Le journaliste d'investigation se définirait aussi par opposition à une altérité : celle des fonctionnaires, de communicants (qui sont souvent d'anciens journalistes, *passés de l'autre côté*), qu'il faut savoir *tenir à distance* pour garder un *esprit critique*, et *mettre en doute les versions officielles*. Cette distance avec les sources renvoie au respect du code de déontologie : dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, l'article 9 précise : « N'accepter aucun avantage, ni aucune promesse qui pourraient limiter son indépendance professionnelle ou l'expression de sa propre opinion. »⁴⁰

Ces impératifs permettraient de comprendre la priorité donnée dans les discours des répondants aux deux autres modes de relation, « de négociation » et « conflictuel ». On peut aussi interpréter cette priorité comme la recherche constante de moyens de lever et/ou dépasser tout de même certains blocages liés aux usages des TIC par les sources officielles, et comme principe d'efficacité et d'économie de la part des journalistes, dans la gestion du temps et du budget alloué à leurs enquêtes. Suivant ce principe, même un *no comment* lapidaire de la part des autorités, au lieu de représenter une fermeture, devient exploitable journalistiquement. Dans la même idée, le mode conflictuel peut être mis en scène dans une perspective de *naming and shaming* accrée dans les effets de narration du journalisme d'investigation⁴¹.

Dans la mise en œuvre de ce mode « conflictuel », il s'agit de bien apprécier la marge de manœuvre des journalistes par rapport au

40. Source : Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, [<https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklarungen/>], page consultée le 21 janvier 2020. Au-delà des discours entendus à ce propos, et qui sont à distinguer absolument des pratiques concrètes, les phases d'observation participante et des entretiens supplémentaires nous ont toutefois laissé penser que les modes collaboratifs avec diverses sources (officielles et officieuses) étaient plus fréquents et réguliers que ce que certains journalistes interviewés avaient explicité dans leurs témoignages.

41. Ekström & Johansson, 2008 ; Danielson, 2013 ; Petley, 2013.

code de déontologie. La Déclaration des devoirs et des droits des journalistes stipule qu'il ne faut « pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des documents » (article 4 des devoirs des journalistes). L'article est assorti d'une exception : dans le cas d'informations qui « ne peuvent pas être recueillies d'une autre manière, plus habituelle » et revêtant un « intérêt public prépondérant ». Dans le même temps, le principe de loyauté est aussi essentiel pour entretenir des relations de confiance avec les sources : l'outrepasser, même de manière exceptionnelle, équivaut à prendre le risque de l'isolement, d'autant plus important dans un contexte de proximité géographique avec les sources officielles, comme l'ont précisé les répondants. Courir ce risque serait contreproductif, ou même pénalisant sur le long terme.

Plusieurs raisons nous incitent donc à penser que cet effort de catégorisation par « modes » resterait encore à affiner et à nuancer, étant donné la complexité des relations, la contextualité des situations « au cas par cas », les variations possibles autour des « règles du jeu » et la quantité de facteurs en présence. Le « mode collaboratif » défini par les chercheurs et théoriciens de la notion de 5^e pouvoir est surtout axé sur l'administration comme fournisseur d'informations et de contenus. Encore faut-il trouver les moyens valables de discerner un « mode de co-production » d'enquêtes, à l'initiative de sources officielles (par observation dans des salles de rédaction ? observation d'interactions lors de débats, ou de réunions professionnelles ? analyses de contenu plus poussées sur des investigations journalistiques publiées, afin de déterminer les origines des informations divulguées ?). Où situer par exemple la publication d'articles estampillés « enquête » dans la presse écrite, mais dont la majeure partie de la matière première et de la mise en forme (textes, images) est fournie de toutes pièces par le secteur public (communiqués de presse et éléments provenant des administrations, à propos de procédures officielles, telles que l'arrestation d'un coupable, le démantèlement d'un trafic, la clôture d'une enquête judiciaire, de police, etc.) ? Enfin, le chercheur ne peut placer dans la même catégorie une entente ponctuelle entre un journaliste et un fonctionnaire administratif, convaincu de lui-même de l'intérêt public du sujet traité.

Les modèles de stratégies des sources, tels que « séduire » et « laisser jouer la sous-professionnalisation d'un titre », nous invitent à saisir la subtilité de ces différents types de rapports, dans la vaste

gamme des possibles. Ils suggèrent aussi que le « mode collaboratif » peut être anticipé dans une certaine mesure par un éditeur ou un directeur de publication d'un organe de presse local, et même inclus jusque dans la stratégie de production du titre. Les pressions politiques et économiques exercées régulièrement par les sources officielles peuvent alors conduire l'éditeur ou le directeur de publication à l'abandon, plus ou moins systématique et en fonction de la pesée des intérêts en présence, de toute velléité de consacrer du temps et des moyens aux enquêtes journalistiques et à leur publication.

À l'autre extrême, le mode conflictuel pourrait être précisé à l'occasion de prochaines recherches en le croisant plus systématiquement et sur une plus grande échelle d'intervenants avec quatre grandes catégories de risques perçus par les intervenants rencontrés. Les deux premières sont les plus couramment invoquées, y compris dans la littérature scientifique : contraintes de temps et de budget, renvoyant en somme au modèle économique du média employeur, aux moyens accordés par la direction pour mener des enquêtes et/ou les cofinancer, les mettre en valeur ; contraintes dans les accès aux sources.

Un des apports de la présente contribution reste peut-être d'insister davantage sur deux autres risques perçus comme « non négociables » par les praticiens : la protection des sources (article 6 des devoirs des journalistes : « Garder le secret rédactionnel ; ne pas révéler les sources des informations obtenues confidentiellement »), mais aussi les risques d'isolement professionnel du journaliste, à la fois de l'ensemble des sources administratives (Erik Neveu l'exemplifie bien avec le modèle de stratégie des sources intitulé « contrôler »), de ses sources officieuses, mais aussi de ses confrères, voire de sa propre rédaction. Ce type de risque se retrouve dans diverses manœuvres, comme le retrait de l'accréditation, par exemple. Ces manœuvres restent néanmoins difficilement repérables lors du processus de recherche : pour les sources comme pour les journalistes, les évoquer revient à dévoiler des versants peu honorables de certaines pratiques professionnelles. Il est donc nécessaire de gagner toute la confiance des interlocuteurs en présence, au fil de rencontres successives et d'entretiens approfondis, pour les laisser affleurer.

Cinq journalistes ont ainsi fini par évoquer des cas de pressions extérieures (du secteur public, mais aussi du secteur privé) sur leur rédaction en chef, afin de faire rectifier ou effacer la version

originale d'une enquête publiée. Certaines de ces mesures étaient accompagnées par la publication d'un article imposé, rédigé en partie à l'extérieur de la rédaction et démentant les faits avancés par le journaliste. De tels « arrangements » directs avec la hiérarchie du média avaient pour conséquence de porter atteinte à la réputation professionnelle des journalistes d'investigation et de provoquer des situations les opposant de fait à leur direction et, souvent, à leurs confrères.

Protection des sources et isolement professionnel, ces deux catégories de risques se retrouvent dans les évocations des situations très concrètes ayant mené les journalistes à des « points de rupture ». Ceci avec des conséquences d'ordre pratique : abandon d'enquêtes, scénarios de « sortie » volontaire de la profession (provisoire, définitive, par départ ou démission) ou involontaire (licenciement de leur média) ; fin de leur activité de journaliste d'investigation en général.

CONCLUSION

En Suisse romande, la généralisation et la professionnalisation des usages des TIC par des fonctionnaires des administrations, tant au niveau fédéral que cantonal, sont perçues par les journalistes comme une évolution relativement récente de leurs conditions de production de l'information. La majorité des journalistes rencontrés estiment que, du fait de leur maîtrise par des acteurs du 5^e pouvoir, les usages des TIC et leurs implications dans les relations sociales comportent désormais plus de risques que d'avantages. Ces risques renvoient notamment aux dimensions économiques des stratégies déployées par les sources officielles, qui exploitent des contraintes de temps, de budget et de moyens à disposition des rédactions, dans un contexte de crise accentuée des modèles d'affaires frappant en premier lieu la presse locale en Suisse romande, depuis une vingtaine d'années.

Nous avons proposé une première esquisse de typologie à propos de ces stratégies de contrôle par des sources officielles. Au vu de leurs influences possibles sur les pratiques, mais aussi sur la construction des identités professionnelles, ces stratégies gagneraient encore à être étudiées et décrites de manière plus systématique à des fins de recherche appliquée, notamment dans une perspective de contribution à la formation d'étudiants dans les filières journalisme

au niveau master. Dans leurs relations aux sources, les journalistes d'investigation entendus évoquent en effet davantage des modes « conflictuels », que « de négociation » ou « collaboratifs ». Parmi ces « conflits », sont abordées les répercussions sur leurs capacités d'enquête, voire leur réputation et identité professionnelles. En particulier, leur perception des risques liés à la protection des sources et à l'isolement professionnel est telle que de nombreux praticiens interviewés dans le cadre de cette recherche optent le cas échéant pour une « sortie » du métier. Plus de la moitié d'entre eux ont ainsi cessé de publier des enquêtes dans la presse en Suisse romande, pour diverses raisons, parfois simultanées ou liées.

Avec la crise économique que traverse la presse écrite, conjuguée aux changements technologiques et à la montée en puissance des communicants, que reste-t-il en termes de stabilité, au moins au niveau des définitions de l'identité que s'attribuent les journalistes d'investigation? Cette stabilité se retrouverait dans le rôle de 4^e pouvoir revendiqué, dans l'ensemble de leurs prérogatives et dans la plasticité de leurs savoir-faire. Cette plasticité s'exprimerait aussi dans leur capacité à alterner ou à cumuler plusieurs modes relationnels avec les sources officielles, pour exploiter toute la gamme des possibilités et opportunités de variation d'un mode à un autre. Dans la pratique et pour les journalistes, le fait de pouvoir jouer sur ces variations représenterait un moyen de perdurer. À l'inverse, marquer trop d'opposition aux sources ou rester limité au seul mode conflictuel conduisent à l'isolement; position qui n'est pas tenable sur le long terme.

Dans la perspective de recherches complémentaires et en suivant Denis Ruellan⁴², nous pourrions avancer l'hypothèse que le « flou constitutif » qui entoure la définition du journalisme d'investigation en particulier s'explique aussi par cette nécessité intrinsèque de conserver l'avantage d'une large palette de solutions stratégiques et tactiques dans les activités de recherche d'information, malgré les changements de contexte. Il renverrait à la nécessité de conserver la plus grande marge de manœuvre et capacité d'adaptation possibles face à la multiplication et à l'évolution constante des facteurs internes et externes conditionnant leurs conditions de travail et leur production. Faut-il même y voir une forme de refuge, ou de parade, en réaction aux stratégies développées par les sources

42. Ruellan, 1992; 1993; 2014.

officielles (« séduire », « laisser jouer la sous-professionnalisation d'un titre », « contrôler », cf. *supra*) ? Ruellan cite à ce propos une hypothèse de Luc Boltanski sur « l'indétermination productive » caractérisant la formation des cadres : « [...] c'est justement l'indétermination et l'indétermination des limites du groupe, le flou des règles de ses accès et de son fonctionnement, qui garantissent sa pérennité, lui évitent l'éclatement [...] »⁴³.

Il s'agirait bien d'« indétermination productive », lorsque les journalistes justifient au cas par cas le recours exceptionnel à des pratiques déloyales en jouant sur les limites de leur propre code de déontologie, comme seul moyen d'accéder à des informations d'intérêt public prépondérant. Ce principe serait aussi éclairant en ce qui concerne la réticence du milieu professionnel en Suisse romande à définir en quoi consiste précisément le journalisme d'investigation, quelles sont ses limites, et ses savoir-faire.

43. Ruellan, 1992, p. 29.

CHAPITRE IV

AUX ORIGINES DES MÉTHODES D'ENQUÊTE¹

Le chercheur universitaire qui s'intéresse aux méthodes d'enquête journalistique est invariablement renvoyé par les praticiens à une prolifération de discours évoquant toujours, et malgré toutes les évolutions récentes de contexte de travail, les « fondamentaux » du métier. Or, ces méthodes d'enquête dépendent beaucoup des interactions sociales des journalistes avec leurs sources, avec les acteurs et institutions en présence. L'étude plus détaillée des routines de journalistes d'investigation nous permet de saisir en quoi ces pratiques se situent également au croisement de plusieurs « mondes sociaux »² périphériques ou extérieurs à la profession.

Comment ces mondes sociaux contribuent-ils à inspirer ou à suggérer de nouvelles stratégies et tactiques d'investigation journalistique, au-delà des « fondamentaux » exprimés dans le code de déontologie professionnelle ? Peut-on retrouver des traces signalant l'influence de ces « mondes sociaux », y compris dans les témoignages de praticiens à propos de leurs « méthodes d'enquête » – méthodes que les professionnels considèrent pourtant comme représentant « le cœur du métier » ?

Ce chapitre tente d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements, en recourant à une étude qualitative et diachronique des récits de parcours et de pratiques de professionnels, à visée compréhensive³. Au travers de douze entretiens semi-directifs menés en 2014-2015 avec des journalistes pratiquant ou ayant

1. Ce chapitre est une version adaptée et remaniée d'un article de thèse non publié, intitulé : « Aux origines des "méthodes d'enquête" : l'étude diachronique des "arts de faire" de journalistes d'investigation comme révélatrice d'une pluralité de "mondes sociaux" influant sur les pratiques professionnelles ».

2. Strauss, 1992 ; Cefai, 2015.

3. Bertaux, 2005.

pratiqué l'investigation en Suisse romande, notre attention se concentre sur les origines et les explicitations progressives des savoir-faire qu'ils ont mobilisés de manière récurrente pour mener à bien leurs enquêtes.

L'objectif plus général de cette recherche est de mieux appréhender la multiplicité des « arts de faire »⁴ du journalisme d'investigation, par les évolutions et les adaptations des méthodes d'enquête selon les dynamiques et interactions sociales en jeu, mais aussi leurs variations possibles d'une période à une autre, en fonction des contextes historiques.

À ce propos, les journalistes rencontrés décrivent-ils des permanences, sur ces cinquante dernières années, dans les choix et les mises en pratique de méthodes d'enquête spécifiques? Ou, au contraire, ont-ils expérimenté des changements importants, nécessitant de recourir à une plus grande variété de méthodes? Vers quelles ressources et méthodologies se sont-ils orientés, afin de lever les obstacles rencontrés par exemple sur des sujets d'enquête difficiles à traiter, car entourés d'une certaine opacité: secret bancaire; affaires judiciaires et diplomatiques; dossiers impliquant des services secrets; affaires de corruption, de secret commercial? Afin d'aborder ces questions, notre étude se focalise sur:

- 1) la manière dont les journalistes relatent, dans leurs récits de parcours professionnels, leur première initiation aux méthodes d'enquête, et leur première activité en tant que journalistes d'investigation;
- 2) les descriptions faites par les répondants des méthodes d'enquête performantes, déployées sur des cas précis, qu'ils mentionnent comme exemplaires;
- 3) les évocations des contextes socio-historiques, et notamment économiques et technologiques (popularisation des usages d'internet dès les années 1993-1994, entre autres), influant sur leur capacité à enquêter.

Notre hypothèse est la suivante: en raison de la diversité des traditions ou modèles d'enquêtes journalistiques préexistantes, mais aussi des importantes variations de contexte de travail (liées par exemple aux possibilités d'accès aux sources), les journalistes

4. De Certeau, 1990.

pratiquant l'investigation ne se bornent pas à suivre les « fondamentaux » du métier, exprimés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes et ses Directives⁵. Ils adaptent, expérimentent et développent une multitude de savoir-faire, souvent peu formalisés, appliqués au « cas par cas », de façon évolutive et en fonction de critères d'efficacité, suivant les types de problèmes à résoudre. Dans cette perspective, ils tendent aussi à inscrire leurs emprunts et ajustements méthodologiques en interaction avec des « mondes sociaux » extérieurs à la profession, ceci afin de maximiser les ressources à disposition. Certaines méthodes renvoient donc à des compétences inspirées ou « importées » d'autres disciplines, d'autres mondes d'activité. On trouve d'ailleurs de nombreux indices de ces importations dans les manuels de formateurs et les ouvrages introductifs sur l'investigation, publiés principalement en anglais et dans les pays anglo-saxons⁶.

APPROCHE

L'étude de ces méthodes nous intéresse donc en premier lieu : elle invite à se concentrer sur des procédures explicitées, sur des traces perceptibles d'influences, adaptations progressives, emprunts, mais aussi d'activités collectives ou de réseaux de collaborations, témoignant des dimensions interactives plus implicites qui sont en jeu. L'approche interactionniste nous semble pertinente et féconde pour des chercheurs prenant pour objet d'étude les pratiques et routines des journalistes en général, et les méthodes d'enquête en particulier. Comme nous l'avons souligné en introduction, les productions journalistiques sont en effet marquées par des « relations triangulaires » entre médias, pouvoirs (politiques, économiques) et public. Patrick Champagne parle même d'une « double dépendance » des journalistes, étant donné « les puissants rapports de force propres aux champs politique et économique »⁷.

La focalisation sur les interactions et évolutions des pratiques, dans une perspective diachronique, se justifie aussi si l'on considère que de nombreux auteurs définissent les processus d'enquête

5. Voir : [<https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklarungen/>], page consultée le 1^{er} juin 2020.

6. Voir : Houston, Bruzzese & Weinberg, 2002 ; De Burgh *et al.*, 2008 ; MacFadyen, 2008 ; Hanna, 2008. Dans une moindre mesure, certaines références sont disponibles ou ont été traduites en français : Hunter, 1997 et 2011.

7. Champagne, 2016.

journalistique comme des « arts de faire ». Ces « arts de faire » sont mobilisés dans, mais aussi conditionnés par un jeu complexe des relations aux sources, relations qui peuvent être de collaboration, de négociation ou conflictuelles, d'amour/haine⁸. Ils ne se construisent pas *sui generis*, mais à l'occasion (et si possible en tirant profit) de relations avec un entourage. Ces savoir-faire désignent non seulement les usages en cours dans le milieu professionnel et l'expérience pratique⁹, mais aussi les capacités d'adaptation méthodologiques des journalistes d'investigation aux situations les plus diverses.

Ces pistes de recherche nous rappellent la notion de « monde social » telle que formalisée par l'interactionnisme symbolique. Pour Howard Becker, cette notion peut s'appliquer de manière générale (et non seulement dans les milieux de l'art, qu'il avait observés) et, par analogie, à des acteurs engagés dans des activités collectives basées sur des réseaux de collaborations organisées autour de conventions. Ces dernières ne sont pas fixes ni rigides, mais peuvent évoluer en fonction des contextes. Les conventions « facilitent l'activité collective et permettent des économies de temps, d'énergie et d'autres ressources »¹⁰. Par extension, elles nous renvoient à un principe d'efficacité, principe prépondérant dans le choix, la sélection, l'adaptation d'activités journalistiques considérées comme plus performantes que d'autres, puis leur stabilisation progressive et, enfin, leur routinisation.

Nous allons ainsi nous centrer sur cette perspective pragmatiste et beckerienne de « conventions » et de « lignes d'action » des méthodes d'enquête journalistique guidées par des objectifs de gain de temps, d'énergie et d'autres ressources.

Lors d'entretiens exploratoires menés en amont de la présente contribution en vue de la préparation d'un questionnaire, nous avons été frappé par l'absence de mention de la part des journalistes répondants à des textes de référence concernant les méthodologies d'enquête. Cette absence nous a incité à privilégier le recueil de témoignages oraux. D'avril 2014 à décembre 2015, nous avons alors mené douze entretiens semi-directifs et approfondis avec des journalistes¹¹ travaillant ou ayant travaillé en France et en

8. Franklin, 2005 ; Franklin, Lewis & Williams, 2010 ; Broustau & Francœur, 2017.

9. Exprimée dans l'expression *custom and practice* ; Greenslade, 2008, p. 324.

10. Becker, 1982 ; 2016 ; 2006, p. 59 (pour la citation).

11. Leur identité a été anonymisée. Nous tenons à les remercier ici pour leurs précieux témoignages et leurs réflexions.

Suisse, pratiquant ou ayant pratiqué régulièrement l'investigation depuis au moins dix ans (durée des entretiens enregistrés en audio et retranscrits : entre 1 heure 30 et 2 heures 20). Ces interviews suivaient une grille de questions préétablie. Il s'agissait d'organiser le recueil de témoignages autour de quatre axes complémentaires :

- 1) parcours professionnel, formation à l'investigation journalistique, influences et réseaux, qualités et compétences requises pour faire de l'enquête ;
- 2) représentations que les journalistes se font de leur travail d'investigation et des changements survenus au sujet de l'accès à l'information gouvernementale en Suisse ;
- 3) pratiques d'investigation dans la recherche d'informations auprès des autorités, en évoquant au travers de cas précis les difficultés rencontrées ;
- 4) moyens développés (« méthodes », stratégies, tactiques et « ruses ») pour résoudre ces difficultés d'accès aux informations gouvernementales.

Les douze interlocuteurs retenus pour ces entretiens étaient différents par l'âge (de 42 à 70 ans, dont trois journalistes à la retraite), le sexe (neuf hommes, trois femmes), la nationalité (neuf Suisses, dont trois binationaux ; originaires de six cantons différents, de Suisse romande et alémanique ; trois Français), l'origine socio-professionnelle, le parcours dans les médias (presse écrite, radio, TV, *pure players*...), les fonctions exercées (de pigiste et indépendant à rédacteur en chef adjoint, en passant par des responsables de rubrique), les lieux de travail. Il s'agissait de mieux repérer dans leurs discours des « routines » de l'enquête journalistique, en tant que « logiques d'action », d'abord implicites ou peu formulées, mais explicitées au fur et à mesure par les praticiens. Dans les discours collectés, nous avons concentré notre attention sur les éléments exprimant un *process*, ou un ensemble de routines identifiables (notées *en italique* ci-après, et catégorisées de a) à u), dans la section suivante). Ces routines pouvaient soit renvoyer aux « fondamentaux » exprimés par la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, soit au contraire s'en écarter. Le fait de travailler sur une perspective diachronique représentait un moyen de mieux approcher les évolutions et adaptations de ces méthodes d'enquête, suivant les contextes.

Les témoignages recueillis auprès des praticiens ont permis d'esquisser une typologie de cinq grandes périodes relatives à leurs perceptions des contextes d'accès aux informations gouvernementales et de l'exercice du journalisme d'investigation en Suisse romande. Les dates charnières mentionnées par les journalistes correspondent à des basculements (géo-)politiques et/ou des contextes économiques influant sur leurs conditions de travail en particulier, et la liberté de presse en général (1968-1980; 1981-1988; 1989-2000; 2001-2005; 2006-2016). À titre de comparaison, nous les avons mises en parallèle avec une typologie similaire consacrée aux évolutions du journalisme d'investigation aux États-Unis et en France¹² (voir ci-après, dans la section « Discussion »).

Nous nous limiterons ici à la présentation des trois premières périodes.

LES ANNÉES 1968-1980 : UNE PRESSE « GOUVERNEMENTALE »

Trois journalistes ont débuté leur carrière à cette époque. Ils sont aujourd'hui à la retraite, quoique encore actifs dans le milieu journalistique. Quatre dimensions principales reviennent dans leur discours : 1) à propos des rapports aux sources gouvernementales et du secteur privé ; 2) des rapports aux médias employeurs ; 3) des conditions de travail en termes de temps et de budget alloué aux enquêtes journalistiques ; 4) des méthodes d'enquête mises en œuvre.

Premièrement, ils présentent le contexte du paysage médiatique suisse comme dominé depuis les années 1960 (début de leur carrière ou formation) jusqu'à la fin des années 1970, voire le début des années 1980, par des difficultés dans l'accès aux sources officielles, dans une perspective critique. Ils soulignent alors la nette prédominance d'un journalisme qualifié « de complaisance » ou « de révérence » envers les autorités. Dans leurs souvenirs, cette période est clairement celle d'une « presse gouvernementale », parfois ultra-conservatrice, que nous pouvons replacer dans le contexte géopolitique plus large de la Guerre froide.

Sur cette période, la situation générale des médias n'est guère propice au développement de l'investigation. C'est aussi ce que confirment d'autres témoignages identifiables dans des récits réflexifs

12. Hunter, 1997.

ou autobiographiques de journalistes¹³. La presse écrite n'évolue alors que très progressivement, opérant sur cette période un glissement relatif, en passant de journaux affichant des orientations idéologiques à des titres davantage orientés vers la présentation d'informations plus factuelles¹⁴.

D'autres témoignages ainsi que des études historiques¹⁵ attirent notre attention sur le fait que les journalistes identifiés à cette époque comme faisant de l'investigation en Suisse et publiant des articles remettant en cause les versions officielles des autorités étaient systématiquement fichés par la police¹⁶. Ceci sur la base de dénonciations de leur employeur, de soupçons de sympathie avec des mouvements communistes ou anarchistes, ou d'un comportement « non suisse » (sic) : « [...] Commencer à dire que tout n'était pas parfait c'était... devenir un horrible gauchiste, quoi, euh... t'as un blocage systématique... de toutes les administrations. »

Deuxièmement, les relations professionnelles de ces trois journalistes sont alors marquées par de fortes oppositions à leurs éditeurs et titres employeurs, en ce qui concerne la volonté – ou plutôt l'absence de volonté de ces derniers – de publier des enquêtes dérangeantes pour les pouvoirs politiques et économiques. Troisièmement (et par conséquence), ces dispositions vont souvent au détriment de l'attribution du temps et des moyens nécessaires à l'investigation.

Face à ces contraintes, quelles ressources les praticiens ont-ils mobilisé? Sur ce quatrième point, il faut d'abord souligner l'absence de modèles précis et de formation aux méthodes d'enquête signalées par les intervenants :

- a) Les trois journalistes interviewés mentionnent comme socle commun le respect des « fondamentaux » de la profession : « *On ne parlait pas de journalisme d'investigation à l'époque. On ne se*

13. « [...] Nous n'avons pas une tradition d'enquête, au sens où l'entendent les Anglo-Saxons. Quand l'information parvient, le réflexe dans les rédactions est plus d'en juger que de songer à la vérifier, à la compléter, à l'enrichir, à pousser plus avant avec la sollicitation de réactions et d'avis complémentaires. » Dumur, 1976, p. 117. Voir aussi : De Diesbach, 2007.

14. Clavien, 2017, pp. 142 ss.

15. Kreis (éd.), 1993.

16. Le fichage de plus de 900 000 concitoyens suisses par les services de la police fédérale et cantonale, en vigueur jusqu'à la fin des années 1980 et révélé après une commission d'enquête parlementaire, fin 1989, a donné lieu à une des plus grandes polémiques de l'histoire contemporaine suisse (« scandale des fiches »). Un journaliste interviewé dans le cadre de cette recherche nous a montré les fiches de surveillance policière le concernant, établies sur ses activités jusqu'en 1983. Il les a obtenues à la suite d'une procédure de demande de consultation, mise en œuvre au début des années 1990.

disait pas: "On fait de l'investigation", on se disait: "On fait du journalisme, du vrai journalisme, par rapport aux autres". Le "vrai journalisme" est surtout défini par opposition (« ceux qui se font les porte-parole des autorités », reproduisent les communiqués officiels « sans apport critique » ni « mise en perspective »).

Notons déjà la distinction entre journalistes qui appliqueraient ces principes déontologiques et les autres. Les répondants signalent qu'en matière de spécialisation dans les enquêtes journalistiques, il y avait à cette époque « un créneau à prendre », qui leur permettait de « se distinguer » de la production de leurs confrères. Cette spécialisation dans l'investigation s'accompagne de l'affirmation d'« un rôle à jouer » en tant que journaliste apportant une « plus-value » pour le lectorat, par le fait de *rechercher des informations originales*, de les *analyser* et de les *traiter*, afin de publier des articles « plus fouillés ». Le processus d'enquête lui-même n'est pas davantage explicité.

- b) Une première routine présentée comme plus spécifique à l'investigation se dégage tout de même. Les trois premiers témoins rappellent à quel point les préludes de leurs enquêtes étaient basés notamment sur leurs capacités personnelles à « mettre en doute », voire à « remettre en cause » publiquement des « versions officielles » de l'histoire contemporaine relayées par les agences de presse: Agence télégraphique suisse-ATS, mais aussi Agence France-Presse-AFP, pour un journaliste d'origine française ayant travaillé dans des pays francophones. Ces remises en cause ont constitué un tournant dans leur carrière.
- c) Le tournant qui les a incités à se spécialiser dans le journalisme d'investigation est aussi lié à une forte motivation à dépasser les blocages à l'accès aux informations, que l'on peut identifier comme seconde routine caractérisant le travail d'enquête: « [...] sous Giscard (1974-1981, Ndla)... tu... Tu commences à faire de l'enquête à partir du moment où personne ne veut te répondre, tu vois, tu commences à dire: "bon ben, si c'est comme ça", euh... ça te pousse un peu, quand tu as des blocages, à...: "bon, ben, si c'est comme ça, ben... vous allez voir!" »
- d) Ces dispositions amènent les journalistes à chercher à exploiter des « voix divergentes » par rapport aux versions officielles délivrées par les autorités. À cet égard, les répondants soulignent combien l'apport critique de mouvements (contestataires, pacifistes, contre la guerre du Vietnam, anti-apartheid...), associations

et périodiques marqués politiquement à gauche, a représenté un moyen systématique pour inspirer, initier et/ou diffuser des enquêtes indépendantes.

Outre le respect des « fondamentaux » (a)) et les trois routines plus spécifiques susmentionnées (b) à d)), les références aux méthodologies assimilées à l'occasion d'études universitaires représentent une troisième tendance identifiable.

- e) Une de ces méthodologies évoquées renvoie au *process*, puisqu'elle aide en effet à « structurer l'enquête » et sa narration : « *Introduction, thèse, antithèse, conclusion. C'est exactement ce qu'il faut pour ton esprit, pour faire des choses... ça, c'est une excellente formation* ». Ces bases, acquises en dehors d'un cursus de formation au journalisme à proprement parler, servent à organiser les éléments de logique discursive articulant le patient assemblage de témoignages, de documents et de faits épars, et souvent contradictoires. Ceci en prévision d'une autre étape de l'enquête, celle qui vise à *exposer les faits* et à « démontrer ».
- f) Sur un autre plan, les connaissances générales et théoriques acquises (en sciences de l'information et de la communication, sociologie, histoire, droit et sciences politiques, en l'occurrence) peuvent aider les journalistes à situer les sujets sur lesquels ils travaillent comme inscrits de manière plus globale dans une histoire, une chronologie, des systèmes, des structures de société, et à en percevoir les singularités ou irrégularités de certains événements « *qui ne collent pas avec le reste du tableau* ». Il s'agit alors de « *comprendre et exploiter des situations de conflit, des scandales, des dysfonctionnements* » ; « *révéler leur sens caché* » :

La sociologie... que j'ai étudiée, ça m'a vraiment formé... j'ai compris quel journalisme je voulais faire... et après j'ai appliqué, j'ai fait en quelque sorte un peu la sociologie de tous les jours, du quotidien : analyser, mieux comprendre, qu'est-ce qui se passe, et pour mieux comprendre ce qui se passe dans la société, j'ai une image de mes années d'études : si tu prends une planche, et tu la brises, tu vois les structures. C'est la même chose dans la société : s'il y a un conflit, ou s'il y a un scandale, les gens s'énervent, le pouvoir éclate et tu vois les structures. C'est pour ça, je me suis intéressé à des grands scandales politiques, etc.

Au-delà de ces trois tendances, aucune méthodologie plus complète et systématique de l'investigation n'est encore évoquée à ce stade par les répondants, comme étant propre à ce genre journalistique. Ceux qui ont suivi une formation universitaire (comme au Centre universitaire d'enseignement du journalisme – CUEJ, école publique de journalisme française, basée à Strasbourg, pour une des personnes interviewées) précisent que ces méthodes n'étaient alors « *pas enseignées* ».

LES ANNÉES 1981-1988 :

VERS UNE SYSTÉMISATION DES MÉTHODES D'ENQUÊTE

Tandis que les journalistes rencontrés décrivent la période 1968-1980 comme l'une des plus contraignantes pour l'exercice du métier, et conflictuelle dans les rapports avec les autorités, leurs relations seraient devenues « *plus collaboratives* » dans les années 1981-1988. Six journalistes (y compris les trois intervenants susmentionnés) sur les douze personnes rencontrées étaient alors en activité. Reprenons ici les quatre dimensions principales qui reviennent dans leur discours (rapports aux sources gouvernementales et du secteur privé ; aux médias employeurs ; conditions de travail-temps et budget alloué aux enquêtes journalistiques ; méthodes d'enquête mises en œuvre).

Premièrement, le contexte politique et les relations aux sources officielles permettent alors une plus grande liberté de travail journalistique et de publication, même si les pratiques d'investigation sont toujours marquées par des rapports qui peuvent s'avérer conflictuels avec les autorités, ou entravées par des plaintes déposées par des acteurs du secteur privé¹⁷. Les journalistes interviewés précisent aussi que sur les dossiers touchant à l'image de la Suisse sur le plan international, à sa politique étrangère ou au secret bancaire, la majorité des sujets restent d'abord « *thématisés* » par les médias alternatifs et/ou étrangers :

C'est pas la presse suisse qui a thématisé ça... c'était la presse alternative... personne n'en parlait en Suisse. Mais dès que la presse à l'étranger, les grands journaux, *Le Monde*, etc., thématisaient, alors on est revenus... C'est encore aujourd'hui comme ça, si on prend les scandales, ou la fin du secret bancaire suisse, c'est pas la presse

17. Sur cette période, voir : Béguin, 1988.

suisse qui a thématisé ça... c'étaient des journalistes d'investigation américains, c'était la presse française, les Allemands, les Italiens...

Deuxièmement, sur le plan des médias, la Suisse profite à cette période d'une relative prospérité des structures de presse, qui contraste avec la courte période de crise économique ayant suivi le choc pétrolier de 1974¹⁸. De nouveaux médias et titres voient le jour. Certains sont plus axés sur l'actualité internationale et l'Europe. En 1981, le groupe de presse Ringier lance son hebdomadaire d'information et d'opinion *L'Hebdo*, dont le credo est d'« ouvrir la Suisse romande à l'Europe et au monde » (*sic*). En 1986, un Bureau de reportage et de recherche d'informations-BRRI est créé. Cette agence indépendante compte jusqu'à quatre collaborateurs et une vingtaine de journaux abonnés (elle fermera en 1991, à la suite de la rupture d'abonnement avec le groupe Edipresse, un de ses plus gros clients). Troisièmement, l'intérêt croissant des médias pour l'enquête (ou « court printemps de l'enquête », selon la formule d'Alain Clavien¹⁹) va de pair avec la mobilisation de moyens financiers plus importants pour mener des investigations et, quatrièmement, avec une plus grande systématisation et reproduction de certaines méthodes. Soulignons que ces dernières sont avant tout focalisées sur des stratégies et tactiques d'accès aux sources.

- g) Le fait de « *rechercher activement* » des informations sur le terrain et auprès d'informateurs variés est présenté par les six répondants comme étant la base du journalisme d'investigation. Les intervenants rappellent que seuls le temps laissé à l'enquête et les moyens mis à disposition permettent alors d'assurer un tel travail de manière suivie et approfondie; travail qu'ils décrivent comme représentant la base, « *le b.a.-ba* » d'une spécialisation, impliquant des activités et routines distinctes de leurs confrères.
- h) Ces routines seraient d'autant plus spécifiques qu'elles se déroulent principalement en dehors des salles de rédaction : il faut être « à l'extérieur » pour « *se constituer un carnet d'adresses* », mais également pour « *entretenir son réseau* » d'informateurs, composé de sources officielles et officieuses.
- i) Les journalistes interviewés mentionnent à nouveau le recours régulier aux informations diffusées dans la presse alternative, ainsi

18. Clavien, 2017, pp. 149 ss.

19. *Ibid.*, pp. 167-171.

que dans les médias internationaux, comme voie pour initier et traiter de nouvelles enquêtes. Cette « solution » peut compenser des blocages d'accès aux sources gouvernementales ou du secteur privé en Suisse.

- j) Une autre routine se précise, nécessitant de nombreuses interactions avec les sources, voire des pratiques d'immersion : « *exploiter les clivages politiques* » gauche-droite pour « *accéder à des sources et versions contradictoires* » ; « *jouer sur les tensions* » à la fois comme moyen de « *comprendre les enjeux plus globaux* », de « *confronter les protagonistes* » d'un dossier, puis de « *révéler* » et de « *dénoncer les dimensions cachées* », en mettant en scène ces oppositions dans les enquêtes publiées. Cette routine s'inscrit dans le contexte d'un paysage politique encore largement dominé en Europe occidentale par des conflits entre partis conservateurs et partis « socialo-communistes », pour reprendre une expression courante à l'époque du premier septennat du président François Mitterrand (1981-1988). Ainsi :

(La fréquentation des différents milieux politiques, Ndla) m'a quand même permis, je pense, d'avoir une excellente visibilité quant à ce qu'est le pouvoir... les avantages du pouvoir qui ne sont pas des avantages acquis, qui n'appartiennent à personne, et puis aussi les... le background des gens, et le backstage. Tout ce qui se passe en coulisses... c'est pour ça que, au départ... j'ai souhaité faire du journalisme, pour à la fois dénoncer la corruption, les mauvais coups, les faux-semblants...

- k) Un seul intervenant explicite à quel point sa méthodologie a d'abord été inspirée par les techniques d'enquête policière. Il s'agit de « *faire des enquêtes de proximité, de voisinage, de l'immersion* », sans toujours révéler son identité de journaliste, ou du moins en choisissant le moment précis :

Si tu veux, ma formation... ma meilleure formation, c'est... les grandes gueules du *Progrès* (grand quotidien français, basé à Lyon, Ndla), vraiment... les héritiers d'une... tradition de presse écrite des années 1950... l'enquête au long cours, beaucoup de temps passé avec les flics, à faire de l'immersion... tu pars avec un bout crayon, un papier et puis... tu vas chercher l'information

au cul des vaches... tu vas voir les gens, tu fais de la proximité, tu fais du terrain, tu... voilà... comme un flic, quoi...

Une des particularités fondamentales de l'enquête journalistique, soulignée par les personnes interviewées, serait de « *ne pouvoir rester que d'un côté* », celui des institutions. La déontologie stipule en effet que le journaliste doit « *rencontrer* » ou au moins « *contacter tous les acteurs du dossier* », et notamment « *donner la parole* » aux personnes ou entités mises en cause, de manière loyale²⁰ :

Alors c'était la tournée des commissariats, la tournée des bars, euh, même des bars à puttes parce que c'est là qu'on avait aussi nos informations, à Lyon... on m'a appris aussi à aller chercher les informations, euh, pas seulement du côté des flics, mais aussi de l'autre côté... et puis, tu avais certains établissements, où tu avais des patrons de bistrot qui étaient un peu liés au milieu, qui pouvaient te filer des infos...

- l) Il s'agit alors de *jouer sur cette position*, décrite comme médiane, plus ou moins centrale, mais toujours « *exceptionnelle* », entre tous les interlocuteurs : « *Les journalistes sont souvent les seules personnes qui arrivent à naviguer entre les différentes parties en présence.* » Comment cette position est-elle mise à profit, concrètement, dans le processus d'enquête ? Là encore, la méthodologie suivie n'est pas clairement exprimée. Les questions cruciales de l'équilibrage entre différents acteurs d'un dossier (notamment de ceux dont les intérêts sont opposés), de la distance à maintenir avec les sources, etc. restent parmi les plus complexes à aborder avec les journalistes rencontrés, et l'une des moins explicitées :

À l'époque, on avait quand même euh, des contacts, euhm... privilégiés, avec les, les grands patrons, on pouvait même aller

20. C'est l'un des « fondamentaux » figurant dans le préambule de la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes (« Le/la journaliste qui récolte, choisit, rédige, interprète et commente les informations respecte les principes généraux de l'équité exprimés par une attitude loyale envers ses sources, les personnes dont il/elle parle et le public »), ainsi que dans les articles 4 (« Ne pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des sons, des images ou des documents ») et 7. (« Respecter la vie privée des personnes, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire ; s'interdire les accusations anonymes ou gratuites »).

manger avec eux, c'était – il y avait aussi une part d'ambiguïté, hein, quand on va manger avec un... mais... on peut avoir, on obtient des sources, c'est une source, c'est clair qu'il faut, faut jouer le jeu, peut-être euh... être... conforme aux us et coutumes du... mais au moins, on peut parler aux gens.

Ces questions sont liées à des risques d'instrumentalisation ou de perte d'autonomie²¹. Elles ont été éludées par tous les intervenants, pour diverses raisons : nécessité de *protéger les sources*, mais aussi les « secrets de fabrication » de l'enquête. À ce propos, un intervenant rappelle combien son carnet d'adresses représente un capital personnel, intimement lié à son savoir-faire : « *Moi j'ai deux-trois confrères avec qui on s'échange des trucs, mais on travaille pas en... en réseau organisé parce que, euh... comme, comme ce qui fait la force c'est justement ton réseau d'informateurs, tu vas pas le donner aux autres, tu l'as pour toi.* »

Notons que ce « *b.a.-ba* » ne se réfère plus explicitement aux méthodologies inspirées par les sciences humaines – même si certains parallèles subsistent, comme l'observation directe sur le terrain, l'immersion et les entretiens, pour l'anthropologie et la sociologie, par exemple. Ces énoncés nous renvoient davantage (sans toutefois les citer) à des « fondamentaux » exprimés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes : *établir des relations de confiance* avec les informateurs ; leur *garantir la protection des sources*²²... Cependant, de plus grandes constantes se dégagent dans les témoignages recueillis, ainsi qu'une plus grande systémativité.

- m) Il s'agit par exemple de « *bétonner l'enquête* ». Cette dernière doit être défendable (devant la hiérarchie, les pairs, les tribunaux...). Cela implique non seulement de « *recueillir des témoignages oraux* » en nombre suffisant (règle de la double vérification, ou des trois sources concordantes), mais aussi de « *rechercher* » et d'« *obtenir des documents* » (officiels et confidentiels...) authentifiés, pour appuyer les propos avancés.
- n) Le fait d'« *avoir un document dans son jeu* » permet aussi de mieux *s'inscrire dans une dynamique*, de solliciter les différentes

21. Article 9. de la Déclaration : « N'accepter aucun avantage, ni aucune promesse qui pourraient limiter son indépendance professionnelle ou l'expression de sa propre opinion ».

22. Article 6. de la Déclaration : « Garder le secret rédactionnel ; ne pas révéler les sources des informations obtenues confidentiellement ».

institutions et personnes concernées, pour obtenir leur réaction, les confronter à des versions et questions contradictoires. L'objectif est de les « *mettre en boîte* » : « *Encercler les mecs enfin, dans les boîtes, et puis appeler tous les gens, et puis quand tu, si tu as une phrase à retenir, tu rappelles les gens et puis : « Lui il m'a dit ça, vous croyez que c'est vrai? », etc., et puis tu rappelles, tu les embrouilles tous, hé hé (Rire.) : « Comment, il a dit ça? C'est pas vrai, il était avec moi, euh, j'ai pas fait ça tout seul »...*

1989-2000 : CHANGEMENTS POLITIQUES, ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Cette technique de confrontation mêle chaque fois étroitement l'*input* (accès aux sources) au *process*. Elle est évoquée de manière encore plus nette et systématique dès la fin des années 1980.

- o) Retenons l'expression de *processus itératif* avancée par un journaliste pour aussi caractériser cette méthode de travail, de même que la nécessité d'« *étayer les allégations* » sur des documents « *dignes de foi* », servant à « *montrer* » (ou à « *démontrer* ») des faits :

Pour sortir les affaires, il faut confronter les gens aux informations, faut les appeler, faut leur dire : « je vais écrire ça »... Et là, les gens disent : « Non, mais c'est pas vrai ! D'ailleurs, c'est l'autre qui est... qui est un enfoiré ! » Puis là, d'aller vers l'autre, de dire : « Je vais écrire ça, puis l'autre m'a dit ça »... « Ah, mais pas du tout ! d'ailleurs, je vous sors ce document ; regardez ce que ça montre ! » Etc. D'avoir cette espèce de... de processus itératif, j'allais dire dialectique.

Ce processus devient central. Il est à replacer dans le contexte d'une décennie marquée par de profonds bouleversements d'ordre géopolitique, économique et technologique. Ils affectent entre autres les rapports aux sources gouvernementales²³. Les

23. Le film documentaire écrit et réalisé en 2015 par Bruno Lorvão *Le Siècle des journalistes* (France, production CinéTévé, 3 x 52 minutes) illustre les changements opérés sur cette période, avec ce mot de commentaire en introduction : « À l'orée des années 1990, la multiplication des supports de diffusion, la banalisation du direct, et la concurrence systématique entre les médias, sont le reflet d'un monde en pleine mutation. Les évolutions technologiques, économiques et éditoriales qui s'annoncent conduisent les journalistes à redéfinir l'identité d'un métier hier encore idéalisé. »

témoignages des journalistes interviewés évoquent en effet la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de la Guerre froide comme début d'une troisième période charnière. Le clivage politique traditionnel gauche-droite s'estompe; avec lui, les repères influencés par une vision bipolaire entre pays occidentaux et régimes communistes. La « multilatéralisation » des conceptions du monde, de la politique et de la gestion des sources est accentuée par les développements technologiques. D'abord, l'informatique (« *avant c'était encore assez... artisanal, avec des paperasses, avec encore des télex, des choses comme ça...* »). Puis la téléphonie mobile, internet et les médias en ligne, dès le milieu des années 1990: « *J'ai fait ce boulot (de correspondant) pendant euh... jusqu'en... 90 à 93, 93! et là, euh, j'en ai eu marre parce que à (nom d'un média), je recevais toujours les journaux avec une semaine de retard. Il y avait pas encore vraiment internet. Et puis c'était quand même super compliqué de téléphoner aux gens [...].* » Ces bouleversements concernent les médias en général. Ils révolutionnent les moyens d'accès aux informations et contribuent à façonner de nouvelles routines dans les activités journalistiques. En Suisse, cette période coïncide avec la montée en puissance progressive des communicants, publics et privés.

Concernant les médias employeurs, les années 1990 sont placées sous le signe de profondes restructurations, en particulier pour la presse écrite. Le paysage médiatique suisse romand traverse les récessions de 1991 et 1993²⁴. Les phénomènes de concentration des médias et de fusion de titres se succèdent. Ces phénomènes sont associés à une baisse constante des recettes publicitaires et du nombre d'abonnés, une augmentation des pratiques de production d'articles journalistiques dénués d'aspect critique. Les coupes budgétaires affectent les postes de correspondant à l'étranger, le travail des reporters, les collaborations avec des journalistes indépendants, les moyens consacrés aux déplacements sur le terrain et les projets d'envergure²⁵.

- p) Ce contexte global conditionne la réalisation d'enquêtes au long cours. De telles enquêtes impliquent de « *passer du temps sur le terrain* ». Or, les moyens commencent à s'éroder, par rapport aux années 1980: « *À une époque [...] L'Hebdo ruisselait de fric... enfin, ruisselait... (Rire) il n'y avait pas de problèmes*

24. Clavien, 2017, pp. 160 ss.

25. Van Eijk *et al.*, 2005, p. 187.

d'argent, quoi, hé hé! [...] c'est-à-dire, tu pouvais partir, tu vois, sur la Côte d'Azur une semaine, ils te, ils t'emmerdaient pas pour des notes de frais [...]. »

Les six journalistes ayant débuté leur carrière dans les années précédentes mentionnent tous un « avant » et un « après » 1989, et notamment 1994 (popularisation des usages d'internet). Ils rappellent des phénomènes concomitants et qui peuvent sembler a priori contradictoires : multiplication des sources d'informations, mais aussi plus grande complexité, voire conflits dans les relations aux chargés de communication gouvernementaux et/ou du secteur privé, confrontations avec les médias employeurs par rapport aux conditions de travail en termes de temps et de budget alloué aux enquêtes journalistiques... Cependant, ils n'explicitent pas en quoi ils auraient adapté ou développé leurs méthodes d'enquête.

Les six autres journalistes ont entamé leur carrière à cette période. Tous se sont formés à l'investigation « *sur le tas* », « *de manière expérimentale* », « *d'après des modèles* » et d'anciens collègues de rédaction.

- q) Une autre routine est alors davantage mentionnée : « *Il (le rédacteur en chef, Ndlr) nous répétait toujours (avant de commencer une enquête, Ndlr) : « Chercher l'intérêt public, l'intérêt public, l'intérêt public! »* Là encore, cette routine rejoint les « fondamentaux » exprimés dans la Déclaration. Les journalistes rencontrés font-ils référence à d'autres méthodologies, qui n'auraient pas encore été mentionnées ? Dans le prolongement de ce qui a déjà été signalé :
- r) le fait de « *chercher et découvrir des liens compromettants* » (entre personnes, entités, par exemple, des conflits d'intérêts) sur une affaire, puis de les confronter avec les différentes versions d'un dossier, revient comme une constante parmi les techniques déployées. Cette technique a cette fois l'avantage de la plus grande abondance d'informations et de documents accessibles. Les journalistes peuvent exploiter des banques de données disponibles sur internet, accéder en ligne et en direct à des médias du monde entier : « *Beaucoup d'affaires en Suisse commençaient par un article du New York Times, du Financial Times, parfois du Guardian, du Canard enchaîné ou du Monde... Franchement, à mon avis, 80 % des affaires qui sortaient en Suisse qui étaient un peu chaudes, ça commençait comme ça.* »

- s) Une nouvelle routine se confirme, de manière plus explicite: en Suisse ou à l'étranger, « *identifier les sources officielles ou officieuses travaillant sur les dossiers* » (qui peuvent « *faire l'actualité* »), sources capables de fournir au journaliste un document sur telle ou telle affaire, ou du moins des éléments de *background*, du « *off the record* ».

Donc il y a des procureurs, y a des gens... de l'administration... Y a des consultants... qui doivent bosser dessus parce que... en Suisse, on connaît pas, on parle pas l'arabe, on parle pas... Y a des réunions... internationales... sur le problème... enfin, y a tout un univers, je pense, ça c'est une notion fondamentale dans toutes ces enquêtes... c'est que... dans une enquête, y a un dossier, y a forcément un dossier. Tout problème est porté par écrit par des fonctionnaires, par des instances compétentes, des procédures... archivées. Voilà. [...] Donc cette espèce de cercle concentrique qui fait que des gens ont accès au dossier, c'est la clé, la clé de tout en fait... : comment rencontrer les gens qui ont accès au dossier.

La routine qui consiste à « *chercher et obtenir des documents* » se généralise les années suivantes. Le fait de « *s'appuyer sur des personnes ou instances qui ont intérêt à t'informer* » revient encore plus régulièrement sur cette période que dans les années 1981-1989 en Suisse romande. Plusieurs « affaires » emblématiques²⁶ évoquées par les praticiens interviewés reposaient déjà à la base sur cette proximité avec des sources officielles ou officieuses. Désormais, la capacité à :

- t) « *collecter et exploiter des fuites* » est une tendance qui se renforce dans les témoignages recueillis: « *Par exemple, il y avait un... on reçoit un jour une lettre anonyme...* » Ces fuites proviennent d'*insiders* ou de lanceurs d'alerte, fournissant certains éléments

26. « Affaire Dorsaz », du nom d'un promoteur immobilier et homme d'affaires (décédé en 2004) impliqué dans la plus grande faillite d'une banque suisse recensée à l'époque, celle de la Banque cantonale du Valais; « affaire Safra », du nom d'une banque privée genevoise qui a gagné un procès en diffamation contre *L'Hebdo*, après des allégations d'implications dans le blanchiment de l'argent de la drogue; effets secondaires cancérigènes de certains produits développés et commercialisés par les firmes du secteur agrochimique, ou des médicaments de la société Novartis; et, remontant à des événements plus anciens, « affaire Seveso », pour laquelle des journalistes ont longtemps tenté de démontrer la part de responsabilité de la multinationale pharmaceutique suisse Roche dans la catastrophe de l'usine chimique de Seveso, en 1976 en Italie.

ou même des dossiers déjà très documentés. Cette logique d'action est parfois intériorisée par les praticiens, parfois mise en perspective. Des journalistes l'expliquent notamment par un climat de plus forte concurrence entre les titres, impliquant des principes de « *meilleur rendement* ». Elle pose un certain nombre de questions d'ordre déontologique, entre autres d'indépendance vis-à-vis des sources, et de définition de l'identité professionnelle :

Pour moi, il y a deux types d'enquêteurs, d'investigateurs. Il y a ceux qui, qui sont en liaison directe avec la justice ou la police... en l'occurrence en France... C'est des gens qui... sont connus et identifiés pour être comme ça, c'est des, c'est des fonctions, comme des fonctionnaires, quoi... ils sont liés à certains services de... brigade financière ou... qui reçoivent des PV d'audition, régulièrement. Ils ne font strictement rien tant qu'ils n'ont pas, sur PV d'audition, une histoire racontée, un témoignage, un,... Et puis c'est vrai qu'il y a... d'autres journalistes qui euh, qui peuvent à la fois faire ça, et bien sûr c'est, c'est indispensable... mais initier, avoir euh, des intuitions... il y a cette conjugaison des deux.

Ce dernier témoignage en particulier souligne une « routinisation » croissante du travail d'enquête journalistique basé sur l'exploitation de documents et fuites transmis par des tiers. Cette routinisation comporte des travers : risques de perte d'indépendance et d'autonomie, de se retrouver instrumentalisé, manipulé. Les journalistes mentionnent les mésaventures de confrères qui sont allés « *trop vite en besogne* », se sont fait « *piéger par un faux document* », venant décrédibiliser leur travail. Pour certains, cela a signifié la fin de leur carrière (« *depuis, il n'a plus pissé une ligne* »). Cette routinisation comprise comme forme de collaboration, voire de dépendance avec des sources est opposée à la définition courante du journalisme d'investigation, qui insiste sur l'initiative, la recherche active d'informations par les praticiens.

- u) Cette dernière citation aborde un autre aspect très peu explicité des routines d'investigation : « *avoir des intuitions* ». Cette étape consiste pour le praticien à effectuer des rapprochements entre deux données, faits, événements, personnes, entités, etc. d'un

dossier, à formuler et à tester des hypothèses autour de liens possibles de corrélation ou de causalité. Elle a été identifiée et développée par Mark Hunter sous l'expression d'«enquête par hypothèse»²⁷. Cette «routine» suppose une documentation préalable, des connaissances approfondies et des éléments de background autour du dossier à traiter.

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION

La transcription intégrale des entretiens effectués signale (souvent entre les lignes) toute la complexité des relations triangulaires entre la presse, les pouvoirs et le public. Dans la multitude d'acteurs (parfois insoupçonnés, «soustraits» à la connaissance du scientifique, passés sous silence du fait de la protection des sources...), d'institutions et de milieux politiques, économiques et sociaux les plus divers, de facteurs influant sur les multiples étapes de production d'enquêtes journalistiques, etc., notre attention s'est concentrée sur un certain nombre d'éléments saillants. La somme de ces jeux d'influences est-elle d'ailleurs vraiment appréhendée et restituée par les praticiens, la rendant accessible et identifiable par le chercheur, pour chaque activité journalistique évoquée? Ajoutons à cela la multitude de facteurs influant sur les différentes étapes de production d'enquêtes journalistiques.

Soulignons une autre limite des récits de vie et discours *sur* les pratiques au passé: celle de faire appel à une restitution par la parole de versions forcément incomplètes, approximatives, elliptiques et schématisées, par rapport à la complexité de déroulés d'activités qui pourraient être observés directement *in situ* et en temps réel. Leur collecte dans une perspective diachronique a pourtant cet avantage de représenter un des seuls moyens «d'étudier l'action dans la durée»²⁸, ses développements et évolutions dans le temps.

Enfin, nous ne pouvons resituer et restituer a posteriori toute la richesse et la singularité des récits de journalistes dans leur contexte historique. Cette opération implique des choix. En synthèse, nous ne faisons ici que tenter des comparaisons avec d'autres travaux menés sur le même objet d'étude, à l'étranger.

Sur la première période évoquée (*Les années 1968-1980: une «presse gouvernementale»*), en Suisse comme en France, c'est

27. Hunter, 1997 ; 2011.

28. Bertaux, 2005, p. 8.

davantage la mise en pratique des «fondamentaux» de la profession, mais aussi une «mentalité investigatrice» qui sont évoquées, plutôt qu'une méthode: «la volonté subjective de bouleverser les institutions au nom du bien public»²⁹. Cette «volonté subjective» se traduit aussi dans les logiques d'action mobilisées. Une «solution pragmatique» se dégage, face au contexte politique et éditorial de cette décennie: confronter systématiquement les différentes informations ou versions d'un même dossier, obtenues à l'étranger ou dans des médias alternatifs, avec les réactions ou déclarations des autorités suisses.

Cette «routine» est avant tout basée sur l'accès rapide à des sources autres que gouvernementales. Comme en France, elle exploite notamment «l'émergence d'une vraie presse alternative, autre mouvement précurseur de l'investigation contemporaine»³⁰, après les événements de mai 1968.

Dans une certaine mesure, les journalistes recourent aussi à l'importation de méthodologies inspirées d'autres domaines, notamment des sciences humaines, pour pallier l'absence d'«outils» et étapes de l'enquête, encore peu formalisés.

À l'étranger, des enquêtes devenues emblématiques pouvaient cependant servir de modèles. À titre de comparaison, Hunter donne en exemple, pour les États-Unis, la célèbre affaire du Watergate (investigation des enquêteurs du *Washington Post* Bob Woodward et Carl Bernstein, réalisée et publiée entre 1972 et 1974). Elle est plusieurs fois mentionnée par les journalistes suisses interviewés, comme source d'inspiration, sans plus de précision. Sur cette époque, «aucun des outils codifiés par les journalistes américains après le Watergate, notamment en ce qui concerne la recherche de documents et de l'information publique, n'existent (alors) en France, du moins au même degré de perfectionnement»³¹. C'est aussi ce qui ressort des entretiens effectués en Suisse romande. Les catégorisations repérées sont limitées: a) respecter les «fondamentaux»; b) douter méthodiquement, remettre en cause; c) dépasser les blocages; d) exploiter des «voix divergentes», la presse et les mouvements alternatifs; e) structurer l'enquête, exposer les faits, démontrer; f) comprendre et exploiter des situations de conflit, des scandales, des dysfonctionnements; révéler leur sens caché.

29. Hunter, 1997, pp. 74 ss.

30. *Ibid.*, pp. 3 et 74-75.

31. *Ibid.*, p. 71.

Sur la seconde période (*Les années 1981-1988: vers une systématisation des méthodes d'enquête*), une méthodologie plus complète se profile, se stabilise. Le savoir-faire déjà acquis tels que : i) tirer parti des sujets «*thématisés*» dans la presse alternative et/ou étrangère; j) exploiter les clivages politiques gauche-droite, se complètent par la systématisation de certaines routines, d'étapes plus précises. Ces «*méthodes*» se focalisent davantage, d'une part, sur les «*fondamentaux*» exprimés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, communs à l'ensemble de la profession; d'autre part, sur le cœur de définition du journalisme d'investigation (notamment: g) rechercher activement des informations sur le terrain, renvoyant aussi à l'initiative, l'approfondissement, le temps et les moyens, les faits cachés, les révélations...).

Or, en insistant sur «*le b.a.-ba*» d'une spécialisation, ces méthodes impliquent aussi des activités et routines présentées comme distinctes de leurs confrères.

Ces routines profitent de contextes politiques et économiques plus favorables à leur développement.

L'opposition des journalistes avec les sources officielles est ainsi moins nette dans les témoignages documentant cette période. Il s'agirait davantage de jouer sur différents modes de rapport aux sources, notamment les modes collaboratif et de négociation, qui n'étaient jusque-là pas évoqués. La situation économique de la presse écrite permet aussi davantage d'assurer le temps et les moyens nécessaires à ces routines. Relevons que ces dernières sont à nouveau en majeure partie focalisées sur l'accès aux sources : h) se constituer un carnet d'adresses, entretenir son réseau d'informateurs; k) faire des enquêtes de proximité, de voisinage, de l'immersion; l) jouer sur une position médiane; protéger les sources. Une seule mention indique plus particulièrement un *process*: m) vérifier systématiquement, bétonner l'enquête.

En termes de formation professionnelle, ce que nous proposons de nommer les «*méthodologies de l'input*» sont présentées comme restant peu transmissibles, sinon à un cercle très restreint de confrères (sur le mode de la cooptation, de l'initiation). Une bonne partie de ces routines sont inspirées de façon plus explicite de savoir-faire importés d'autres mondes sociaux, principalement des milieux de la justice et de la police. Les évocations de méthodologies renvoyant explicitement aux sciences humaines disparaissent.

Là encore, nous pouvons dans une certaine mesure suivre le parallèle établi avec la situation aux États-Unis et en France, où les journalistes ont pu mettre à profit et systématiser un ensemble de méthodes d'enquête inspirées d'affaires précédentes, dont celle du Watergate³².

Aux États-Unis, cette systématisation ou « professionnalisation » de l'investigation est aussi une réponse nécessaire des praticiens face au net durcissement de la situation juridique sous la présidence conservatrice de Reagan (1981-1989), à propos des conditions de protection des sources et des plaintes visant les médias.

La situation est politiquement très différente en France. L'arrivée de la gauche au pouvoir (avec en 1981 l'élection présidentielle du candidat socialiste François Mitterrand) signale un tout autre tournant. Les règlements de comptes politiques, la saisie de l'appareil judiciaire sur divers scandales, mais aussi la fin du monopole public sur la radio et la télévision ou le développement de nouveaux médias ont créé un contexte propice au renouvellement d'enquêtes journalistiques au long cours. Le premier septennat « a donné lieu à un accroissement et à une concentration incontestables des enquêtes journalistiques »³³. Plusieurs « affaires » sont devenues emblématiques, impliquant des rapports privilégiés aux sources³⁴.

Sur la troisième période (1989-2000: *changements politiques, économiques et technologiques*), d'autres évolutions retiennent notre attention. En Suisse romande, si la tendance des modes de relation aux sources officielles était globalement plutôt conflictuelle dans les années 1968-1980, plus collaborative pour la période 1981-1988, les trois modes (conflictuel, collaboratif, de négociation) sont désormais plus systématiquement évoqués, avec des stratégies alternées et/ou cumulées d'accès aux informations. Dans les discours des journalistes interviewés, apparaissent davantage de signes d'intériorisation et d'anticipation des attentes plus fortes des médias employeurs: nouvelles contraintes du temps imparti, de budget; plus forte concurrence entre les titres; impact médiatique et d'audience escomptés....

Sur un autre plan, les journalistes peuvent aussi davantage tirer parti de l'abondance d'informations disponibles depuis les

32. *Ibid.*, p. 30 ss.

33. *Ibid.*, pp. 87-96.

34. « Avions renifleurs », Irlandais de Vincennes, Greenpeace, Carrefour du développement, Chaumet, l'affaire Luchaire... (aussi signalées par: Gerbaud, 1993).

développements d'internet, des communications et des technologies numériques.

Les témoignages vont dans le sens d'une «routinisation» croissante du travail d'enquête journalistique, avec des objectifs d'économie en matière de temps et de moyens consacrés à l'investigation. Il s'agit de profiter d'une «dynamique» sociale extérieure au champ journalistique, mais exploitable à des fins d'investigation et de publication d'enquêtes. L'attention des praticiens se focalise davantage sur des procédures (juridiques, administratives...) en cours, leur permettant d'accéder à des sources, mais aussi d'obtenir des « documents ». Au-delà d'un seul des « fondamentaux » évoqués (q) chercher l'intérêt public), six autres catégorisations ont trait à des activités présentées comme spécifiques à l'investigation : n) « avoir un document dans son jeu » ; s'inscrire dans une dynamique ; encercler ; o) confronter les gens aux informations, dans un processus itératif ; r) chercher et découvrir de liens compromettants ; s) identifier les sources officielles ou officieuses travaillant sur les dossiers ; chercher et obtenir des documents ; t) collecter et exploiter des fuites ; u) avoir des intuitions (formuler des hypothèses).

Notons que la majeure partie de ces catégorisations dépendent de l'exploitation des rapports aux sources, et notamment toutes les activités tournant autour de la recherche, l'obtention de documents, la sollicitation de réactions des interlocuteurs concernés. Il resterait à mieux cerner comment elles s'insèrent dans un « modèle économique » plus ou moins intériorisé et stabilisé de l'investigation journalistique, et davantage focalisé sur des mondes sociaux extérieurs à la profession, pour répondre à des principes d'efficacité, des impératifs de production.

Sur cette période, le poids des contraintes économiques est aussi souligné dans d'autres pays. Aux États-Unis, ces années correspondent à un relatif déclin de l'investigation, alors même que ses méthodologies sont désormais bien établies. Ce déclin serait aussi dû à l'augmentation des plaintes visant les médias, au moindre crédit accordé aux seules sources anonymes dans les enquêtes publiées, ainsi qu'à une certaine frilosité de la presse : «[...] *Les grandes entreprises n'étaient pas toujours pressées d'apporter leur soutien au coût financier élevé du journalisme d'investigation, du fait des risques juridiques grandissants et des coûts importants d'opération. Comme on peut s'y attendre, le résultat fut l'apparition d'un journalisme*

d'investigation visant à obtenir des résultats rapides, certains et sans risques. »³⁵

La situation est moins négative en France, notamment sous le second septennat de François Mitterrand (1988-1995). Si les médias connaissent aussi des difficultés d'ordre économique, le contexte politique de cohabitation et ses clivages gauche-droite favorisent l'accès aux sources et les successions « d'affaires ». La plus grande indépendance de la magistrature face au pouvoir politique permet une plus grande proximité avec les sources politiques et judiciaires³⁶.

L'exploitation plus systématique de ces opportunités par les journalistes pose plus nettement la question de leur indépendance par rapport aux sources.

CONCLUSION

Nous avons décrit dans ces pages à quel point le fait de réaliser une enquête requiert de la part des journalistes un travail d'adaptation permanent face à une multiplicité de facteurs, de contextes (historiques, politiques, socio-économiques...) et de contraintes (rapports aux informateurs, soutien ou non du média employeur, temps et budget à disposition...). L'investigation journalistique est aussi à considérer comme le fruit de nombreuses interactions avec des sources, acteurs et milieux sociaux extérieurs à la salle de rédaction. Cette dimension des interactions influant sur les pratiques journalistiques nous oblige à remettre en cause des prénotions repérées ailleurs par Gilles Bastin :

Un des mythes qui font les prénotions liées à l'exercice du journalisme présente celui-ci en artisan solitaire de la vérité. L'idéologie professionnelle des journalistes est donc très individualisante alors qu'à l'évidence ce métier est très « collectif ». Le champ est donc peu armé pour déconstruire ce mythe individualisant. Or cette déconstruction est à la base des grands progrès réalisés par les études de sociologie de l'art et de la science dans les dernières années. Ces travaux amènent à ne pas considérer comme niveau pertinent d'analyse l'individu mais des situations d'interaction responsables des œuvres produites. (Becker, 1988)³⁷

35. *Ibid.*, p. 59.

36. *Ibid.*, pp. 96-104 ; voir aussi : Marchetti, 2000.

37. Bastin, 2003, p.13.

La mobilisation de la notion de « monde social » nous permet de mieux appréhender cette dimension fondamentale de « travail collectif » de l'investigation, de modes de collaboration, dans toute leur complexité. Et dans cette complexité, la notion de « conventions », postulant le pragmatisme des journalistes, nous permet de mieux percevoir et catégoriser des tendances, une relative typicité, régularité et prévisibilité dans les engagements des acteurs. Dans cette étude, nous avons aussi tenté d'apporter sur ce plan une contribution à « la description de processus d'identification multiples, parfois conflictuels ou antagoniques, presque toujours feuilletés ou combinés »³⁸.

Nous avons vu qu'au travers des catégorisations établies, la dimension identitaire, et plus particulièrement d'identité professionnelle, se profile dans les témoignages rassemblés. Quitte à présenter des versions complémentaires ou même a priori contradictoires entre « fondamentaux », « distinctions » et/ou spécificités liées au genre particulier de l'investigation, et « emprunts » ou adaptation de méthodologies importées de mondes sociaux périphériques ou extérieurs à la profession.

Sur les 21 catégorisations de « routines » d'enquête repérées (ci-dessus, de a) à u)), seules deux entrées sont directement liées aux « fondamentaux » tels qu'exprimés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes. Et douze autres prolongent ou dépassent la définition couramment admise du journalisme d'investigation, citée dans la partie introductive (initiative, recherche active d'informations, approfondissement, temps et moyens, faits cachés, révélations, intérêt public). Elles nous permettent de compléter une première typologie de distinctions formulée entre « journalisme conventionnel » et « journalisme d'investigation »³⁹.

Parmi ces routines, nous avons souligné la place laissée aux « apports extérieurs » à la profession, à leur incorporation progressive, aux ajustements en fonction des contextes et des opportunités. Ces résultats confirment ce que remarquait d'entrée Mark Hunter à propos de l'apparition puis de l'évolution des méthodes d'enquête aux États-Unis et en France: « [...] Il ne s'agit pas de phénomènes isolés, mais de l'aboutissement de tendances et de traditions existantes. Il s'agit également de l'émergence d'un nouveau genre et d'une

38. Cefai, 2015, pp. 6 et 9.

39. Hunter, 1997, pp. 123-125; Hunter *et al.*, 2011, pp. 7-8.

nouvelle méthodologie, qui implique plusieurs ruptures avec la pratique et les valeurs du reportage conventionnel.»⁴⁰

Parmi ces «ruptures», deux *process* identifiés sont directement inspirés des sciences sociales. Dix autres sont proches de pratiques en cours dans les milieux de la police, de la justice, du renseignement et des services secrets. Cette «parenté» à déjà été plusieurs fois mentionnée dans d'autres travaux académiques⁴¹.

Le lien avec des mondes sociaux extérieurs à la profession est aussi souligné par la nette prédominance de «méthodologies de l'*input*» (ou «de l'accès aux sources», et de gestion des rapports aux sources) dans notre liste de catégorisations: elles concernent treize *process* sur les 21 «activités» d'enquête journalistique mentionnées.

En conclusion, et pour résumer les principaux constats de la présente recherche: le journalisme d'investigation et ses méthodes d'enquête ont sans doute plus à voir avec le déploiement de multiples interactions avec des milieux situés à la marge ou en dehors d'un cercle professionnel restreint qu'avec ce que suggère la seule expression des «fondamentaux» du métier. De la même manière, les solutions offertes par la proximité avec les sources façonnent depuis longtemps les pratiques de l'investigation dans les pays anglo-saxons, suivant des principes d'*agression and access*⁴². Il resterait à mieux cerner comment ces interactions répondent à un «modèle économique» plus ou moins intériorisé et stabilisé de l'investigation journalistique, visant des principes d'efficacité, des impératifs de production.

Pour le chercheur, il reste néanmoins difficile à partir de seuls témoignages de praticiens (souvent très elliptiques à propos de leurs interactions avec les sources, pour diverses raisons) de remonter le fil. Comment, pourquoi et dans quelles configurations exactes de collaborations, de pouvoir, ces mondes sociaux contribuent-ils concrètement à influencer sur le choix de méthodologies d'enquête utilisées dans le cadre d'investigations? Ces questions restent ouvertes.

Nous n'avons fait ici que suggérer quelques pistes et une esquisse de typologie à propos d'un objet d'étude complexe, dont les contours précis semblent toujours nous échapper. Est-ce une surprise si les journalistes interviewés ne décrivent pas de façon claire les «origines», ni des «étapes» de l'enquête, en tant que routines?

40. Hunter, 1997, p. 3.

41. Charon, 2003; Marchetti, 2000; De Burgh *et al.*, 2008; Conboy, 2012.

42. Hunter, 1997, p. 13; De Burgh, 2008; Conboy, 2012, p. 129.

Ils n'abordent pas non plus la question des « pratiques déloyales » d'obtention d'informations. Or, le déploiement de ces méthodes dépend également de la capacité des journalistes à jouer y compris sur les possibilités offertes ou tolérées suivant les situations par le code de déontologie professionnelle, comme l'observait Ruellan : « La transgression des règles déontologiques est admise comme inhérente au bon accomplissement de sa tâche par le reporter. »⁴³

Si les praticiens présentent volontiers les méthodes d'enquête comme figurant « au cœur du métier » de journaliste, ce métier reste entouré d'un « flou constitutif », joue en permanence sur les rapports aux sources, ainsi que sur les frontières professionnelles. Il faudrait voir là un des principes et une des conditions de son efficacité : en somme, un flou « nécessaire », qui autorise une large palette de savoir-faire, leur constante évolution et adaptation, afin de résoudre des problèmes de blocage dans l'accès aux informations, en fonction des contextes, du temps et des moyens à disposition.

43. Ruellan, 1993, p. 20.

CHAPITRE V

JOURNALISTES EN SUISSE ROMANDE: LES « FONDAMENTAUX » DU MÉTIER¹

En mars 2017, les travaux de Julia Cagé, Nicolas Hervé et Marie-Luce Viaud ont eu un écho retentissant dans les médias français avec la publication de leur recherche commandée par l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Les auteurs ont fondé leur analyse sur l'étude systématique des contenus publiés en ligne au cours de l'année 2013 par 86 médias d'actualité (AFP, quotidiens nationaux et régionaux, hebdomadaires, *pure players*, sites web de radio et télévision), soit un corpus de 2,5 millions de documents regroupés en « événements », réuni en vue de tracer la vitesse et les auteurs des reprises, le pourcentage de contenu original et de « copier-coller »... D'après leurs résultats, 50 % des informations publiées sur internet sont reprises en moins de 25 minutes, 25 % en moins de 4 minutes et 10 % en 4 secondes. Parmi les contenus publiés en ligne, 64 % représentent du « copier-coller », sans aucun apport d'informations originales.

Ironie du sort, le communiqué de presse de l'INA et les dépêches d'agence annonçant ces résultats ont eux-mêmes été copiés, diffusés massivement et dans l'heure, sur internet, etc. en se focalisant sur les chiffres et le factuel, mais sans laisser de vraie place aux analyses concernant les conditions de travail des journalistes liées au phénomène étudié : baisse en continu des effectifs dans les rédactions, hausse de la quantité de production demandée, souvent déclinée en plusieurs formats (textes, avec photo, son, capsule vidéo...) et sur divers supports (version *print*, numérique, réseaux sociaux et blogs,

1. Ce chapitre est une version adaptée et remaniée d'un article publié par l'auteur dans la revue scientifique *Communication*, sous le titre original : « Journalistes en Suisse romande : étude de quelques mobilisations stratégiques et tactiques des « fondamentaux » du métier, et de l'investigation en particulier, face aux risques liés à l'uniformisation dans la presse », *Communication*, vol. 36/1, 2019. En ligne : [<http://journals.openedition.org/communication/9865>], page consultée le 1^{er} juin 2020.

par exemple), diktat du « temps réel » sur le modèle de l'audiovisuel et des agences de presse, impératifs de réactivité...

Les phénomènes d'uniformisation constatés dans les productions journalistiques sont évidemment à replacer dans un contexte structurel et conjoncturel, marqué par une crise des modèles économiques frappant notamment la presse quotidienne d'information en France, comme en Suisse, et le développement des moyens liés aux technologies numériques.

Ces phénomènes sont à appréhender en fonction de la complexité des relations entre la presse, les pouvoirs et le public. Ils peuvent être autant la conséquence d'influences exercées par les pouvoirs administratif, politique et économique que l'effet de stratégies managériales d'éditeurs ou de pratiques des journalistes eux-mêmes ou, conjointement, des attentes et des choix de lecture (observés ou supposés) de publics récepteurs de l'information.

Nombre d'études, surtout quantitatives, ont pris comme objet ces phénomènes d'uniformisation et ont traité du problème de la diversité (déclinante) des productions dans la presse écrite, mettant en évidence différents facteurs en jeu. Les études qualitatives approfondies s'intéressant spécifiquement aux « réponses » apportées à ces phénomènes par les journalistes, en tant que sujets agissants, sont plus rares. Elles sont encore quasi inexistantes en ce qui concerne le journalisme d'investigation de presse écrite en Suisse romande, alors que ce secteur régional a connu ces deux dernières années une accélération des phénomènes de disparition et de fusion de titres, de concentration et de convergence rédactionnelle. La question de savoir comment les journalistes d'investigation (ou participant à la réalisation d'enquêtes) réagissent aux contraintes économiques et aux risques d'uniformisation des productions médiatiques en Suisse romande reste largement inexplorée.

C'est par une étude qualitative de type socio-ethnographique que nous avons tenté de viser une compréhension plus fine de la manière dont les journalistes perçoivent et expérimentent aujourd'hui des possibilités de recentrer leurs activités sur la recherche et la vérification d'informations originales, en contactant des sources diversifiées, afin d'apporter une « plus-value » journalistique, suivant des « fondamentaux » du métier, rejoignant la définition la plus courante du journalisme d'investigation.

Le présent article se base sur l'analyse de cinq récits de parcours et de pratiques professionnelles (entretiens semi-directifs) réalisés

entre 2014 et 2018. Il se focalise sur les stratégies et les tactiques déployées par les journalistes autour de ces « fondamentaux », ainsi que sur leurs mobilisations autour du code déontologique dans trois situations charnières : la poursuite de leurs activités et productions d'enquêtes malgré les contraintes économiques (temps, budget à disposition...); des contextes d'opposition aux employeurs; les scénarios de repositionnement ou de sortie (temporaire ou définitive) du métier.

La notion de flou constitutif caractérisant l'identité sociale des journalistes, et plus particulièrement leurs pratiques par rapport au code de déontologie², sert de cadre théorique à cette contribution, qui postule que ce « flou » est appréhendé par les journalistes comme « condition nécessaire » pour la poursuite de leurs activités et productions.

CONTEXTE EN SUISSE ROMANDE

Dans la presse écrite, le paysage médiatique suisse romand a été marqué depuis le début des années 1990 par des phénomènes de disparition, de concentration et de fusion de titres, associés à une baisse constante des recettes publicitaires et du nombre d'abonnés³. Les processus de concentration ont renforcé des situations de quasi-monopole, principalement de trois groupes de presse : Tamedia, Ringier-Axel Springer et Hersant. Ces phénomènes ont touché d'abord les quotidiens régionaux. Des titres du même groupe partagent désormais des pages et des rédactions communes : c'est le cas par exemple de la *Tribune de Genève*, qui a une partie de ses rubriques produites depuis le siège de l'éditeur Tamedia en Suisse romande, à Lausanne, où se trouve aussi la rédaction d'un autre de ses quotidiens régionaux, *24 heures*.

Invoquant des mesures d'ordre économique, les éditeurs ont globalement réduit la masse salariale des journalistes de leurs rédactions, réorienté une partie de leurs contenus vers la publication ou le retraitement de dépêches et communiqués de presse ainsi que vers le développement de supports numériques. L'Agence télégraphique suisse, principale agence de presse du pays, joue un rôle central dans ces phénomènes de convergence et d'uniformisation rédactionnelle, fournissant près de 60 % du contenu des médias francophones suisses.

2. Ruellan, 1992 et 1993; Rieffel, 2010.

3. Bonfadelli *et al.*, 2012.

Sur le plan de la diversité de la presse, la tendance à la baisse est aussi perceptible dans la disparition récente de deux titres. Tamedia a décidé au début de l'été 2018 de cesser la parution en version papier de son plus important titre en matière de tirage (*Le Matin*, quotidien populaire à sensation, de format tabloïd). Après trente-six ans d'activité, l'hebdomadaire d'information et d'opinion *L'Hebdo* a disparu en 2017. Il était édité par Ringier-Axel Springer. Il s'agit aussi d'une perte en ce qui a trait aux débouchés pour les journalistes d'investigation : ces deux titres, dotés jusque-là de moyens financiers supérieurs à la plupart des autres quotidiens et hebdomadaires présents dans la région, publiaient fréquemment des enquêtes.

ÉTAT DE LA LITTÉRATURE EN SUISSE

Conditions de travail précaires des journalistes, vagues de licenciements, fusions ou disparitions de titres, concurrence d'internet et des journaux gratuits, baisse du lectorat, érosion du nombre des abonnés, baisse des recettes publicitaires... Depuis plusieurs années, ces thèmes figurent parmi les principaux points abordés lors de rencontres professionnelles entre journalistes de Suisse romande, dans le cadre de débats organisés par des structures faitières, des syndicats ou par des groupes de presse et éditeurs. Ici comme ailleurs, les débats sont parfois houleux, les diagnostics divergent, notamment sur les choix stratégiques à adopter.

En Suisse, plusieurs travaux scientifiques récents ont abordé la question des risques liés aux phénomènes d'uniformisation de l'information publiée dans la presse. Ces travaux se sont intéressés notamment aux rapports des journalistes aux sources, mais aussi à leurs employeurs, ainsi qu'aux conditions de travail dans le secteur des médias.

Certaines recherches se sont ainsi concentrées sur l'analyse d'articles publiés. Elles montrent elles aussi une tendance très nette à l'uniformisation des contenus, aux reprises de communiqués de presse ou de dépêches provenant d'agences de presse, sans transformation ni esprit critique, notamment dans les rubriques économiques, et ce, en raison de l'influence croissante d'acteurs des relations publiques profitant de la crise structurelle que traversent les médias imprimés⁴.

4. *Annales 2011 Qualité des médias – Jahrbuch 2011 Qualität der Medien, Forschungsbereich Öffentlichkeit und Gesellschaft*, Université de Zurich, Bâle : Éditions Schwabe.

Le poids de facteurs que représentent les pressions exercées par les pouvoirs économiques et les employeurs sur les journalistes a été confirmé par des études basées sur des sondages de praticiens⁵: influence des annonceurs sur le contenu rédactionnel, manque de moyens et de temps à disposition pour couvrir des faits, absence d'articles critiques sur les médias employeurs et leurs stratégies éditoriales⁶.

L'analyse quantitative d'importants corpus d'articles ou de réponses à des questionnaires peine parfois à saisir en quoi les phénomènes d'uniformisation constatés relèvent plus précisément de facteurs multiples (et conjoints). Parmi ces facteurs figurent la mondialisation de l'économie et de la commercialisation, les stratégies managériales effectives ou invoquées, la tabloïdisation progressive de médias face à la concurrence de journaux gratuits, les répercussions des usages d'internet et des changements technologiques par les divers acteurs concernés, les nouvelles habitudes du lectorat... D'un autre côté, les caractéristiques de base des journalistes suisses seraient restées étonnamment stables depuis les années 1990, en ce qui a trait à la composition démographique, aux activités, à la formation professionnelle, à l'importance des rôles et des valeurs ou aux perceptions générales des répondants à propos de leur situation professionnelle⁷.

D'autres résultats⁸ soulignent au contraire une nette préoccupation des praticiens pour la détérioration des conditions de travail (surcharge horaire, moins de temps consacré à la recherche d'informations). Ils signalent un renforcement des pressions sur leurs productions journalistiques, par les sources, notamment numériques: réseaux sociaux, blogs et agrégateurs de contenus, mais aussi pressions économiques liées à l'audience (avec des contenus plus sensationnalistes), aux annonceurs, aux relations publiques. Au cours des cinq dernières années, l'importance accordée aux

5. Puppis *et al.*, 2014.

6. Dans son discours à l'occasion du *Dies academicus* à l'Université de Fribourg en 2016, Manuel Puppis résumait encore: « Des projets de recherche nous apprennent que l'approvisionnement de plusieurs canaux mène à une pression de production plus élevée et laisse de moins en moins de temps aux journalistes pour la recherche et l'analyse. En principe, Internet propose une multitude de nouvelles possibilités pour le journalisme, ce qui est résumé sous le terme de "digital storytelling". Mais pour utiliser ces chances, il faut se rendre compte que cette convergence ne permet pas de faire des économies. Que ce soit *online* ou *offline*: le bon journalisme coûte cher. » (Puppis, 2016, p. 3).

7. Bonfadelli *et al.*, 2012.

8. Dingerkus, Keel et Wyss, 2016.

compétences techniques et à des outils de recherche numériques a profondément changé leur situation au travail.

Des recherches plus qualitatives, recourant à des entretiens approfondis, ont tenté de mieux évaluer les rapports de force qui s'exercent au quotidien et au sein des rédactions, entre journalistes, rédacteurs en chef, directeurs de publication et éditeurs, à propos de la convergence rédactionnelle dans les médias privés. Les résultats obtenus soulignent eux aussi la stratégie des éditeurs, visant des investissements dans la diffusion rapide d'informations sur différents canaux, au détriment de la recherche, du traitement et de la production d'informations originales⁹.

Recherche, traitement et production d'informations originales, sur des sujets d'intérêt public: ces «gestes» ou routines au fondement de l'activité journalistique seraient de moins en moins souvent mis en œuvre. Tels sont aussi les premiers résultats d'une étude portant sur les écarts possibles entre la perception du rôle de contribution à la démocratie et à la société joué par les journalistes et leurs performances effectives – publications d'informations originales et d'enquêtes, notamment¹⁰. Il s'agissait de vérifier si la production journalistique correspond ou non à six rôles types élaborés par certains chercheurs: journaliste «disséminateur/interventionniste» (diffusion d'informations sans/avec apport du journaliste), «chien de garde» (*watchdog*) du bon fonctionnement démocratique ou au contraire «loyal-facilitateur» (relayant et expliquant les versions des autorités), «civique» (traduisant la complexité des enjeux, au service d'une meilleure participation de la population au débat public), «de service» (considérant le lecteur comme le «client» des informations) ou d'«*infotainment*» (informations divertissantes cherchant à atteindre un maximum d'audience). Ces trois derniers rôles présentent une orientation commerciale plus ou moins marquée¹¹.

Cette recherche montre déjà pour les productions journalistiques recensées une grande proportion d'articles très brefs, provenant en fait d'agences de presse. Si l'on ne considère que les articles signés par les journalistes des quotidiens d'information, les types les plus représentés dans les tabloïds sont les modèles «disséminateur/interventionniste» et «*infotainment*». Pour les

9. Schönhagen et Hofstetter, 2014.

10. Beck et Raemy, 2017.

11. Melado, 2015.

autres journaux, le modèle « disséminateur » est le plus courant, suivi par l'« interventionniste ». Le rôle effectif de journaliste « *watchdog* », recherchant et diffusant des informations originales, reste le parent pauvre. Il ne vient qu'en quatrième position pour les tabloïds, en troisième pour les autres titres, alors que les journalistes sondés estiment que ce rôle tient la première place dans la conception de leur rôle professionnel. Il y a donc un net écart entre les rôles revendiqués par les journalistes, les moyens journalistiques effectivement déployés et les contenus de leurs articles publiés¹².

Sur des thématiques similaires, d'autres recherches francophones se sont davantage inspirées de perspectives axées sur les journalistes en tant que « sujets agissants », privilégiant une approche compréhensive, centrée sur les discours de pratiques et le travail des journalistes¹³. Elles s'intéressent aux marges de manœuvre dont disposent les journalistes, notamment en raison du poids de leur discours dans l'espace médiatique et public, ou analysent leur implication « au sein de processus traversés de puissances et de forces qui amènent les acteurs sociaux à négocier, remodeler, créer les possibles à partir desquels “[ils] peuvent orienter leur avenir” »¹⁴. Une question centrale se pose alors : quelles sont les stratégies mises en place par les journalistes pour réagir aux risques de « perte d'autonomie » à l'égard de leurs sources et des acteurs de la communication¹⁵ ?

La concurrence entre journalistes et relationnistes peut conduire les premiers à distinguer leur production, en mettant en œuvre diverses routines de traitement (choisir un nouvel angle, approfondir, obtenir une réaction exclusive...). Il s'agit de « positionner stratégiquement leur production » pour affirmer leur différence, et donc une identité professionnelle¹⁶.

L'invocation de leur « rôle » auprès du lectorat en fait aussi partie. On retrouve ici l'idée (plus ou moins implicite chez les praticiens eux-mêmes) de contrat social liant les journalistes : « [...] cette représentativité des citoyens, face aux décideurs, serait un des fondements de la légitimité sociale du journalisme et comporterait des normes déontologiques afin de ne pas s'éloigner de

12. Synthèse extraite d'un entretien de l'auteur avec Patric Raemy, en septembre 2017.

13. Bertaux, 2005 ; Ringoot et Utard (dir.), 2005.

14. Broustau et Francœur, 2017, p. 4.

15. George (dir.), 2015 ; Bernier (dir.), 2016.

16. Bédard-Brûlé, 2017, p. 57.

leurs obligations démocratiques»¹⁷. C'est en vertu de cette forme de délégation du pouvoir d'informer que le journaliste serait tenu de remplir des fonctions d'intérêt public et de centrer sa production journalistique sur des sujets d'intérêt public, comme le précise explicitement son code de déontologie¹⁸.

La mobilisation stratégique de discours de journalistes autour des règles déontologiques, à des fins de légitimation, a été analysée par Denis Ruellan¹⁹. Un aspect plus précis nous intéresse, dans le sillage de travaux précédents : le flou existant à propos de ces règles et de leur application, mais aussi les écarts entre ces règles et leur mise en œuvre reconnaissable dans des discours sur les initiatives et routines journalistiques ou dans des productions effectives. Face à des problèmes liés au contexte de travail (temps, budget, moyens à disposition, pressions...) ou à l'accès aux sources, les journalistes peuvent jouer sur les possibilités offertes ou tolérées suivant les situations par le code de déontologie professionnelle.

Nous retenons ainsi la piste de réflexion suivante : le « flou » caractérisant l'identité sociale des journalistes et, pour ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, leurs pratiques par rapport au code de déontologie représente un élément constitutif et une condition pour la poursuite de leurs activités et productions. En raison de la variété des situations dans lesquelles doivent travailler les journalistes, des changements de contexte, des contraintes conditionnant leurs routines vis-à-vis de leurs employeurs, mais aussi par rapport aux sources et à l'accès aux sources, ce code peut être l'objet de diverses lectures, voire de transgressions exceptionnelles (et en principe justifiables) de certaines règles de base.

DÉONTOLOGIE, « FONDAMENTAUX » ET TRANSGRESSIONS

Face aux risques liés à l'uniformisation dans la presse, quelles sont les perceptions des journalistes concernant les possibilités de mise en pratique aujourd'hui des « fondamentaux » du métier ? À quoi font-ils référence ? À des règles et routines intériorisées, plus ou moins formalisées ? Ou à l'ensemble des règles déontologiques précisées par la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes ?²⁰

17. Bernier (dir.), 2003, p. 12.

18. Voir aussi Hornmoen et Orgeret (dir.), 2014.

19. Ruellan, 2010 et 2014.

20. Voir : [<https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklarungen/>], page consultée le 1^{er} juin 2020.

Aux deux, simultanément, malgré les nombreux écarts et implicites repérables dans les discours de pratiques? Comment expliquer ces écarts? Trois points retiendront notre attention.

Premièrement, nous avons vu dans les chapitres précédents qu'il subsiste un certain flou autour de ces « fondamentaux », comme autour de la profession de journaliste en général.

Deuxièmement, et parallèlement à ce flottement autour des définitions de pratiques, ces « fondamentaux » renverraient plus précisément à la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes. Elle est en effet citée comme « référence absolue de son activité »²¹. Certains de ces « fondamentaux » se retrouvent sommairement listés dans le règlement pour l'obtention de la carte de presse professionnelle: « Récolter, contrôler, choisir, structurer, analyser, illustrer, préparer des informations et opinions [...] distinguer une activité journalistique d'une activité de relations publiques ou de publicité²². » On peut ajouter suivant les articles de cette déclaration le fait de traiter des informations « d'intérêt public », également inscrit comme principe fondamental, notamment dès le premier paragraphe des « droits » des journalistes (« a. Libre accès du/de la journaliste à toutes les sources d'information et droit d'enquêter sans entraves sur tous les faits d'intérêt public; le secret des affaires publiques ou privées ne peut lui être opposé que par exception, dûment motivée de cas en cas²³. ») et dans l'article 1 des « devoirs ». Là encore, il y aurait un socle commun avec des définitions communément admises de l'investigation, au-delà des divergences relatives à des contextes (étatiques, sociopolitiques, historiques, juridiques), des modèles et des traditions journalistiques différents.

Toutefois – et c'est notre troisième point –, si tous ces éléments de définition des activités et principes figurent aussi au centre de l'investigation journalistique, ce genre se distingue dans d'autres définitions courantes, largement acceptées par les professionnels: le journalisme d'investigation consisterait ainsi en une recherche active d'informations, effectuée par le journaliste lui-même et de sa propre initiative, sur des sujets d'intérêt public, après avoir consulté un grand nombre de sources différentes, afin de révéler des faits ou des

21. *Idem.*

22. Selon le règlement de la carte de presse suisse et du registre des professionnel(le)s de médias RP. [https://syndicom.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/Dienstleistungen/Presse/Berufsregister_BR/Information_RP.pdf], page consultée le 1^{er} juin 2020.

23. *Idem.*

informations restés cachés²⁴. Nous pouvons coder ces actions plus spécifiques comme suit: «prendre l'initiative», «rechercher activement des informations originales», «consulter un grand nombre de sources», «révéler des faits cachés» nous ramènent plus que les autres au rôle (effectif ou supposé) de journaliste «*watchdog*» dénonçant des dysfonctionnements, contribuant par ses publications ou révélations au bon fonctionnement des instances démocratiques.

Or, dans quelle mesure retrouve-t-on ces actions ou «routines» évoquées dans les témoignages de journalistes? Dans leurs discours, ces routines ne renvoient-elles qu'aux «fondamentaux» intériorisés par les professionnels, ou ces derniers font-ils aussi explicitement référence à la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes, voire à la définition courante du journalisme d'investigation?

Afin de recueillir des témoignages de praticiens, un questionnaire pour entretiens semi-directifs a été établi. Après une brève première partie introductive sur le profil socio-économique des participants, ce guide d'entretien comportait un ensemble de questions réparties en cinq sections: formation et début de carrière; trajectoire professionnelle et mobilité; évolution du métier de journaliste; situation économique personnelle; défense des conditions de travail. Les relances portaient sur les éléments suivants:

- comment les journalistes interrogés relatent et définissent, au travers de leurs récits de vie, leur parcours et leur identité en tant que journalistes, en fonction de leur aptitude à publier des informations d'intérêt public;

- comment ils perçoivent et ont expérimenté au cours des vingt dernières années des changements à cet égard (d'ordre économique et technologique, notamment), conditionnant leur capacité à investiguer et à diffuser des informations d'intérêt public;

- comment ils décrivent les influences de facteurs économiques et technologiques comme relevant d'une vision, de choix stratégiques et managériaux imposés par leur hiérarchie et leurs employeurs (éditeurs, propriétaires de titres, groupes de presse...), mais s'écartant de leur propre définition du métier de journaliste;

- comment ils justifient leur engagement ou, au contraire, leur non-engagement dans des structures professionnelles.

24. On retrouve en effet ces éléments de définition sur le site du GIJN. [En ligne]. <https://gijn.org/resources/investigative-journalism-defining-the-craft/>, page consultée le 14 octobre 2017.

L'un des objectifs plus globaux de cette étude est de mieux cerner comment les journalistes intériorisent et anticipent les évolutions récentes du contexte et des pratiques professionnelles en Suisse romande, comment ils mettent en œuvre un éventuel repositionnement de leurs activités, une (re-)définition de leur identité professionnelle.

Nous avons réalisé en juillet 2017 cinq entretiens avec des journalistes travaillant dans des médias en Suisse romande²⁵. Ces entretiens de type semi-directif ont duré en moyenne une heure. Ils ont été enregistrés avec l'accord des personnes interviewées et en leur garantissant l'anonymat, puis ils ont été retranscrits. Nous avons autant que possible cherché à entendre dans les témoignages des journalistes rencontrés des « signaux faibles », des expressions des logiques d'action s'inscrivant dans la durée, mais souvent formulés de façon elliptique ou implicite, renvoyant à leurs expériences et tentatives de se (re-)positionner dans un univers marqué par de profondes transformations et dans un contexte de crise des modèles économiques traditionnels.

Dans le but de faciliter la sélection de profils professionnels variés, nous avons auparavant récolté des curriculum vitae, notices biographiques, articles publiés, etc., des intervenants pressentis. Ces documents ont aussi été utiles pour envisager des relances lors des entretiens ou pour croiser les réponses obtenues avec des informations disponibles par ailleurs. Sans viser la représentativité avec un échantillon aussi restreint, nous avons l'intention de rencontrer dans ce cadre des journalistes ayant des profils et des parcours professionnels aussi divers que possible.

Deux des répondants publiaient ainsi régulièrement ou ponctuellement des articles d'investigation sur des sujets locaux, nationaux ou internationaux, mais aussi des articles plus courts et des brèves, à la demande de leur rédaction en chef. Un troisième travaillait sur des dossiers juridiques complexes, nécessitant parfois des enquêtes plus poussées. Les deux autres couvraient surtout l'actualité locale et nationale, avec des formats courts et sans possibilité d'approfondir leurs sujets.

25. Nous remercions les cinq journalistes qui ont bien voulu « se livrer » à ces entretiens semi-directifs. Ils se sont montrés spontanément intéressés par le sujet de la recherche et très disponibles, malgré leur emploi du temps chargé.

FORMATION ET DÉBUT DE CARRIÈRE

Concernant notre échantillon d'intervenants, l'hétérogénéité se retrouve dans l'âge (respectivement, 24, 30, 39, 51 et 54 ans), le sexe (trois hommes, deux femmes) ou l'origine (cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel; un journaliste binational, franco-suisse). La diversité caractérise également le type de formation au journalisme suivi: deux journalistes étaient passés par la filière du stage de deux ans au sein d'un média, complété par les cours suivis au Centre romand de formation au journalisme (CRFJ, aujourd'hui CFJM, Lausanne); un troisième était passé par une obtention de l'inscription au registre professionnel (RP) par la seule reconnaissance de ses années d'expérience au sein de médias en France puis en Suisse; un autre par la filière du master en journalisme et communication de l'Académie du journalisme et des médias (AJM, Université de Neuchâtel), complétée par un an de stage; et le dernier journaliste par un cumul d'une expérience professionnelle de deux années et le suivi de la filière AJM.

Diversité encore dans les formations et professions parallèles des intervenants: un seul (celui de 24 ans) s'est orienté directement vers le journalisme après des études universitaires. Les quatre autres ont exercé respectivement des fonctions de documentaliste, de traducteur, de spécialiste en droit et de (jeune) chercheur en sociologie, avant de confirmer leur préférence pour le journalisme. Le point commun reste le haut niveau de formation des cinq participants, dont trois ont terminé des études universitaires (deux au niveau master, un autre jusqu'au doctorat).

TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE ET MOBILITÉ

Au moment des entretiens, les enquêtés travaillaient pour divers types de médias: respectivement, presse d'information quotidienne régionale (deux journalistes), presse hebdomadaire, radio-télévision et multimédia (plateforme web d'actualités d'un groupe de presse). Les deux principaux groupes de presse (Tamedia et Ringier-Axel Springer) et titres de presse écrite en Suisse romande étaient représentés, y compris des médias de service public, ainsi qu'une publication hebdomadaire indépendante et à plus faible tirage.

En s'intéressant à leur parcours professionnel au-delà de cet «instant T», dans une perspective diachronique, on s'aperçoit que ce sont encore la diversité et la mobilité qui l'emportent: tous les

journalistes approchés avaient cumulé des expériences auprès de plusieurs titres, types de médias et employeurs, y compris les deux plus jeunes (presse quotidienne et magazine, radio, télévision, multimédia/plateforme web d'actualités, *pure players*, pour le journaliste de 24 ans; presse quotidienne et magazine, multimédia/plateforme web d'actualités, *pure players*, pour le journaliste de 30 ans). Il en va de même pour deux journalistes ayant à l'origine choisi de limiter leur activité à la presse écrite, tout en cherchant à bénéficier de la relative stabilité que peut offrir un poste de salarié à durée indéterminée dans un média. L'un a travaillé comme salarié pour au moins six titres différents. L'autre est d'abord resté attaché à un seul quotidien (*Journal de Genève*), mais a vécu ensuite sa fusion-disparition (en 1998, avec *Le Nouveau Quotidien*), pour enfin traverser deux plans de licenciements dans le nouveau titre (*Le Temps*) qui a succédé aux deux premiers. Ce journaliste a enfin été lui-même licencié en avril 2017 avec une trentaine de confrères travaillant pour les rédactions communes du *Temps* et de *L'Hebdo*. Il s'agit d'un parcours remarquablement linéaire pour un journaliste de presse écrite, avec une durée de vingt-quatre années dans la presse quotidienne.

Remarquons que sur le même laps de temps (presque un quart de siècle), la trajectoire du titre d'origine (*Journal de Genève*) a traversé de multiples péripéties : fusion, disparition, nouveau titre de remplacement, dont le siège de la rédaction a ensuite connu plusieurs déménagements successifs (d'abord à Genève, puis à Lausanne), avant d'être racheté (au groupe Edipresse) par Tamedia... En d'autres termes, la longévité du parcours professionnel d'un journaliste peut dans certains cas dépasser la durée de vie du titre ou du média employeur. Ce genre de situation est devenu plus fréquent depuis les années 1990, avec la disparition de nombreux quotidiens, parfois plus que centenaires. Il serait intéressant d'avoir une vision d'ensemble de ce phénomène, qui traduit une sorte d'inversion dans les continuités.

La mobilité est encore présente en ce qui a trait aux régions géographiques de travail, impliquant au moins des changements de cantons et des déplacements de pendulaires pour l'ensemble des cinq journalistes actuellement. Dans la durée et au fil de leurs expériences professionnelles en tant que journalistes, tous ont travaillé dans d'autres lieux que celui de leur canton d'origine et de domicile, voire dans d'autres régions linguistiques (Zurich) ou d'autres pays (France) pour deux personnes.

ÉVOLUTION DU MÉTIER DE JOURNALISTE

Les trois journalistes les plus expérimentés (54, 51 et 39 ans) évoquent avec précision plusieurs problèmes limitant leur capacité à se consacrer à la documentation, la recherche et la vérification d'informations originales et d'intérêt public dans leurs rubriques respectives (locale, culture et société):

- baisse des budgets attribués au sein de leur rédaction, conséquence de la migration d'une partie des revenus publicitaires et des abonnements et de la migration d'une partie des publicités et de leurs revenus vers des sites web, au détriment de la presse papier;

- fermeture des services de documentation papier (archives non numériques);

- réorientation du travail de journalistes vers des activités « de desk » (au bureau et derrière leur ordinateur), au détriment de recherche et collecte d'information hors de la rédaction (couverture de conférences de presse, d'événements; entretiens, activités de reportage...);

- réorientation du travail de journalistes vers des activités de gestion de l'information produite par d'autres (collègues, pigistes à l'interne ou en externe, rédactions communes à plusieurs titres du même groupe, dépêches d'agences...) et leur ventilation sur plusieurs supports (version print, version numérique, pages et plateformes numériques communes, blogs, réseaux sociaux...);

- influence grandissante des news livrées « en temps réel », accélération du temps imparti au sein des rédactions pour réaliser et publier un article, avec l'impératif de « faire mieux avec moins »;

- stratégies managériales de « course aux clics », leur hiérarchie se référant à la fréquentation par les internautes et au nombre de visiteurs affiché pour un article, pour déterminer les types d'articles à publier, en modifier l'angle, l'illustration ou le titre, voire une partie de son contenu.

Tous les journalistes interviewés évoquent le climat général de précarisation grandissante des conditions de travail dans la profession, qui risque de les éloigner des pratiques plus conformes à un idéal du métier. La situation actuelle de la presse écrite en Suisse romande serait « mauvaise », voire « extrêmement mauvaise ».

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SATISFACTION PERSONNELLE

Toujours au moment des entretiens, un seul des cinq journalistes rencontrés bénéficiait d'un contrat de travail avec un taux

d'occupation à 100 % (encore était-ce un contrat temporaire, d'une année). Trois autres travaillaient à 20, 60 et 80 %. Ils complétaient leurs revenus avec des prestations auprès d'autres employeurs, dans d'autres cantons que leur lieu de travail principal. Le dernier était en recherche d'emploi. Ces journalistes n'avaient pas de situation stable sur la durée ni de revenus qu'ils estimaient suffisants en proportion des charges de travail, de leurs années d'expérience ou de leurs compétences respectives, hormis le journaliste de 24 ans, sortant de formation.

Interrogés sur leur degré de satisfaction personnelle par rapport aux conditions de travail influant sur la nature de leur production journalistique, trois journalistes sur cinq ont estimé que les conditions salariales, le temps et les moyens proposés par leur employeur étaient « suffisants » pour produire des articles de qualité. Deux autres ont regretté l'accélération du rythme de travail et des quantités d'articles à produire, allant de pair avec la rigidification et la réduction des formats (articles peu ou pas approfondis).

Les risques évoqués étaient entre autres les suivants : absence de questions originales posées lors des interviews ; absence de points de vue contradictoires (parole donnée en priorité à des sources officielles et à des responsables de communication) ; peu de vérification et de relecture des contributions avant publication ; augmentation du nombre d'erreurs de transcription et factuelles ; peu de rectification des erreurs signalées.

Les arguments de la nécessité matérielle (« une famille à nourrir ») ou du manque d'occasions (« rien trouvé de mieux pour l'instant ») étaient avancés pour expliquer les raisons de continuer tout de même dans ces conditions, malgré un travail qui allait à l'encontre de leurs principes déontologiques et de leur définition du métier de journaliste. Il s'agissait d'une position d'attente, avant de trouver une meilleure situation.

Tous ont aussi admis que « la passion du métier », « le plaisir de travailler comme journaliste », « de rendre compte au public ce qui se passe dans sa région », leur mission d'informer sur des sujets « d'intérêt public », de « contribuer au débat », les poussaient à accepter un certain nombre de « sacrifices » sur le plan matériel et une insécurité d'emploi (peu de possibilités d'avoir un travail fixe à temps complet).

Un seul des cinq journalistes s'estime encore « épargné » par le contexte de crise frappant la presse écrite en particulier :

Ici on a juste aucune pression, ni économique ni politique, pour moi c'est un vrai bonheur, c'est un petit peu l'idéal du métier mais il y a pas beaucoup de postes qui ressemblent à ça. Donc les conditions elles se dégradent y compris ici [...] on n'arrive pas à décoller d'un certain nombre d'abonnés.

Toutefois, faute de temps et de budget, il ne parvient plus à mener des enquêtes comme il le souhaiterait :

Chaque semaine j'essaie d'avoir une enquête ou quelque chose d'un petit peu plus fouillé. Mon rédacteur en chef me dit : «T'es pas obligé de nous sortir chaque semaine quelque chose.» Mais j'aime ça, j'aime rencontrer les gens, j'aime essayer de révéler, entre guillemets, quelques dysfonctionnements.

Dans ces conditions, comment (faire) respecter les «fondamentaux» du métier et poursuivre un travail journalistique axé sur l'investigation ? Le recours à certaines stratégies tactiques est signalé, parfois de manière implicite par les intervenants, parfois en aparté ou même ajouté hors enregistrement et une fois les entretiens terminés. Dans l'ensemble, les propos recueillis explicitent davantage les stratégies que les tactiques.

Concernant les premières, la mobilisation de structures professionnelles à l'échelle nationale ou cantonale représente un moyen de rappeler aux éditeurs leurs obligations. Les revendications des journalistes portent beaucoup sur les conditions de travail, mais parfois aussi sur le respect du code de déontologie, qui sert d'argument dans certaines de leurs démarches auprès de la hiérarchie (voir le point suivant).

Dans le même temps, les journalistes ne mentionnent jamais ce code de manière précise dans leurs témoignages. Aucun d'entre eux n'a non plus livré une définition claire des «fondamentaux» ni du journalisme d'investigation. S'ils en ont certainement intériorisé les «règles de base», leurs propos confirment que ce code de déontologie n'est pas mobilisé dans les pratiques journalistiques pour être appliqué à la lettre. Il en est de même pour les «fondamentaux», et les composantes essentielles de l'investigation («prendre l'initiative», «rechercher activement des informations originales», «consulter un grand nombre de sources», «révéler des faits cachés», «dénoncer des dysfonctionnements»).

Ainsi trois répondants sur cinq admettent-ils (parfois spontanément, parfois à mots couverts) avoir peu de poids face à leur hiérarchie dans le fait de pouvoir « prendre l'initiative » sur un sujet d'enquête. Cette dimension de l'initiative est peu explicitée, et presque jamais exemplifiée par des cas précis. Le fait de « rechercher activement des informations originales » ou de « consulter un grand nombre de sources » n'est pas davantage développé. Par contre sont avancées des solutions pragmatiques, qui permettent de résoudre des contraintes de temps, de budgets et moyens nécessaires limitant les marges d'action des journalistes sur ces deux premiers points.

À propos de ces tactiques, la proximité avec un « réseau d'informateurs », des lanceurs d'alerte, des sources, proposant d'eux-mêmes des sujets d'enquête au journaliste, reste un moyen de contourner ces difficultés. Un répondant mentionne dans le même sens l'exploitation du courrier des lecteurs ou des informations livrées de manière intéressée par des particuliers pris dans un litige :

On profite aussi dans notre petite niche de l'information que ne veulent pas les autres, souvent. C'est-à-dire qu'on a des « quérulents », comme on les appelle chez nous. J'en ai en tout cas un à deux par semaine : c'est quelqu'un qui essaie le courrier lecteur, qui dit : « C'est pas normal, mon assurance... » et puis les journaux régionaux n'aiment pas ce genre d'histoires parce que c'est toujours un petit peu flou et confus. Moi j'aime bien recevoir ces gens.

Le pragmatisme incite par exemple le journaliste de notre panel publiant le plus d'articles estampillés « enquête » à se concentrer davantage sur deux autres composantes : « révéler des faits cachés » et, surtout, « dénoncer des dysfonctionnements » :

Donc on a ce rôle aussi de contre-pouvoir, c'est un petit peu exagéré, mais... on sert aussi à ça. Donc la qualité elle passe aussi par une autre voix qu'on peut amener, avec un style satirique aussi qui permet d'être parfois de mauvaise foi. C'est-à-dire que je suis obligé de faire mon travail de vérification des sources, etc., mais je ne suis pas obligé d'équilibrer dans mon texte final la parole d'un méchant patron de celle d'un employé virulent.

Je dois avoir l'avis du patron, mais je peux mettre en avant les syndicats et les gens qui sont licenciés...

DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Concernant la défense des conditions de travail, les motivations et les formes d'engagement stratégique s'appuyant sur des structures professionnelles sont diverses. Elles se fonderaient davantage sur la défense des postes de travail et des salaires que sur la question du respect des règles déontologiques mentionnées dans la Déclaration. C'est le cas pour la principale structure de référence, la Fédération suisse des journalistes – Impressum :

Je crois que l'association (Impressum), qui n'est pas un syndicat, mais une association professionnelle, est surtout réactive en cas de licenciement. C'est-à-dire quand c'est déjà trop tard. Mais elle fait un bon travail au niveau juridique personnel, dans la défense des intérêts des journalistes.

Plusieurs facteurs sont signalés par les intervenants pour expliquer cette diversité des approches ainsi que le peu de pertinence qu'il y a, selon eux, à impliquer cette structure dans la défense des « fondamentaux », qui passeraient après la défense des conditions matérielles permettant leur mise en application concrète dans les pratiques journalistiques.

D'abord, la question de l'ancrage géographique : trois journalistes ont exprimé leur choix de rester affiliés à la structure locale de leur canton d'origine (deux à Genève, un autre à Neuchâtel), reliée à Impressum, plutôt que d'opter pour celle de leur lieu de travail (deux à Lausanne, le troisième à Fribourg et à Bulle) ou de se rapprocher de la faîtière (dont le siège est à Fribourg). Un quatrième est depuis des années affilié à Impressum, mais il a renoncé à être un « membre actif », pour divers motifs (voir plus loin).

Ces quatre journalistes estiment aussi que leurs actions sont plus efficaces à « la base », leur association professionnelle locale (ici, l'Association genevoise des journalistes [AGJ] et l'Association neuchâteloise des journalistes [ANJ]), en relayant leurs préoccupations auprès de l'association cantonale du lieu de travail (Association vaudoise des journalistes [AVJ]). Parmi les raisons

invoquées, outre la proximité, figurent : le manque de réactivité et de pugnacité de la Fédération, son caractère trop consensuel dans les négociations face aux éditeurs et un problème de leadership de sa direction actuelle. Deux journalistes évoquent le fait que ces associations locales sont « encore fâchées » aujourd’hui avec la direction d’Impressum, notamment pour ces motifs.

Parmi les plus fortes expériences de mobilisation de ces structures locales, la plupart sont liées à la défense des postes de travail et à l’insécurité professionnelle. La précarité est un thème récurrent. Un répondant a ainsi eu recours aux conseils de sa structure locale (AGJ) pour négocier à la hausse un salaire qui lui était proposé, inférieur au barème des minima. Lors d’une expérience précédente, il avait déjà eu recours à une organisation professionnelle (le Syndicat suisse des mass media [SSM]) pour faire pression contre sa direction, qui refusait d’entamer les démarches en vue de l’obtention de sa carte de presse (reconnaissance auprès des organisations professionnelles comme journaliste inscrit au registre professionnel), malgré deux années de travail passées avec un statut précaire de « rédacteur externe » pour la rubrique actualité du site web d’un grand média, et l’expérience acquise.

Les cas de mobilisation stratégique concernant le cadre déontologique sont plus rares. Elles peuvent passer par plusieurs structures. Un intervenant a par exemple dénoncé, toujours par son organisation professionnelle locale, la tentative de son employeur de mettre en place une « prime aux clics », sorte de bonus au mérite venant récompenser les journalistes ayant le plus de visites et de vues sur internet pour leurs articles publiés.

Deux autres ont plutôt recouru aux sociétés de rédacteurs (SDR), qui permettaient une plus forte implication et qui pesaient un certain poids dans les décisions, notamment en formulant des avis sur les contenus publiés et la ligne éditoriale. Cela d’autant plus quand la SDR est actionnaire du titre. La SDR sert à « établir un rapport de force en faveur des journalistes », explique l’un. Elle peut aussi inciter les employeurs à mieux respecter le code de déontologie, témoigne l’autre :

(À propos de) l’adoption de la nouvelle Convention collective de travail (CCT)... on m’a demandé d’être membre de la société des rédacteurs de (titre régional). Donc là, pour moi, c’est le premier niveau et c’est essentiel parce que tu es au contact direct, parce que

théoriquement par la CCT t'es protégé, donc tu peux pas être viré si tu t'exprimes trop violemment contre un directeur de marketing [...]. Donc ça, c'est un premier levier qui est essentiel.

Outre Impressum, la SSM (concernant plus spécifiquement l'audiovisuel) et les SDR, une autre structure a été signalée : Syndicom, syndicat des médias et de la communication. Syndicom défendrait une ligne plus agressive et revendicative dans les négociations avec les éditeurs. Cet « avantage » (par rapport à Impressum) serait contrebalancé par le fait que ce syndicat regroupe un très faible nombre de journalistes, « noyés » dans un ensemble plus large de secteurs. Syndicom représente en effet une dizaine d'autres secteurs professionnels, allant de la poste au secteur routier : le groupe « Presse et médias électroniques » se retrouve quelque peu dilué, à côté d'autres branches comme le secteur du livre ou celui de l'industrie graphique. Pour cette raison, une mobilisation stratégique du code de déontologie serait peu appropriée dans ce cadre, d'autant que Syndicom est aussi perçu comme une structure « un peu gauchiste », alors que les praticiens des médias sont censés établir une distinction claire entre activité journalistique et engagement politique, précisément pour des questions de déontologie.

D'autres formes d'engagement envisagées par les répondants reposent davantage sur les seules ressources tactiques des journalistes, « ici et maintenant », avec l'espoir, un jour, d'un éventuel soutien d'autres structures professionnelles. Elles mobilisent des discours autour des fondamentaux, de la déontologie et des valeurs du journalisme de reportage et d'investigation, en se distanciant des éditeurs. Dans les projets de repositionnement face à la crise actuelle que traverse le secteur de la presse écrite en Suisse romande, les répondants ont tous rappelé leur volonté de poursuivre dans le journalisme « par passion », « par intérêt personnel » pour leur rôle à jouer dans la « mission d'informer ».

Deux journalistes réfléchissent ainsi à des formules et modèles d'affaires dont les points communs seraient de se dégager de l'influence exercée par les éditeurs et groupes de presse et de mettre l'accent sur le journalisme local, d'intérêt public. L'un d'eux s'est lancé dans l'aventure récente d'un *pure player* testant un nouveau type de modèle d'affaires (média collectif, sans éditeur, pas de publicité, *crowdfunding* et mécénat, abonnements en ligne et micro-paiements pour l'accès ponctuel à des articles). Il s'agit

de miser sur un « marché de niche », local, voire régional, et sur un lectorat restreint. Un autre (le journaliste de 24 ans) rêve de mettre sur pied et d'animer une radio locale et de proximité, sur un modèle participatif, avec l'envie de « tenter de nouveaux formats » et de « s'adresser aux jeunes ».

Attachés au respect des fondamentaux, ces cinq journalistes n'excluent pas de compléter parallèlement leur activité avec des mandats dans d'autres secteurs professionnels : communication, rédaction pour diverses organisations, consultance... L'un d'eux envisage de sortir à terme de la profession de journaliste, pour mettre en valeur ses autres compétences.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Ces résultats sont à considérer dans les limites de la présente étude, qui porte sur un échantillon très restreint. La teneur très descriptive de ce chapitre répond néanmoins à notre intention de mieux illustrer comment des journalistes vivent les évolutions socio-économiques et sociotechniques de leur milieu professionnel, notamment par rapport à leurs pratiques et à des règles déontologiques plus ou moins intériorisées, mobilisées ou explicitées, suivant les contextes. Ce faisant, nous avons abordé de nombreuses dimensions complémentaires : logiques économiques, sociotechnologiques et managériales (impératifs de productivité, de réactivité, de visibilité, sur plusieurs canaux de diffusion, internet et les réseaux sociaux...), précarité économique et instabilité du contexte en matière d'emploi et de débouchés, écart entre idéal professionnel et pratiques, « produit presse » s'écarter de la « mission d'informer » sur des sujets d'intérêt public, pourtant chère aux journalistes...

Globalement et toutes proportions gardées, les données récoltées vont dans le même sens que les tendances observées dans les recherches mentionnées en partie introductive. Les cinq journalistes approchés évoquent dans leurs discours le problème de la baisse des effectifs dans les rédactions et, simultanément, la hausse en quantité de production demandée, souvent déclinée en plusieurs formats et sur divers supports. Ils renvoient entre autres les phénomènes d'uniformisation de l'information (re-)produite au manque de temps et de moyens accordés par leur hiérarchie. Ils contrebalancent les avantages que peuvent apporter les usages

des technologies numériques (abondance d'informations disponibles, facilité et rapidité de communication...) par certains de ses désavantages (priorité donnée par les employeurs à des principes d'immédiateté, à la réactivité et aux formats courts, tendance au copier-coller d'informations disponibles gratuitement en ligne, perte d'autonomie dans le travail, le traitement et l'écriture journalistique, etc.), lorsque ces usages sont trop imposés, dépendant de stratégies managériales dictées par des considérations économiques. Les témoignages de journalistes abordent en quoi ce « couple » usages technologiques et facteurs économiques peut poser problème, de leur point de vue, quitte à exacerber certaines tensions ou contradictions.

Nous avons relevé des divergences entre la manière dont, d'une part, les journalistes relatent et définissent au travers de leurs récits de vie leurs pratiques « idéales » en tant que journalistes et, d'autre part, leur frustration déclarée (et plus ou moins acceptée, selon les circonstances et notamment pour les raisons matérielles ou d'absence de perspectives dans le secteur) concernant une partie de leurs activités et routines journalistiques effectives au sein du média employeur.

Sans perdre de vue que cette contribution se base *sur* des discours sur des pratiques, et non sur des pratiques observées, ce qui nous engage donc à redoubler de prudence dans notre effort d'interprétation, la piste d'un « flou constitutif » nous paraît intéressante à suivre, à plusieurs égards.

Dans le cas présent, les répondants explicitent peu la manière dont ils participent d'eux-mêmes à ces phénomènes d'uniformisation (par exemple, en intériorisant ou en anticipant les attentes de leur hiérarchie ou en développant leurs propres « économies » et tactiques dans la production d'articles : elles peuvent aussi être basées sur un copier-coller « consenti », ou plus ou moins assumé). Ce flou rend difficilement repérables les écarts possibles entre le *dire* et le *faire*. Il masque aussi en partie les aspects les plus conflictuels repérés dans les logiques d'action évoquées par les intervenants, touchant à des éléments de définition des « fondamentaux » et aux principales composantes définitoires de l'investigation, que nous pouvons récapituler en synthèse :

- « prendre l'initiative » sur un sujet d'article, le choix des sources à contacter, l'évaluation du temps nécessaire aux recoupements et vérifications, l'analyse et le traitement : trois journalistes sur cinq

estiment que leur rédaction leur offre des conditions de travail « satisfaisantes en ce sens ». Il s'agit des deux journalistes publiant des enquêtes, sur une base régulière ou ponctuelle (ceux qui précisément, et davantage encore que leurs collègues, doivent pouvoir mettre en œuvre tous les « fondamentaux » du métier) et, dans une certaine mesure, d'un troisième, ancien responsable de pages « débats » pour un quotidien d'information, avant son licenciement.

- « rechercher activement des informations originales », « consulter un grand nombre de sources » : dans le même temps, trois journalistes sur cinq regrettent le peu ou l'absence de capacité qui leur est octroyée pour contacter des sources diversifiées, afin d'apporter une « plus-value » journalistique sur des sujets d'intérêt public.

- « Révéler des faits cachés », « dénoncer des dysfonctionnements » : bien que ce rôle de « *watchdog* » figure lui aussi au cœur des fondamentaux, sa mise en pratique reste l'exception. Seuls les deux journalistes produisant des enquêtes suggèrent dans leurs discours que ce rôle de « chien de garde » de la démocratie se traduit effectivement dans leur production publiée, de manière régulière ou ponctuelle. Cette évocation est absente chez les autres intervenants, à la fois dans leurs discours et dans leur production en général, et remplacée par les rôles de « disséminateur/interventionniste » ou « civique ».

- code de déontologie : il n'est pas non plus cité explicitement comme élément déterminant pour le cœur de définition de l'identité professionnelle. Les journalistes l'évoquent davantage comme une aspiration, un idéal à atteindre. Sa reconnaissance figure pourtant en bonne place dans les critères à remplir pour l'obtention de la carte professionnelle²⁶.

Concernant l'interprétation possible d'un tel « flottement » et des écarts entre activités journalistiques si fondamentales et rôles revendiqués par la profession, plusieurs explications peuvent être avancées. Comme le souligne Erik Neveu, sur bien des plans, l'hétérogénéité des profils et des parcours professionnels des journalistes nous inciterait à parler de « journalismes » et « d'activités journalistiques » au pluriel²⁷. Cette profession particulière est marquée à la

26. Selon l'article 3, alinéa 3 du règlement de la Fédération suisse des journalistes – Impressum, le candidat doit en effet garantir la « reconnaissance par sa signature de la « Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste » comme référence absolue de son activité ». [http://www.impressum.ch/fileadmin/user_upload/Dateien/GAV_CCT/Reglement_carte_presse.pdf], page consultée le 24 octobre 2017.

27. Neveu, 2019, p. 6.

fois par les contours incertains du métier²⁸ et par la précarisation des conditions de travail²⁹, tandis que les pratiques du journalisme sont elles-mêmes en mutation, avec ce que l'on appelle désormais le « journalisme numérique ». Comment cerner un cœur de définition des pratiques professionnelles, si le « métier » est traversé par un ensemble de pratiques et de « routines » peu formalisées et bien plus larges que ce qui est avancé par les structures faitières pour la délivrance d'une carte de presse ?

Par ailleurs, les tentatives de définition des pratiques professionnelles se heurtent à la mobilisation stratégique et tactique du code de déontologie et des fondamentaux par les journalistes eux-mêmes, dans une pluralité de discours de justification et de légitimation à destination des autres pôles des relations triangulaires : pouvoirs publics, administratifs, politiques, économiques et financiers ; éditeurs et groupes de presse ; public et lectorat... Ce phénomène lié aux stratégies discursives a déjà été étudié chez les journalistes³⁰, mais également chez les entreprises de presse, qui ajoutent au code de déontologie leurs propres chartes, afin de renforcer leur identité et leur crédibilité³¹.

Le « lecteur » est d'ailleurs régulièrement invoqué comme « partenaire » ou « bénéficiaire » légitimant le travail et le rôle des journalistes rencontrés. Plusieurs de leurs expressions (« exigence envers les lecteurs » ; « rendre compte au public ce qui se passe dans sa région » ; « faire comprendre »...) nous ramènent à une sorte de « pacte moral » ou de « contrat social » qui engage le journaliste envers ses lecteurs. Il est plus ou moins marqué chez les praticiens eux-mêmes, qui privilégient d'ailleurs leur ancrage local, de proximité avec leur lectorat. Sa généralisation dans les discours identitaires a déjà été observée : « Cette représentativité des citoyens, face aux décideurs, serait un des fondements de la légitimité sociale du journalisme et comporterait des normes déontologiques afin de ne pas s'éloigner de leurs obligations démocratiques », souligne Marc-François Bernier³². C'est en vertu de cette forme de délégation du pouvoir d'informer que le journaliste serait tenu de centrer sa production journalistique sur des sujets d'intérêt public.

28. Ruellan, 1993 ; Rieffel, 2010.

29. Accardo, 2007.

30. Voir par exemple : Ruellan, 2010.

31. Rieffel, 2005.

32. Bernier, 2003, p. 12.

Or, les lecteurs ne sont pas seuls en jeu. Notre étude conclut sur la place stratégique et parfois « nécessairement ambiguë » accordée par les journalistes au code de déontologie, précisant les « fondamentaux » du métier. Si ce code reste présenté comme pilier dans la définition de leur identité socioprofessionnelle, il se retrouve en effet dépassé par trois autres critères déterminants. D'abord, celui de la pratique : plus que tout autre, le critère de la continuité des productions ou « performances » effectives en tant que journaliste confirme son statut auprès des médias, des pouvoirs et des publics³³. Est désigné et se désigne comme journaliste celui qui exerce sa profession et le fait savoir par ses productions ou ses diverses « performances » dans le secteur médiatique. Cela rejoint d'ailleurs l'un des critères d'admission pour l'obtention de la carte professionnelle : avoir travaillé comme journaliste pendant deux années au moins et en avoir retiré au moins la moitié de ses revenus. Cet impératif de continuité dans les productions autoriserait quelques entorses à l'endroit des règles professionnelles ; tout comme l'autoriserait le principe de la poursuite d'une activité rémunérée en relation avec un ou des employeurs, qui représente un second critère. Enfin, le mode d'engagement dans une structure professionnelle : là encore, les logiques d'action sont pragmatistes avant d'être idéalistes. Elles vont plus dans le sens d'une défense des acquis sociaux, des salaires et des conditions de travail que vers le rappel du code de déontologie. Celui-ci fait davantage l'objet d'une mobilisation stratégique et discursive, laissant bien place à une « indétermination productive », jouant sur un large éventail de possibilités. Cette indétermination reste perçue à la fois comme condition et moyen de survie dans la profession.

Il serait intéressant de poursuivre les comparaisons avec d'autres études dans ce domaine postulant également le pragmatisme et les multiples « arts de faire » des acteurs en présence. Comment les journalistes mobilisent-ils ce code tantôt à l'intention de leurs confrères, tantôt à destination de leurs employeurs, tantôt en direction des pouvoirs ? Certaines tournures du « préambule »³⁴

33. Rieffel, 2010.

34. « Préambule. Le droit à l'information, de même qu'à la libre expression et à la critique, est une des libertés fondamentales de tout être humain. Du droit du public à connaître les faits et les opinions découle l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. Aussi la responsabilité de ces derniers envers le public doit-elle primer sur celles qu'ils assument à l'égard de tiers, pouvoirs publics et employeurs notamment. » Déclaration des devoirs et des droits des journalistes.

de la « Déclaration » ainsi que l'article 1 des « devoirs »³⁵ figurent parmi les éléments de justification récurrents avancés aujourd'hui par des journalistes s'identifiant de moins en moins à leur rédaction en chef ou au titre de leur journal. Ces arguments leur servent à se repositionner face à leurs employeurs, à imaginer des modèles d'affaires minimisant l'influence économique et le rôle des éditeurs, à séduire un lectorat de proximité... et, dans le même temps, à autolégitimer la continuité de pratiques et activités journalistiques les plus diverses.

35. « 1. Rechercher la vérité, en raison du droit qu'a le public de la connaître et quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même. » *Idem.*

CHAPITRE VI

CONCLUSION

Pourquoi les méthodes d'enquête restent-elles aussi peu explicitées au sein de la profession, au-delà de la mention rapide et récurrente de «fondamentaux du métier», alors que simultanément ce genre journalistique si réputé prétend se distinguer par sa «rigueur», ses apports en termes de plus-value et de contribution au débat démocratique? Nous avons relevé en introduction plusieurs interprétations sociologiques courantes concernant ces «dissonances», voire contradictions apparentes dans les définitions des pratiques journalistiques, entre les discours de professionnels et les faits observés, entre le *dire* et le *faire*. Au-delà de ces niveaux de dissonances, cette résistance des professionnels des médias à toute tentative de définition unitaire du journalisme d'investigation comporte quelque chose de plus implicite, de plus spécifique aux activités mêmes des praticiens de l'enquête. Ils seraient ainsi pris dans un double mouvement: d'un côté, le besoin d'affirmer, de montrer la «pertinence» et la «rigueur» des méthodes d'investigation mobilisées, de «faire corps» avec l'ensemble de la profession; de l'autre, la nécessité de dissimuler les conditions effectives de production de l'enquête journalistique – ceci, non seulement pour des raisons évidentes de protection des sources, mais aussi pour d'autres motivations et suivant d'autres logiques, plus latentes, que nous avons cherché ici à mettre en évidence.

RESTER PRAGMATIQUE, DÉVELOPPER DES « SOLUTIONS CRÉATIVES » ET FAIRE LE « SALE BOULOT »

Dans une première phase exploratoire (Chapitre II), le recours à l'observation participante nous a montré d'emblée que l'on ne peut considérer simplement l'investigation comme étant « au

cœur du métier» des journalistes en général, renvoyant aux seuls «fondamentaux» de la profession. L'investigation comporte bien quelque chose de plus spécifique, au regard des autres genres journalistiques; ne serait-ce que dans la définition *a minima* qu'en donnent les organisations et réseaux professionnels spécialisés dans l'enquête: recherche active d'information, effectuée de manière approfondie et à l'initiative du journaliste lui-même, en se basant sur un grand nombre de sources différentes, portant sur des sujets d'intérêt public, afin de révéler des informations ou des faits restés cachés.

Qui plus est, les résultats de cette observation exploratoire nous incitent à décrire et à caractériser «des journalismes d'investigation», au pluriel: les méthodes d'enquête déployées par les praticiens observés sont multiples, mouvantes. Elles varient fortement selon les circonstances en présence. Dans ce «feuilleté» de pratiques, certaines respectent les «fondamentaux» de la profession, tandis que d'autres s'en écartent; d'autres encore s'appuient sur des savoir-faire très divers et adaptables suivant les contextes et/ou transgressent les règles déontologiques de base, de manière exceptionnelle ou régulière.

Nous nous sommes ainsi intéressé en particulier aux légitimations autour des «pratiques déloyales» et d'autres «solutions créatives» (*sic*): par exemple, le recours à une tierce personne servant de «compère», de «fixeur» ou d'«agent infiltré» permettant aux journalistes de résoudre avec efficacité des problèmes d'accès aux sources. Cette phase d'observation participante a débouché sur l'esquisse d'une typologie. Nous avons, d'une part, identifié un ensemble de «pratiques déloyales», devenues systématiques dans la réalisation de films documentaires d'investigation. D'autre part, nous avons défini quatre «moments» ou étapes distinctes dans le déploiement (ou non) de ces pratiques d'enquête télé-journalistique: négocier des solutions acceptables sur le plan déontologique; anticiper les attentes de la production, répondre aux impératifs de la mise en scène; filmer en caméra cachée, suivant des principes d'écriture filmique; finir le travail et satisfaire les clients. Dans cet effort de systématisation, une question centrale a émergé: celle des influences périphériques ou externes sur les pratiques déloyales mobilisées par les journalistes. Autrement dit, «qui décide de quoi» dans ce triangle relationnel.

Au-delà des propos de surface tenus «en interne» (au sein de l'équipe) relevant de l'identité professionnelle *pour soi*, ou *pour les autres* (vis-à-vis des confrères, de l'extérieur...), les principaux

résultats montrent que certaines méthodes d'enquête sont en effet inspirées, suggérées, « téléguidées » ou imposées par les commanditaires et/ou clients d'une enquête journalistique : rédacteurs en chef, médias employeurs, responsables d'émission TV, etc. De ce point de vue, la notion de *shaming* apporte des clés de compréhension utiles pour mieux appréhender les contraintes pesant sur ce genre de production journalistique. Le principe qui consiste à « mettre la honte » (à une personnalité, institution ou entité responsable d'un dérapage, d'un dysfonctionnement, d'une malversation, d'un scandale...) occupe en effet une place singulière et cardinale dans le journalisme d'investigation télévisuel. Il réunit tous les acteurs du « triangle relationnel ». Du côté des médias, il répond en effet à des impératifs de production, d'écriture filmique, de dramaturgie et donc d'audience. Le public perçoit aisément sa fonction morale, de contrôle social. Le journaliste est de son côté conforté dans son rôle de *watchdog* par des pratiques performantes d'*exposure journalism* et d'accès intrusif aux sources, rejoignant les traditions anglo-saxonnes de l'investigation.

Toutefois, les jeux de pouvoir qui s'exercent dans ce triangle relationnel ne sont pas équivalents. Le pouvoir des médias employeurs conditionnant le travail des journalistes au travers de certaines contraintes économiques (de temps, de budget, d'obligation de résultat...) apparaît dans le choix très restreint des routines d'investigation sélectionnées par les journalistes, après bien des oppositions, réticences et négociations entre eux et avec leur hiérarchie. Alors que les méthodes d'enquête utiles à des fins de démonstration journalistique sont multiples, tout comme les pratiques de *shaming*, les journalistes mettent en œuvre un nombre très limité de routines, sur demande de la production. Il s'agit précisément des routines les plus éloignées de leur déontologie professionnelle : technique du « piège », ou *the sting* ; enquête sous une fausse identité, dans le but de dénoncer ; « journalisme de provocation », qui « ne se contente pas de pénétrer un milieu pour l'observer », mais « suscite les faits qu'il veut dénoncer »¹.

Nous entrons ici dans ce que nous avons appelé les « zones grises », « zones noires » et « zones rouges » de l'investigation, car elles restent les moins explicitées par les praticiens, et sans doute les plus difficiles d'accès pour les chercheurs universitaires. Elles

1. Grevisse, 2010, p. 173.

recouvrent graduellement les procédés d'enquête les plus contestés au sein de la profession, par rapport au cœur de définition du journalisme d'investigation : forte proximité avec certaines sources, formes implicites ou négociées d'« échanges de services », de dons et contre-dons, etc. Ces « zones » laissent entrevoir les contours d'une « économie de l'investigation » basée sur des principes de moindre coût, d'efficacité et de résultats escomptés, sur le court terme. Pour les journalistes, elles comportent néanmoins des risques élevés : de sécurité, de rupture de confiance avec les sources et/ou les publics, de suites juridiques possibles du fait de la transgression des règles déontologiques, de discrédit professionnel... Autant de risques pouvant mener le journaliste à devoir soudain cesser l'enquête en cours, ne pas la diffuser, changer d'employeur, ou même mettre un terme à sa carrière.

Le « flou productif » que les journalistes entretiennent autour des frontières de la profession et, par extension, autour de la définition du journalisme d'investigation, correspond alors à une triple nécessité. Il sert d'abord à « noyer » cette définition dans les activités et le métier de journaliste « en général », et donc à « faire corps » avec l'ensemble de la profession, sans distinction (afin de se protéger de formes de discrimination, d'attaques personnelles, en justice, etc.). La mobilisation stratégique par les journalistes d'investigation de discours autour des fondamentaux de la profession va dans le même sens. Elle légitime leurs activités, en rappelant à la fois des principes de rigueur et d'excellence professionnelle (respect des règles déontologiques), le travail d'intérêt public qu'ils effectuent (rôle de *watchdog*) et leur incorporation.

Cette mobilisation stratégique répond encore à un autre objectif : servir de « paravent » à une diversité de pratiques et tactiques d'enquête qui vont parfois à la limite, ou à l'encontre, des fondamentaux eux-mêmes. Il s'agit en somme pour les journalistes de masquer les versants les moins avouables d'une « économie de l'investigation » qu'ils ne souhaitent (ou ne peuvent) pas dévoiler. Cette « économie de l'investigation » pose plusieurs problèmes, comme nous l'avons évoqué (dont celui d'une trop grande proximité avec les sources). Nous avons démontré qu'elle comporte aussi une part de « sale boulot », peu valorisant : « *Pour faire de l'enquête, il n'y a pas trente-six mille moyens : il faut se salir les mains. Mettre les mains dans la merde* », nous explique un journaliste en Suisse romande. On retrouve cette même forme de pragmatisme dans des analyses de Howard S. Becker :

« Toute société [...] définit certains travaux comme sales, souillant la personne qui les accomplit, physiquement (ramasser des ordures), moralement (faire souffrir des innocents), ou les deux. Ceux dont le travail est socialement perçu comme propre veulent que le sale boulot soit fait [...], mais sans avoir à le faire eux-mêmes. »²

Dans les relations triangulaires et instables entre la presse, les pouvoirs et le public, les journalistes sont ainsi toujours à la recherche de solutions pragmatistes, adaptables à une variété de contextes. Ils sont constamment (et nécessairement) contraints de négocier entre eux et avec leur hiérarchie le suivi (ou non) des « fondamentaux » du métier, à accepter et à gérer de nombreuses transgressions, à « faire » et surtout à « finir le boulot ». Ils sont aussi amenés à effectuer un « sale boulot », ou à en déléguer l'exécution à des « comparses » : « piéger » des interlocuteurs, leur « mettre la honte », etc. Dans bien des cas, sans ces transgressions, il n'y aurait pas de « révélation » de faits cachés, dignes d'intérêt public ; ni de narration captivante de l'enquête dans les médias.

Cette notion de « sale boulot » nous semble éclairante. Elle catégorise des activités perçues comme « salissantes », mais « nécessaires », dans le cadre d'autres secteurs professionnels (le nettoyage, la santé...). Elle peut aussi s'appliquer pour d'autres genres journalistiques : le reportage de guerre, le fait divers, la presse people et les activités de paparazzi... En ce qui concerne l'investigation, cette notion occupe une place singulière, puisque le journalisme d'enquête s'affiche et s'affirme précisément comme représentant le genre journalistique le plus rigoureux au sein de la profession.

Comment les praticiens de l'investigation masquent-ils le « sale boulot » ? D'abord, en insistant sur les dimensions les plus honorables, ou prestigieuses, de leur activité. Ensuite, par le rappel des « fondamentaux » de la profession. Enfin, en refusant de se laisser enfermer dans des définitions trop restrictives ou normatives. Nous nous sommes référé au « flou productif » : c'est aussi la fluidité, la mobilité et la mouvance des pratiques qui nous ont interpellé. Les journalistes définissent aussi leur professionnalisme par la capacité à gérer une multiplicité de situations (de rapports aux sources, aux employeurs), y compris les plus extrêmes ; à savoir où, quand et comment déployer les techniques intrusives d'investigation correspondantes et attendues par les producteurs, en invoquant

2. Becker, 2016, p. 19, dans le prolongement des travaux d'Everett C. Hughes (1962).

des circonstances « exceptionnelles » et en minimisant les risques ; à banaliser y compris des techniques et moyens d'enquête sortant du cadre de la déontologie, comme de simples « routines ». Pour un même journaliste observé, l'évocation, le respect ou au contraire la transgression des « règles fondamentales » du métier peuvent s'articuler ou même se légitimer dans l'espace d'une seule journée, suivant les circonstances.

Nous en tirons trois principaux constats, en ce qui a trait aux définitions fluctuantes du journalisme d'investigation :

- 1) Les quatre « moments » ou « zones » mouvantes de l'investigation présentés dans cette étude mettent en évidence le fait que les activités d'investigation journalistique sont en permanence travaillées par une forte densité d'interactions. Les praticiens de l'enquête réagissent à ces diverses interactions en explicitant à chaque fois une nouvelle définition empirique et négociée des normes, « fondamentaux », usages et routines, selon les contextes. Ce faisant, ils aménagent des marges de négociation et de (re-) définition constante de l'identité professionnelle. En d'autres termes, ils contribuent à instaurer un « professionnalisme du flou »³ jouant sur l'indéfinition des limites et des frontières, leur permettant une plus grande liberté d'action et de légitimation de leurs actes.
- 2) Dans ce « flou », on remarque la primauté accordée à la pratique, la mise en actes, la « performance » journalistique. Dans cette perspective, « est journaliste celui qui pratique le journalisme », selon une définition tautologique courante. Cette définition a pour elle l'avantage de l'évidence. S'y référer, c'est aussi évacuer a priori d'autres définitions qui auraient un caractère trop normatif et restrictif, et encore passer sous silence des « pratiques déloyales » moralement et déontologiquement contestables (le « sale boulot »). Quant à l'importance de la « performance » journalistique, elle serait incarnée en quelque sorte par l'outil de travail. Dans la lignée de ce que suggérait Denis Ruellan en notant l'importance accordée aux outils des journalistes (ainsi l'appareil photo, pour le reporter), nous avons avancé l'hypothèse que certains instruments comme la caméra cachée « matérialisent » l'affirmation du professionnalisme. Ce qui peut sembler paradoxal ou contradictoire au premier abord (le recours à la caméra cachée entre dans

3. Ruellan, 1992 ; 1993.

la catégorie des « pratiques déloyales », sortant du cadre établi par les principes déontologiques auxquels se réfèrent les journalistes) devient toléré, intégré, voire revendiqué par des praticiens de l'investigation, dans un objectif d'autolégitimation.

- 3) Enfin, la perspective pragmatiste semble bien appropriée pour aborder et interpréter les activités d'enquête des journalistes, en s'intéressant tantôt au caractère systématique ou normatif, tantôt à toute la diversité et à la mouvance de leurs « arts de faire » ; tantôt à ce qu'ils masquent, tantôt à ce qu'ils présentent et mettent en scène comme routines « performantes » de l'investigation. C'est dans cette perspective que l'on saisit leur capacité à incorporer et à rendre légitimes y compris les « éléments à la marge » et les exceptions à la règle, puisque « nécessité fait loi ».

Nous avons mis en lumière les impératifs souvent très contradictoires avec lesquels les journalistes doivent composer au jour le jour ; les constantes anticipations, interactions et redéfinitions de leur identité professionnelle, dans un triangle relationnel (médias employeurs ; sources officielles et pouvoirs publics ; audience et public) difficile à gérer, pesant sur le choix et la sélection de routines ou techniques d'enquête appropriées ; la multiplicité des facteurs et contraintes, internes et externes, influant sur la production d'une enquête journalistique. Au-delà du « flou productif », nous avançons une nouvelle notion, celle de « mouvance productive » : elle fait référence non seulement aux dimensions stratégiques des discours et activités des journalistes, mais aussi et surtout aux dimensions tactiques, moins étudiées, évoluant constamment dans le temps et l'espace, suivant les circonstances et les opportunités à saisir.

ÉCHAPPER AUX TENTATIVES DE CONTRÔLE, CONSERVER UNE FORME D'AUTONOMIE

« Professionnalisme du flou », comme moyen de réagir et de conserver une forme de contrôle et de pouvoir dans le jeu des interactions ; primauté de la « performance » journalistique sur toute définition unitaire, normative et restrictive ; perspective pragmatiste des « arts de faire », permettant aux journalistes de se réserver des marges d'action, et de justifier y compris les exceptions à la règle : ces trois lignes d'interprétation peuvent être approfondies dans des études davantage axées sur les interactions des journalistes avec des fonctionnaires

et chargés de communication gouvernementale (Chapitre III). La notion de « 5^e pouvoir » nous permet alors de mieux distinguer les trois principaux modes caractérisant les relations entre journalistes et sources officielles: collaboratif, de négociation, conflictuel. Les modes collaboratif et de négociation nous servent à mener une analyse plus fine des stratégies et tactiques en jeu, et nous interpellent quant aux situations de dépendance des journalistes envers les sources officielles. À l'autre extrême, le mode conflictuel reste particulièrement intéressant à observer en lien direct ou indirect avec des usages contraignants des technologies de l'information et de la communication (TIC) par des responsables d'administrations, limitant de fait le « 4^e pouvoir » traditionnellement attribué aux médias. Nous identifions ici dix principales contraintes systématiquement identifiées par les journalistes, affectant leurs moyens d'investiguer, voire leur réputation et identité professionnelle: canalisation de demandes d'informations; surabondance d'informations officielles; renforcement des procédures, mise à distance; blocages, non-entrée en matière des autorités; risque de traçage des activités; exclusion du journaliste, *blacklisté*; perquisitions, cybersurveillance; atteintes à la protection des sources; rupture de la relation de confiance; réécritures. Relevons les dimensions économiques de ces stratégies déployées par les sources officielles, dans un contexte de crise accentuée des modèles d'affaires frappant la presse locale en Suisse romande depuis une quinzaine d'années.

Cette typologie complète celles avancées par d'autres travaux similaires. Chantal Francoeur a par exemple étudié les caractéristiques des rapports de pouvoir, tantôt consensuels, tantôt conflictuels, entre relationnistes et journalistes⁴. Elle en a dégagé plusieurs stratégies de contrôle, ou « techniques d'intervention »: messages (pré-)formatés, « réponses sibyllines » et stratégies d'évitement; recadrage du sujet, imposition d'un nouvel angle, de délais; mesures d'exception ou refus de répondre, limitation et contrôle de l'information.... Ces stratégies montrent selon elle que les relationnistes interviennent dans le discours journalistique « comme des journalistes *de* et à l'interne », au service de leur employeur ou institution. Leur connaissance des « fondamentaux » et des pratiques d'enquête des journalistes d'investigation obligent constamment ces derniers à

4. Francoeur, 2017, pp. 11-34.

redoubler de vigilance, à inventer au quotidien de nouvelles parades, de nouvelles « ruses ».

Ces constats vont dans le sens de notre interprétation : le flou, l'indéfinition volontaires et spécifiques des méthodes d'enquête journalistique représentent pour les praticiens des moyens de conserver une forme d'autonomie et des marges de manœuvre, face à des fonctionnaires et chargés de communication tentant d'intervenir sur leurs productions grâce à leur connaissance ou leur maîtrise des règles et routines journalistiques.

En Suisse romande, la majorité des journalistes rencontrés estiment d'ailleurs que, du fait de leur maîtrise par des acteurs du 5^e pouvoir, les usages des TIC et leurs implications dans les relations sociales comportaient désormais plus de risques que d'avantages dans la poursuite de leur travail. Ces risques renvoient notamment aux contraintes de temps, de budget et de moyens à disposition des rédactions pour mener des enquêtes.

Touchant directement à la définition des « fondamentaux », de leurs pratiques d'enquête et de leur identité professionnelle, les journalistes interviewés soulignent l'existence d'autres risques, perçus comme « non négociables » : la protection des sources (article 6 des « devoirs » des journalistes : « Garder le secret rédactionnel ; ne pas révéler les sources des informations obtenues confidentiellement ») ; les risques d'isolement professionnel du journaliste, à la fois de l'ensemble des sources administratives, de ses sources officieuses, mais aussi de ses confrères, voire de sa propre rédaction. Ces deux catégories de risques se retrouvent dans les évocations des situations très concrètes ayant mené les journalistes à des « points de rupture » : abandon d'enquêtes, scénarios de « sortie » volontaire de la profession (provisoire, définitive, par départ ou démission) ou involontaire (licenciement de leur média) ; fin de leur activité de journaliste d'investigation en général.

GARDER L'AVANTAGE DE LA MOBILITÉ

Face à ces risques de perte de contrôle et d'autonomie, les praticiens peuvent réaffirmer leur professionnalisme par la plasticité et la mouvance de leurs savoir-faire ; entre autres, par leur capacité à alterner ou à cumuler plusieurs modes relationnels avec les sources officielles, pour exploiter toute la gamme des possibilités et opportunités de variation d'un mode à un autre. Là encore,

nous proposons de développer la notion de « mouvance » ou de « mobilité productive », afin de mieux désigner de manière globale cette nécessité intrinsèque pour les journalistes de conserver l'avantage d'une large palette de solutions stratégiques, mais surtout tactiques, face aux contraintes et divers blocages imposés par les sources.

Nous insistons sur cette idée de mouvance, de mobilité: elle se lit dans les multiples passages d'un mode à un autre, dans les relations possibles des journalistes d'investigation avec les sources (collaboration, mais aussi négociation et conflit). La mobilité renvoie aussi à la dimension tactique: dans des relations de pouvoir asymétriques, seules la mobilité et les tactiques permettent de conférer un avantage relatif face à un adversaire supérieur en nombre, en moyens, et capitalisant sur des positions stratégiques. À ce propos, la distinction générale qu'établit Michel de Certeau entre stratégie et tactique pourrait s'appliquer aux « arts de faire » du journalisme d'investigation :

J'appelle « stratégie » le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un « environnement ». Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et donc de servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte. La rationalité politique, économique ou scientifique s'est construite sur ce modèle stratégique.

J'appelle au contraire « tactique » un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière qui distingue l'autre comme une totalité visible. La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Elle s'y insinue, fragmentairement, sans le saisir en son entier, sans pouvoir le tenir à distance. Elle ne dispose pas de base où capitaliser ses avantages, préparer ses expansions et assurer une indépendance par rapport aux circonstances. [...] La tactique dépend du temps, vigilante à y « saisir au vol » des possibilités de profit. Ce qu'elle gagne, elle ne le garde pas. Il lui faut constamment jouer avec les événements pour en faire des « occasions. »⁵

5. De Certeau, 1990, p. XLVI.

Avec les réserves qui s'imposent⁶, cette distinction nous aide à prolonger les réflexions sur certaines pratiques ou « arts de faire » de l'investigation, jouant sur les frontières et les normes professionnelles. La notion de « mobilité productive » renverrait à la nécessité pour les journalistes de rester « insaisissables », de conserver la plus grande marge de manœuvre tactique et capacité d'adaptation possibles, face à l'évolution constante et souvent défavorable des facteurs internes (baisse des budgets consacrés par les médias à l'investigation, précarité des conditions de travail, par exemple) et externes (hausse des moyens économiques et technologiques accordés aux chargés de communication gouvernementale) conditionnant la production d'enquêtes. Cette « mobilité productive » s'exprimerait aussi dans le recours des journalistes à des pratiques déloyales, à des « solutions créatives » ou « alternatives », jouant sur les limites de leur propre code de déontologie comme moyen d'accéder malgré tout à des informations d'intérêt public. « Flou productif », « mobilité productive » et dimension tactique : ces pistes interprétatives permettraient aussi d'expliquer en partie la réticence du milieu professionnel en Suisse romande à définir en quoi consiste précisément le journalisme d'investigation, quelles sont ses limites, et ses méthodes.

S'INSPIRER D'AUTRES « MÉTHODOLOGIES »

À ce propos, une étude approfondie de récits d'initiation professionnelle et de pratiques de l'enquête journalistique (Chapitre IV) montre d'importantes variations selon les dynamiques et interactions sociales en jeu. Ces variations sont encore plus marquées en fonction des contextes historiques. Loin de se renvoyer aux « fondamentaux » du métier de journaliste, les évocations autour des origines des méthodes d'investigation sont au contraire révélatrices d'une pluralité de « mondes sociaux », au sens donné par le courant de l'interactionnisme symbolique. Dans cette section de notre recherche, nous avons tenté de rendre compte de toute la palette des méthodologies évoquées, appliquées à différents « moments »

6. Voir l'article d'Éric Maigret, qui souligne la multiplicité voire, l'éparpillement des terrains de Michel de Certeau, et prévient de l'aspect souvent polysémique des termes qu'il utilise : Maigret, Éric (2000), « Les trois héritages de Michel de Certeau. Un projet éclaté d'analyse de la modernité », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55/3, pp. 511-549.

de l'investigation journalistique. Nous les avons catégorisées sommairement comme suit :

- a) Respecter les « fondamentaux » ;
- b) Douter méthodiquement, remettre en cause ;
- c) Dépasser les blocages ;
- d) Exploiter des « voix divergentes », la presse et les mouvements alternatifs ;
- e) Structurer l'enquête, exposer les faits, démontrer ;
- f) Comprendre et exploiter des situations de conflit, des scandales, des dysfonctionnements ; révéler leur sens caché ;
- g) Rechercher activement des informations sur le terrain ;
- h) Se constituer un carnet d'adresses, entretenir son réseau d'informateurs ;
- i) Tirer parti des sujets « thématiques » dans la presse alternative et/ou étrangère ;
- j) Exploiter les clivages politiques gauche-droite ;
- k) Faire des enquêtes de proximité, de voisinage, de l'immersion ;
- l) Jouer sur une position médiane ; protéger les sources ;
- m) Vérifier systématiquement ; bétonner l'enquête ;
- n) « Avoir un document dans son jeu » ; s'inscrire dans une dynamique ; « encercler » ;
- o) Confronter les gens aux informations, dans un processus itératif ;
- p) Passer du temps sur le terrain (« observer », « s'imprégner ») ;
- q) Chercher l'intérêt public ;
- r) Chercher et découvrir des liens compromettants ;
- s) Identifier les sources officielles ou officieuses travaillant sur les dossiers ; chercher et obtenir des documents ;
- t) Collecter et exploiter des fuites ;
- u) Avoir des intuitions (formuler des hypothèses).

Sur ces 21 « routines » d'enquête distinctes répertoriées, seules deux entrées, a et q, sont en fait directement liées aux « fondamentaux » exprimés dans la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes. Douze autres « méthodes » prolongent ou dépassent la définition couramment admise du journalisme d'investigation, centrée sur l'initiative du journaliste, sa recherche active d'informations, l'approfondissement, le temps et les moyens nécessaires, l'attention portée à des faits cachés et à leur révélation, en vertu de l'intérêt public à être informé.

Parmi ces routines, notons la place laissée aux nombreux « apports extérieurs » à la profession, à leur incorporation progressive, aux ajustements en fonction des contextes et des opportunités. Nous retrouvons là des principes de pragmatisme, d'efficacité, prépondérants dans le choix, la sélection, l'adaptation d'activités journalistiques considérées comme plus performantes que d'autres, puis leur stabilisation progressive et, enfin, leur routinisation. Ces « emprunts » ou adaptations de méthodologies importées de mondes sociaux périphériques ou extérieurs à la profession permettent de maximiser les ressources à disposition.

Ces résultats confirment ce que remarquait Mark Hunter à propos de l'apparition puis de l'évolution des méthodes d'enquête aux États-Unis et en France : « [...] il ne s'agit pas de phénomènes isolés, mais de l'aboutissement de tendances et de traditions existantes. Il s'agit également de l'émergence d'un nouveau genre et d'une nouvelle méthodologie, qui implique plusieurs ruptures avec la pratique et les valeurs du reportage conventionnel. »⁷

Parmi ces « tendances » et « traditions existantes », au moins deux routines identifiées dans le cadre de cette recherche, p et u par exemple, sont directement inspirées des sciences sociales. Dix autres s'avèrent proches de pratiques en cours dans les milieux de la police, de la justice, du renseignement et des services secrets. Cette « parenté » ou le cousinage avec des mondes sociaux distincts ont déjà été plusieurs fois mentionnés.

Enfin, relevons la nette prédominance de ce que nous avons appelé les « méthodologies de l'*input* » (ou « de l'accès aux sources », et de gestion des rapports aux sources) dans notre liste de catégorisations : elles concernaient 13 routines sur les 21 « activités » d'enquête journalistique mentionnées.

Là encore, nous pouvons constater que le journalisme d'investigation et ses méthodes d'enquête sont spécifiques, dans le sens où elles témoignent du déploiement de multiples interactions avec des milieux très divers (des informateurs, mais pas seulement) situés à la marge ou en dehors d'un cercle professionnel restreint. L'investigation va donc bien au-delà de ce que suggère la seule expression ou la pratique des « règles fondamentales » du métier.

Pour « faire de l'investigation », effectuer des recherches d'information originales, contacter des sources diversifiées, apporter une

7. Hunter, 1997, p. 3.

« plus-value » journalistique sur des sujets d'intérêt public, encore faut-il que les journalistes soient soutenus par leur média, leur hiérarchie et leur rédaction, en termes de temps à disposition, de budget, de moyens accordés. La profession est depuis des décennies marquée par la précarité. Les crises actuelles accentuent encore l'instabilité en matière d'emploi et de débouchés, l'écart entre idéal professionnel et pratiques. Ces pratiques sont elles-mêmes en mutation, avec ce que l'on appelle désormais le « journalisme numérique », dont les contours sont peu définis. Au sein des entreprises médiatiques, les logiques économiques, sociotechnologiques et managériales laissent-elles encore une place au déploiement de toutes ces méthodes d'enquête ? Les journalistes semblent au contraire pris dans des impératifs de productivité, de réactivité, de visibilité, sur plusieurs canaux de diffusion, internet et les réseaux sociaux... Ils subissent la baisse des effectifs dans les rédactions, et simultanément la hausse en quantité de production demandée, souvent déclinée en plusieurs formats et sur divers supports. Ces phénomènes se traduisent par une tendance à l'uniformisation de l'information, au copier-coller d'éléments disponibles gratuitement en ligne, etc. Que reste-t-il de leur rôle de *watchdogs*, appliquant les « fondamentaux » de la profession ?

Pour bien des journalistes en Suisse romande (Chapitre V), enquêter est désormais perçu comme « *un luxe, la cerise sur le gâteau* ». La plupart d'entre eux ne parviennent même plus à appliquer dans leurs pratiques courantes la définition *a minima* du journalisme d'investigation, dans ses dimensions d'initiative du journaliste, d'approfondissement, d'attention portée sur des faits cachés, et leur révélation. Ils mesurent l'écart entre l'idéal-type d'une profession souvent idéalisée et les activités qu'ils exercent concrètement, au quotidien. La déception se lit dans leurs tentatives de faire évoluer (en vain) leurs conditions de travail, de ne pas sombrer dans des « produits presse » ou, pire, dans des opérations de *native advertising* – publicité dissimulée par sa forme rédactionnelle – aux contenus toujours plus éloignés de la mission d'informer sur des sujets d'intérêt public. Ils doivent encore rester vigilants pour éviter les risques de prise de pouvoir par les sources, de plus en plus professionnalisées et épaulées par une armée de communicants.

Là encore, les tentatives de (re-)définitions de l'identité professionnelle varient, en particulier à quatre moments charnières du parcours professionnel : obtention de la carte de presse ; affiliation

à une organisation professionnelle; situations d'opposition conflictuelle à l'employeur (sur des aspects relevant de la déontologie, des conditions de travail ou du salaire); scénarios de repositionnement et/ou de sortie (temporaire ou définitive) du métier.

Parmi les dimensions fondamentales de l'identité professionnelle mentionnées par les journalistes, c'est encore l'activité – et plus précisément l'activité rémunérée – qui tient la première place. Les références au code de déontologie ne viennent qu'ensuite. Elles sont aussi évoquées pour dessiner en creux ce que les journalistes « ne veulent pas » ou « ne veulent plus » faire, face à des demandes des employeurs qui outrepassent les « fondamentaux ». Un autre souci récurrent concerne le sentiment de « perte de créativité », de « perte d'autonomie », par rapport à l'employeur et aux sources; et, parfois, de « perte de contact » avec le public. Quant aux logiques d'action mobilisées pour tenter de conserver malgré tout un rôle de *watchdog*, elles restent reléguées à la dernière place, ou remises au lendemain.

STRATÉGIES, TACTIQUES ET CAPITAL SOCIAL DES « COURTIERS DE L'INVESTIGATION »

Ces derniers résultats soulignent à leur tour l'importance d'aborder les pratiques d'investigation journalistique en prenant en compte le cadre plus large des conditions internes et externes d'une mise en pratique des « fondamentaux », des relations et enjeux de pouvoir entre journalistes, médias employeurs, institutions et sources, audiences. Ils conduisent le chercheur à effectuer un important travail de recadrage: et si ce qui fondait l'une des spécificités du journalisme d'investigation se situait précisément « à la marge », bien au-delà des routines liées aux « fondamentaux » de la profession, ou à d'autres méthodes d'enquête décrites dans les manuels de formation et/ou observables en salle de rédaction? Parmi les composantes spécifiques du journalisme d'investigation, ne faudrait-il pas inclure plus précisément la maîtrise non seulement de la réalisation complète d'enquêtes journalistiques (sur le plan des savoir-faire relatifs à la gestion de l'*input*, du *process* et de l'*output*), mais aussi des capacités stratégiques et tactiques distinctes, sur le plan relationnel, social, culturel? C'est ce que suggère, entre autres, ce témoignage:

C'est-à-dire qu'au fait, au départ, voilà... On peut travailler de temps en temps en dehors de toute... source judiciaire ou autre. Tu travailles par exemple, d'un côté... tu recueilles les confidences d'un, d'un clan [rire], en gros, qui te donne [des éléments] sur l'autre partie. Sauf que... moi, j'étais tellement soucieux de l'équilibre, que finalement, quand j'ai eu des informations sur [nom d'une personne impliquée dans un trafic] et que j'ai su qu'il y avait une enquête ouverte contre eux, je l'ai dit! Je veux dire, je pouvais pas le taire... Et là, je suis devenu vraiment le, le traître... Donc je me suis complètement grillé [rires], du côté de ces gens... Récemment, je suis tombé nez à nez [avec eux] dans un grand hôtel à Genève... Ils m'ont dit: «On ne travaille plus avec vous!». J'ai répondu: «Mais on n'a jamais travaillé ensemble, enfin!»... c'est compliqué d'être proche de certaines sources... il y a une frontière qui est un peu embêtante...

Plusieurs journalistes spécialisés dans l'investigation ont évoqué en filigrane l'avantage qu'ils tiraient de jouer sur leur position singulière, médiane, mouvante et en constant déplacement, dans le triangle relationnel médias-pouvoirs-publics. Cette distinction professionnelle tiendrait également à leur capacité d'exploiter à bon escient un « carnet d'adresses » très fourni, à gérer sur plusieurs modes relationnels – de collaboration, de négociation, de conflit – une proximité exceptionnelle avec les sources, sans pour autant « se griller » ou risquer leur réputation d'intégrité et d'indépendance journalistique. On comprend combien une telle position « d'intermédiaire » peut s'avérer à la fois prestigieuse et délicate à tenir, dans la définition de l'identité professionnelle *pour soi et pour autrui*. Cette position singulière des journalistes d'investigation suppose par ailleurs des connaissances plus approfondies des codes socioculturels de leurs interlocuteurs, si ce n'est un ensemble de valeurs partagées. Les conditions d'importation ou d'adaptation par les journalistes de méthodes d'enquête provenant en fait d'autres milieux professionnels (sciences sociales, police, justice, renseignement...) seraient à resituer et à restituer plus complètement dans ce cadre d'interprétation.

Toutes ces pistes et considérations renvoient elles aussi le chercheur au « flou » caractérisant les stratégies d'enquête : ces dernières reposent en partie sur la mobilisation de rapports de force souvent implicites dans le triangle relationnel médias-pouvoirs-publics, plus complexe qu'il n'y paraît, travaillé en permanence par de

multiples enjeux. Ces rapports de force dynamiques et en constante évolution peuvent échapper à l'observateur, entre autres pour des impératifs de confidentialité. Dans la catégorie des stratégies d'enquête, que sait-on en effet de la manière dont un média use de son poids économique et de son influence en termes d'audience pour « convaincre » (ou dissuader) certaines sources de « parler », de « faire des révélations » ? Que sait-on des « modèles économiques » et des « cofinancements » en interne et en externe d'une enquête journalistique ? Des dons et contre-dons, des négociations autour de l'accès à des documents confidentiels, de leur « fuite » et de leur diffusion ? De formes de partenariat, ou de délégation de certaines étapes de l'enquête (documentation, recoupements, validation par l'expertise de consultants ou de conseillers juridiques...) à des acteurs périphériques ou externes à la profession, comme les lanceurs d'alerte par exemple ? Ces questions restent largement inexplorées. Les soumettre à l'étude implique par ailleurs de tenir compte des évolutions récentes (technologiques, des modèles économiques, juridiques...) touchant le secteur des médias, formant bien « un nouvel écosystème des journalismes »⁸.

Étudier les tactiques d'enquête représente un autre défi, notamment sur le plan opérationnel de la recherche. Elles demeurent mouvantes et « floues » par définition, puisque fondées sur le fait de tirer parti des occasions et des circonstances présentes. Michel de Certeau caractérise les tactiques comme restant « volatiles » et peu capitalisables. Il s'agit de savoir-faire, de « coups » basés sur les opportunités : un « type de production – rusée, dispersée, silencieuse, quasi invisible – qui s'oppose ou négocie avec les messages de l'institution centralisée, rationalisée »⁹. Les tactiques supposent des capacités d'adaptation permanente, en fonction d'une multiplicité de contraintes. Ces savoir-faire pratiques, mais aussi relationnels et donc changeants selon les contextes, sont-ils seulement formalisables, transférables, reproductibles ? Beaucoup de journalistes en doutent, pour diverses raisons, ou ne souhaitent pas partager leur expertise.

Sur ces deux volets, celui des stratégies comme celui des tactiques d'enquête, nous retrouvons de fortes résistances à toute tentative de définition unitaire du journalisme d'investigation, pour des raisons très spécifiques, comme nous l'avons formulé en hypothèse.

8. Neveu, 2019, pp. 93-115.

9. Proulx, 1994, p. 174.

L'objet est difficile à saisir de manière plus systématique dans le cadre de projets de recherche scientifique. Mais ne pas s'y intéresser comporte aussi un risque : celui de négliger une sorte d'« impensé » des études de type sociologique consacrées à certaines pratiques du journalisme, telles que l'investigation :

Certeau identifie ce qu'il nomme les « arts de faire » aux manières non stéréotypées de faire usage des produits culturels. Quoique socialement invisible, il s'agit bien d'un savoir, même s'il est jugé « illisible » et est ainsi disqualifié la plupart du temps par le discours scientifique habitué à construire ses théories à partir de ce que les observateurs peuvent voir. Cet art opératoire consiste pour les usagers à agir autrement que de la façon attendue par les producteurs d'objets de consommation, ce qui permet aux usagers de garder un équilibre, de se transformer et d'inventer en permanence dans un environnement composé d'une multitude d'éléments hétérogènes.¹⁰

Signalons toutefois des travaux récents sur l'immersion et les « pratiques intensives du terrain en journalisme », travaux basés sur l'analyse de textes et de témoignages¹¹. S'interrogeant sur le pourquoi et le comment de la tradition du journalisme d'immersion aux États-Unis, Erik Neveu insiste par exemple sur les traditions anglo-saxonnes du *muckracking* et les ficelles du *newsgathering*¹². Il effectue de nombreux rapprochements entre cette tradition et les méthodes d'enquête de terrain en sciences sociales. Au-delà des questions relatives à la position (par exemple, la position d'*insider*) ou à la « posture journalistique », Erik Neveu dégage certains préalables, ainsi que des avantages stratégiques et tactiques liés aux pratiques d'immersion. Ces points rejoignent et complètent l'établissement de typologies concernant les méthodes et routines d'enquête journalistique susmentionnées : travail de documentation (réalisé en amont d'un terrain et pendant le « séjour ») ; nécessité d'acquérir une perception panoptique des terrains explorés, ce qui donnera aussi l'avantage de disposer d'une vision d'ensemble, globale ; instauration de rapports de confiance, de compréhension (par la proximité et l'empathie)

10. *Ibid.*, p. 175.

11. Leroux et Neveu (dir.), 2017.

12. *Ibid.*, pp. 333-349.

et de collaboration avec les sources, les informateurs; du fait de cette proximité, optimisation de la collecte des faits et données; gains au niveau de l'accès aux informations, leur traduction, leur intelligibilité; contexte favorable à la recherche et à la découverte d'indices révélateurs et des logiques implicites à l'œuvre; établissement de liens nouveaux et souvent inattendus entre certains faits, facteurs et paramètres; décentration du regard; souci de précision et mécanismes d'objectivation, etc.

D'autres études portent sur les pratiques des « fondamentaux », en général. Isabelle Pailliar, Chloë Salles et Laurie Schmitt ont ainsi analysé les stratégies mises en place par des journalistes afin de réagir face à des risques de perte d'autonomie vis-à-vis de leurs sources et des professionnels de la communication. Leur proposition aboutit à catégoriser trois postures. Le « journaliste lecteur » se définirait par ses activités ou routines: lire, trier, sélectionner, vérifier, mais aussi (et de plus en plus) effectuer de la veille et de la curation sur internet, extraire et analyser des données, par exemple. Le « journaliste spectateur » caractérise le professionnel qui doit « être présent », assister, observer, exprimer, témoigner (par rapport à un événement, un fait divers, une conférence de presse...). Cette posture rappelle d'ailleurs celle du reporter, plus ancienne. Elle peut être avantageusement mise en scène dans un article, une émission radio, un film documentaire ou sur les réseaux sociaux, quitte à minimiser ou à évacuer l'apport d'autres contributeurs, acteurs et témoins. Enfin, le « journaliste stratège » doit développer une connaissance fine des institutions, des divers contextes et des interactions sociales. Cette capacité se base souvent sur des connivences. « Savoir s'adapter aux sources en fonction du contexte dans lequel il doit interagir implique une connaissance approfondie des mécanismes des groupes sociaux dans lesquels le journaliste se spécialise, qu'il s'agisse d'instances politiques ou de situations locales. »¹³ Cette troisième posture mérite d'être soulignée, tant elle est singulière et souvent peu abordée dans les descriptions des routines journalistiques: elle suppose des activités et collaborations plus ou moins confidentielles, distinctes du travail de *desk* et situées en dehors des rédactions, suscitant parfois la jalousie, l'hostilité ou le dégoût (c'est selon) des « confrères ».

13. Pailliar, Salles & Schmitt, 2017, p. 113.

Le repérage de ces « stratégies » éminemment sociales est aussi présent dans une des rares thèses de doctorat portant sur les représentations professionnelles au sein du journalisme d'investigation francophone, en Belgique, et se proposant d'approcher l'investigation en tant que « capital symbolique » mobilisable par les journalistes¹⁴. Bien que précarisés, des journalistes ne sont pas dépourvus de certaines ressources, souvent extérieures à leur rédaction.

Les constats tirés de nos observations et entretiens, ainsi que les analyses résumées ci-dessus portant sur la mobilisation d'un « capital symbolique » ou « social » spécifique, nous amènent à terminer sur la formulation d'une nouvelle hypothèse : les journalistes d'enquête, en appuyant leurs pratiques sur des « stratégies » sociales et économiques, n'agiraient-ils pas comme des « courtiers de l'investigation » ? La notion de « courtier » a été développée par l'anthropologue Jean-Pierre Olivier de Sardan¹⁵, qui l'a appliquée au milieu du développement et de la coopération internationale. Selon ce chercheur, les « courtiers du développement » se distinguent en tirant également parti d'une position « d'intermédiaire », médiane et exceptionnelle, au croisement d'une multitude d'acteurs sociaux et d'institutions. Ils doivent leur réussite à la densité de leur réseau de relations, de leur carnet d'adresses, mais aussi à la mobilisation d'un « capital symbolique » ou « social » qui s'articule autour d'un ensemble de compétences spécifiques. Ces compétences croisées et cumulées sont à la fois relationnelles (capacité de se constituer et à fidéliser un « réseau »), mais aussi organisationnelles (de promotion et d'autopromotion ; de direction d'équipe, à la manière d'un entrepreneur), scénographiques (mise en scène avantageuse et si possible médiatisée de ses projets, à destination du public et/ou de bailleurs de fonds) et rhétoriques (maîtrise des langues, « codes » et « jargons » de différents interlocuteurs, suivant leurs milieux respectifs).

Autant de pistes qui nous suggèrent de remettre en question les images simplistes, mythiques et cinématographiques de l'investigation comme n'étant que du « bon journalisme », avec des enquêtes réalisées par des « héros » travaillant en solitaire. Comme pour d'autres domaines, ne pas chercher à comprendre ce qui se passe sous ce vernis, c'est courir le risque de rester trop à la surface, de négliger les enjeux de pouvoir, la dimension sociale de ces interactions.

14. Descamps, 2017.

15. Olivier de Sardan, 2007.

C'est aussi se priver de la découverte plus en profondeur de toute la richesse de ces « bricolages » au quotidien, et se couper des chemins de traverse expérimentés par les praticiens. « Quand la porte est fermée, il faut essayer de rentrer par la fenêtre », conseillait un journaliste aguerri. Dans bien des cas, ces « arts de faire » de l'enquête restent pourtant des moyens nécessaires et légitimes de résistance, d'accès à l'information et, donc, à la connaissance.

ÉPILOGUE¹

MENACES DE PLAINTE: RÉSISTER SUR LE FOND... ET SUR LA FORME

Les enquêtes journalistiques sur les importations en Suisse de «diamants du conflit», «d'or sale» ou d'autres minerais stratégiques d'origine douteuse, voire illégale, comportent de nombreuses difficultés. Il y a d'abord la complexité du sujet et la distance des zones de production, ressemblant à autant de far wests lointains. Ensuite, l'opacité du marché et de ses filières, leur proximité avec d'autres réseaux (trafic de drogue, d'armes, etc.). L'opacité est aussi la règle dans les pays destinataires. Traders, multinationales d'affinage, banques et industrie du luxe protègent jalousement leurs secrets d'affaires – comme leur réputation.

Faut-il s'en étonner? C'est bien de là, en Suisse et non à l'étranger, qu'ont surgi les principales oppositions aux investigations que j'ai pu mener sur ces sujets ces quinze dernières années. Après divers types de pressions et menaces, un cap a été franchi avec une plainte effective pour «diffamation» et «calomnie» déposée par une de ces sociétés privées brassant des milliards. J'ai appris ma nouvelle qualité de «prévenu» un beau matin de mars 2014, par courrier recommandé à en-tête du Ministère public.

Il a fallu quatre ans, dont deux années de procédure, pour que cette plainte qui nous visait personnellement avec un confrère soit enfin classée «sans suite», à l'été 2018. Le procureur nous donne raison et conclut à «l'absence d'infraction pénale» à l'encontre du plaignant. Il justifie le classement par le fait «qu'un tribunal appelé à trancher ne pourrait que prononcer l'acquittement».

De notre côté, cette expérience a été l'occasion de repasser au crible les «fondamentaux» du métier: 1) oui, notre enquête portait sur un sujet d'intérêt public; 2) elle n'était pas «à charge», ni contre

1. Version adaptée d'un article de l'auteur paru en 2018 dans la revue *Edito + Klartext*, magazine suisse des médias (4/2018).

une seule société – plusieurs entités étaient traitées à parts égales dans notre investigation ; 3) nous leur avons donné plusieurs fois la possibilité de s'exprimer ; 4) notre travail était basé sur de nombreux témoignages et documents dignes de foi, confirmant la véracité des faits avancés ; 5) le ton était sans doute un peu « éditorialisant », mais pas outrancier au regard des faits exposés, ni injurieux.

En somme, l'ensemble de la démonstration pouvait être exposée de manière convaincante devant des juges, pièces à l'appui. Des témoins clés, que nous gardions « en réserve », étaient prêts à nous soutenir, voire à faire davantage de révélations lors d'audiences publiques, si nécessaire. Nous pouvions même sortir un joker : au même moment, la partie plaignante faisait l'objet d'une demande d'entraide judiciaire portant sur une affaire similaire à celle relatée dans notre investigation. Avec M^e Mathias Burnand – que je tiens à remercier dans ces lignes pour avoir si intelligemment assuré la défense –, nous avons obtenu que ce nouvel élément soit versé au dossier. Il a sans doute pesé dans la balance.

Voilà pour le fond. Mais, avec le recul, se posaient des questions sur la forme même de cette procédure, ainsi que sur son caractère ouvertement déstabilisateur. Les risques de déstabilisation peuvent s'avérer d'autant plus grands lorsque la stratégie de la partie adverse consiste à « cibler » et à isoler le journaliste de son équipe. En l'occurrence, c'est bien une stratégie de l'isolement qui a été développée tout au long de cette aventure, avec une remarquable persévérance. De telles stratégies mériteraient d'être mieux étudiées.

D'abord, la procédure qui nous visait personnellement avec mon confrère faisait suite à une première menace de plainte adressée au média et aux intervenants avec lesquels nous collaborions, en France essentiellement. Elle exigeait l'arrêt immédiat de toute parution de notre enquête. Cette menace est restée sans effet, le producteur ayant décidé de passer outre.

La partie plaignante a aussitôt riposté en choisissant d'intenter une nouvelle action en territoire connu, au plus proche de son siège en Suisse. La légitimité d'une telle « délocalisation » de la procédure, sous prétexte que notre travail d'investigation avait été accessible depuis le sol de la Confédération, de façon marginale et via internet, a été examinée : elle ne va pas de soi. Une interprétation trop large de ce principe donnerait les mains libres à la partie adverse pour attaquer dans la juridiction de son choix. Ce fut l'un des points délicats de ce dossier.

Cette « délocalisation » a eu un effet tangible pour l'organisation de la défense. Le journaliste attaqué devrait pouvoir compter sur l'appui total de sa hiérarchie et de ses confrères. Dans notre cas, tous ou presque ont adopté la politique de l'autruche, restant cantonnés en région parisienne, dans leur propre juridiction. Ce n'est pas la première fois qu'un média tend à se désolidariser face à une situation de litige. Mais cette tendance à l'érosion semble de plus en plus fréquente, en Suisse comme en France².

Fort heureusement, les structures professionnelles peuvent servir de remparts face à de tels désistements. Rappelons que la Fédération suisse des journalistes – Impressum dispose de services d'assistance et de protection juridiques. Cette aide permet de décompresser, puis de mieux composer avec deux contraintes fondamentales liées à l'activité journalistique : le temps et l'argent. Toute plainte implique de rouvrir des dossiers, de passer des jours sinon des semaines entières happé par la procédure, les formalités d'usage, les échanges de correspondance, par avocats interposés. La question des frais représente l'autre épée de Damoclès, augmentant l'« effet bloquant » recherché par la partie adverse. Comme le souligne M^e Burnand, le seul risque de se retrouver confronté à une procédure coûteuse « peut hélas décourager un journaliste (ou le média pour lequel il œuvrerait) envisageant d'enquêter sur une personne ou une société disposant d'importantes ressources financières, et susceptibles de les mobiliser à son encontre ».

Peut-être faudrait-il renforcer dans les cursus de formation professionnelle au journalisme un « *training* » sur ces questions, voire sur d'autres risques de déstabilisation, plus insidieux. Les exemples de telles épreuves abondent : traces ostensibles des « visites » de fonctionnaires de police examinant votre profil sur les réseaux sociaux ; sur le dossier de plainte vous concernant, étalage d'informations relevant de la sphère privée, obtenues auprès de vos collègues du bureau ; convocation à comparaître au tribunal, reçue par la poste quelques jours avant votre anniversaire (ou avant Noël, pour gâcher la fête) ; comparution très mise en scène, avec la partie adverse et ses avocats placés dans votre dos, tandis que la séance s'ouvre sur cette formule originale du magistrat : « Ici, nous n'aimons pas les journalistes... » Autre « coup de théâtre », un nouveau courrier vous informe soudain d'une décision de « disjonction » de la procédure.

2. Arfi et Moreira, 2015.

Vous êtes désormais le seul visé, votre confrère restant injoignable à l'étranger...

Rien d'exceptionnel à ce genre de rituel, bien sûr. Les avocats vous diront que c'est de bonne guerre. Grâce à une solidarité professionnelle qui va souvent au-delà des salles de rédaction, nombre de journalistes bien épaulés l'ont traversé sans dommages, ni traumatisme. Et ceci, à plusieurs reprises. La compétence d'un seul conseiller spécialisé dans la défense du droit des médias peut suffire à tenir en respect les « hommes de droit » mandatés par le plaignant auprès d'un des plus importants cabinets d'avocats d'affaires au niveau mondial, pour impressionner. « Cerise sur le lingot », comme le résumait en épilogue M^c Burnand, nous avons au final bénéficié d'une (modeste) indemnité pour couvrir « les frais relatifs à l'exercice raisonnable des droits de procédure », comme le prévoit l'article 429 du Code de procédure pénale (CPP) en cas de classement.

Cette expérience a aussi été l'occasion d'entamer une réflexion sur les actions de déstabilisation qui s'exercent y compris en dehors du cadre classique et très ritualisé de ces « affrontements » au tribunal. Les tentatives d'instrumentalisation des prises de décision du Conseil suisse de la presse et de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision sont désormais monnaie courante. Les récents développements et fuites opportunes de transcriptions d'écoutes téléphoniques dans le cadre de « l'affaire Giroud » offrent d'autres exemples de la migration de ces manœuvres sur internet et les réseaux sociaux, en cherchant à prendre à parti le lectorat, certains médias ou même des parlementaires fédéraux. Les opérations de *bashing* menées par certains communicants, publiées sur des blogs ou autres sites de « réinformation » et ciblant des journalistes, doivent aussi être comprises comme la volonté d'isoler ces derniers de leur milieu professionnel. Avec tous les risques que cela comporte.

ANNEXE

ENTRE « FONDAMENTAUX » ET RENOUVELLEMENT.

TÉMOIGNAGE DE SERENA TINARI¹

Depuis des décennies, le cinéma et les *mass media* ont contribué à véhiculer l'image glamour de journalistes d'investigation menant des enquêtes sous couverture, ou en contact permanent avec des « gorges profondes ». La plupart du temps, leur travail au quotidien est très éloigné de ces clichés. Et leurs préoccupations sont très concrètes : se documenter, vérifier et protéger les sources, résister aux pressions, tirer parti de nouvelles possibilités d'enquête et former la relève. C'est aussi l'avis de Serena Tinari, journaliste spécialisée sur les dossiers santé, qui a signé des dizaines de documentaires pour la télévision suisse et des longs métrages d'enquête internationaux. Co-directrice depuis 2015 du réseau suisse Investigativ.ch, elle est aussi membre de l'International Consortium for Investigative Journalism (ICIJ), conseillère auprès de l'Investigative Reporting Project Italy (IRPI) et auprès de Journalismfund.eu. Interview.

Quel est votre parcours ? Comment et pourquoi avez-vous commencé à faire du journalisme d'investigation ?

(Serena Tinari) Je suis originaire de Rome, je vis en Suisse depuis plus de vingt ans et je travaille à Berne. Mes deux parents étaient journalistes, mais je suis entrée dans le métier un peu par hasard. À mes débuts, j'ai vite été excédée par les pratiques du copier-coller de communiqués de presse. J'étais plus intéressée par les reportages et la recherche en profondeur. J'ai commencé il y a maintenant dix-huit ans à faire de l'enquête, d'abord pour le magazine d'investigation de la RSI, *Falò*, puis avec des documentaires qui ont été traduits et adaptés pour la télévision suisse romande et

1. Interview par l'auteur, publiée en 2018 dans la revue *Edito + Klartext*, magazine suisse des médias (2/2018).

alémanique. Une de mes premières enquêtes a démarré après que j'eus été frappée par l'atmosphère chargée lors d'interviews avec des responsables de Swissmedic (Organisme d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques en Suisse, Ndla). Je me suis dit qu'il y avait là quelque chose d'anormal, que le système de santé avait des problèmes de dysfonctionnement... Mon rédacteur en chef de l'époque m'avait donné tout le temps nécessaire pour approfondir, me documenter. Aujourd'hui, je poursuis ces activités dans le cadre de Re-Check.ch, une agence spécialisée dans l'investigation et le mapping des affaires de santé, que nous avons fondée avec Catherine Riva. Nous animons aussi des formations à l'investigation.

Avez-vous recours à des méthodes d'enquête particulières ?

Un des aspects très importants est de se concentrer sur les risques de conflits d'intérêts, qui sont souvent sous-estimés. Par mots-clés, on dresse ensuite la constellation des enjeux et acteurs en présence, avec leurs liens d'influence. Ce mapping nous montre d'ailleurs que la situation est complexe : on ne peut pas en rester à évoquer par exemple les dirigeants de multinationales comme des « *bad guys* ». Et certains conflits ne sont pas seulement liés à l'argent, mais à la réputation. Il faut chercher à comprendre ce qui se passe dans les coulisses. Voilà ce qui est « fun » !

Explosion du digital, création de réseaux internationaux, enquêtes collaboratives, financement participatif... On parle beaucoup du « renouvellement » du journalisme d'investigation ces dernières années...

On dirait en effet que le journalisme d'investigation est redevenu sexy depuis une dizaine d'années, comme s'il retrouvait une sorte d'âge d'or. Beaucoup d'organisations dédiées se sont mises en place, au niveau international et en Suisse. Des fondations ont été créées, les choses bougent... et je suis d'accord pour dire qu'il y a un côté paradoxal. Les bases sont toujours les mêmes : mettre en doute les versions officielles, développer un esprit critique, respecter les règles déontologiques, garantir la protection des sources... Les contraintes de temps et de budget disponibles pour la recherche d'informations n'ont pas changé non plus. C'est un éternel problème. On est face aujourd'hui à une sorte de double standard : faire plus d'enquêtes, OK, mais avec quels

moyens? Il faut du temps. Au quotidien, le travail du journaliste d'investigation est très éloigné de la seule exploitation des *leaks* ou des enquêtes *undercover*: ça, c'est juste une image glamour, façon Hollywood. La connaissance approfondie des dossiers est indispensable, dans le sens d'un journalisme de précision. Le problème reste le financement, mais aussi la promotion d'une formation continue, non pas théorique, mais pratique. L'important, c'est le « *hands on* », travailler sur du concret.

Comment s'est déroulée la structuration en Suisse du réseau Investigativ.ch? Qui soutient cette structure?

Investigativ.ch a été créé après la conférence bisannuelle du Global Investigative Journalism Network qui a eu lieu à Genève en 2010, puis a fusionné en 2015 avec le réseau suisse romand *Swissinvestigation.net*. Tamedia, Ringier et la SSR l'ont soutenu au début. Nous avons aussi des partenariats avec les centres de formation: le MAZ à Lucerne, le ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften) à Winterthour et des projets avec l'école tessinoise... Nous sommes très ouverts, tout en restant indépendants. Mais, pour le moment, Investigativ.ch doit surtout se débrouiller avec peu de moyens, sur du volontariat. Nous n'avons que les cotisations de nos membres (environ 300 professionnels), un budget qui assure juste le secrétariat de l'association.

Le site internet d'Investigativ.ch propose des pistes et ressources, des manuels de formation à la recherche d'information et aux techniques d'enquête. Certaines de ces techniques, comme l'enquête sous couverture, ou *undercover*, sont plutôt exceptionnelles et vont bien au-delà des pratiques courantes du journalisme...

Par principe, l'*undercover* est considéré comme illégal en Suisse, à moins de circonstances exceptionnelles: c'est seulement quand il n'y a aucun autre moyen d'obtenir les informations et qu'il en va de l'intérêt public prépondérant. L'interprétation est très restrictive. On l'a vu pour l'emploi de la caméra cachée, des enregistrements clandestins. On doit donc trouver des « solutions créatives » (par exemple les collaborations avec des « fixeurs » ou l'appel à témoins), tout en respectant la sphère privée. Le fait de pouvoir bénéficier de l'apport d'experts du « *deep web* » et du « *digital digging* » est une autre piste que nous proposons pour la recherche d'informations.

Quels sont aujourd'hui les principaux changements et les menaces qui pèsent sur l'investigation en Suisse?

D'un côté, le digital a apporté de nouveaux outils pour la recherche et le traitement d'information. D'un autre, il a fallu aussi développer la formation en matière de sécurité sur internet et les smartphones, pour protéger nos sources, ce qui est toujours problématique. Avec Dominique Strebel (du comité Investigativ.ch, responsable de formation au MAZ), nous avons d'ailleurs déposé personnellement des plaintes² contre des dispositions prises par les autorités renforçant la surveillance des communications, la collecte de données personnelles et la rétention des données de connexion (en Suisse, tous les fournisseurs de services postaux et de télécommunications doivent conserver les métadonnées de toutes les communications établies par leurs usagers et les mettre à disposition des autorités pendant au moins six mois), et contre la nouvelle Loi sur le renseignement (LRens, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2017). Sinon, outre le manque de financement, nous sommes confrontés aux plaintes, aux pressions exercées sur les journalistes, sur leur rédaction en chef ou sur l'éditeur par les chargés de communication du secteur privé. Mais aussi, et de plus en plus, par les administrations, ce qui est moins connu. Et à toutes les actions visant à discréditer notre travail. C'est une lutte permanente.

2. Plaintes déposées en Suisse avec le soutien de Digitale Gesellschaft, ONG qui œuvre pour le respect des droits humains et de la sphère privée « dans un monde connecté », [www.digitale-gesellschaft.ch].

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

ACCARDO, Alain *et al.* (2007), *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*, Marseille: Agone.

ADAM, Jean-Michel, Marie-Jeanne BOREL, Claude CALAME et Mondher KILANI (1995), *Le discours anthropologique. Description, narration, savoir*, Lausanne: Payot.

ARBORIO, Anne-Marie et Pierre FOURNIER (1999), *L'enquête et ses méthodes: l'observation directe*, Paris: Nathan Université.

ARFI, Fabrice et Paul MOREIRA (dir.) (2015), *Informers n'est pas un délit*, Paris: Calmann-Lévy.

AUCOIN, James L. (2005), *The evolution of American investigative journalism*, Columbia: University of Missouri Press.

BAISTOW, Tom (1985), *Fourth-rate Estate: Anatomy of Fleet Street*, Londres: Comedia.

BALLE, Francis (1992), *Médias et sociétés*, Paris: Montchrestien.

BEAUD, Stéphane et Florence WEBER (2003), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris: La Découverte.

BECKER, Howard S. (1982), *Art Worlds*, Berkeley/Los Angeles: University of California Press.

BECKER, Howard S. (2016), *La bonne focale. De l'utilité des cas particuliers en sciences sociales*, Paris: La Découverte.

BERNIER, Marc-François (dir.) (2016), *Le cinquième pouvoir. La nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*, Québec: Presses de l'Université Laval.

BERTAUX, Daniel (2005), *Les récits de vie*, Paris: Armand Colin.

BLANCHET, Alain et Anne GOTMAN (2015/1992), *L'enquête et ses méthodes: L'entretien*, Paris: Armand Colin.

BROUSTAU, Nadège et Chantal FRANCEUR (dir.) (2017), *Relations publiques et journalisme à l'ère numérique. Dynamiques de collaboration, de conflit et de consentement*, Québec: Presses de l'Université du Québec.

CAGÉ, Julia, Nicolas HERVÉ et Marie-Luce VIAUD (2017), *L'information à tout prix*, Paris: INA.

CHAMPAGNE, Patrick (2016), *La double dépendance. Sur le journalisme*, Paris: Raisons d'agir.

CLAVIEN, Alain (2017), *La presse romande*, Lausanne: Antipodes.

CONBOY, Martin (2012), *Journalism Studies: The Basics*, New York/Londres: Routledge. DOI: 10.4324/9780203113851

COOPER, Stephen D. (2006), *Watching the Watchdog: Bloggers as the Fifth Estate*, Spokane/Wash: Marquette Books.

COPANS, Jean (1998), *L'enquête ethnologique de terrain*, Paris: Nathan Université.

CUIN, Charles-Henry, François GRESLE et Ronan HERVOUET (2017), *Histoire de la sociologie. De 1789 à nos jours*, Paris: La Découverte, 4^e édition.

DE BURGH, Hugo *et al.* (2008), *Investigative Journalism: Context and Practice*, Londres: Routledge.

DE CERTEAU, Michel (1990), *L'invention du quotidien, I: Arts de faire*, Paris: Gallimard, 1990.

DUBAR, Claude (2000), *La crise des identités*, Paris: PUF.

FRANKLIN, Bob *et al.* (2005), *Key Concepts in Journalism Studies*, Londres: Sage. DOI: 10.4135/9781446215821

GEORGE, Erik (dir.) (2015), *Concentration des médias, changements technologiques et pluralisme de l'information*, Québec: Presses de l'Université Laval.

GREVISSE, Benoît (2010), *Déontologie du journalisme: enjeux éthiques et identités professionnelles*, Bruxelles: De Boeck.

GREVISSE, Benoît et Amandine DEGAND (dir.) (2012), *Journalisme en ligne. Pratiques et recherches*, Bruxelles: De Boeck.

- HAMILTON, James Towler (2016), *Democracy's detectives: the economics of investigative journalism*, Cambridge: Harvard University Press.
- HUNTER, Mark Lee (1997), *Le journalisme d'investigation, aux États-Unis et en France*, Paris: PUF.
- IDELSON, Bernard (2014), *Vies de journalistes: sociobiographies*, Paris: L'Harmattan.
- KAUFMANN, Jean-Claude (1996), *L'enquête et ses méthodes: l'entretien compréhensif*, Paris: Armand Colin.
- KILANI, Mondher (1992), *Introduction à l'anthropologie*, Lausanne: Payot.
- JERICHO, Greg (2013), *The Rise of the Fifth Estate*, Carlton North: Scribe Publications.
- LE BOHEC, Jacques (2000), *Les mythes professionnels des journalistes*, Paris: L'Harmattan.
- LEJEUNE, Christophe (2014), *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*, Louvain-la-Neuve: De Boeck.
- LEMIEUX, Cyril (2000), *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris: Métailié.
- LEPASTIER, Samuel (dir.) (2013), *L'incommunication*, Paris: CNRS.
- LEROUX, Pierre et Erik NEVEU (dir.) (2017), *En immersion. Pratiques intensives du terrain en journalisme, littérature et sciences sociales*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- MCMANUS, John H. (1994), *Market-Driven Journalism: Let the Citizen Beware?* Thousand Oaks (CA): Sage.
- MUHLMANN, Géraldine (2004), *Du journalisme en démocratie*, Paris: Payot, 2004.
- NEVEU, Erik (2019/2001), *Sociologie du journalisme*, Paris: La Découverte (5^e édition).
- PAUGAM, Serge (dir.) (2010), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris: PUF.
- RIEFFEL, Rémy (2005), *Que sont les médias?*, Paris: Gallimard.
- RIEFFEL, Rémy (2010), *Sociologie des médias*, Paris: Ellipses.

RINGOOT, Roselyne et Jean-Michel UTARD (dir.) (2005), *Le journalisme en invention. Nouvelles pratiques, nouveaux acteurs*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

RUELLAN, Denis (1993), *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

RUELLAN, Denis (2011), *Nous journalistes. Déontologie et identité*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

RUELLAN, Denis (2014), *Le journalisme défendu. Modèles de l'action syndicale*, Rennes: Presses universitaires de Rennes.

SCHLESINGER, Philip (1987), *Putting Reality Together*, Londres: Methuen.

SCHNAPPER, Dominique (1999), *La compréhension sociologique*, Paris: PUF.

STRAUSS, Anselm (1992), *Miroirs et masques: une introduction à l'interactionnisme*, Paris: Métailié.

STRAUSS, Anselm et Juliet CORBIN (1998), *Basics of Qualitative Research: Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*, Londres: Sage (2^e édition).

VAN EIJK, Dick *et al.* (2005), *Investigative Journalism in Europe*, Amsterdam: VVOJ.

WEBER, Max (1971), *Économie et société, 1. Les catégories de la sociologie*, Paris: Plon.

ZELIZER, Barbie (2017), *What journalism could be*, Cambridge: Polity Press.

ARTICLES DE REVUES SCIENTIFIQUES

BASTIN, Gilles (2003), « Un objet qui résiste: le journalisme dans la sociologie bourdieusienne », version française de « Der Journalismus in der Bourdieuschen Soziologie: Ein Gegenstand, der Widerstand leistet. Einige Bemerkungen über das Feld des Journalismus », *Publizistik*, 48/3.

BECKER, Howard S. et Alain PESSIN (2006), « Dialogue sur les notions de Monde et de Champ », *Sociologie de l'Art*, vol.1, n°8, pp. 163-180.

BOURDIEU, Pierre (1994), «L'emprise du journalisme», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 101-102, pp. 3-9.

CEFAI, Daniel (2015), «Mondes sociaux», *SociologieS*, Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales: explorations, enquêtes, expérimentations, mis en ligne le 23 février 2015: [<http://journals.openedition.org/sociologies/4921>].

CHALABY, Jean (2004), «Scandal and the Rise of Investigative Journalism in France», *American Behavioral Scientist*, 47/39, mai 2004, pp. 1194-1207.

CHAMPAGNE, Patrick (1995), «La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique», *Hermès*, vol. 17/17, pp. 215-229.

CHARON, Jean-Marie (2003), «Le journalisme d'investigation et la recherche d'une nouvelle légitimité», *Hermès*, 35, pp. 137-144.

DANIELSON, Magnus (2013), ««Shaming the Devil!» Performative shame in investigative TV-journalism», *Nordicom Review*, 34, pp. 61-74.

DESJARDINS, Lilie (2005), «Journalisme justicier: essai de typologie», *Les Cahiers du journalisme*, 14 (printemps/été 2005), pp. 278-287.

EKSTRÖM, Mats et Bengt JOHANSSON (2008), «Talk scandals», *Media Culture Society*, 30/1, pp. 61-79.

LABARTHE, Gilles (2009), «L'extension du *people* dans la presse quotidienne», *Communication*, vol. 27/1, [<https://journals.openedition.org/communication/1339>].

LEWIS, Justin, Andy WILLIAMS et Bob FRANKLIN (2008), «A Compromised Fourth Estate? UK News Journalism, Public Relations and News Sources», *Journalism Studies*, vol. 9/1, pp. 1-20.

MARCHETTI, Dominique (2000), «Les révélations du «journalisme d'investigation»», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131-132 (mars 2000), pp. 30-40. DOI: 10.3406/arss.2000.2663

MELADO, Claudia (2015), «Professional roles in news content: Six dimensions of journalistic role performance», *Journalism Studies*, 16, pp. 596-614.

MERCIER, Arnaud et Nathalie PIGNARD-CHEYNEL (2014), « Mutations du journalisme à l'ère du numérique: un état des travaux », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, vol. 5.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2000), « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, n°3, pp. 417-445.

OPT, Susan K. et Timothy A. DELANEY (2001), « Investigative reporting: Reconsidering the public view », *New Jersey Journal of Communication*, 9/1, été 2001, pp. 76-87. DOI: 10.1080/15456870109367399

PARASIE, Sylvain (2015), « Data-driven revelation? Epistemological tensions in investigative journalism in the age of "big data" », *Digital Journalism*, Londres: Routledge, 3/3, pp. 364-380.

PROULX, Serge (1994), « Une lecture de l'œuvre de Michel de Certeau: L'invention du quotidien, paradigme de l'activité des usagers », *Communication. Information Médias Théories*, vol. 15/2, pp. 170-197.

ROLLAND, Asie (2006), « Commercial news criteria and investigative journalism », *Journalism Studies*, 7/6, pp. 940-963. DOI: 10.1080/14616700600980710

ROMEYER, H., M. HOLUBOWICZ, M., A. KONDRATOV et P. MUNUSCH (2015), « Les pratiques professionnelles des journalistes: regards croisés », *French Journal For Media Research*, vol. 3/2015, pp. 1-18.

RUELLAN, Denis (1992), « Le professionnalisme du flou », *Réseaux*, vol. 10/51, Sociologie des journalistes, pp. 25-37.

SCHLESINGER, Philip *et al.* (1992), « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, vol. 10, n°51, pp. 75-98.

SCHONHAGEN, Philomen et Brigitte HOFSTETTER (2014), « Wandel redaktioneller Strukturen und journalistischen Handelns », *Studies in Communication | Media (SCM)*, 3/2, pp. 228-252.

CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS

BÉDARD-BRÛLÉ, Isabelle (2017), « Les pratiques de veille en salle de rédaction: s'ajuster à la production médiatique des professionnels des relations publiques », in Nadège BROUSTAU et Chantal

FRANCŒUR (dir.) (2017), *Relations publiques et journalisme à l'ère numérique. Dynamiques de collaboration, de conflit et de consentement*, Québec: Presses de l'Université du Québec, pp. 39-57.

BONFADELLI, Heinz, Guido KEEL, Mirko MARR et Vinzenz WYSS (2012), «Journalists in Switzerland. Structures and Attitudes», in David H. WEAVER et Lars WILLNAT (éds), *The Global Journalist in the 21st Century*, New York/Londres: Routledge, pp. 320-330.

CHARRON, Jean (2017), «Sur quelques défis de la recherche sur le journalisme et les relations publiques à l'ère du numérique», in Nadège BROUSTAU et Chantal FRANCŒUR (dir.) (2017), *Relations publiques et journalisme à l'ère numérique. Dynamiques de collaboration, de conflit et de consentement*, Québec: Presses de l'Université du Québec, pp. VII-XVII.

DINGERKUS, Filip, Guido KEEL & Vinzenz WYSS (2016), «Country report: Journalists in Switzerland», *Worlds of Journalism Study*. En ligne: [<https://epub.ub.uni-muenchen.de/30991/>], page consultée le 28 août 2018.

FRANCŒUR, Chantal (2017), «Les relations publiques, une puissance concrète occupant le discours journalistique», in Nadège BROUSTAU et Chantal FRANCŒUR (dir.) (2017), *Relations publiques et journalisme à l'ère numérique. Dynamiques de collaboration, de conflit et de consentement*, Québec: Presses de l'Université du Québec, pp. 11-34.

FRANKLIN, Robert Arthur, Justin Matthew Wren LEWIS & Andy WILLIAMS (2010), «Journalism, news sources and public relations», in: Stuart ALLAN (dir.), *The Routledge Companion to News and Journalism*, New York: Routledge, pp. 202-212.

GABER, Ivor (2008), «Panorama – Investigative TV?», in: Hugo DE BURGH *et al.*, *Investigative Journalism: context and practice*, Londres: Routledge, pp. 138-156.

GREENSLADE, Roy (2008), «Subterfuge, set-ups, stings and stunts: How Red-tops go about their investigations», in Hugo DE BURGH *et al.*, *Investigative Journalism: Context and Practice*, Londres: Routledge, pp. 319-339.

HANNA, Mark (2008), «Universities as Evangelists of the Watchdog Role: teaching investigative journalism to undergraduates», in

HUGO DE BURGH *et al.*, *Investigative Journalism: context and practice*, Londres: Routledge, pp. 157-173.

MACFADYEN, Gavin (2008), «The practices of investigative journalism», in Hugo DE BURGH *et al.*, *Investigative Journalism: Context and Practice*, Londres: Routledge, pp. 138-156.

PAILLIART, Isabelle, Chloé SALLES et Laurie SCHMITT (2017), «Les journalistes au regard des professionnels de la communication: des relations "stratégiques"», in: Nadège BROUSTAU et Chantal FRANCOEUR (dir.), *Relations publiques et journalisme à l'ère numérique. Dynamiques de collaboration, de conflit et de consentement*, Québec: Presses de l'Université du Québec, pp. 91-114.

PETLEY, Julian (2013), «Public interest or public shaming?», in: Julian PETLEY (dir.), *Media and Public Shaming: Drawing the Boundaries of Disclosure*, Oxford/New York: The Reuters Institute for the Study of Journalism I.B., Tauris, pp. 19-41.

WARD, Stephan J. A. (2009), «Journalism ethics», in Karin WAHL-JORGENSEN & Thomas HANITZSCH (dir.), *The Handbook of Journalism Studies*, New York/Londres: Routledge, pp. 295-309.

ACTES ET COMMUNICATIONS DE COLLOQUES

BECK, Daniel et Patric RAEMY (2017), «Are the Watchdogs Still Barking? Exploring a possible gap between journalistic role conceptions and role performance» (Université de Fribourg, recherche en cours, présentée au colloque de l'International Association for Media and Communication Research – IAMCR, Cartagena, Colombie).

BERNIER, Marc-François (2003), «L'éthique et la déontologie comme éléments de la légitimité du journalisme», X^e Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin-3 juillet 2003, 10 octobre 2003.

HORNMOEN, Harald & Kristin Skare ORGERET (dir.) (2014), «Defending Democracy. Nordic and Global Diversities in Media and Journalism», *Nordicom Review*, 35, *Nordicom-Information*, 36, Université de Göteborg.

LABARTHE, Gilles (2014, 14 mai), «Quand journalistes d'investigation suisses et autorités fédérales s'affrontent avec la loi sur la

transparence: pire qu'un match nul?», 82^e Congrès de l'ACFAS-Association francophone pour le savoir, Montréal: Université Concordia.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2007), «Méthodes, concepts et chantiers en socio-anthropologie du changement social», in: Les journées de Tam Dao (conférence retranscrite, document en ligne), pp. 216 ss. En ligne: [www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/downloads/2010/04/Tam-Dao-2007-FR-Atelier2bis-OlivierDeSardan.pdf]

AUTRES COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES

Conférence: «Le combat pour la transparence: Bataille perdue ou bataille à mener? Enjeux politiques, économiques et sociaux du libre accès à l'information», Académie du journalisme et des médias, Université de Neuchâtel, 24 mai 2013.

DUBIED, Annik (2018), «Le journalisme d'investigation contemporain: du mythe au renouvellement?», Article de présentation de projet de recherche, publié en ligne le 20 décembre 2018. Source: Observatoire des journalismes francophones-OJF, [<https://fr.ejo.ch/formats-pratiques/investigation-contemporaine-mythe-renouvellement-leaks>].

PUPPIS, Manuel (2016), «Ambiance morose: la crise des médias et les issues possibles», Dies academicus, Fribourg: Université de Fribourg.

AUTRES ÉTUDES ET RAPPORTS SCIENTIFIQUES

JAHRBUCH (2011), *Qualität der Medien/Qualité des médias*, Annales 2011, Forschungsbereich Öffentlichkeit und Gesellschaft, Université de Zurich/Bâle: Schwabe.

KREIS, Georg (éd.) (1993), *La protection de l'État politique en Suisse: l'évolution de 1935 à 1990*, étude pluridisciplinaire effectuée et éditée sur mandat du Conseil fédéral; Berne/Stuttgart: Haupt.

PUPPIS, Manuel *et al.* (2014), *Darstellung der Schweizer Medienlandschaft. Bericht zuhandendes Bundesamtes für Kommunikation (BAKOM)*, rapport pour l'Office fédéral de la communication, Fribourg: Université de Fribourg.

PROJETS DE RECHERCHE EN COURS

DUBIED, Annik (dir.) (2017), *L'enquête journalistique: du mythe au renouvellement. Comment un genre fondateur du journalisme se met en valeur à travers ses méthodes et sa narration*, projet de recherche n° 173315, Fonds national suisse (FNS) – Académie du journalisme et des médias, Faculté des sciences économiques, Université de Neuchâtel. En ligne: [<http://p3.snf.ch/Project-173315>].

THÈSES DE DOCTORAT ET MÉMOIRES

DESCAMPS, Camille (2017), *Analyse compréhensive d'un sous-groupe professionnel: le cas des journalistes belges francophones: une identité négociée entre distanciation et engagement*, thèse de doctorat soutenue en mai 2017, Université catholique de Louvain.

GERBAUD, Sophie (1993), *Le journalisme d'investigation en France de 1945 à nos jours*, thèse de doctorat (non publiée), Université de Paris-X.

GURDAL, Aurélie (2012), *Médiapart: seul espace possible pour l'exercice du journalisme d'investigation dans la presse française? Analyse des conditions de possibilité de l'exercice du journalisme d'investigation et des éventuelles pressions sur le métier dans la presse écrite en ligne*, thèse de doctorat en sciences politiques, sous la supervision de Guillaume Delalieux, Lille: IEP.

JONQUERES D'ORIOLA, Pauline (2010), *Peut-on encore parler de journalisme d'investigation à la télévision? Étude sur l'uniformisation et la spectacularisation de l'information*, mémoire de fin d'études, IEP de Toulouse.

SHELTON, Martin L. (2015), *The Role of Corporate and Government Surveillance in Shifting Journalistic Information Security Practices*, thèse de doctorat, University of California: Irvine.

LOIS, CODES DÉONTOLOGIQUES ET RÈGLEMENTS PROFESSIONNELS, EN SUISSE ET EN FRANCE

Code pénal suisse: [<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html>].

Conseil suisse de la presse: [<https://presserat.ch>].

Déclaration des devoirs et des droits des journalistes: [<https://presserat.ch/fr/code-de-deontologie-des-journalistes/erklarungen/>].

Guide pratique du Conseil suisse de la presse, explicitant la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes et ses directives: [http://ratgeber.presserat.ch/index.php?fr_12-quand-peut-on-enqueter-de-maniere-cachee].

Règlement de la carte de presse suisse et du registre des professionnel(le)s de médias RP [En ligne]: [http://www.impresum.ch/fileadmin/user_upload/Dateien/GAV_CCT/Reglement_carte_presse.pdf].

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)/ https://www.cnil.fr/Commission_nationale_de_l_informatique_et_des_libertes (CNIL, France): [<https://www.cnil.fr/fr>].

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA, France): [<https://www.csa.fr>].

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés: [<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000886460>].

MANUELS D'ENQUÊTE JOURNALISTIQUE

BESSON, Sylvain (2005), «Le journalisme d'enquête en Suisse», Cahiers de formation du CRFJ/CFJM, Lausanne.

BOSS, Catherine et Dominique STREBEL (dir.) (2012), *Recherche in der Praxis: Informanten zum Reden bringen, Fakten hart machen, Missständen aufdecken*, Zurich: Saldo Verlag.

COLLECTIF (non daté), *Faire du journalisme d'investigation en Afrique; c'est «traverser un champ de mines à minuit»*, élaboré en collaboration avec l'Université du Witwatersrand (Johannesburg) et édité conjointement par le Forum des journalistes africains d'investigation – FAIR, la Fondation Konrad Adenauer et le Centre for Investigative Journalism. Source: [<https://fairreporters.wordpress.com/ij-manuals/>].

DEMERS, David Pearce & Suzanne NICHOLS (1987), *Precision Journalism: A Practical Guide*, Londres: Sage.

HOUSTON, Brant, Len BRUZZESE & Steve WEINBERG (2002), *The investigative reporter's handbook: a guide to documents, databases, and techniques*, Boston: Bedford/St. Martin's (4^e éd.).

HUNTER, Mark Lee *et al.* (2011), *L'enquête par hypothèse: manuel du journaliste d'investigation*, Paris: UNESCO.

MOURIQUAND, Jacques (1994), *L'enquête*, Paris: Presse et formation.

MEYER, Philip (2002/1973), *Precision Journalism: A Reporter's Introduction to Social Science Methods*, Maryland: Rowman & Littlefield Publishers.

PECLET, Jean-Claude (2001), « L'enquête en politique », Cahiers de formation du CRFJ/CFJM, Lausanne.

OUVRAGES DE JOURNALISTES

BEGUIN, Bernard (1988), *Journaliste qui t'a fait roi? Les médias entre droit et libertés*, Lausanne: 24 heures.

CHARON, Jean-Marie et Claude FURET (2000), *Un secret si bien volé: la loi, le juge et le journaliste*, Paris: Seuil.

DE DIESBACH, Roger (2007), *Presse futile, presse inutile: Plaidoyer pour le journalisme*, Genève: Slatkine.

DUMUR, Jean (1976), *Salut journaliste*, Vevey: Bertil Galland.

PLENEL, Edwy (2013), *Le droit de savoir*, Paris: Don Quichotte.

DOCUMENTS AUDIOVISUELS

ARFI, Fabrice (2014), « Le journalisme d'investigation existe-t-il encore en France? », Conférence de L'ANAJ-IHEDN (enregistrement vidéo), 20 mai 2014.

LORVAO, Bruno (2015), *Le Siècle des Journalistes*, film documentaire, France, production Cinétévé, 3 x 52 minutes.

SITES DE STRUCTURES PROFESSIONNELLES

Global Investigative Journalism Network: [<http://gijn.org>].

Impressum – Fédération suisse des journalistes:
[www.impressum.ch/fr/].

International Consortium of Investigative Journalists:
[www.icij.org].

Investigative Reporters and Editors: [<http://ire.org>].

Investigativ.ch: [<https://investigativ.ch>].

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
AVANT-PROPOS	5
CHAPITRE I	
INTRODUCTION	11
Premiers questionnements	12
Apports de la sociologie du journalisme	14
Pratiques journalistiques	19
Principaux obstacles épistémologiques	20
Se focaliser sur les interactions	25
Remises en cause des perspectives normatives et fonctionnalistes	26
Un « flou constitutif » ou « productif »	28
À propos de la perspective bourdieusienne	29
Les méthodes d'enquête: quatre pistes de réflexion	31
Tentatives de définition du journalisme d'investigation	33
Une approche socio-ethnographique et compréhensive	40
Méthodologie	43
Développement	49
CHAPITRE II	
SHAMING ET MÉTHODES D'ENQUÊTE « DÉLOYALES »	53
« Pratiques déloyales » et méthodologie	57
Une enquête sur l'enquête	60
Quatre « moments clés »	63

Négocier des solutions acceptables	64
Anticiper les attentes de la production	66
Filmer en caméra cachée	69
Finir le travail	73
Interprétation	74
Conclusion	79

CHAPITRE III

DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION FACE AU «5^E POUVOIR» ...	83
Pouvoirs et autorités	86
Contexte du journalisme d'investigation en Suisse romande ..	89
Méthodologie	92
Stratégies et tactiques d'enquête	93
Dix types de contraintes	96
Discussion	101
Conclusion	106

CHAPITRE IV

AUX ORIGINES DES MÉTHODES D'ENQUÊTE	109
Approche	111
Les années 1968-1980: une presse «gouvernementale»	114
Les années 1981-1988: vers une systématisation des méthodes d'enquête	118
1989-2000: changements politiques, économiques et technologiques	123
Interprétation et discussion	127
Conclusion	133

CHAPITRE V

JOURNALISTES EN SUISSE ROMANDE:

LES «FONDAMENTAUX» DU MÉTIER	137
Contexte en Suisse romande	139
État de la littérature en Suisse	140
Déontologie, «fondamentaux» et transgressions	144
Formation et début de carrière	148
Trajectoire professionnelle et mobilité	148
Évolution du métier de journaliste	150
Situation économique et satisfaction personnelle	150
Défense des conditions de travail	154
Discussion et conclusion	157

CHAPITRE VI

CONCLUSION	163
Rester pragmatique, développer des « solutions créatives » et faire le « sale boulot »	163
Échapper au tentatives de contrôle, conserver une forme d'autonomie	169
Garder l'avantage de la mobilité	171
S'inspirer d'autres « méthodologies »	173
Stratégies, tactiques et capital social des « courtiers de l'investigation »	177

ÉPILOGUE

MENACES DE PLAINTÉ: RÉSISTER SUR LE FOND... ET SUR LA FORME	185
--	-----

ANNEXE

ENTRE « FONDAMENTAUX » ET RENOUVELLEMENT. TÉMOIGNAGE DE SERENA TINARI	189
--	-----

BIBLIOGRAPHIE	193
Monographies	193
Articles de revues scientifiques	196
Chapitres d'ouvrages collectifs	198
Actes et communications de colloques	200
Autres communications scientifiques	201
Autres études et rapports scientifiques	201
Projets de recherche en cours	202
Thèses de doctorat et mémoires	202
Lois, codes déontologiques et règlements professionnels, en Suisse et en France	202
Manuels d'enquête journalistique	203
Ouvrages de journalistes	204
Documents audio visuels	204
Sites de structures professionnelles	204

Impression
La Vallée – Aoste
Octobre 2020